

2017_CT2_294

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Débat sur le Rapport Politique de la Ville pour 2016

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUËIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUËIX Roger – MEI Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et politique de la ville
Politique de la ville / Cohésion sociale**

■ Séance du 6 juillet 2017

04_2_02

■ **Débat sur le Rapport Politique de la Ville pour 2016**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ Séance du 13 Juillet 2017

3904

■ Débat sur le Rapport Politique de la Ville pour 2016

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, six contrats de ville ont été signés sur le territoire de la Métropole au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant Aix-Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 59 et comptent 300 000 habitants :

- 38 pour le Contrat de Ville Marseille Provence : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons, soit 244 000 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers dits « de veille » à La Ciotat.
- 1 pour le Contrat de Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, situé à Aubagne et comptant 2 300 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers dits « de veille » également à Aubagne.
- 4 pour le Contrat de Ville du Pays Salonais : 2 à Berre-l'Etang et 2 à Salon-de-Provence, soit 8 000 habitants. A ceux-ci s'ajoute 1 quartier de veille à Salon-de-Provence.
- 8 pour le Contrat de Ville du Pays d'Aix : 4 à Aix-en-Provence, 1 à Gardanne, 1 à Pertuis et 2 à Vitrolles, soit 23 220 habitants.
- 3 pour le Contrat de Ville Istres Ouest Provence : 1 à Istres et 2 à Miramas, soit 10 400 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 7 quartiers dits « en veille active » (4 à Port Saint Louis du Rhône, 1 à Istres et 2 à Miramas).

- 5 pour le Contrat de Ville du Pays de Martigues : 3 à Martigues, 2 à Port de Bouc, soit 11 800 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 5 quartiers de veille ou de veille active (4 à Martigues et 1 à Port de Bouc).

Chaque Contrat de Ville décline les quatre piliers prévus pour la mise en œuvre de cette politique publique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi,
- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et renouvellement urbain,
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage stratégique des contrats de ville sur les quartiers prioritaires et participe aux programmes d'actions, avec les moyens financiers qu'elle alloue à cette politique.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173, le troisième alinéa de l'article L. 1111-2 et l'article L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'un « débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Les six rapports ci-annexés sont relatifs à la mise en œuvre opérationnelle en 2016 des Contrats de Ville par la Métropole Aix-Marseille Provence. Ils décrivent notamment les orientations des contrats de ville et des projets de territoire qui en sont les déclinaisons territoriales, la programmation associative, la création et l'organisation des conseils citoyens, l'ingénierie mobilisée.

Ils ont été soumis à l'ensemble des conseils municipaux compétents dont les avis, le cas échéant, sont annexés à ce rapport.

Ils ont été présentés aux conseils citoyens existants sur les territoires concernés dont les avis, le cas échéant, sont joints en annexe.

Au regard du caractère transversal de la politique de la ville, le projet métropolitain en cours d'élaboration déterminera les modalités selon lesquelles les compétences de la Métropole concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale.

De même, le pacte de gouvernance, financier et fiscal adopté par la Métropole par délibération du 30 juin 2016 participe déjà de la solidarité territoriale dans une logique de redistribution financière mais également de développement d'un projet métropolitain.

Enfin, l'évaluation des Contrats de Ville est en cours d'organisation à l'échelle métropolitaine. Cette évaluation s'appuiera sur des outils d'observation du territoire, des outils d'analyse et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville, ainsi les actions de droit commun des signataires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- Les articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La signature des 6 Contrats de Ville entre les EPCI pré-existants et l'ensemble des partenaires ;
- Les avis des conseils municipaux des communes concernées ;
- Les avis des conseils citoyens des territoires concernés.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'engager un débat sur le Rapport Politique de la Ville ;
- Le Rapport Politique de la Ville pour 2016

Délibère

Article unique :

Est pris acte de la tenue du débat sur le rapport Politique de la Ville 2016 pour les quartiers prioritaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ci-annexé.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Débat sur le Rapport Politique de la Ville pour 2016

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

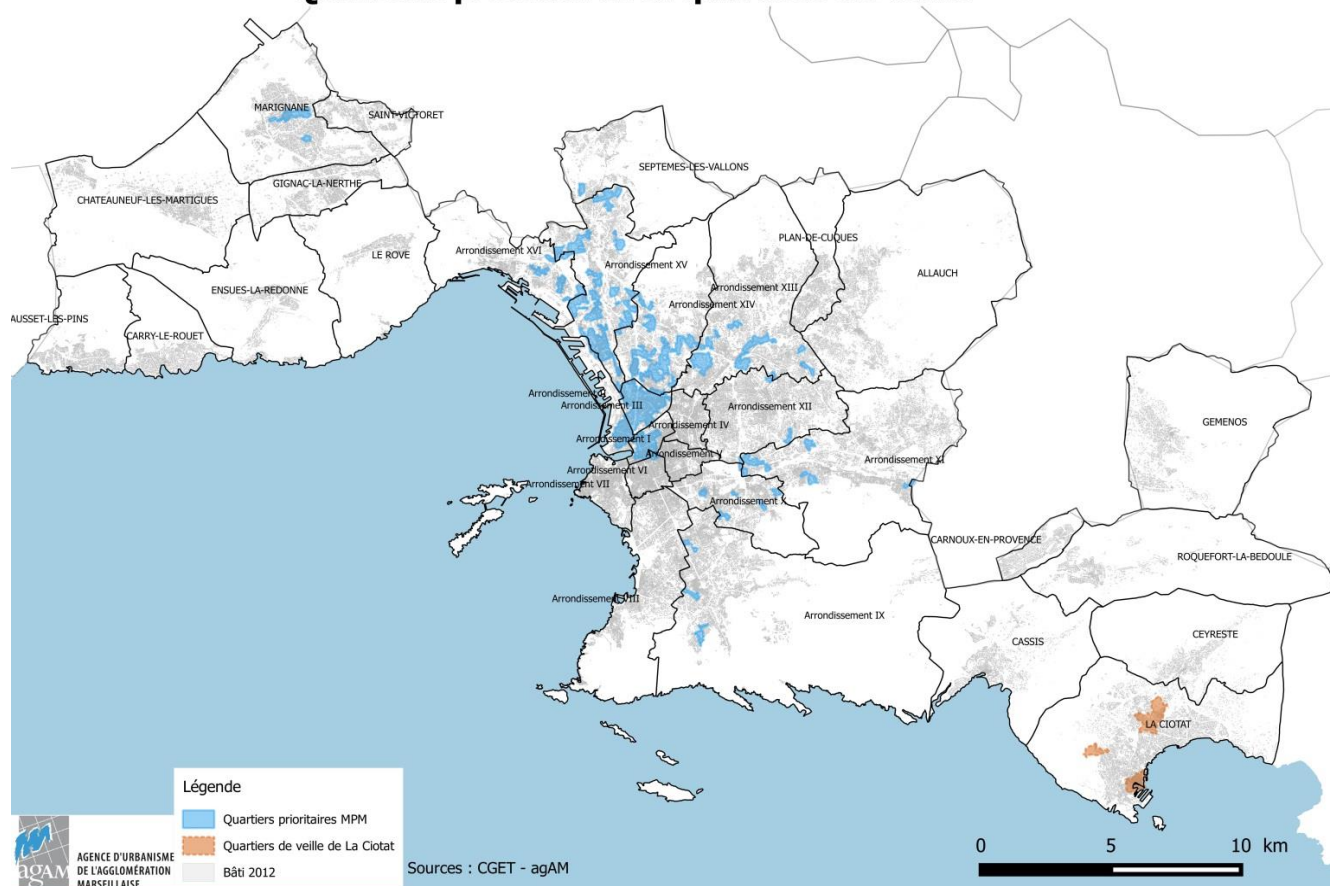
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Rapport Politique de la Ville

Conseil de Territoire Marseille Provence

Le Contrat de Ville du conseil de territoire Marseille Provence

Quartiers prioritaires et quartiers de veille



- 38 quartiers prioritaires : Marignane (2), Marseille(35), Septèmes-les-Vallons(1) et 3 quartiers en veille active à La Ciotat

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

- 4 piliers: Emploi et développement économique; Cohésion Sociale; Cadre de vie et rénovation urbaine; Citoyenneté et valeurs de la République.
 - Un contrat de ville signé le 17 juillet 2015 entre la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires.
- L'EPCI s'engage de 2015 à 2020, à assurer le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires.

Les engagements des partenaires à la signature du Contrat de ville

- de l'EPCI : 1 millions d'euros
- de l'Etat : 4,3 million d'euros par an pour la programmation associative contractualisée
- de la Région : 1 million d'euros environ
- du Département : 800 000 euros
- de la Ville de Marseille (crédits transférés à l'EPCI) : 3,4 millions d'euros
- de la Ville de Marignane : 100 000 euros
- de la Ville de La Ciotat : 306 000 euros
- de la Ville de Septèmes-les-Vallons : 100 000 euros

I – LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE ET DES PROJETS DE TERRITOIRE

1- Les instances du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015 a fixé les grands axes d'intervention de la politique de la ville à l'échelle du territoire de l'actuel Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Courant 2016, 5 comités de Pilotage ont été organisés par les directions Politique de la ville sur les communes : le 2 juin à Marseille, le 6 juin 2016 pour Marignane , le 14 juin 2016 pour Septèmes-les-Vallons et le 29 juin 2016 pour La Ciotat.

Un comité de pilotage intercommunal le 10 octobre à l'échelle du conseil de territoire Marseille Provence

Lors de cette rencontre à laquelle, des représentants des conseils citoyens étaient conviés pour la 1ere fois, les sujets suivants ont été traités :

- la validation finale des 856 projets de la programmation associative pour un montant total de financements de 11 100 100 € pour le conseil de territoire de Marseille Provence,
- les avancées des projets de territoires,
- les travaux en cours concernant l'articulation du contrat de ville avec les services de droit commun des signataires,
- l'articulation entre développement social et urbain et rénovation urbaine,
- la validation de la mise en œuvre de « l'observatoire des quartiers » à l'échelle du conseil de territoire.

2- Les Projets de Territoire

Le contrat de ville est construit à partir d'une lecture thématique des enjeux, il propose cependant un cadre de référence qui prend déjà en compte la diversité des réalités socio-urbaines des territoires précisée dans les neuf déclinaisons territoriales correspondant aux six secteurs de Marseille et aux villes de Marignane, de Septèmes- les- Vallons et de La Ciotat.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Ces déclinaisons territoriales ont pour objet d'établir une feuille de route stratégique et opérationnelle, qui oriente l'action spécifique des partenaires sur chacun d'entre eux en identifiant tout particulièrement les objectifs d'articulation entre le droit commun et l'action relevant spécifiquement de la politique de la ville.

L'échelle retenue pour établir ces déclinaisons est celle de territoires présentant une cohérence urbaine et sociale et permettant une appréhension directement opérationnelle des enjeux et de leur traduction en objectifs opérationnels.

En 2016, les équipes Politique de la Ville ont donc travaillé à la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de routes que représentent les Projets de Territoire.

Sur Marseille, une gouvernance a été organisée, à travers la mise en place de comités de suivi des Projets de Territoire, afin de prioriser, suivre, et orienter les axes de travail à conduire sur le terrain, qui se déclinent chacun sur des échelles de temps différentes.

La composition de ces instances de gouvernance a été définie à partir du partenariat élargi que sont les signataires du Contrat de Ville. Tous agissent à l'échelle opérationnelle du territoire de projet. Pour la 1^{ère} fois en avril / mai 2016, 2 membres des Conseils Citoyens concernés ont été invités à ce cadre de travail. Depuis, ils sont associés à de nombreux travaux, et instances de suivi ou de pilotage de projet.

Ces rencontres ont permis aux équipes projets de présenter des outils de suivi des Projets de Territoire, qui permettront d'évaluer la mise en œuvre de celui-ci.

3- L'appel à projet associatif

Le 1^{er} trimestre 2016 a permis l'instruction partenariale des projets déposés dans le cadre de l'appel à projet associatif 2016 en fonctionnement et en investissement, lancé fin 2015. Ces travaux ont abouti à la programmation telle que présentée plus bas.

3.1 – La programmation en fonctionnement

856 projets ont été financés sur le Conseil de territoire

Marseille : 725

La Ciotat : 75

Marignane : 43

Septèmes-les-Vallons : 22

Identifiés par piliers tous partenaires du contrat de ville confondus

Emploi et développement économique : 117 projets pour 1 860 394 euros

Cohésion Sociale et valeurs de la République : 652 projets pour 8 348 024 euros

Cadre de vie : 87 projets pour 918 815 euros

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Par financeurs

Collectivités	Ville	GIP Métropole	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Métropole	Total
La Ciotat	314 900			128 600	45 500	81 000	647 000
Marignane	100 000		166 000	5 000	10 000	38 000	319 000
Marseille		3 400 000	4 095 800	1 412 600	795 400	305 000	10 008 800
Septèmes-les-Vallons	44 000		33 300	35 000	19 000	20 000	151 300
TOTAL	458 900	3 400 000	4 347 100	1 581 200	869 900	444 000	11 101 100

En amont de l'appel à projet associatif 2017, 2 comités des financeurs ont été organisés en juillet et septembre 2016 afin de définir un cadre commun aux communes du Conseil de territoire. L'appel à projet 2017 pour le conseil de territoire de Marseille Provence a été lancé le 10 octobre

3.2- La programmation investissement

A/ Les actions d'investissement dans le cadre du Contrat de Ville pour la ville de Marseille

Les projets d'investissement participent à la requalification des quartiers par l'aménagement d'espaces extérieurs, la rénovation et l'équipement des locaux associatifs ainsi que la construction et la modernisation d'équipements municipaux.

En 2016, 66 projets ont été financés par les partenaires sur la ville de Marseille.

Comme pour la programmation en fonctionnement, l'appel à projet investissement 2016 a été lancé fin 2015. L'instruction des demandes de subvention est confiée aux équipes du GIP Politique de la Ville ainsi que les propositions de financement au titre de la Ville de Marseille.

Au cours de l'année 2016, 41 associations ou organismes logeurs ont reçu un avis favorable pour le financement des 47 projets en investissement. 11 projets concernent des travaux, 26 projets l'acquisition de matériel et 10 combinent travaux et acquisition de matériel.

Le coût total de ces projets s'élève à **2 136 272 euros**.

Le financement Politique de la Ville représente 1 449 794 € dont :

- ⇒ 1 233 909€ pour la Ville de Marseille,
- ⇒ 138 203€ pour le Conseil Départemental,
- ⇒ 134 469€ pour la CAF,
- ⇒ 83 397€ pour le Conseil Régional.

On peut citer pour exemple les opérations significatives suivantes :

- Différents projets d'aménagements transitoires, dont la particularité est d'investir des espaces délaissés et de construire en concertation avec les habitants un projet d'aménagement original et sur mesure, ont été financés en 2016 :

- Parc Bellevue : les projets de Marseille Habitat et de Logirem visent à créer des espaces de convivialités par l'implantation de modules légers. Le coût du projet de Marseille Habitat est de 80 000 € avec un cofinancement de la Ville de 43 000€ et du Département de 21 000 €.

Le coût du projet de LOGIREM est de 40 456 € avec un cofinancement Ville de 21 565 € et Département de 10 800 €.

- Résidence Ruisseau Mirabeau 1 et 2 : le projet participatif de Nouveau Logis Provençal sur la requalification des espaces extérieurs collectifs délaissés vise à améliorer le cadre de vie des habitants de la cité. Le projet s'élève à 120 096 € avec des financements de la Ville de Marseille de 56 077 € et du Département de 40 000 €.

- En matière de travaux permettant d'améliorer les locaux et de faciliter l'intervention des associations, dans le Nord Est 14ème, la société ERILIA porte le projet de relocalisation de l'association Vieux moulin. Cette association exerce des activités culturelles, sociales ainsi qu'une activité de centre aéré, et abrite une banque alimentaire. ERILIA propose de mettre à disposition de l'association de nouveaux locaux après restructuration et mise aux normes accessibilité et sécurité au regard de la législation des ERP. Le coût global du projet s'élève à 445 978 €. La Ville de Marseille participe à 245 288 € et la CAF à 111 494 €.

- En matière de soutien aux acteurs associatifs par de l'acquisition de matériel, on peut citer le soutien apporté, dans le Grand Sud Huveaune, au Centre de Culture Ouvrière qui aura en gestion le futur Centre Social Romain Rolland dont les travaux sont actuellement en cours, et qui a sollicité la Politique de la Ville pour l'équipement des locaux. L'objectif est de permettre de travailler et recevoir le public dans les meilleures conditions. Le projet s'élève à 90 078 € dont 18 016 € financés par la Ville à part égale avec la Région, le Département et la CAF.

B/ Pour la ville de La Ciotat

Au sein du territoire de La Ciotat, la ville de la Ciotat a investi 70 000 € afin d'aménager une aire de jeux pour enfants au cœur du quartier de Fardeloup ; cet équipement facilite grandement le lien social intergénérationnel et permet de lutter contre l'isolement des familles de jeunes enfants très isolées par rapport au reste de la ville.

Outre cet équipement, la ville a aussi soutenu la création d'un jeu de boules aménagé dans le cadre d'un chantier éducatif à hauteur de 10 000 €.

Enfin, ERILIA vient soutenir la création de 20 jardins partagés au pied de Fardeloup pour un montant de 76 000 € ; la commande a été passée à un atelier et chantier d'insertion du territoire.

4-L'investissement

A /La Dotation Politique de la Ville pour Marseille

Créée en 2009 et modifiée par la loi de finances 2014, la Dotation Politique de la Ville (DPV), attribuée par l'Etat à la commune de Marseille, intervient pour contribuer au financement d'équipements publics et d'actions dans les domaines social, éducatif et sportif dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

En 2016, Marseille s'est vu attribuer une dotation de 4 500 000 €, qui a permis le financement de projets pour un coût total de 8 620 000 € TTC.

L'Etat et la Ville de Marseille ont souhaité, cette année, prioriser les projets d'investissement visant à réhabiliter des bâtiments scolaires, dont les travaux étaient immédiatement réalisables.

Dans la perspective de Marseille Capitale du Sport en 2017, un million d'euros a également été affecté sur les équipements sportifs.

500 000 euros ont été attribués pour poursuivre la mise en œuvre de la médiation sociale urbaine sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille.

Au total ce sont 18 opérations d'investissement et une opération de fonctionnement qui ont bénéficié de financements dans ce cadre.

B/ Le soutien de l'Etat en droit commun pour la ville de La Ciotat

La ville de La Ciotat a bénéficié d'une subvention d'un montant de 890 000€ en 2016 ; à ce jour, la ville a soutenu pour 55 000 € la fonction animation et coordination de la Maison de Services publics afin de faciliter l'accès aux droits des habitants les plus fragiles de notre territoire ; l'espace santé jeune a lui aussi été soutenu pour 18 000 € de subvention ; la politique propre de cohésion sociale de la ville en direction des habitants des quartiers, a été aussi enrichie par le soutien du fonctionnement du centre social de l'Abeille à hauteur de 60 000 € et de la prise en charge en 2016 de deux postes de prévention spécialisée.

Outre cette implication forte en matière de cohésion sociale, la ville a acheté puis rénové pour un montant cumulé de 300 000 € deux locaux situés en pied d'immeuble rue Monnet pour créer une Maison de la Cohésion sociale dédiée à recevoir les agents de la cohésion sociale en charge de l'animation du contrat de ville et mobilisés en direction du pouvoir d'agir des habitants des quartiers en fragilité ;

Un plan travaux au sein des quartiers prioritaires de la Ciotat pour près de 60 000 € a permis de rénover les écoles reliées aux quartiers prioritaires

De plus, il a été décidé de subventionner à hauteur de 50 000 € ERILIA afin d'aider à cofinancer les fermetures automatiques des entrées Des immeubles.

Dans le cadre du vieux La Ciotat, de nouveaux équipements publics ont été construits dont un local de proximité dédié à la police municipale, implantés au milieu de la principale rue commerçante. Le coût des travaux s'élève à un montant de 80 000 € Une maison des seniors ou encore un pôle petite enfance RAM ont été livrés en 2016 pour un montant cumulé de 450 000 €

Enfin, deux locaux commerciaux en pied d'immeuble ont aussi été capté afin d'aider la réimplantation d'artistes pour une valeur de près de 150 000€.

4 -Le lien avec le Renouveau Urbain et la Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

Pour Marseille

La participation au protocole de préfiguration

L'année 2016 a été une année à la charnière entre le 1er programme de rénovation urbaine et le NPNRU. Les projets de renouvellement urbain constituent un levier majeur d'intervention et les équipes politique de la ville ont accompagné les 14 projets en cours en s'employant à animer les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité, à articuler la programmation associative avec les dynamiques de transformations, à soutenir la participation des habitants et les conseils citoyens.

Dans le même temps, les équipes du GIP Politique de la Ville ont contribué tout au long de l'année 2016 à l'élaboration du Protocole de Préfiguration des Projets de Renouvellement Urbain en soumettant, à chaque étape de sa construction, des propositions relatives au bilan du PRU 1, au diagnostic des territoires et aux besoins en études et en ingénierie.

Les aménagements urbains temporaires

Les signataires du Contrat de Ville ont approuvé dans son programme d'actions les orientations en faveur du renouvellement de la conception, de l'aménagement, de la gestion des espaces urbains dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à travers le développement de projets d'aménagements urbains temporaires.

Ces démarches visent à aménager temporairement des espaces publics ou privés à enjeu, afin d'en amplifier les usages spontanés, de favoriser l'animation sociale par les acteurs locaux, de faciliter la gestion, de tester et de préfigurer des aménagements définitifs d'un projet urbain. Elles sont menées de manière concertée et participative, s'appuient sur l'expertise d'usage des gestionnaires, des habitants et des acteurs associatifs, ce qui en favorise in fine une appropriation positive et de moindres dégradations. Dans les temps longs des projets de renouvellement urbain, ces projets d'aménagement urbains légers peuvent assurer une fonction de transition et d'attente dès lors qu'il s'agit de concerter, de préfigurer, de stimuler, de donner à voir durant ces longs processus de transformations de la ville.

En 2016, la politique de la ville a soutenu plusieurs projets sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville à Marseille : St Mauront, Malpassé, Belsunce, Air Bel, La Castellane, etc.

Enfin, elle anime un groupe de travail institutionnel pour favoriser le développement de ces projets dans les quartiers et formaliser un « Guide pratique des aménagements temporaires ».

Pour La Ciotat

L'équipe de la Ciotat coordonne le Programme de Rénovation Urbaine Abeille Maurelle Matagots d'un montant de plus de 30 millions d'euros ; à ce jour, appuyée par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage graphique et un OPICIC, l'équipe fait vivre le schéma directeur opérationnel visant à construire un cœur de quartier doté d'une grande place et nombreuses activités commerciales et de service.

Elle anime la maison de la Rénovation Urbaine et de proximité implantée au sein du quartier afin de renseigner les habitants sur le projet et d'accompagner la concertation et la démarche de gestion urbaine de proximité ;

L'équipe coordonne aussi le diagnostic partagé visant à structurer le Programme de Renouvellement Urbain du Vieux La Ciotat ;

A ce jour, près de 100 habitants et acteurs viennent fréquenter les ateliers du vieux La Ciotat espace ambassadeur du travail de co-définition des enjeux et du programme urbain des 10 prochaines années .

Pour La Ciotat en Gestion Urbaine de Proximité

Les Projets de Rénovations Urbaines dédiés au vieux La Ciotat et à l'abeille sont accompagnés par des actions de gestion urbaine de proximité très dynamiques ; outre une approche de traitement curatif des problèmes de gestion de l'espace public, un travail participatif facilite la construction d'espaces à vivre de proximité dédiés à la convivialité et au vivre ensemble.

Des balades urbaines mensuelles permettent de visiter le samedi matin le quartier Abeille Maurelle Matagots en transformation en lien avec les habitants et les nouveaux arrivants du secteur nord-est. Il s'agit de faciliter la rencontre en mixité sociale en favorisant par l'appropriation du cadre de vie et la nature en ville.

Pour Marignane

L'articulation Politique de la Ville et Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) au Cœur de Ville est une démarche globale et itérative comprenant un volet médiation habitat associant des actions collectives de prévention et d'information sur des thématiques liées au logement, et à l'organisation aussi d'actions de médiation plus individuelles (en cas de difficultés liées au logement ou d'impayés de loyer).

Elle comprend également un volet prévention des expulsions domiciliaires reposant sur l'accueil de public en difficulté, sur l'élaboration de diagnostic social et financier, et sur la mise en place d'outils d'accompagnement au relogement et/ou mesures de maintien du toit (notamment en partenariat avec la MDS, l'AVES et la CCAPEX d'Istres).

La concentration des moyens et des actions sur le centre ancien permet d'informer le public en favorisant l'articulation entre les habitants, les institutions et les dispositifs existants ; elle permet aussi d'accompagner les personnes sur les dispositifs d'emploi et d'insertion (par le biais des clauses sociales d'insertion, du redéploiement de l'offre de service grâce à l'ouverture en Mai 2016 du Relais emploi en plein cœur du quartier prioritaire...) ; en privilégiant l'embauche de personnes en parcours d'insertion issues du quartier prioritaire, la possibilité est ainsi donnée aux habitants de devenir acteurs du changement de leur quartier, en prenant part aux travaux d'amélioration (ainsi 20 postes en insertion sont portés par l'Atelier Chantier d'Insertion Acta Vista depuis janvier 2016, action financièrement soutenue par la ville, à hauteur de 280 000 euros par an).

Il s'agit aussi d'agir en faveur d'une mixité de l'habitat en favorisant les conditions de création d'un climat social apaisé (fêtes de quartiers, visites du patrimoine historique et culturel...) pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard du quartier.

Dans l'esprit, il s'agit de passer d'une logique de Maitrise d'Ouvrage (approche purement fonctionnelle) à une logique de Maitrise d'Usage (en repartant des besoins et des modes de vie des usagers sur ce quartier) pour répondre aux mieux à leurs attentes et proposer une action publique plus efficiente, car plus adaptée aux spécificités locales.

En cohérence avec cette approche, et parce que la question de l'articulation Rénovation Urbaine / Politique de la Ville ne saurait se résumer au seul pilier Habitat / cadre de vie, une attention particulière est portée

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

sur une démarche plus holistique, où l'enjeu de la redynamisation du quartier en cœur de ville fait l'objet d'une action publique dédiée (au moyen de la création de la Direction Cœur de Ville, en charge notamment de la revitalisation de ce QPV (mais aussi du Quartier Florida / la Chaume), du maintien et du développement de l'activité des commerces de proximité (grâce aux dispositifs fiscaux favorables tels que le FISAC, au recrutement par la ville d'un agent municipal « Manager Centre-ville »...) afin de valoriser le quartier et d'accroître la pertinence d'une approche transversale mêlant habitat / services / commerce et cohésion sociale.

Ajoutons que les bailleurs sociaux sont associés dans la mise en attractivité du quartier de par le rôle clef qu'ils jouent en matière de relais sur la demande de logement, ils sont parties prenantes de la stratégie de développement local, en véhiculant l'ambition de redynamisation du quartier et le pari de sa bascule d'image.

Pour Septèmes Les Vallons

La ville de Septèmes-les-Vallons n'émerge pas au NPNRU, cependant dans le cadre du Contrat de Ville et des enjeux du territoire de la Gavotte Peyret et plus largement celui de la Basse Bédoule, il s'agira de poursuivre et de renforcer les politiques y compris de droit commun mises en œuvre pour continuer à désenclaver le quartier, articuler l'accroissement de logements et de services, poursuivre son développement social et enfin poursuivre le développement de sa continuité urbaine.

A moyen terme, un projet de cheminement doux est inscrit le long du chemin de la Bédoule dans la perspective d'une liaison au centre-ville nord en application du Plan de Déplacement Urbain. Sont également identifiés des emplacements réservés préfigurant des projets de voiries, de bassins de rétention et d'installation de points d'apport volontaire en tri sélectif enterrés.

Au nord, le secteur de Val Fleuri a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en 2013 afin de permettre son urbanisation pour répondre au besoin de logements sur la commune, en continuité du tissu existant de la Gavotte Peyret, au sud, et de la Maison d'Accueil Spécialisée des Tourelles, au nord à l'horizon 2017.

4- Le lien avec les services de droit commun des signataires du Contrat de Ville

Les équipes politique de la ville ont construit tout au long de l'année 2016 une démarche visant à interpeller les différents partenaires du Contrat de Ville sur leurs compétences et leurs stratégies d'intervention, les associant à des travaux d'ingénierie et d'élaboration de plans d'actions sur les quartiers prioritaires de la ville au bénéfice des habitants de ces quartiers.

A titre d'exemples, on peut citer les démarches suivantes qui ont pu être amorcées en 2016 et qui se poursuivront au fil de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Pour Marseille

Le comité technique « accès aux droits »

Le diagnostic du Contrat de Ville Marseille-Provence reconnaît les difficultés prégnantes d'accès aux droits auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires et valide la nécessité de veiller à l'articulation entre les différentes interventions et d'améliorer la gouvernance sur cette thématique.

Dans ce cadre, les équipes Politique de la Ville ont initié, en septembre 2016, la mise en place du premier comité technique de l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires marseillais.

Ce comité technique réunit la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, les Directions Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le Cabinet du Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances, le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et quelques opérateurs associatifs. Il a pour mission de :

- partager un diagnostic,
- améliorer l'articulation entre les dispositifs de droit commun et les actions de la Politique de la Ville,
- identifier les points de blocages produisant des situations de nonaccès, non-recours ou rupture de droits,
- développer la mise en réseau des acteurs.

Cette dynamique collective doit perdurer tout au long du Contrat de ville pour définir une stratégie partenariale en faveur de l'accès aux droits sur les territoires de la Politique de la Ville.

La participation à la cartographie des zones de vie sociale des centres sociaux

Conformément aux engagements pris lors du Conseil Départemental de la Convention Cadre des Centres Sociaux (CCCS) de 2014 et en accord avec les partenaires, en étroite collaboration avec les équipes territoriales de la Politique de la Ville, les services de la Ville de Marseille ont conduit un travail cartographique sur l'ensemble des équipements sociaux qui interviennent sur le territoire marseillais.

Depuis juin 2015, une série de réunions de travail technique a été proposée à l'attention des partenaires associatifs et institutionnels dont l'objectif était de préciser les zones de vie sociale relevant des équipements structurants et dont le maillage assurerait une couverture plus cohérente à l'échelle communale. L'enjeu majeur de ce travail est de rendre plus lisibles et plus cohérentes les zones de vie sociale des équipements sociaux en prenant en compte les évolutions et les réalités territoriales (zones de projets, zones blanches, etc.).

C'est à ce titre que les équipes de la Politique de la Ville ont été mobilisées. Leur expertise territoriale a permis de poser un diagnostic précis sur les enjeux des équipements sociaux et ainsi de proposer une cartographie des zones de vie sociale ajustée en corrélation avec les besoins et les enjeux territoriaux.

La contribution à l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Marseille pour la période 2016-2020

A partir du Contrat de Ville 2015-2020 et des projets de territoire qui ont fait l'objet d'une validation institutionnelle, les équipes du GIP Politique de la Ville ont permis la mention des domaines d'intervention de la Politique de la Ville dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la Ville de Marseille.

Ils seront mis en œuvre ou poursuivis sur les quartiers prioritaires de la ville avec le soutien des équipes opérationnelles et en adéquation avec les missions du Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance de Marseille.

Ils concernent :

La tranquillité publique et plus particulièrement les « opérations concertées », la prévention du trafic de stupéfiants avec la poursuite et l'élargissement du dispositif trafics Acteurs Territoires (TAT), l'action Travail Alternatif Payé A la Journée (TAPAJ) portée par le groupe SOS et la réflexion partenariale sur la prévention des souffrances psychosociales, ainsi que des actions de prévention primaires concourant à la lutte contre la radicalisation ;

La médiation sociale et urbaine et notamment son suivi et son ingénierie, ainsi que son évaluation et à son articulation étroite avec la gestion urbaine et sociale de proximité,

La sécurité routière et la possibilité d'une sécurisation mieux adaptée aux abords des établissements scolaires, des jardins publics et des aires de jeux pour enfants, complétée par des actions de sensibilisation aux conduites à risques s'adressant plus particulièrement aux jeunes conducteurs,

L'accès aux droits et la justice de proximité grâce à un soutien, aux côtés du droit commun, aux opérateurs de l'accès aux droits ainsi qu'aux plateformes de services publics.

Pour La Ciotat

L'accès aux droits et la fracture numérique

Les équipes de la cohésion sociale animent un réseau d'accès aux droits visant à faciliter la résorption de la fracture numérique et à développer l'accompagnement des usagers dans un objectif d'autonomisation ;

Une démarche du « aller vers » les personnes les plus en fragilité est aussi travaillée avec un groupe de professionnels qui entend traiter au mieux la désaffiliation et l'isolement en matière d'accès aux droits.

La prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités

L'équipe opérationnelle travaille en étroite collaboration avec le Point d'accès au droit municipal et accompagne la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs du Maire en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités ;

Une réunion mensuelle mobilise la médiation sociale, l'équipe de cohésion sociale, la police municipale et le service PAD afin de lutter efficacement contre les incivilités et les difficultés du vivre ensemble ;

Un travail de développement de TIG et de mesures alternatives à l'emprisonnement est également menée avec des services et entreprises relais.

Pour Marignane

Prenons à titre d'exemple quelques actions présentées ci-dessous, au travers de la grille de lecture des piliers structurants du contrat de ville, piliers qu'il conviendra d'appréhender de manière transversale et systémique.

Sur l'axe développement économique – emploi : les services de la ville ont initié le démarrage d'une mise en réseaux avec l'association Team Henri Fabre (autour du Techno-centre des Florides), des échanges réguliers avec le rectorat et l'éducation nationale, l'organisation et l'animation de groupes de travail avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation (institutions et associations), et des réunions de rapprochement avec le groupe Airbus visant à fédérer l'ensemble de ces acteurs locaux stratégiques autour d'enjeux de développement local et d'attractivité de la ville. Des pistes de réflexion sont également conduites en matière de GPECT pour renforcer l'adéquation entre l'offre (7000 emplois prévus d'ici 2020 à la ZAC des Florides, offre spécialisée autour de la mécanique, des matériaux et procédés du futur, de l'ingénierie des services avancés aux industries) et la demande (à pré-qualifier et à accompagner en montée en compétences).

Dans cette même ambition de reconnexion des habitants aux potentialités locales, un projet de lutte contre la fracture numérique a également permis la création d'un espace multimédias (au sein du relais emploi en QPV Centre-Ville) pour permettre aux personnes en situation de rupture et d'éloignement d'avoir accès à l'ensemble des informations et démarches en ligne.

Par ailleurs, la ville de Marignane a assisté et participé aux divers comités de pilotage du « méta-projet » projet Henri Fabre., visant à structurer le développement de l'écosystème industriel aéronautique en PACA, et dont les enjeux de transport / mobilité, d'offre de services, d'emplois... restent interdépendants.

L'engagement de la ville au recours et à l'engagement d'une commande publique socialement responsable a également permis plus massivement le développement du nombre d'heures d'insertion sociale dans les marchés (plus de 20 000 heures en 2016) ; cette action participe au renforcement du partenariat avec le Service Public de l'Emploi et contribue sur le plan quantitatif à favoriser davantage l'embauche de public rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, et sur le plan qualitatif à donner à ces mêmes publics la possibilité de se former au titre professionnel d'ouvrier qualifié dans le bâti ancien.

Sur l'axe cohésion sociale : en matière de sécurité et de tranquillité publique, une cellule de veille a été créée permettant aux forces de l'ordre de mieux appréhender les problématiques de délinquance dans une logique collaborative et confidentielle (acteurs sociaux de proximité, services de la ville, délégué du préfet, police nationale, police municipale, bailleurs sociaux concernés...) ; une partie des dispositifs de vidéosurveillance a été redéployée sur des lieux publics stratégiques où la rénovation urbaine est engagée, avec une présence plus accrue de la police municipale et nationale, action qui est renforcée par la présence d'agents ASVP.

Sous l'égide du procureur de la république, un GLTD est organisé et doit être réactivé pour viser une meilleure résolution des problématiques de squats dans les bâtiments communaux, de sur-occupation des bâtiments privés et de l'existence des marchands de sommeil, travail dissimulé et autres trafics en tout genre (hommes, armes, stupéfiants...)

Sur l'axe habitat / cadre de vie : un comité technique trimestriel d'avancement des projets urbains rattachés au PNRQAD a été créé sous le double pilotage du sous-préfet et du maire de la ville ; dans une approche collaborative et multi-partenariale y sont associés plusieurs acteurs locaux et parties prenantes (services de la ville, métropole, police nationale...).

Dans le même esprit, un comité lutte contre l'Habitat indigne a été créé et se réunit tous les trimestres également pour traiter des situations d'indécence et d'insalubrité (ville, Urbanis, ARS, Métropole, CCAS,

CD13, CAF13...) pour inciter à l'amélioration de l'habitat et s'assurer de la bonne mise en réseau de tous les dispositifs incitatifs existants (PIG, OPAH)

Pour Septèmes-Les- Vallons

Un lien fort avec les services de droit commun des signataires du Contrat de Ville vient conforter sa programmation notamment par la mise en œuvre de différents dispositifs balayant l'ensemble des piliers du Contrat de Ville et notamment :

➤ L'enfance-Jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales, partenaire privilégié, accompagne la ville dans le développement de sa politique de la petite enfance, enfance et jeunesse en s'appuyant sur les dispositifs tels que :

- Le Contrat Enfance –Jeunesse 2014 – 2017 à travers les actions portés par le Centre social en direction de l'enfance-jeunesse et par la ville en direction de la petite enfance, enfance et jeunesse.
- La Convention cadre de Centres sociaux assure au centre social du QPV un financement stable et pérenne de la part des différents partenaires signataires et induit des prestations de droit commun telles que la PSO.
- Projets spécifiques tels que LAEP, CLAS, lire et grandir.

La ville accompagne le groupe scolaire Langevin Wallon avec le financement des projets d'écoles, classes de découverte, subvention de fonctionnement, dotation financière par élève.

Enfin, l'Etat par le maintien en 2016 et 2017 du positionnement en REP du groupe scolaire Langevin Wallon (sortie accompagnée en 2018).

➤ La prévention de la délinquance et l'accès au droit

- Développement du partenariat et mise en place d'actions concertées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (tranquillité publique, cellule de veille opérationnelle et sociale, groupe de travail et de suivi de la prévention de la récidive...)
- Dépôt de dossier dispositif V.V.V (séjours et journées socio-éducatives),
- Dépôt de dossiers dans le cadre du FIPD.

6- La formation et l'accompagnement des acteurs

Pour Marseille

Formation et échanges autour de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville et de son pilier cadre de vie-habitat et de l'amélioration de la gestion urbaine, les signataires ont exprimé le souhait de formaliser des stratégies partenariales de GUSP et de mobiliser l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des bailleurs sociaux afin de porter des objectifs engageant pour chacun. A ce titre, les équipes de la Politique de la ville ont été confortées dans leur rôle de chef de file du réseau d'acteurs concernés par ces démarches qui ont émergé durant la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009-2015 et des projets du 1er programme de rénovation urbaine.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Une journée de formation et d'échange de pratiques a été organisée en novembre 2016 avec l'appui d'un bureau d'étude afin de renouveler l'ingénierie de projet des équipes territoriales en s'appuyant sur les travaux, les recherches et les expériences nationales développés autour de l'élaboration de diagnostic, de la coordination partenariale, de la formalisation des outils d'analyse, de suivi et d'évaluation.

Formation relative à la lutte contre les discriminations

Le Contrat de Ville Marseille-Provence a inscrit comme une priorité la nécessité de structurer l'action de lutte contre les discriminations sur son territoire.

L'Etat a de son côté réaffirmé la lutte contre les discriminations comme un axe prioritaire et transversal de la Politique de la Ville et met à disposition des acteurs locaux différents modules de sensibilisation à la lutte contre les discriminations.

Dans ce cadre, les équipes Politique de la Ville, en partenariat avec le Commissariat Général pour l'Egalité des Territoires, ont organisé courant 2016 deux sessions pour sensibiliser les acteurs territoriaux à la lutte contre les discriminations à l'origine. Une quarantaine de professionnels (coordonnateurs Réseau d'Education Prioritaire, agents Pole Emploi, agents Politique de la Ville, acteurs associatifs) ont ainsi participé à ces modules animés par un formateur spécialisé. De nouvelles sessions sont prévues en 2017 et 2018.

Plus particulièrement sur La Ciotat

Le territoire de La Ciotat dispose depuis 2007 d'un plan de lutte contre les discriminations très dynamique Visant à sensibiliser, à former les acteurs de la cohésion sociale et à libérer la parole des habitants. Les acteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la santé ont d'ores et déjà été formés ;

Des espaces de parole habitant ont aussi été mis en place au sein de chaque quartier ;

Un forum de trois jour a eu lieu les 9,10 et 11 mai sur La Ciotat afin de parler et s'exprimer autour des discriminations ; la parole libérée et l'expression culturelle permettent ainsi de travailler aussi contre les représentations.

Accompagnement dans le champ du développement économique

Au regard de la priorité institutionnelle en faveur du développement économique, 4 journées d'accompagnement ont été organisées par les équipes politique de la ville de Marseille à destination de ses équipes pour :

- mieux appréhender les acteurs du développement économique (opérationnels et institutionnels locaux), découvrir les domaines de compétence impliqués, découvrir les outils et dispositifs mis en œuvre sur les territoires pour apporter de nouvelles réponses aux problématiques repérées ;
- être en capacité de mobiliser le droit commun pour apporter des solutions adaptées, veiller à leur complémentarité avec les actions et projets financés par les crédits Politique de la Ville ;
- mieux se positionner dans cet écosystème, favoriser la mise en place de partenariats innovants permettant une coopération entre des acteurs d'approches et cultures professionnelles différentes ;

- fournir des bases méthodologiques pour optimiser l'accompagnement et le développement sur les territoires de projets qui relèvent du champ du développement économique.

Pour La Ciotat, le PLIE et l'équipe de la cohésion sociale travaillent avec les collègues du territoire et les entreprises du territoire afin de faciliter l'aide au choix de stages en entreprise variés.

Un catalogue des acteurs de l'emploi et de l'insertion

Dans le cadre de sa mission d'animation et d'outillage des professionnels de la politique de la ville sur les thématiques du Contrat de Ville, les équipes politiques de la Ville de Marseille ont travaillé à l'élaboration d'un catalogue des acteurs et dispositifs impliqués dans le champ de l'emploi et de l'insertion à l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence. Ce catalogue a pour objectif de permettre aux agents et aux partenaires de la Politique de la Ville qui œuvrent dans les quartiers prioritaires d'avoir une connaissance aussi complète que possible du panel d'acteurs qui interviennent sur ces thématiques, des actions et des dispositifs existants et ainsi de pouvoir les interpeller et les associer à des actions de développement au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Des groupes d'échanges et de pratiques sur la participation dans les projets d'aménagement

Les équipes Politiques de la Ville de Marseille et Marseille Rénovation Urbaine ont engagé avec l'appui et le savoir-faire d'un prestataire, depuis 2014, un travail sur la participation dans les projets d'aménagement à destination des techniciens.

Bon nombre de techniciens (Ville de Marseille, Métropole, bailleurs, Soléam, Euroméditerranée, Délégués du Préfet...) sont actuellement engagés dans des démarches de participation avec les habitants mais dans le cadre de séminaires antérieurs (2014 et 2015) ils avaient fait remonter un besoin d'accompagnement méthodologique, d'échange, de partage de connaissance et d'expérience.

C'est pour répondre à cette demande qu'une « communauté de pratiques » s'est constituée. 7 groupes d'échanges et de pratiques (GEP) se sont déjà tenus. L'objectif de ces GEP est de donner des ressources aux participants mais aussi de les inciter à partager leurs expériences pour les mutualiser, prendre du recul sur leurs pratiques et réfléchir collectivement.

Grâce à ce travail engagé depuis 2014, un répertoire des bonnes pratiques de la participation a été élaboré et sera diffusé en 2017

Pour Marignane

L'équipe opérationnelle en charge du contrat de ville, ainsi que de nombreux acteurs locaux (associations, partenaires institutionnels...) ont pu bénéficier de formation et d'informations autour des thèmes suivants :

- deux journées sur « Les valeurs de la République – Laïcité » (organisées par le CGET et CRPV),
- une journée autour des violences intra familiales, animée par le réseau Point Ecoute Famille.

L'équipe politique de la ville a également suivi plusieurs séminaires dans différentes villes de France (Paris, Lyon, Tours, Aix en Provence...) traitant des problématiques de rénovation urbaine en QPV, de la spécificité des centres villes en déclin, des outils de redynamisation et de développement local (mêlant innovation

sociale, économie collaborative, articulation entre enjeux de cohésion sociale et attractivité territoriale...), ainsi qu'un ensemble de séminaires organisés par le CNFPT dans le cadre de la mise en œuvre de management stratégique et d'animation territoriale.

Par ailleurs, dans un souci de constitution d'une forme d'intelligence territoriale partagée, autour de la formalisation d'une communauté de pratiques et d'expertises, les services de la ville se sont engagés à prendre part à l'ensemble des rencontres et réseaux techniques et professionnels qui se réunissent dans la ville (Réseau Parentalité porté par la CAF13 ; CTA notamment animés par le Pôle emploi, la DIRECCTE et les acteurs de l'IAE ; les forums et journées d'informations...).

L'équipe en étroite collaboration avec la déléguée du préfet impulse l'organisation et l'animation trimestrielle de commissions thématiques autour des piliers du contrat de ville (une commission Emploi – Développement économique avec les services publics de l'emploi et les acteurs locaux ; une commission TFPB avec les Bailleurs sociaux ; des commissions spécifiques santé, ou réussite éducative, ou prévention de la délinquance...avec tous les partenaires impliqués).

Parallèlement à cela, l'équipe politique de la ville organise et pilote toutes les six semaines, des rencontres d'animation territoriale appelées « Cafés partage » qui réunissent plus de quarante acteurs locaux (associations PDV, service de l'Etat, institutions telles que la MDS, la CAF, la Mission Locale, le PLIE, l'Armée de terre...) dans un espace dialoguant ; celui-ci favorise le partage de diagnostics locaux (freins et opportunités), la présentation des projets en cours, l'incitation au renforcement du maillage territorial par la mutualisation des moyens et des compétences, l'aide à la professionnalisation des plus petites associations, et la constitution d'un réseau professionnel qui permet de décroïsonner les champs de spécialisation de chacun et favorise l'émergence d'une meilleure culture partagée.

Pour Septèmes-les-Vallons

Valeurs de la République et Laïcité : Les personnels des associations porteuses de projets se sont inscrits largement aux journées de formation proposées par l'Etat « Valeurs de la République et Laïcité »

Prévention des violences conjugales : sensibilisation et formation : dans le cadre du groupe réseau réunissant les acteurs du territoire, il est proposé un temps d'échanges et de formation afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes sur le territoire. Divers items sont abordés permettant aux professionnels une meilleure approche de la thématique : appropriation du processus, veille législative, levée des freins au porter plainte....

Accompagnement à la parentalité : organisation par les services de la ville de conférences – débats permettant d'améliorer sa pratique professionnelle.

II - L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

Sur Marseille

Les 10 Conseils Citoyens créés à Marseille sont notamment amenés à :

- Porter la parole des habitants auprès des décideurs de la Politique de la Ville
- Participer aux instances institutionnelles dans une logique de co-construction
- Participer à la dynamique des Fonds de Participation des Habitants (FPH)
- Témoigner des débats et décisions auxquels ils auront participé auprès des habitants

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

1- La composition des Conseils Citoyens

Un travail partenarial a permis de fixer le 1^{er} cadre formel pour le lancement de la dynamique :

- 10 conseils citoyens pour les 35 quartiers prioritaires de Marseille,
- 32 membres répartis à parts égales entre 2 collèges (acteurs locaux et habitants).

La fin 2015 et toute l'année 2016 ont été fortement marquées par les différentes étapes et démarches de mobilisation des membres des conseils citoyens.

Le collège acteurs locaux

L'appel à candidature pour la constitution du collège des acteurs locaux a été ouvert du 3 au 26 juin 2015 et a permis la réception de 283 candidatures parmi lesquelles ont été tirés au sort les membres (16 par conseil citoyen) représentant les différentes catégories identifiées d'acteurs, ainsi qu'une liste complémentaire à laquelle il est fait appel en cas de désistement.

Pour remobiliser des associations volontaires tirés au sort qui n'avaient pas participé aux diverses réunions organisées sur les territoires, une rencontre a été organisée le 7 avril 2016. Les équipes Politique de la Ville ou les Conseils Citoyens eux-mêmes ont également tenté par de très nombreux contacts de renforcer la participation de certains acteurs locaux aux travaux des conseils citoyens.

Le collège habitants

Il a été constitué à partir de plusieurs démarches :

- en 2015 **un tirage au sort** sur les listes électorales (avec l'envoi de plusieurs courriers et l'organisation de rencontres avec les 2500 habitants concernés, notamment les 2 et 4 février 2016) permettant une représentation nouvelle d'habitants des quartiers prioritaires,

- **puis un appel à volontariat** via le lancement le 1^{er} mars 2016 d'un appel à candidature auprès des habitants en quartiers prioritaires. Il a fait l'objet d'un relai presse et des espaces ont été réservés dans des journaux locaux pour une bonne diffusion de cet appel à candidature. L'adjointe au Maire a également participé à une émission dédiée aux Conseils Citoyens d'une radio locale le 14 mars 2016.

En parallèle l'ensemble des partenaires locaux identifiés sur le territoire ont été mobilisés par les équipes à plusieurs reprises pour les inciter à relayer cet appel à candidatures auprès des habitants.

Cette démarche d'appel à volontariat a été relancée fin 2016 afin de compléter les collèges incomplets.

- Une action de porte à porte / de réunions de pieds d'immeubles a été organisée de manière expérimentale fin 2016 dans le cadre des financements de la politique de la ville sur plusieurs quartiers des 11/12^e arrondissements. Elle permet d'aller vers les habitants dans les secteurs où cela s'avère nécessaire.

Un premier arrêté de constitution des conseils citoyens a été pris par le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances le 13 février 2016. Une fois la composition des Conseils Citoyens stabilisée de nouveaux arrêtés seront proposés à la Préfecture pour modifier l'arrêté initial pour chacun des 10 Conseils Citoyens.

2- Les réunions des Conseils Citoyens

Chacun des 10 Conseils Citoyens s'est réuni très régulièrement en 2016, avec ou sans la participation ou l'animation des équipes de la politique de la ville, en fonction des souhaits des membres des Conseils.

Certains Conseils Citoyens développent d'ores et déjà des initiatives intéressantes et commencent à s'organiser pour fonctionner de manière plus autonome (adresses mail du Conseil Citoyen, rédaction de compte-rendu, déterminations de priorités d'intervention, réunions dans des lieux variés pour couvrir le territoire, etc.). Ils ont déterminé des sujets de travail qui les intéressent et organisent des démarches de diagnostic ou d'interpellation : difficultés d'accès aux stages de 3e pour les collégiens des quartiers prioritaires, interpellation de la RTM sur la desserte de la Cayolle, questionnaire auprès des usagers de la CAF dans le 15/16, etc.

Courant 2016, un accompagnement méthodologique a été proposé aux conseils citoyens qui le souhaitent (par l'Université du citoyen et d'Agence régionale de développement Local). Il pourra se poursuivre et se renforcer pour les Conseils Citoyens qui le souhaitent en 2017.

Le site web de la politique de la ville développe une page permettant la mise en partage des comptes rendus de chacune des réunions des conseils citoyens.

3- La participation aux instances du Contrat de Ville

Chaque Conseil Citoyen a désigné des représentants habitants et acteurs locaux pour participer aux différentes instances du Contrat de Ville. Courant 2016, ils ont été associés :

- aux comités techniques des projets de territoire du Contrat de Ville qui se sont déroulés pour la première fois dans la deuxième quinzaine d'avril,
- aux réunions publiques,
- au comité de pilotage du Contrat de Ville,
- aux revues de projet dans le cadre des Programmes de Renouvellement Urbain, comme par exemple à La Castellane.

Fin 2016 / début 2017, les Conseils Citoyens ont été également associés à l'instruction des projets dans le cadre de la programmation associative 2017 du Contrat de Ville. Plusieurs méthodes de travail ont été proposées par les équipes de la Politique de la Ville et mises en œuvre pour recueillir leurs avis. Certains conseils citoyens se sont investis de manière très importante sur ce travail d'instruction formalisant des avis très étayés et s'appropriant ainsi la diversité des actions soutenues dans le cadre de la politique de la ville.

Sur La Ciotat

La commune de La Ciotat n'a pas constitué de conseils citoyens, en revanche, les démarches de gestion urbaine de proximité accompagnent la création d'espaces Agora entre habitants qui sont impliqués dans la qualité de vie et le vivre ensemble ;

La mobilisation d'un fonds de participation des habitants en direction des projets solidaires partant du pouvoir d'agir des gens a permis aussi de faire conjuguer échanges citoyens et actions concrètes favorisant le vivre ensemble ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Sur Marignane

Les deux conseils citoyens sont en cours d'élaboration, avec déjà plus de huit réunions de structuration de ces instances participatives, reposant sur la constitution d'un premier noyau dur d'habitants engagés autour d'un portage et d'une co-animation ville / association locale (ASM).

Le groupe qui s'est créé a participé à diverses manifestations animées et/ou impulsées par le CGET et le CRPV (journée de formation à Miramas octobre 2016, journée nationale de lancement à Paris pour deux membres très actifs, comité de pilotage contrat de ville fin 2016 en tant qu'observateurs pour cette première expérience ...).

Ils sont par ailleurs accompagnés depuis octobre 2016 par l'Université du Citoyen dans toutes les différentes étapes d'avancement et bénéficient de l'expertise de cette structure dans la consolidation de leur organisation et démarche apprenante.

Sur Septèmes les Vallons

La démarche de mise en œuvre du Conseil Citoyen « Gavotte Peyret – Basse Bédoule » a été initiée dès septembre 2016. Elle a fixé les modalités d'élection de ses collèges, les modalités d'accompagnement et de formation de ces membres afin de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville,
- Favoriser l'expertise partagée,
- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le Conseil citoyen Gavotte Peyret – Basse Bédoule comprendra deux collèges pour un total de **24 personnes dont ¼ de jeunes de 16 à 25 ans** :

- ☐ 1 collège « habitants » : 12 personnes dont 3 moins de 25 ans tirés au sort dans le respect de la parité, à partir des listes électorales et par un appel au volontariat.
- ☐ 1 collège représentants d'associations et acteurs locaux (12 personnes) toujours dans le respect de la parité, tirés au sort à partir d'un appel à candidature.

Ce collège permet de garantir la représentation : D'associations et de collectifs, acteurs de terrain ou professionnels directement implantés sur le territoire concerné et des associations et de collectifs, acteurs de terrain ou professionnels intervenants sur le territoire concerné mais n'y résidant pas.

La campagne d'information est prévue dès le mois de janvier 2017 avec l'envoi et la mise en place de :

- ☐ Un courrier avec un coupon de candidature a été envoyé à chaque habitant et chaque association potentiellement concernée,
- ☐ 2 réunions d'information (1 sur le quartier de la Gavotte Peyret le soir, 1 sur l'école à proximité le mercredi après-midi),
- ☐ 3 urnes déposées sur 3 endroits différents afin que les habitants et les associations puissent déposer leur coupon de candidature.

Enfin, le conseil citoyen sera accompagné dans son fonctionnement et pour la formation de ses membres par la fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, via une subvention de l'Etat et de la ville.

Le tirage au sort du conseil citoyen est envisagé au cours du 1^{er} trimestre 2017.

III – DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL REMARQUABLES

Le nombre d'actions soutenues, accompagnées et/ou initiées dans le cadre de la politique de la ville sur le territoire du Conseil de territoire est particulièrement important (cf les éléments chiffrés sur la programmation associative ci-dessus), il n'est donc pas possible d'en faire une présentation exhaustive (chacune donne lieu à un bilan quantitatif et qualitatif). Pour autant, il a semblé intéressant de mettre en avant certaines actions particulièrement remarquables qui rendent compte de la diversité des actions soutenues, de la richesse du tissu associatif local et de l'implication des équipes de la politique de la ville.

1- Pilier Développement économique

1.1 - Un garage solidaire à Arenc/St Mauront : Les Mécanos du cœur – Marseille

Les Mécanos du cœur portent un garage solidaire et associatif situé sur le territoire d'Arenc/St Mauront. Son principe est de permettre aux adhérents, et notamment à des personnes à faibles ressources, d'entretenir et de réparer leur véhicule en bénéficiant de tarifs réduits, d'être formés à la mécanique et à l'entretien de leur véhicule, d'utiliser les outils du local et d'augmenter ainsi leur autonomie dans la gestion de leur voiture.

L'action permet ainsi de favoriser la mobilité et l'autonomie d'un public fortement précarisé et de lever certains freins à l'emploi tout en développant un réseau d'entraide et de solidarité entre les adhérents et en luttant contre le « garagisme sauvage », largement pratiqué sur le territoire, et le dépôt de voitures-ventouses. L'équipe est composée de 3 salariés et d'une vingtaine de bénévoles.

De 197 adhérents en 2013, l'association est passée à 389 adhérents au 1^{er} décembre 2016. Elle a ainsi un carnet de commande plein (1 ou 2 mois d'attente) et ne pouvait plus répondre à la demande croissante de réparation. Pour cette raison, un 3^e salarié, auparavant bénévole, a été embauché en septembre 2016 permettant à l'association d'augmenter la capacité d'accueil et de production du garage.

L'association porte ainsi un projet social de qualité et un modèle économique innovant tout en étant en capacité de s'adapter aux besoins du territoire.

1.2 - Favoriser la mobilité des habitants de la Castellane et de la Bricarde- Marseille

La démarche de concertation associée à l'élaboration du Projet Urbain de la Castellane et de la Bricarde, pilotée par Marseille Rénovation Urbaine, a mis en lumière les difficultés de mobilité rencontrées par les résidents de ce territoire. Des constats et des propositions formulées par les acteurs de terrain (habitants et professionnels) réunis en groupes de travail, sont nées différentes actions qui ont démarré en 2016 grâce au soutien des équipes de la politique de la ville et à des financements des partenaires du Contrat de Ville (Métropole, Etat).

Ainsi, depuis l'automne dernier, l'association Formation et Métiers propose aux habitants du territoire des ateliers de diagnostic et de réparation de leurs véhicules personnels, ce « garage solidaire » bénéficiant des infrastructures et des agents du lycée professionnel St-André. Ce centre de formation offre également à une quinzaine de personnes, en grande majorité des femmes en insertion professionnelle, un accompagnement adapté et renforcé au passage du permis de conduire. Ces deux actions sont travaillées

en étroite collaboration avec les centres sociaux du territoire et le dispositif MOBilisation Vers l'Emploi (MOVE).

Sur ce territoire, la Maison de l'Emploi porte un dispositif expérimental de préfiguration d'un « pôle mobilité ». Ce pôle pourra proposer des actions d'information, des ateliers diagnostics et de formations à la mobilité, des temps d'animation (journées mobilité), etc. En cohérence avec la démarche participative déjà enclenchée, les actions proposées par ce « pôle » seront élaborées en lien avec les acteurs locaux déjà porteurs d'actions ou de propositions sur la mobilité, les habitants souhaitant s'y impliquer ainsi que le Conseil citoyen du territoire 15/16 Ouest.

1.3 - Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) – Groupe SOS – Marseille

Le programme TAPAJ est une démarche globale autour de l'insertion, de la lutte contre la délinquance et des trafics de drogue, de l'accès aux soins, et de l'amélioration du cadre de vie.

En 2016, le déploiement du dispositif TAPAJ s'est effectué à l'échelle de tous les territoires Politique de la Ville de Marseille, faisant de cette action l'une des actions structurante de la programmation associative du Contrat de Ville dans les réponses qu'elle apporte notamment en termes d'accompagnement social et d'alternative aux trafics pour les jeunes qui participent à l'action.

En 2016, le porteur de projet a notamment mis en œuvre un important chantier sur la copropriété de Maison Blanche répondant ainsi aux souhaits des habitants de disposer d'espaces extérieurs, de convivialité, d'un endroit où se rencontrer, jouer, etc.

Le groupe SOS a donc réalisé un chantier pour remettre en état d'usage un espace nommé « terrain de boules » qui était complètement laissée à l'abandon, jonché de débris et qui n'était plus utilisé (travaux de cantonnement, peinture, maçonnerie, terrassement).

Le chantier a débuté le 8 juillet et s'est finalisé le 4 septembre, 21 jeunes ont participé. Pour certains, à l'origine très éloignés des démarches emploi et impliqué dans certains trafics, la participation à ce chantier leur a permis de se remobiliser sur des démarches d'insertion et de mobilisation autour d'un projet professionnel.

Le partenariat élargi avec les syndicats de copropriété, le conseil syndical, les associations, ainsi que les entreprises a été une des conditions du succès de cette opération inaugurée le 21 octobre 2016.

D'autres chantiers sur d'autres QPV ont également été réalisés sur Air Bel, les Oliviers A, Consolat, etc...

1.4 - Actions –La Ciotat

Des espaces collaboratifs de coworking et de fab lab sont accompagnés au sein du cœur de ville.

1.5 - Les Rencontres Emploi Formation – Septèmes-les-Vallons

La Ville organise cette journée dédiée à l'Emploi et la Formation au mois de novembre, l'objectif de cette rencontre annuelle est de :

- Concrétiser le travail mené tout au long de l'année par les partenaires de l'emploi et de l'insertion,
- Permettre aux demandeurs d'emploi (adultes et jeunes) septémois de rencontrer et d'échanger avec les différents partenaires des services publics de l'emploi, de rencontrer des employeurs ou des personnels des organismes de formation,
- De postuler aux offres proposées,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

- De participer à des ateliers sur les Techniques de Recherche d'Emploi.

Enfin, les 90 collégiens des classes de 4^{ème} et 3^{ème} du collège Marc FERANDI ont participé aux conférences "découverte des métiers" et c'est également pour eux l'occasion de solliciter des employeurs pour le stage d'observation qu'ils doivent réaliser en 3^{ème}.

Les élèves du Lycée hôtelier Saint Elisabeth se sont vus confiés la réalisation du buffet offert aux partenaires. Une façon pour eux d'exprimer leurs savoirs faire.

Enfin diverses conférences apportent un éclairage sur des thématiques telles que : la création d'entreprise, la formation professionnelle

2- Pilier Cohésion sociale

2.1 - Point écoute famille– Marignane

L'association Point Ecoute Famille (PEF) agit dans le champ de la prise en charge de la souffrance psychique et de la médiation familiale ; elle cherche à promouvoir toute action à visée de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, l'amélioration des relations parents/enfant, parents/adolescent, l'apprentissage de la communication non violente et la sensibilisation à l'éducation bienveillant.

En 2016, sur la ville de Marignane, ce sont plus de 700 personnes en situation de souffrance psychique qui ont pu alors bénéficier de cet accompagnement dont 58% adultes, 27% ados, 15% enfants de moins de 12 ans, engrangeant une dynamique de plus de 1 100 entretiens thérapeutiques et rencontres avec les bénéficiaires.

Cette action revêt un caractère remarquable du fait de sa large implication et adaptation face aux besoins réels et aux contraintes liées au mode de vie des publics concernés ; en effet, l'espace d'accueil et de consultation est ouvert tous les jours de 9h à 20h et le samedi matin, avec une prise en charge immédiate pour les personnes en situation de grande détresse et ne pouvant être reçues dans les CMP où les consultations d'urgence peuvent parfois nécessiter des jours, voire des semaines d'attente.

L'équipe se compose de spécialistes hautement qualifiés : quatre psychologues et trois thérapeutes du couple et de la famille.

Soucieuse de renforcer le maillage territorial et les logiques de coopération intra-associative et multi-partenariale, l'équipe politique de la ville accompagne la structure à œuvrer conjointement avec soutien de 9 partenaires institutionnels et plus de 17 partenaires opérationnels en relais sur le terrain ; cette configuration participe à accroître les logiques de solidarités et d'entraide territoriale, au service d'une plus grande efficacité dans la mobilisation et l'orientation des publics fragilisés.

Enfin, l'organisation mensuelle de groupes de parole « questions de femmes » et « Parents d'ados » permet de manière régulière, de libérer la parole dans des espaces de confiance, et sécurise la pérennité de l'action tout au long de l'année.

2.2 - Action de soutien à la reconnaissance de la médiation santé - Ateliers Santé Ville – Marseille

Depuis plusieurs années le dispositif Atelier Santé Ville (ASV) de Marseille soutient la médiation santé comme un outil efficace de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de la santé. En effet, ces actions permettent d'accompagner les personnes les plus éloignées de la santé, tout en sensibilisant les professionnels de santé aux freins auxquels elles sont confrontées. Les ASV ont ainsi développé et suivi plusieurs actions de médiation santé sur certains quartiers prioritaires : Kalliste, Consolat Mirabeau, Petit Seminaire et la Renaude, auprès de publics résidant en foyer ADOMA ou encore auprès de jeunes suivis par la Mission Locale de Marseille.

Les ASV ont également mis en place des actions visant à la fois à soutenir les médiateurs dans leur travail, mais également à rendre plus visibles ces actions de médiation en produisant un référentiel de compétences du métier de médiateur ainsi qu'une charte de déontologie. Un travail avec InCittà et Regards santé a permis, outre les échanges de pratiques entre médiateurs, de développer des outils de suivi des actions.

Ces démarches locales ont récemment été confortées par une avancée législative importante. La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 ayant fait inscrire au code de la santé publique la médiation santé comme un outil pour améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées du système de santé. La Haute Autorité de Santé (HAS) travaille également sur l'élaboration d'un référentiel métier, qui pourrait notamment s'appuyer sur le travail réalisé à Marseille.

L'ensemble de ce travail a pu être restitué par une coordinatrice ASV lors d'un colloque organisé à Paris le 12 décembre 2016 par l'AŠAV (association pour l'accueil des voyageurs) avec le soutien de Santé Publique France et du Ministère des Affaires Sociales et de la santé.

2.3 - Un bailleur social accompagné par le pôle de développement a investi le champ de la santé mentale- Marseille

Trouver un logement est une chose, l'habiter en est une autre. C'est sur l'enjeu d'habiter un logement ordinaire lorsqu'on est concerné par la précarité et par les problèmes psychiques que s'est positionné le bailleur social LOGIREM.

Lauréat de l'appel à projet « 10 000 logements sociaux accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) dans le cadre du Pacte d'objectifs et de moyens du 8 juillet 2013, le projet « situations extraordinaires, logements ordinaires », soutenu à l'échelle locale par une subvention Politique de la Ville et accompagné dans sa mise en œuvre par l'Atelier Santé Ville santé mentale, s'est penché en 2016 sur la situation de plusieurs ménages résidents dans le parc de LOGIREM implanté sur les quartiers politique de la ville au Nord de Marseille. Construit en partenariat avec Groupement pour l'Accompagnement, le Logement, l'Insertion et l'Entraide (GALILE), l'association Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA) et le Centre Hospitalier Edouard Toulouse (CHET), ce projet propose et expérimente une pratique d'accompagnement social spécifique, une posture « d'aller-vers » préalable indispensable pour accompagner des ménages qui souvent dénie leurs difficultés pourtant bien réelles (entassement, incurie, isolement, nuisances

sonores...), et vise à terme à adapter les pratiques et postures professionnelles des agents de LOGIREM aux personnes fragilisées sur le plan de la santé mentale.

Pour répondre à l'enjeu d'une mutation des façons de faire et de penser, et pour dépasser les représentations associées à la maladie mentale, un programme de formation sur la santé mentale en contexte de précarité, avec un contenu et un format créé et adapté pour un bailleur social, a été lancé. Il est dispensé par l'association InCittà, la société coopérative et participative Réseau Clinique et Travail Social, et s'adresse à près de 90 agents de LOGIREM.

Enfin, pour tenter de bouger les lignes sur la question des attributions, quelques ménages suivis par le CHET et vivant dans un habitat dégradé et inadapté, ont pu accéder, via ce projet, à un logement social correspondant à leurs besoins. Ils sont aujourd'hui pour quelques mois accompagnés à mieux vivre chez eux, mais aussi à mieux appréhender leurs voisins, leur quartier, et plus globalement, leur cité.

2.4 - Déploiement d'un accompagnement aux usages numériques- Marseille

Ce projet, porté par Emmaus Connect, a pour objectif principal de faciliter l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables grâce au numérique.

Les objectifs spécifiques du projet sont de dresser un état des lieux des besoins numériques du territoire et des initiatives existantes, afin de proposer des solutions adaptées qui répondent à des besoins numériques et sociaux non couverts.

Le diagnostic territorial d'inclusion numérique doit en effet permettre de dresser une cartographie des actions déjà en œuvre et d'identifier les besoins non couverts à ce jour sur le Nord Est 13ème. Le projet favorisera l'outillage des professionnels de terrain pour les mettre en capacité de répondre aux demandes spécifiques de leurs usagers dans l'utilisation des services essentiels (accès aux droits, démarches administratives).

Le diagnostic est en cours de finalisation et devrait être restitué au mois de mars 2017 avec les propositions d'actions qui pourraient en découler.

2.5 - La création d'une «Table Jeunesse» sur le secteur des Crottes et de la Cabucelle – Marseille

Les constats faits par les acteurs du secteur Crottes–Cabucelle de la difficulté de nouer ou renouer des contacts avec les jeunes qui sont hors de tout circuit (scolaire, éducatif, social, emploi, loisirs...), ont conduit à la création de la « Table jeunesse ».

En effet pour beaucoup de jeunes, la sortie du système scolaire marque une rupture avec les différentes offres, actions et les accueils proposés par les acteurs associatifs et institutionnels. Cette instance, qui se réunit une fois par trimestre, a pour objectifs :

- de partager une expertise précise des différentes actions et instances œuvrant auprès du public jeune,
- d'identifier les manques en termes d'offres,
- de réfléchir à la manière d' « aller vers » le public jeune,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

- et in fine d'élaborer un plan d'actions à renforcer et à développer.

En s'appuyant sur les dynamiques générés (ou à venir) par l'arrivée d'Euromed 2 sur le secteur, la « table jeunesse » envisage de créer des points de rencontres, des événements partagés entre acteurs repérés et mobilisateurs afin de créer une dynamique de contact avec ces jeunes.

2.6 - Un Espace Lecture à Val Plan- Marseille

L'association ACELEM a pour but de favoriser l'accès à la lecture et à l'écriture, d'attirer les publics qui ne fréquentent pas les structures de lecture publique et de servir de passerelle avec les bibliothèques municipales.

Les problématiques autour de la maîtrise du langage, de l'écriture et de la lecture sont relativement prégnantes sur Marseille, le diagnostic du Contrat Territoire Lecture identifiait cette difficulté. Aussi, le Contrat de Ville, et les Projets de Territoires visent à améliorer cette situation.

En 2016, un 8ème équipement Espace Lecture a été implanté au cœur de la cité de Val Plan. Cette structure permet de rééquilibrer l'offre d'accès à la lecture sur le territoire pour les habitants du 13ème arrondissement. La Politique de la Ville a accompagné le projet d'une manière prioritaire au regard des enjeux, en soutenant un projet en investissement (l'acquisition de mobiliers et de matériels informatique), ainsi que le volet fonctionnement, permettant de proposer diverses actions autour du livre.

Le lieu est très bien identifié, l'impact des actions est extrêmement positif, tant sur le public bénéficiaire, que sur le partenariat local qui utilise cet équipement comme lieu ressource. La vie associative s'est ainsi renforcée avec un acteur et un projet structurant.

2.7 - Actions- La Ciotat

Différentes actions développées sur la ville de La Ciotat illustrent le travail mené sur le pilier Cohésion sociale :

- Un réseau santé solidarité mobilisant près de 20 praticiens a permis de favoriser la création d'un projet de pôle de santé solidaire réunissant 4 médecins libéraux et un cabinet infirmier.
- L'animation de la coordination de la maison de services publics favorise les dynamiques d'accès aux droits en direction des plus fragiles au sein du territoire.
- Un groupe de travail mixité sociale et cohésion territoriale interroge les dynamiques de vivre ensemble entre populations d'origine sociales différentes à partir de culture et nature en ville.
- L'équipe Politique de la ville accompagne un projet de tiers lieu associatif de façon participative en se basant sur l'énergie des habitants.
- Un espace recherche action autour du aller vers accompagne les acteurs de l'accès aux droits.

3- Pilier Habitat / Cadre de Vie

3.1 - La Gestion Urbaine de Proximité à Air Bel - Marseille

Depuis 2015, une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été initiée dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain d'Air Bel. Il s'agit d'une instance d'échange et de réflexion permettant d'établir un diagnostic sur le fonctionnement et la gestion de la cité et ce, afin d'engager des actions concrètes pour mieux répondre aux attentes des habitants. Plusieurs actions ont abouti, notamment l'aménagement et l'entretien de certains espaces délaissés, l'amélioration de la collecte des déchets, le renforcement de l'entretien, la mise en place du tri sélectif, mais aussi le soutien et l'accompagnement d'associations structurantes intervenant sur le territoire (Acelem, le centre social, Aic, etc.) Des comités de suivi GUP sont animés régulièrement par l'équipe Politique de la Ville afin d'assurer une coordination entre les différents acteurs et les institutions (services publics, bailleurs sociaux, associations locales, etc.)

3.2 - Aménagement du FLORIDA – Marignane

La problématique de stationnement anarchique au cœur du quartier prioritaire de Florida était aggravée par l'utilisation de cet espace à des fins de prêches à ciel ouvert.

Les habitants du quartier – copropriété comprenant 232 logements (dont 66 sociaux) - se retrouvaient donc dans une forme d'impuissance face à ce qui était vécu comme une perte significative d'outils collectifs de régulation de la production et de la reproduction sociale.

Cette contrainte a alors favorisé l'émergence d'une action qui en se saisissant de cette problématique, s'en est servie comme d'un prétexte d'intervention auto-légitimée, dans une démarche innovante de « place making » entendue comme l'appropriation de ce lieu public par la communauté.

En effet, celle-ci a reposé sur la mobilisation collective des habitants autour de la planification, la conception et la gestion de ce projet commun, pour retisser le lien social au-delà de la simple intention d'amélioration de l'apparence du lieu, au-delà de la transformation de la morphologie interne de ce quartier.

L'objectif d'un tel projet partagé aura été de recréer chez les habitants le sentiment qu'il est possible d'agir dans son espace public en impulsant une volonté qui jusque-là, tendait à disparaître sous le poids d'une trop forte institutionnalisation de la gestion des lieux publics, alors même que les habitants se disaient « abandonnés » par la puissance publique.

L'idée d'agir sur leur environnement immédiat et cadre de vie, pour créer un espace qui réponde à leur aspiration d'une plus grande mixité et convivialité, a longtemps été perçu comme étant hors de portée pour la plupart des habitants de ce quartier qui avaient perdu confiance en l'action publique.

La réhabilitation du lieu, la création du city-stade, la pose des tables et bancs autour du stade et à des endroits vécus comme étant stratégiques (notamment par les femmes qui ne descendaient jamais dans la cour intérieure) auront permis de lutter contre les trafics en tout genre, de retrouver un espace de jeux et de lien social (qui avait été détourné de sa vocation première) et de lutter contre la montée du fait religieux qui progressivement isolait femmes et enfants.

Cette action apparaît comme étant particulièrement emblématique, à bien des égards :

- il s'agit là d'un projet global et cohérent s'appuyant sur une série de démarches en médiation sociale, reposant sur une approche dite d'ingénierie territoriale douce ;
- c'est une action multi-partenariale et partagée entre les habitants, l'association locale (Force Famille Laïcité)/ l'ACI (Graines de Soleil) qui a réalisé les travaux et qui a eu recours à l'embauche de personnes issues des QPV de la ville / l'ADDAP 13 / le Bailleur social (NLP) / le Syndic de copropriété / la Métropole, le CGET et les équipes politique de la Ville ;
- l'implication des habitants (en particulier les femmes) a fortement contribué à la réhabilitation de la confiance en la puissance publique, illustrée au final par une grande fête de quartier lors de l'inauguration du lieu ;
- enfin, cette opération a permis d'asseoir l'investissement de la ville de Marignane dans ce quartier, avec le rachat par la collectivité de 29 garages laissés à l'abandon et servant de caves pour toute sorte de trafic (rachat pour un montant de 250 000 €), avec pour projet dans les années qui viennent, la réalisation d'un équipement sportif en cœur de cité, dans la continuité des transformations entreprises.

3.3 - Les aménagements transitoires Habitat- Marseille

Des initiatives portées par des collectifs d'architectes viennent appuyer les habitants, les techniciens, les propriétaires/gestionnaires pour aménager temporairement des espaces déqualifiés afin d'en améliorer les usages spontanés, l'animation sociale, la gestion. Elles s'appuient sur une démarche alliant diagnostic partagé, concertation, chantier participatif, gestion et d'animation .

Des exemples :

- Réanimer, revitaliser des espaces à potentiel : Marseille, Halle Pujet avec les têtes de l'art collectif
- Améliorer des espaces déqualifiés, valoriser des usages : Marseille, Saint Mauront avec Cabanon Vertical
- Gérer le temps long des projets urbains, préfigurer un aménagement définitif : Marseille , PRU Malpassé avec Cabanon vertical .

3.4 - Actions –La Ciotat

- La construction d'un réseau prévention des fragilités logement permet de partager une culture commune et des bonnes pratiques en matière de l'habitat et du logement ;
- Un pôle ressource habitat s'est structuré avec différents partenaires au sein des ateliers de la rénovation urbaine ;

4- Pilier Valeurs de la République

4.1- Projet « Créer pour résister ensemble » - Association Anthropolos – Marseille

L'objectif de cette action est de développer le pouvoir d'agir des habitants et de faire émerger des projets autour des valeurs de la république et du vivre ensemble, en croisant les regards des enseignants, des parents, des habitants, des élèves et des acteurs socioéducatifs, tout en travaillant autour d'un lieu emblématique : le camp des Milles.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le projet est parti du réseau REP+ Vallon des Pins, à Notre Dame Limite : 20 classes du CM1 à la 3e ont ainsi été mobilisées. Toute l'année les élèves ont débattu, écrit et produit sur les thématiques de la résistance, de la citoyenneté et de la liberté lors d'ateliers et de visites du camp des Milles.

C'est dans ce contexte que l'association Anthropos - Cultures Associées a mobilisé 3 groupes de parents qui fréquentent ces mêmes écoles, à travers une quinzaine d'ateliers d'expression afin de favoriser la participation et le développement de compétences, de l'estime de soi et de la conscience critique. De ces ateliers ont émergé 29 propositions concrètes pour résister aux problèmes repérés, comme par exemple « éduquer les enfants à la tolérance », « avoir des discours et attitudes partagés entre parents, enseignants et éducateurs, envers les enfants », « valoriser la civilisation arabo-musulmane pour restaurer l'estime de soi », etc.

La prochaine étape de ce travail permettra de traduire ces propositions en actions concrètes sur les deux prochaines années.

En parallèle l'association a mis en place un cycle de sensibilisation à l'intention des professionnels de terrain des 15e et 16e arrondissements de Marseille sur la thématique : travailler avec les jeunes des quartiers populaires : soutenir l'expression pour prévenir les phénomènes de radicalisation. Ces journées de réflexion ont bénéficié à plus de 15 intervenants socio-éducatifs du territoire.

IV – LA MISSION D'EVALUATION DES RISQUES ET DE CONTROLE

Sur Marseille

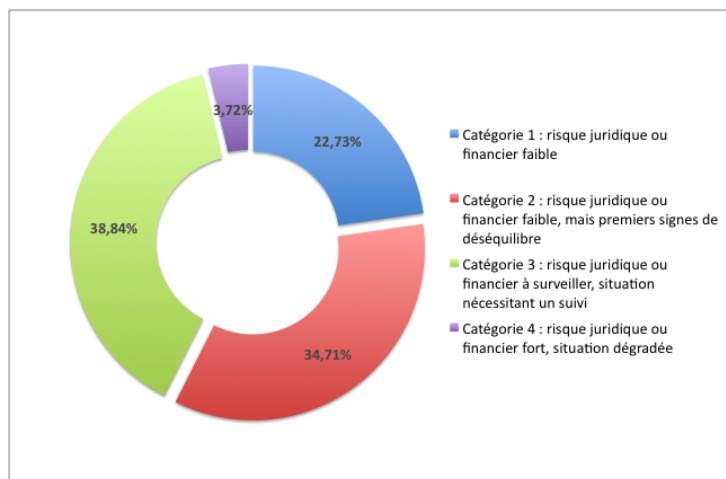
Cette mission assure un rôle de veille, de surveillance et d'alerte important au service des acteurs opérationnels et des décideurs. En appui aux équipes opérationnelles et à la demande de la direction de projet, elle a pour mission d'identifier les risques juridiques et financiers supportés par les associations subventionnées, de définir le plan d'analyse et de suivi des structures diagnostiquées comme structures à risque.

- L'analyse financière et l'identification des risques

Le service donne un avis technique financier d'opportunité pour l'ensemble des structures ayant déposé un projet.

Pour 242 porteurs, le niveau d'analyse est précisé et une catégorisation des porteurs est effectuée selon le degré de risque présenté.

La répartition par catégorie des structures financées et observées en 2016 est la suivante :



Sur demande de la direction, des équipes mais aussi des partenaires (Délégués du Préfet, CAF, Ville de Marseille), le service a également partagé ses analyses financières pour aider les prises de décisions financières des partenaires.

Ces analyses et diagnostics financiers sont établis à partir des dossiers de suivi et bilan, des documents conventionnels obligatoires pour toute association ayant une action financée dans le cadre du Contrat de Ville.

- **Le contrôle de réalisation des actions**

Depuis 2014, le GIP a mis en place une véritable procédure de contrôle sur pièces et sur site des actions financées dans le cadre de la programmation. Les contrôles ont permis d'appuyer les prises de décisions et d'enrichir l'analyse à partir d'éléments factuels et constatés sur le terrain.

Chaque contrôle apporte la garantie d'une procédure normée, indépendante et contradictoire dans les échanges avec les opérateurs.

Il donne lieu à un rapport complet communiqué aux structures contrôlées et aux équipes d'instruction ainsi qu'une note interne pour alimenter la stratégie de financement des opérations.

Les préconisations en matière d'intervention technique et financière sont présentées et validées par la Gouvernance.

En 2016, trois actions ciblant des dispositifs de développement économique et social ont fait l'objet d'un contrôle de réalisation et d'une analyse approfondie :

- L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) – Le Clos Val Plan mené par l'Association Départementale de Développement des Actions de Prévention (ADDAP13).
- Le chantier garantie jeunes « Les mains de mer » mené par l'association Thalassante Estaque Riaux.
- L'action « Être parent à Air Bel » du secteur Animation Collective Famille menée par l'association des équipements collectifs d'Air Bel.

Considérant l'insuffisance d'effectif sur les fonctions administratives et la priorité donnée à la gestion administrative et financière du groupement, les missions de contrôle ont été arrêtées.

- **Outillage des équipes opérationnelles**

Ce travail vise une harmonisation et une rationalisation progressive des pratiques, préalable indispensable à la construction d'un véritable circuit de reporting.

Le service développe un outillage des équipes territoriales avec notamment le développement d'une grille de lecture et d'analyse des interventions territoriales et thématiques.

La programmation des actions peut ainsi être analysée par croisement entre évaluation de l'utilité sociale des actions et évaluation des risques financiers liés au soutien de ces projets.

L'extension de cette compétence pourrait s'effectuer dès le dernier trimestre 2017 avec l'adoption d'un dossier de demande de subvention unique au conseil de territoire et étendu à la métropole et à la mutualisation d'une équipe chargée de l'évaluation des risques et du contrôle au sein du conseil de territoire Marseille Provence.

IV VERS DES ELEMENTS D'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Marseille et les autres communes du conseil de territoire Marseille Provence

L'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Politique de la ville de Marseille organise depuis plusieurs années un programme annuel de travail avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM). Dans le cadre du Contrat de Ville, le partenariat avec l'AGAM a pour objectif d'apprécier l'impact des politiques de cohésion sociale et de renouvellement urbain sur la trajectoire des quartiers prioritaires, mais aussi d'accompagner la gouvernance dans le pilotage, la mise en œuvre et la définition des priorités d'intervention.

Outre la réalisation de cartographies destinées à illustrer les différentes dimensions des territoires de projets de Marseille (habitat, équipements, transports, services, projets urbains, conseils citoyens, etc.), les travaux avec l'AGAM en 2016 ont porté sur la réalisation d'un état initial de l'observatoire social, économique et démographique des quartiers prioritaires à l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence et la rédaction d'une note préparatoire à la réalisation d'un observatoire de l'occupation du parc social.

En 2017 ces travaux seront étendus à l'ensemble du conseil de territoire Marseille Provence.

Marseille

Des indicateurs de suivi pour les actions associatives subventionnées dans le cadre du pilier Emploi-Développement économique du Contrat de Ville

Pour favoriser une prise en compte optimisée des projets en lien avec l'axe 2 du Contrat de Ville (emploi, insertion, développement économique), une note de cadrage a été co-construite par l'ensemble des membres du SPEP (Service Public de l'Emploi de Proximité), afin de mieux orienter les porteurs vers les attendus institutionnels spécifiques sur ce volet, vers les partenaires à associer aux actions, ainsi que vers

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

les contacts référents en charge de l’instruction des dossiers. Pour veiller à un suivi pertinent et adéquat de l’ensemble des actions proposées, des suggestions d’indicateurs ont également été co-rédigées.

La Ciotat

Des indicateurs et tableaux de suivi dans le cadre de l’animation, le suivi et le bilan des clauses sociales inclus dans les marchés (référence à la charte pour la promotion de l’emploi) sont en cours de mise en œuvre afin d’analyser la qualité dynamique des parcours d’insertion durable.

Marignane

Des analyses portant sur la pertinence et l’adéquation des actions proposées au regard des besoins exprimés, sur la faisabilité technique des projets mais aussi des analyses relatives au diagnostic financier sont établies par l’équipe, à partir des dossiers de suivi et bilan, des pièces administratives et conventionnelles que toute association est dans l’obligation de fournir, dès lors qu’elle porte une action subventionnée dans le cadre du Contrat de Ville.

Parallèlement, la procédure de contrôle des pièces est renforcée par de nombreuses visites sur site. Ces contrôles permettent d’affiner de manière plus opérationnelle et factuelle les premiers niveaux d’analyse « papier » ; de manière complémentaire, ils participent à alimenter les commissions intermédiaires qui sont organisées tout au long de l’année, en amont du comité technique qui lui traitera sur une modalité plus collégiale, l’ensemble des dossiers déposés lors de la programmation annuelle.

Chaque contrôle apporte alors la garantie d’une démarche respectueuse des normes, objective et contradictoire dans les divers échanges partenariaux.

Par ailleurs, depuis le début du contrat de ville, consciente du caractère perfectible de la conduite de ses missions, l’équipe opérationnelle politique de la ville s’associe régulièrement à l’ensemble des groupes de travail métropolitain visant à l’amélioration des connaissances et techniques, mutualisant les bonnes pratiques et les outils d’analyse (rapports, grilles d’évaluation...), afin de bénéficier de l’expertise d’autres techniciens de la politique de la ville et continuer à monter en compétence.

Septèmes -les- Vallons

Plusieurs dispositions sont mises en œuvre afin de suivre la mise en place, l’évolution et le bilan des actions portées par les différentes structures de manière qualitative et financière :

- ☐ Mise en lien de l’action avec le diagnostic du territoire et les besoins repérés,
- ☐ Mise en place de réunions de régulation avec l’ensemble de partenaires et porteurs de projets,
- ☐ Organisation de visites sur les structures et sur les lieux de réalisation des actions,
- ☐ Réunion restreinte avec le porteur de projet ;
- ☐ Analyse financière des bilans financiers des actions.

Cette analyse permet de porter un avis objectif sur l’opportunité de l’action et son adéquation avec les besoins du territoire.

Dans le cadre de la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine il est prévu que le Rapport annuel de la Politique de la ville soit présenté aux conseils citoyens. Ces derniers disposent d'un mois à compter de la réception du document pour émettre, s'ils le souhaitent, un avis qui pourra être joint en annexe de la délibération.

La Direction de la Politique de la Ville a présenté le 15 mai dernier ce document aux représentants de 9 des 10 conseils citoyens. Le document leur a été remis en séance et a été transmis par voie informatique à l'ensemble des conseils citoyens.

6 conseils citoyens (des 1^{er}, 2^e, 3^e, 9^e/10^e, 14^e Ouest et 15^e Est) ont transmis aux services de la politique de la ville un avis dont le texte figure ci-dessous.

Les remarques formulées par les conseils citoyens portent notamment sur :

- des demandes de précisions notamment sur les actions menées à l'échelle des conseils citoyens (types d'actions soutenues, financements...)
- la question des moyens alloués aux conseils citoyens,
- la nécessité de les informer le plus en amont possible des projets concernant leur territoire
- l'identification des enjeux majeurs de leurs territoires,
- le souhait de participer aux décisions qui concernent leurs territoires et de ne plus être seulement dans une place consultative,

Il est à noter que certains Conseils Citoyens ont dépassé le cadre strict du rapport de la politique de la ville dans leur avis. Ils font notamment référence à certains projets de renouvellement urbain. Les éléments transmis soulignent qu'il est important de continuer et de renforcer le travail d'association et d'information des conseils citoyens à ces démarches afin qu'ils disposent de tous les éléments. Mais qu'il est également nécessaire de communiquer sur le temps long des projets urbains. Sur certains sites les premières livraisons sont déjà anciennes et ne sont plus forcément identifiées comme faisant partie du PRU (la Maison pour Tous et l'espace lecture de Saint Mauront sont ainsi livrés depuis 2011).

Les équipes concernées de la politique de la ville et du GIP Marseille Rénovation Urbaine se rapprocheront prochainement des conseils citoyens afin de préciser des éléments d'avancement des projets urbains (livraison dans le cadre du PRU de Saint Mauront de nombreux programmes d'équipements et d'environ 500 logements, réalisation de travaux d'aménagement importants réalisés par la Ville de Marseille autour du noyau villageois de la Viste et de la place de l'église).

1 - Avis des Conseils Citoyens de grand centre-ville (1°, 2°, 3° arrondissements) de Marseille sur le rapport de la Politique de la Ville 2016.

Les Conseils Citoyens et leur fonctionnement

1/ Les CC du "grand centre-ville" apprécient positivement le projet de rapport présenté. Ils estiment que la pérennité des conseils citoyens passe par un renforcement des moyens et dispositifs d'appui méthodologiques et d'animation des conseils citoyens.

2/ Les CC estiment que leur pérennité ne peut être assurée que si l'information sur les projets d'action, d'investissement, et de contractualisation (ex projet de Nouveau NPNRU) leur sont communiqués suffisamment en amont pour qu'ils puissent en prendre connaissance et éventuellement proposer des modifications. Informer les CC en aval des arbitrages faits ne peut que les démobiliser.

3/ Les enjeux et mutations importantes du grand centre-ville de Marseille dans les domaines de l'habitat, des équipements, et des espaces publics devraient être présentés aux CC par les autorités publiques, dans l'année 2017-2018, sous forme d'un cycle de réunions thématiques approfondies, permettant un débat de fond avant décision.

Les enjeux majeurs du territoire « grand centre-ville »

4/ Les CC constatent, concernant l'enjeu majeur du logement indigne et/ou indécent en centre-ville, la faiblesse de l'action des pouvoirs publics, une non concertation sur les nouvelles constructions, une absence de création d'école et les appellent à une action résolue pour en finir avec le mal - logement.

5/ Les enjeux de l'accès à la Culture pour tous sont à prendre en compte dans la programmation par exemple en créant un pilier Accès à la Culture pour Tous, ou bien en intégrant explicitement ses enjeux aux deux piliers que sont Cohésion Sociale et Habitat Cadre de Vie.

PLUS SPECIFIQUEMENT :

Sur le 3ème arrondissement :

Le territoire souffre d'un manque de tout : absence d'équipement public, d'espaces verts, taux de chômage record, paupérisation exponentielle, démultiplication des réseaux d'économie souterraine, nombre d'école insuffisant... Tous les indicateurs y sont au rouge.

Le CC3 estime qu'un plan de développement renforcé (création de zone franche, prise en compte par Euro-méditerranée de l'ensemble du 3ème, concertation sur les nouvelles constructions avec aménagements nécessaires au vivre ensemble – espaces de jeux d'enfants, transports collectifs renforcés et adaptés pour une mobilité plus douce, aire de stationnement en adéquation avec le parc automobile, verdure..., création d'équipements sportifs –

gymnase, stade... - devrait être dédié au territoire à partir de l'expertise des équipements de quartier, des associations, et en concertation avec les habitants.

Ici la misère ne se cache plus.

Sur les bases de la programmation ANRU 2013, on note qu'à ce jour :

- Sur Saint Mauront : aucun programme n'est achevé, et pour certains commencent à peine. Tous les programmes souffrent d'un défaut de livraison de plusieurs années.
- Sur la zone Hoche – Caire, à ce jour, aucun chantier n'a démarré, avec des délais de livraison pourtant programmés en 2015.
- La Belle de Mai est la grande oubliée de l'ANRU 2013, avec pourtant des besoins à prendre en compte.

Il est certain que le retard pris dans la mise en place du CC n'a pas joué en faveur du territoire. Nous tenons cependant à souligner la qualité et l'importance du travail réalisé par l'ensemble de ses membres (état des lieux des espaces publics, question de l'emploi).

Fort de ses constats, le CC3 vous interpelle sur le travail que nous vous proposons de mener ensemble, en lui accordant une place décisionnelle et non consultative au sein de ces instances.

2 - Avis du Conseil Citoyen des 9e et 10e arrondissements de Marseille sur le rapport de la Politique de la Ville 2016.

- le nombre d'association financés par territoire et par champs d'intervention.
- les noms des associations qui sont financés par thématique.
- la répartition des subventions allouées par territoire et par thématique.

3 - Avis du Conseil Citoyen du 14e arrondissement Ouest de Marseille sur le rapport de la Politique de la Ville 2016.

GROUPE DE TRAVAIL - Compte rendu de la réunion du juin 2017 à la M.F.A. 13-14

Pour commencer, il est difficile de donner un avis éclairé car la lecture du document est difficile et semble partir dans tous les sens. Trop de villes sont citées de façon non ordonnée et la liste des projets soutenus n'apparaît pas exhaustive.

- **Le CC 14ème Ouest souhaiterait que les actions soient traitées et hiérarchisées à l'échelle des territoires de chaque Conseil Citoyen.**
- **Le contenu n'étant pas exhaustif, le Conseil Citoyen du 14ème Ouest n'a pas retrouvé d'actions concernant son territoire de rattachement.**
- **Le CC 14ème Ouest souhaite que les bilans annuels de la Politique de la Ville soient élaborés sur la base des territoires de la géographie prioritaire, à l'intérieur desquels doivent être déclinées les différentes thématiques.**

Notre constat en tant qu'habitants et acteurs du territoire 14ème Ouest, nous permet de pointer plusieurs manques et dysfonctionnements :

- **La précarité et l'isolement de certains foyers** (personnes âgées ; familles monoparentales...)
- **L'accès à l'emploi** : création d'emplois et lorsqu'il existe des emplois non pourvus, nécessité de faciliter l'accès à des formations adaptées aux besoins des entreprises
- **Le logement** : il faut travailler autour de ce thème. Le constat fait c'est que dans le territoire finalement il n'y a pas que des logements sociaux mais aussi il y a de nombreuses copropriétés devenues en difficultés car se sont les mêmes habitants avec des problématiques identiques : précarités financières et psychologiques, réseaux de drogues, etc. il faut soutenir les syndicats et les conseils syndicaux pour avancer ensemble.
- **L'accès aux soins** : travail de communication autour des services existant sur notre territoire, comme par exemple l'APHM de Capitaine Gèze (qui de nos territoires peut y accéder ?)
- **Pour favoriser un bien vivre ensemble**, soutenir l'organisation d'événements festifs de voisinage (barbecue, kermesse, fête de quartier...) à l'échelle de chaque quartier, mais aussi restaurer l'organisation d'événements festifs ou culturels interquartiers dans le secteur nord de Marseille
- Autre axe à travailler pour soutenir le développement du lien social : **développer des actions de rencontres inter-religieuses et interculturelles** ; réfléchir à des actions visant au rétablissement des relations intergénérationnelles (jeunes / seniors)
- **Agir en matière de prévention de la délinquance et de Protection de l'enfance** en relançant l'implantation d'éducateurs de rue, notamment dans des quartiers sans centres sociaux. Sur la base du projet expérimental mené par l'ADDAP 13 sur la Maurelette en 2015-2016, soutenir l'offre de pratiques sportives régulières sur les quartiers et pour ce faire, assurer l'entretien des équipements (polysport ; installation d'équipements musculation...)
- **Propreté dans les quartiers** : Faire en sorte que le service d'entretien de la voirie et de propreté urbaine soit assuré correctement (problème de la démultiplication des interlocuteurs dans ce domaine, en lien avec les questions de propriétés foncières et de responsabilités d'entretien : les services de la Métropole, ses prestataires, les services d'entretien des Mairies de secteur... Parallèlement à l'amélioration de ce service de droit commun, les habitants et les associations doivent être soutenus dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au changement de pratiques (par exemple : journée de nettoyage de chaque quartier par ses habitants et finir l'action par une fête).
- **Urgent** : organiser des journées de préventions des comportements à risques dans tous les quartiers (par exemple en travaillant avec la Croix Blanche, les marins pompiers) : les accidents domestiques ; les risques de la route (absence de port du casque ; rouler à trois sur un scooter ; cabrer à tout allure...) ; l'insécurité induite par le développement exponentiel du trafic dans nos quartiers.

3 - Avis du Conseil Citoyen du 15e arrondissement Est de Marseille sur le rapport de la Politique de la Ville 2016.

Dans le cadre de l'avenant programme PNRU signé le 22/09/2005 et du plan de relance de l'avenant simplifié signé le 30/06/2009, voilà ce que stipule l'article 15 : les signataires de la convention conviennent de traiter par avenant à conclure dans les six mois suivant la signature le projet de requalification du secteur de la VISTE intégrant notamment les aménagements autour de l'église de la VISTE.

Je suis habitante de ce petit noyau villageois depuis 2010 et aucune rénovation n'a été réalisée, en ma qualité de citoyenne investie dans la vie de mon quartier je tire la sonnette d'alarme.

TRAVERSE BONNET : point endémique la résidence RIMBAUT logements sociaux du bailleur Logirem ainsi que des logements bailleurs privés

CETTE TRAVERSE est en pleine mutation vers la dégradation, des containers poubelles sous la fenêtre du CIO, des voitures incendiées, les locaux de l'ancien pôle emploi sont à l'abandon, un jardin public avec des dégradations, la propreté est un souci majeur dans le cadre de vie des habitants (quartier sale), le cadre de vie passe aussi par une politique d'entretien.

On se demande même si l'environnement fait partie des domaines reconnus de la politique urbaine.

Boulevard HANOI des locaux désaffectés appartenant à la ville de Marseille, toujours sur le même boulevard une piste routière à l'abandon cette piste est un outil pédagogique pour les écoles et les centres sociaux.

Le quartier de la VISTE a un potentiel existant délaissé, abandonné par les institutions POURQUOI?

Ce que je constate : beaucoup d'investissements dans le secteur 38 LA VISTE ET LA VISTE PROVENCE et rien pour le noyau villageois, ce constat perdure depuis un moment et le ras le bol des habitants commence à se faire sentir. En plus c'est une offense à l'image de marque de notre quartier, espérant avoir su par cet avis attirer l'attention des pouvoirs municipaux et métropolitains sur l'urgence à élaborer une politique d'entretien durable dans le temps

RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la politique de la ville et de sa mise en œuvre, le Territoire du Pays d'Aix signataire du contrat de ville doit fournir annuellement un rapport sur sa situation au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport propose un premier bilan des travaux effectués en 2016.

Pour rappel, le Territoire du Pays d'Aix a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre huit quartiers prioritaires sur quatre communes :

Aix-en-Provence	Beisson (<i>1 350 habitants</i>)
	Corsy (<i>1 230 habitants</i>)
	Encagnane (<i>3 450 habitants</i>)
	Jas de Bouffan (<i>7 000 habitants</i>)
Gardanne	Les Aires Notre Dame (<i>1 070 habitants</i>)
Pertuis	Centre Ancien (<i>1 960 habitants</i>)
Vitrolles	La Frescoule (<i>1 350 habitants</i>)
	Secteur Centre (<i>5 810 habitants</i>)

Le contrat de ville repose sur les trois piliers principaux – Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique et Cohésion sociale – et quatre priorités transversales – Jeunesse, Egalité homme-femme, Lutte contre les discriminations, Promotion de la citoyenneté et valeurs de la République. Chacun des piliers se décline ensuite en volets qui sont eux-mêmes déclinés en orientations.

1- Les actions liées à la programmation financière associative :

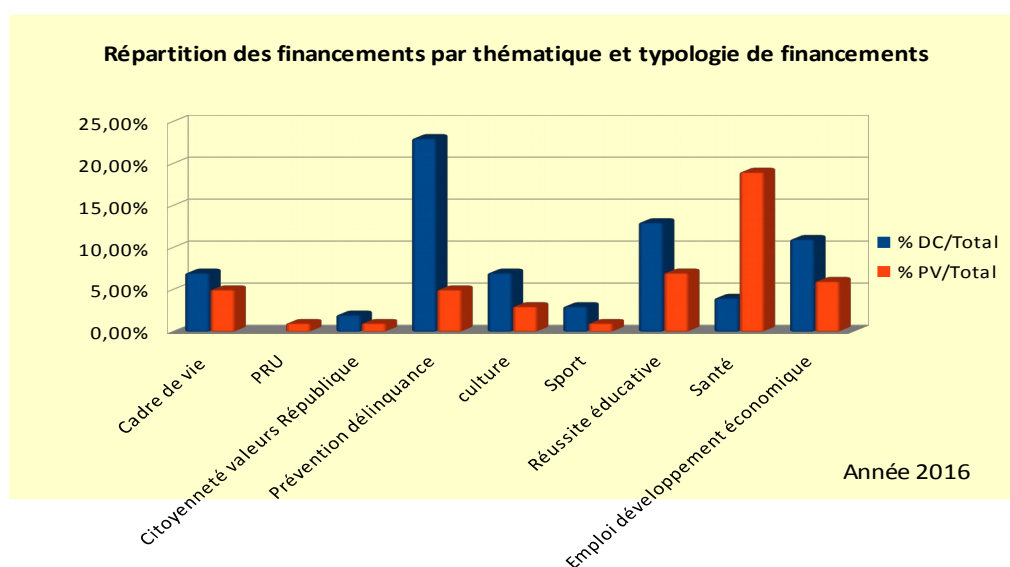
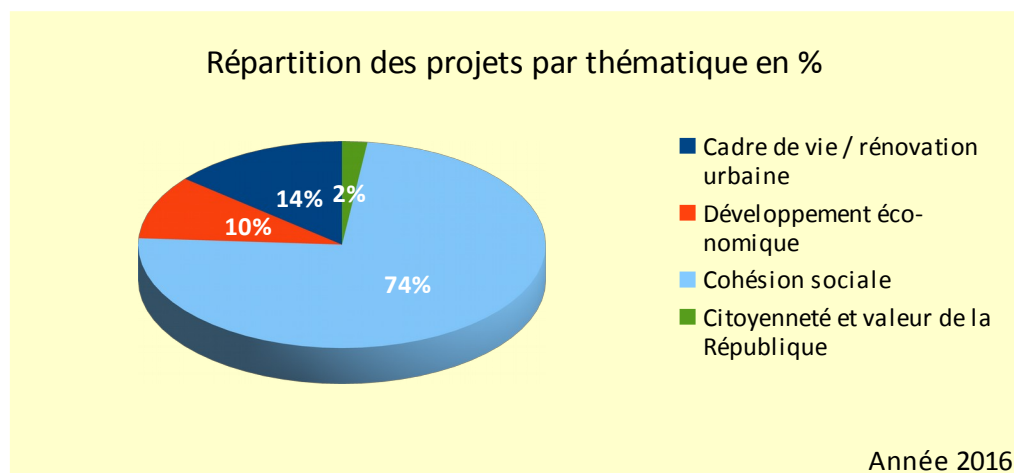
Dans ce cadre, le Territoire du Pays d'Aix a lancé en octobre 2016 un appel à projets en collaboration avec ses principaux partenaires.

Le bilan de cette programmation fait état de 273 dossiers déposés dont 187 projets qui ont été financés sur les 8 quartiers prioritaires se répartissant selon les piliers suivants :

- Cadre de vie /rénovation urbaine : 26 projets pour un montant total d'aide publique de 480 187 € soit 14 % des projets financés dans ce pilier représentant 12 % de la totalité des financements dont 5 % de crédits politique de la ville
- Développement économique : 19 projets pour un montant total d'aide publique de 646 998 € soit 10 % des projets financés dans ce pilier représentant 16 % de la totalité des financements dont 6 % en politique de la ville
- Cohésion sociale : 139 projets pour un montant total d'aide publique de 2 741 746 € soit 74 % des projets financés dans ce pilier représentant 71 % de la totalité des financements dont 19 % en politique de la ville. Les thématiques prévention et réussite éducative captant respectivement 27 % et 21 % de la totalité des financements dont 5 % et 7 % en politique de la ville.

- Citoyenneté et valeur de la République : 3 projets pour un montant total d'aide publique de 110 340 € soit 2 % des projets financés dans ce pilier représentant 3 % de la totalité des financements dont 1 % en politique de la ville

Les diagrammes ci-dessous représentent ces grandes tendances :



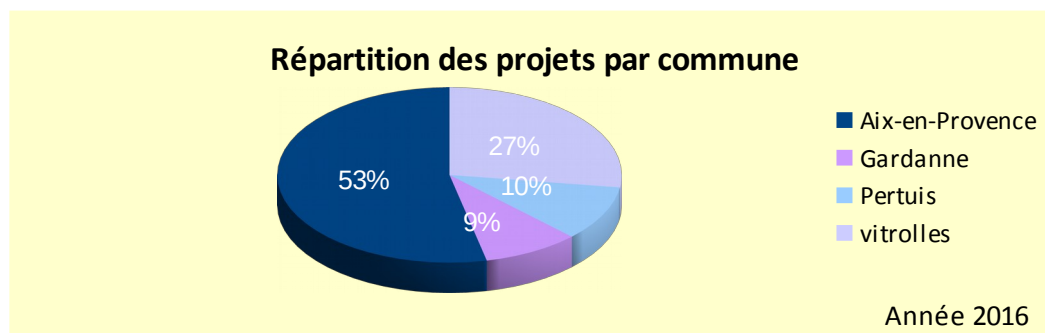
Le tableau ci-dessous fait état de la répartition totale des crédits par pilier/thématique et selon le type de financement.

Pilier	Thématique	Droit Commun	% Droit commun par rapport au total	Politique de la ville	% Politique de la ville par rapport au total	Total Résultat	%
Cadre de vie et renouvellement Urbain	Cadre de vie	262 460 €	7 %	190 380 €	5 %	452 840 €	11 %
	Projets urbains renouvellement urbain	7 347 €	0 %	20 000 €	1 %	27 347 €	1 %
Total Cadre de vie Renouvellement urbain		269 807 €	7 %	210 380 €	5 %	480 187 €	12 %
Citoyenneté et valeurs de la république	Citoyenneté et valeurs de la république	70 640 €	2 %	39 700 €	1 %	110 340 €	3 %
Cohésion sociale	Prévention délinquance	898 947 €	23 %	193 900 €	5 %	1 092 847 €	27 %
	Promotion et accès culture	279 362 €	7 %	126 090 €	3 %	405 452 €	10 %
	Promotion pratique sportive	103 280 €	3 %	50 500 €	1 %	153 780 €	4 %
	Réussite éducative	533 417 €	13 %	296 550 €	7 %	829 967 €	21 %
	Santé	178 300 €	4 %	81 400 €	2 %	259 700 €	7 %
Total Cohésion sociale		2 063 946 €	52 %	748 440 €	19 %	2 812 386 €	71 %
Emploi et Développement économique	Emploi et Développement économique	428 098 €	11 %	218 900 €	6 %	646 998 €	16 %
TOTAL		2 761 851 €	69 %	1 217 420 €	31 %	3 979 271 €	100 %

Le tableau ci-dessous présente la répartition des projets financés par commune :

Répartition des projets financés par commune	Total financements en €	Répartition des financements / commune en %
Aix-en-Provence	2 067 334 €	52 %
Gardanne	248 051 €	6 %
Pertuis	310 860 €	8 %
Vitrolles	1 353 026 €	34 %
TOTAL	3 979 271 €	100 %

Une analyse plus fine montre que 53 % des projets financés se sont déroulés sur la ville centre captant 52 % des financements totaux. Suit Vitrolles avec 27 % des projets qui se sont déroulés sur ses QPV représentant 34 % de la totalité des financements, puis Pertuis et Gardanne pour lesquelles entre 10 et 9 % des projets se sont déroulés sur leur QPV représentant de 8 à 6 % de l'enveloppe totale. Le diagramme ci-dessous permet d'observer



Le coût total de ces projets s'élève à 7 908 577 €, avec une demande de financement sollicitée au titre de la politique de la ville qui s'élevait à 2 773 577 €

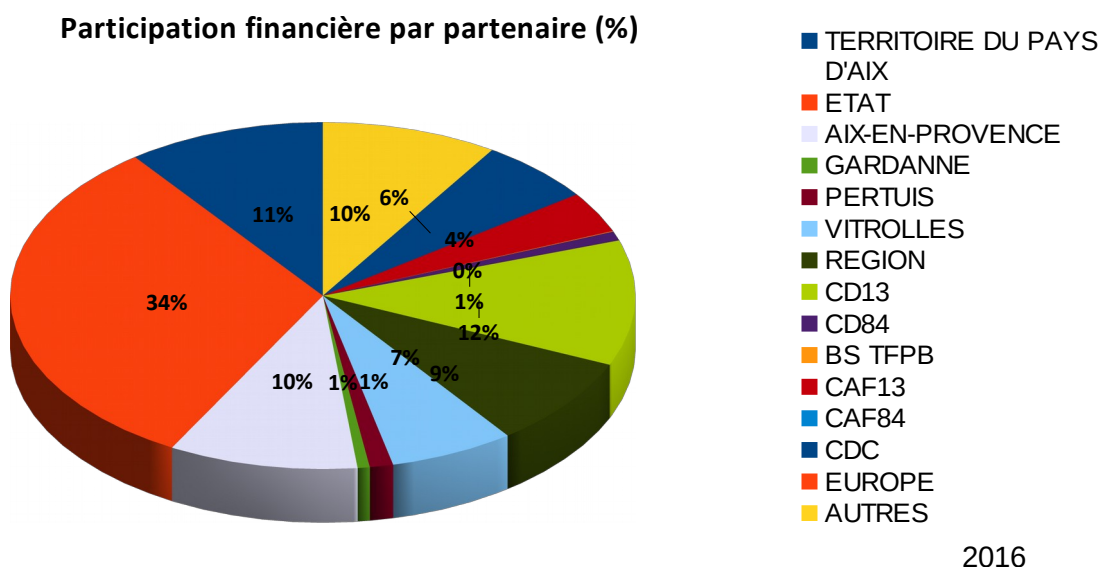
Au titre de la politique de la ville, le Territoire du Pays d'Aix et ses partenaires ont accordé 1 217 420 € de financement et 2 761 851 € ont été accordés au titre de nos politiques sectorielles respectives.

Le total des aides publiques, toutes politiques confondues s'élève à 3 979 271 €.

Le tableau présente ci-dessous la répartition financière accordée par l'ensemble des partenaires au titre de la politique de la ville et de leur politique sectorielle :

Partenaires	Droit commun	Politique de la ville	TOTAL
Territoire du Pays d'Aix	402 533 €	29 000 €	431 533 €
Etat	910 486 €	424 170 €	1 334 656 €
Aix-en-Provence	160 295 €	251 400 €	411 695 €
Gardanne	8 700 €	17 700 €	26 400 €
Pertuis	37 364 €	13 420 €	50 784 €
Vitrolles	121 554 €	150 000 €	271 554 €
Région	175 262 €	178 830 €	354 092 €
CD13	355 217 €	136 400€	491 617 €
CD84	19 870 €	16 500 €	36 370 €
BS TFPB	2 000 €		2 000 €
CAF13	161 269 €		161 269 €
CAF84			
CDC	24 200 €		24 200 €
Europe	0 €		0 €
Autres	383 101 €		383 101 €
TOTAL	2 761 851 €	1 217 420 €	3 979 271 €

Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la participation financière totale de chaque partenaire sur la programmation 2016.



Pour le Territoire du Pays d'Aix, les politiques sectorielles concernées sont la Prévention de la Délinquance, l'insertion emploi, le PROjet de Développement des Activités Sportives « PRODAS », et la culture pour un montant total de 402 533 €.

Sur les crédits de fonctionnement politique de la ville 29 000 € ont été consacrés aux projets de la programmation sur lesquelles des compétences avaient été actées notamment :

- en matière d'accompagnement des conseils citoyens sur Aix-en-Provence et Vitrolles. Ainsi, 7 conseils citoyens (4 sur Aix-en-Provence, 1 sur Pertuis et 2 sur Vitrolles) ont été mis en place sur le territoire du Pays d'Aix, et 1 en cours d'élaboration sur Gardanne.
- en matière d'accompagnement des habitants sur les projets de rénovation urbaine
- en matière d'aides aux actions de sensibilisation à la maîtrise d'énergie dans les quartiers d'habitat social

Le Territoire du Pays d'Aix est compétent en matière d'habitat et de politique de la ville et a déclaré d'intérêt communautaire les actions d'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché de logements vacants, et des actions d'aménagements urbains. Il participe financièrement aux deux opérations ANRU sur Aix-en-Provence et Vitrolles et accompagne la réalisation d'espaces de pré collecte. A ce titre en 2016 sur des crédits d'investissement ont été mandatés ou engagés 6 353 533 € répartis de la façon suivante :

- Sur la ligne réhabilitation : 2 562 350 € ont été mandatés pour des réhabilitations de Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat et le Conseil de Territoire a délibéré en date du 12 octobre 2016 (délib n°n°2016-CT2-168) pour attribuer une subvention de 1 577 500 € à Famille et Provence.
- Sur la ligne ANRU Vitrolles : le territoire a mandaté 1 430 993 € aux bailleurs sociaux et ville de Vitrolles
- Sur la ligne ANRU Aix : le territoire a mandaté 596 690 € à PAH
- Sur la ligne réalisation espaces de pré collecte : le territoire a mandaté 186 000 € à Famille et Provence et à la SACOGIVA

Le programme de rénovation urbaine :

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) le quartier d'Encagnane pour la commune d'Aix-en-Provence et celui des Pins pour Vitrolles ont été retenus comme opération d'intérêt régional par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015.

La CPA et ses partenaires ont ainsi élaboré un protocole de préfiguration des projets de rénovation urbaine qui constitue une annexe du contrat de ville signé le 20 décembre 2015. Il est une première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain, il permet de préciser des engagements programmatiques ou financiers formels de l'ANRU. Il est destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie et permet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation. Ce protocole a été élaboré à l'échelle intercommunale et les signataires sont l'État, l'ANRU, les communes d'Aix-en-Provence et de Vitrolles, la Caisse des Dépôts, l'Anah (des enjeux en matière d'habitat privé ont été identifiés), le Département des Bouches du Rhône et les principaux maîtres d'ouvrage pressentis de la future convention de renouvellement urbain (organismes HLM et co-financeurs éventuels).

Le protocole précise :

- la liste des quartiers prioritaires concernés
- **les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville** (vocation du quartier à 10 -15 ans) et les premiers objectifs opérationnels
- le programme d'études détaillé à mettre en œuvre pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation
- les moyens consacrés à l'analyse de la soutenabilité financière des projets dans une approche en coût global

- les modalités d'association des habitants pendant la phase protocole et plus particulièrement l'installation de la maison de projet

L'année 2016 a permis de le lancement du programme d'études sous maîtrise d'ouvrage du Territoire ou des communes.

Pour le TPA, cela a représenté un montant de 185 000 € pour les études suivantes :

- Etude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique) 25 000 €
- Etude sur les copropriétés 50 000 €
- Etude sur les nuisances sonores et pollutions atmosphériques 20 000 €
- Etude de stationnement et déplacement 40 000 €
- Charte urbaine architecturale paysagère et environnementale 40 000 €
- AMO développement durable (précisions des objectifs pour la labellisation éco-quartier) 15 000 €

Parallèlement, dans le cadre du contrat de ville le TPA a établi une convention de partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale « DROS » pour un accompagnement dans le cadre du suivi et l'évaluation du contrat de ville et de disposer de données spécifiques aux quartiers prioritaires un montant de 8 000 €.



Rapport Politique de la Ville 2016

Conseil de Territoire du Pays Salonais

SOMMAIRE

- 1. Le diagnostic des quartiers prioritaires**
- 2. L'articulation des volets urbains et sociaux des quartiers prioritaires.**
- 3. Le Projet de Territoire du Pays Salonais**
- 4. L'analyse de la programmation 2016**
- 5. La mise en œuvre des Conseils Citoyens**
- 6. Le Bilan 2016 du projet de renouvellement urbain des Canourgues**
- 7. Propositions et perspectives 2017**

1. Le diagnostic des quartiers prioritaires.

1.1. Quatre quartiers prioritaires ont été retenus au titre de la nouvelle géographie prioritaire :

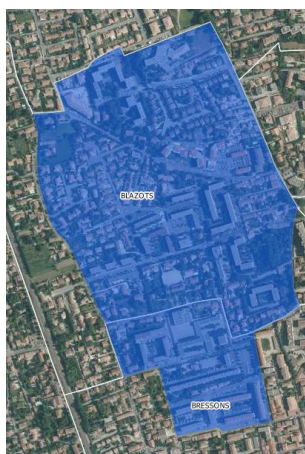
Berre-l'Etang : Centre ancien (1 085 hab.) et Béalet-Bessons-Mariélie (1 560 hab.)



Salon-de-Provence : Les Canourgues (3 940 hab.) et La Monaque (1 510 hab.)



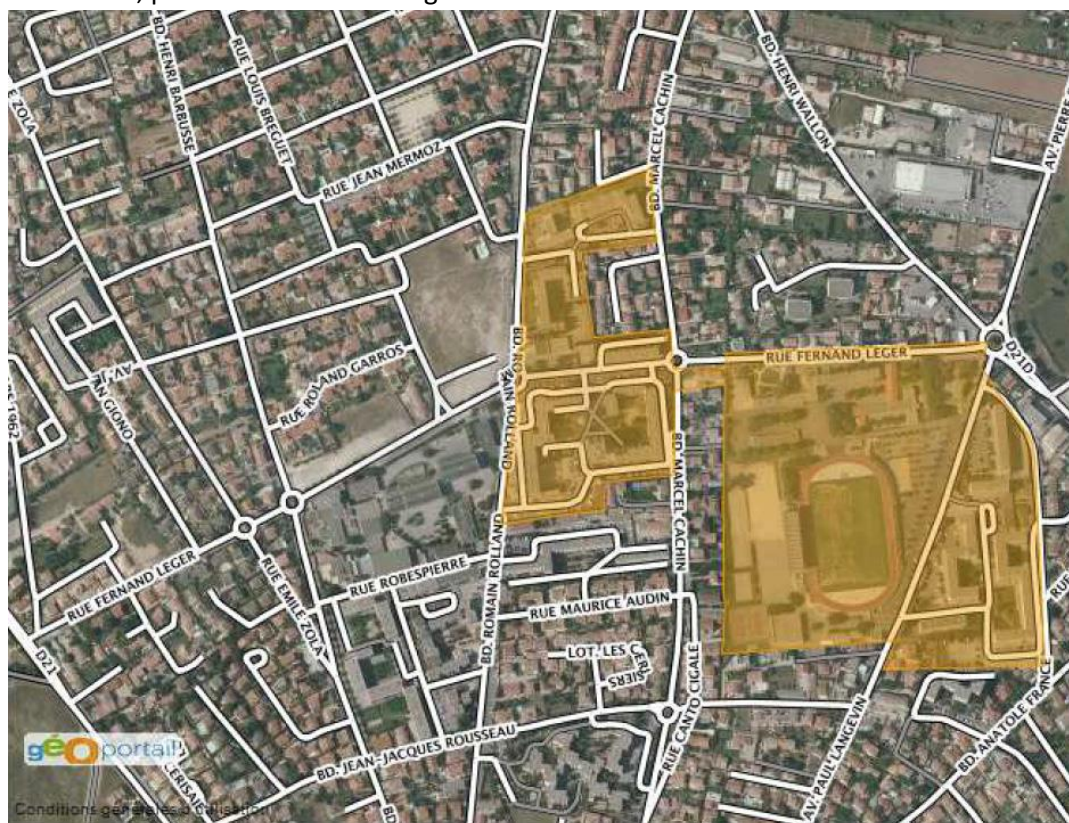
... et un quartier de veille à Salon de Provence : Bressons –Blazots



A chaque présentation des quartiers prioritaires des deux communes sera également associé leur partie quartier de veille et leur partie quartier vécu

1.2. Le quartier Béalet-Bessons- Mariélie de Berre l'Etang

- Le quartier prioritaire (QPV) "Béalet - Bessons - Mariélie," est issu de l'ancien quartier CUCS incluant les ensembles locatifs sociaux dans un périmètre allant du Groupe Pasquet situé en centre-ville à la résidence sociale Souleïado, en limite de la zone urbaine et du site pétrochimique. Peu de données sont disponibles aujourd'hui sur le QPV et son approche est donc difficile. En effet, le quartier prioritaire est à cheval sur trois IRIS et ne représente que 6 % de leur population.
- Le quartier prioritaire regroupe environ 1560 habitants contre près de 5 000 habitants pour l'ancien quartier CUCS, la majorité de la population la plus pauvre du quartier.
- L'analyse des revenus montre ces écarts marqués:
 - Le revenu fiscal médian du QPV est de 10 600 € annuels
 - Celui des habitants de la Commune de 16 169 €
 - Celui de l'unité urbaine de 18 878 € au même moment.
- Le quartier prioritaire "Béalet - Bessons - Mariélie," est essentiellement composé d'habitat social et d'une copropriété dégradée. Deux bailleurs sociaux, un gestionnaire de résidence sociale et un syndic de copropriété y sont présents, avec des parcs d'importances différentes, pour un total de 642 logements.



1.3. Le centre-ville de Berre L'Etang



Le quartier prioritaire regroupe environ 1 085 habitants, alors que le quartier CUCS centre-ville en comptait environ 1 549 en 2011. L'écart est donc important. Cependant, le QPV regroupe effectivement la majorité de la population la plus pauvre du quartier.

L'analyse des revenus montre ces écarts marqués:

- Le revenu fiscal médian du QPV est de 10 300€ annuels
- Celui des habitants de la Commune de Berre l'Etang se monte à 16 169 €.
- Celui de l'unité urbaine était de 18 878 € au même moment

Le quartier prioritaire de Berre l'Etang est essentiellement composé de petits groupes d'habitat social. Quatre bailleurs sociaux et un gestionnaire de résidence sociale y sont présents, pour un total de 643 logements. Une résidence sociale : Les Salins gérée par ADOMA, 294 lits, construite en 1975 et réhabilitée en 1996, est essentiellement occupée par des hommes âgés, issus de l'immigration

Le quartier Politique de la Ville Centre ancien est composé d'un parcellaire ancien (maisons de village) et d'un parc social issu d'une politique de résorption de l'habitat insalubre (années 70 à 90).

Une part importante de grands logements existe pour un centre ancien (51,1% des logements ont 4 pièces et plus du fait d'un parc HLM conséquent).

Le parcellaire ancien compte également une proportion non négligeable de petits logements : 19% des logements possèdent 1 ou 2 pièces (sur l'ensemble de la commune : 10,4% de logements de 1 ou 2 pièces).

1.4. Quartier en "veille active" et "quartier vécu " à Berre l'Etang :

QUARTIER EN VEILLE ACTIVE

Une partie de l'ancien quartier CUCS des ensembles de logements sociaux du "péricentre" de Berre l'Etang incluait des ensembles de logements sociaux qui sont aujourd'hui sortis de la géographie prioritaire.

Ce territoire ne bénéficiera plus des crédits spécifiques Politique de la Ville pour l'Etat mais les crédits de la communauté d'agglomération, de la Commune, de la Région et du Département demeureront mobilisables pour des actions le concernant.

QUARTIER VÉCU

La notion de quartier a été introduite par la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine. Elle permet de financer des actions au titre du Contrat de Ville, dans la mesure où elles concernent des lieux, des équipements ou des services qui, bien qu'extérieurs au périmètre du QPV sont majoritairement tournés vers les habitants du quartier prioritaire.

1.5. Les Canourgues à Salon de Provence

Le quartier prioritaire regroupe environ 4000 habitants, alors que la ZUS en comptait environ 8350 en 2011. L'écart est donc important. Cependant, le QPV regroupe effectivement la majorité de la population la plus pauvre du quartier.

L'analyse des revenus montre ces écarts marqués:

- Le revenu fiscal médian du QPV est de 7 600€ annuels
- Celui de la ZUS était de 12 410 € en 2009
- Celui de l'unité urbaine était de 18 878 € au même moment.

Le quartier prioritaire des Canourgues est essentiellement composé d'habitat social. Cinq bailleurs y sont présents avec des parcs d'importances différentes, pour un total de 1368 logements

Le quartier, du point de vue de son urbanisme général est marqué de caractéristiques spécifiques:

- Uniformité des bâtiments construits entre 1970 et 1974. Les bâtiments de LOGIREM, de 13- Habitat (ZUP et ZAC) et de la Phocéenne sont strictement identiques. Au-delà de cette identité, la composition urbaine est également très uniforme, les mêmes configurations se retrouvant sur l'ensemble de la zone.
- Le quartier est également découpé en plusieurs zones, isolées de l'extérieur et les unes des autres par des coupures urbaines fortes:

Une partie importante de la ZUS n'est plus classée comme prioritaire. La partie Ouest et Nord du quartier, appelé "secteur Wertheim" bénéficiera donc d'un classement en veille active. Il s'agit de l'intégralité de la partie de l'ancienne ZUS non priorisée. Elle est limitée à l'Ouest par l'Avenue Jean Moulin, à l'Est par le Bd Schumann, au Sud par l'avenue de Wertheim et au Nord par le rondpoint des Catalans.

Ce territoire ne bénéficiera plus des crédits spécifiques Politique de la Ville pour l'Etat mais les crédits de la communauté d'agglomération, de la Commune, de la Région et du Département demeureront mobilisables pour des actions le concernant.

Le projet Canourgues 2030 y développe également des actions spécifiques telles que l'amélioration des copropriétés, la restructuration du Cap Canourgues, la liaison avec l'Avenue Jean Moulin. Ces actions sont nécessaires pour la cohérence globale du projet et pour avoir une approche territoriale pertinente et complète.

QUARTIER VÉCU

Pour le quartier des Canourgues, le quartier vécu englobe de nombreux lieux et équipement, services, aménagements publics.

La notion de vécu n'est par ailleurs figée. Elle peut effectivement être amenée à évoluer lors de la création d'équipements ou de services dédiés à la population du quartier. De ce fait, il appartiendra à chaque maître d'ouvrage de justifier la situation du projet en quartier vécu. Une cartographie présente, en annexe, la localisation des éléments du quartier vécu

1.6. La Monaque à Salon de Provence



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le diagnostic réalisé par COMPAS présente les difficultés spécifiques du quartier de La Monaque. Le nouveau quartier prioritaire a été réduit par rapport à l'ancienne ZUS. Le QPV compte maintenant un peu plus de 1500 habitants contre 2000 pour la ZUS

Le quartier, bien que de petite taille montre une concentration de pauvreté importante. Ainsi le revenu fiscal médian y est de 10100€ par unité de consommation contre 18878€ pour l'unité urbaine de Salon-de-Provence. L'écart est donc important et les données provenant de la SEMISAP, principal bailleur montrent une dégradation.

Le quartier de La Monaque est situé au sud de la zone agglomérée de Salon. Formé en triangle, il est très nettement délimité par des équipements qui l'isolent du tissu urbain: l'avenue de la Patrouille de France à l'Est, l'autoroute au sud, le canal Saint-Roch à l'Est. Il est par ailleurs situé dans le cône d'envol de la base aérienne et dans la zone de bruit B engendrée par cet équipement de la défense nationale

Du point de vue urbanistique, le quartier social est donc une enclave. L'entrée de ville est dangereuse. Or, l'ensemble des commerces, mais aussi les écoles et le collège se trouvent de l'autre côté de cette voie, voire pour les établissements scolaires, de l'autre côté de l'autoroute A54. Les cheminements piétonniers entre le quartier et ces équipements ont été très négligés lors de la construction du tronçon autoroutier. Les enfants, jusqu'à une période récente empruntaient une canalisation ovoïde (matériel habituellement utilisé pour la collecte des eaux usées) pour se rendre au collège. Ce cheminement a été fermé, mais les risques demeurent très élevés, concrétisés par des accidents graves.

Plus préoccupant est le fait que l'ensemble de ces indicateurs est en voie de dégradation. Le quartier est de plus en plus pauvre et en difficultés sociales marquées. Comme aux Canourgues, les familles qui en ont les moyens cherchent et, pour certaines parviennent à partir. Pourtant le quartier bénéficie d'un attachement fort de ses habitants, du fait d'une vie sociale solidaire et active.

Dans tous les cas, il sera nécessaire de réfléchir à l'évolution de ce quartier dans les années futures tout en mettant en œuvre à court et moyen termes des améliorations en matière d'espaces et d'équipements publics, de réhabilitation technique, de desserte du quartier.

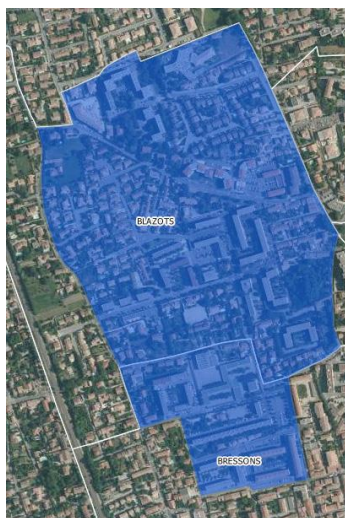
Le quartier de La Monaque, par son histoire et par ses ressources, apparaît en pointe en ce qui concerne la mise en application des principes du développement durable dans un quartier sensible. Il sera donc judicieux de pérenniser ce potentiel et de fixer le développement durable comme axe principal du développement de ce quartier.

1.7. Les Bressons-Blazots à Salon de Provence:

Le quartier des Bressons-Blazots regroupe environ 4900 habitants en 2009, dans le périmètre, très large, retenu par le CGET. La proportion des habitants de moins de 25 ans y est plus faible que celle de la ville. Par contre, les plus de 60 ans étaient proportionnellement plus nombreux qu'à l'échelle communale : 29,2% sur le quartier pour 22,3% sur la commune. On remarque par ailleurs un vieillissement assez marqué de la population.

Le taux de chômage du quartier en 1999 était de 25,1% pour 18,3% à l'échelle communale. Le taux de chômage féminin était supérieur de 6 points à celui de la ville. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est également fortement supérieure à celle de la ville (+ 11,6 points).

Les acteurs sociaux notent toutefois un accroissement des situations de détresse sociale sur certains groupes sociaux (Les Launes, Le Carpenel, les Blazots). La précarité et la paupérisation de certaines familles locataires demeurent assez importantes dans ces groupes d'habitation.



Le quartier des Bressons-Blazots ne figure plus au nombre des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) mais est classé désormais "en veille active". Si l'Etat a dé-priorisé l'action sur ce territoire, les collectivités et l'EPCI lui conservent un caractère prioritaire et entendent y poursuivre l'action publique de développement social et urbain

2. L'articulation des volets urbains et sociaux sur les quartiers prioritaires : Analyse des besoins sociaux

2.1. Le rappel du cadre légal : Circulaire du 30 juillet 2014

Les trois piliers :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement de l'activité économique et de l'emploi

Les axes transversaux :

- La jeunesse
- Lutte contre les discriminations
- Egalité Hommes-Femmes (un critère de mixité dans la sélection des actions soutenues)

Assurer un niveau de services publics et une mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne

2.2. L'obligation d'un contrat intégré : Circulaires des 30 juillet 2014 et 15 octobre 2014

« La notion de projet intégré nécessite de pouvoir bien penser les articulations entre les trois piliers du contrat.

L'articulation du volet urbain avec le volet social est essentielle pour la prise en compte par exemple des clauses d'insertion dans les chantiers ou de l'accompagnement des ménages dans leur relogement ».

« La cohérence du contrat passe également par une articulation étroite de ce dernier avec les autres contrats, plans, schémas qui peuvent exister sur le territoire.

Certains d'entre eux doivent ainsi pouvoir constituer le volet thématique du contrat de ville (Contrat Educatif Local, Contrat Local de santé, Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance,...). D'autres doivent pouvoir identifier spécifiquement les quartiers prioritaires dans leur stratégie : schéma d'accueil petite enfance pour le département par exemple. »

2.3. L'analyse des besoins sociaux selon les axes du contrat de Ville

Mais aussi l'Analyse des besoins sociaux, un Projet social de territoire, le Programme local de l'habitat, la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, ...

Quid de la gouvernance de politiques à l'échelle de l'intercommunalité (déclinées notamment dans les quartiers) ?

2.3.1 Un constat général de pauvreté et de précarisation des publics

Un taux de pauvreté estimé à 12%

Plus de 16 800 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans la communauté d'agglomération.

Les Iris Centre Ville pour Berre l'Etang, Gandonne-Monaque et Canourgues pour Salon de Provence se distinguent nettement des autres quartiers en affichant une valeur proche de 30% et atteignant 53% pour le dernier territoire cité.

L'Iris Canourgues regroupe 2% de la population de la CA, mais concentre 12% des personnes sous le seuil de pauvreté

Seuil de pauvreté à 60% en 2010 : 964 €		
estimation des niveaux de vie* (après prestations et après impôts)	population sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté estimé en %
Centre ville	750	29
Langevin - Bealet	280	12
Capevaire - La Boetie	570	21
Les Romaniquettes - La Molle	260	12
Floryl'Aubette - Usine Shell	nd	nd
Secteur rural - Hameaux	260	13
Berre-l'Etang	2 660	20
Centre ville - République	470	17
Pilon Blanc - Pavillon	250	9
Blazots	490	20
Bressons	510	21
St-Norbert - Talagard	nd	nd
Canourgues	1 960	53
Les Jardins - Le Touret-Sud	360	12
Vert Bocage - Pont d'Avignon	310	12
Franco - Lauzard	300	10
Aide de la Dime - Roy René	280	9
Gandonne - Monaque	630	32
Les Viougues Ouest	220	10
Gabins - Touloubre	250	9
Les Viougues Est - Magatis	250	7
Salon Ouest	400	9
Salon de Provence	6 810	16
Val Durance - Chaîne des Costes	2 840	13
Provence Salonnaise	8 240	12
Chaines de la Fare et Rives de l'Etang de Berre	4 470	9
Agglopoie Provence	16 830	12
Bouches-du-Rhône	350 820	18
France métropolitaine	8 688 060	14

Le revenu fiscal médian, en 2009, y était de 15 828€ contre 18878 pour l'unité urbaine. L'écart est significatif mais peu représentatif du quartier. En effet, celui-ci est composite: il regroupe des unités de logements sociaux, des copropriétés et des logements pavillonnaires au sein des mêmes IRIS. Toutefois, certains groupes d'habitat social sont des poches particulières de pauvreté, insuffisants pour dépasser les seuils de concentration de pauvreté mais tout de même préoccupants.

L'impact de la crise

Entre 2008 et 2010, Les inégalités de revenus ont progressé.

Le revenu des plus pauvres (premier décile) a diminué dans certains territoires : Quartier des Canourgues ... mais aussi pour les communes de Charleval, de Mallemort, de Sénas et de Velaux...

Territoires	1er décile	Revenu médian	9ème décile
IRIS Canourgues	- 150	- 23	- 6

Salon de Provence	+ 3	+ 70	+ 98
Berre-l'Étang	+ 58	+ 104	+ 211

Val Durance - Chaîne des Costes	- 11	+ 81	+ 143
Provence Salonnaise	+ 26	+ 80	+ 99
Chânes de la Fare et Rives de l'Étang de Berre	+ 29	+ 77	+ 140
Agglopolé Provence	+ 21	+ 80	+ 114
France métropolitaine	+ 0	+ 52	+ 92

Source : INSEE-DGI 2008-2010

Territoires	1er décile	Revenu médian	9ème décile
IRIS Canourgues	-91%	-3%	0%

Salon de Provence	1%	5%	3%
Berre-l'Étang	14%	9%	9%

Val Durance - Chaîne des Costes	-2%	5%	5%
Provence Salonnaise	4%	5%	3%
Chânes de la Fare et Rives de l'Étang de Berre	4%	5%	5%
Agglopolé Provence	3%	5%	4%
France métropolitaine	0%	3%	3%

2.3.2. L'analyse des besoins sociaux selon l'axe de la cohésion sociale

2.3.2.1 Des publics prioritaires : personnes âgées et familles monoparentales

L'importance de la monoparentalité

La communauté d'agglomération regroupe plus de 5 200 familles monoparentales, soit 22% des familles avec enfant(s).

En 10 ans, leur nombre a progressé de 975 (+19.5%)

Le ratio est supérieur à 30% dans certains quartiers (appartenant ou non à la Politique de la Ville)

Les familles monoparentales constituent quasiment la structure familiale majoritaire dans certains Iris : Les Blazots et Gandonne-Monaque

	Familles avec enfants* 2010	Familles monoparentales*			Poids des familles monoparentales* (%)	
		1999	2010	Evol 1999 /2010	1999	2010
Centre ville	412	124	128	+4	33,3	31,1
Langevin - Bealet	504	148	123	-25	27,8	24,5
Capevaire - La Boetie	689	124	157	+33	25,6	22,8
Les Romaniquettes - La Molle	420	84	76	-8	22,1	18,0
Flory l'Aubette - Usine Shell	36	4	14	+10	25,0	38,0
Secteur rural - Hameaux	277	36	37	+1	13,8	13,5
Berre-l'Étang	2 339	520	536	+16	23,2	22,9
Centre ville - République	329	132	124	-8	43,4	37,5
Pilon Blanc - Pavillon	374	88	104	+16	26,8	27,8
Blazots	486	136	220	+84	35,8	45,3
Bressons	376	152	131	-21	43,7	34,9
St-Norbert - Talagard	172	120	53	-67	31,6	30,7
Canourgues	687	184	273	+89	38,7	39,7
Les Jardins - Le Touret-Sud	502	128	119	-9	31,1	23,7
Vert Bocage - Pont d'Avignon	416	140	132	-8	33,0	31,7
Francou - Lauzard	515	96	107	+11	28,2	20,8
Aide de la Dime - Roy René	553	88	90	+2	22,0	16,3
Gandonne - Monaque	346	139	162	+23	37,6	46,7
Les Viougues Ouest	295	68	92	+24	23,9	31,2
Gabins - Touloubre	596	72	121	+49	19,4	20,3
Les Viougues Est - Magatis	569	92	105	+13	15,6	18,4
Salon Ouest	729	48	107	+59	9,8	14,7
Salon de Provence	6 943	1 683	1 938	+255	26,6	27,9
Val Durance - Chaîne des Costes	3 754	528	740	+212	16,2	19,7
Provence Salonnaise	11 287	2 275	2 733	+458	22,2	24,2
Chânes de la Fare et Rives de l'Étang de Berre	8 464	1 472	1 776	+304	17,6	21,0
Agglopolé Provence	23 505	4 275	5 250	+975	19,5	22,3
Bouches-du-Rhône	324 557	80 559	96 598	+16 039	25,5	29,8
France métropolitaine	9 904 758	1 984 599	2 399 407	+414 808	20,2	24,2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Un vieillissement de la population déjà amorcé

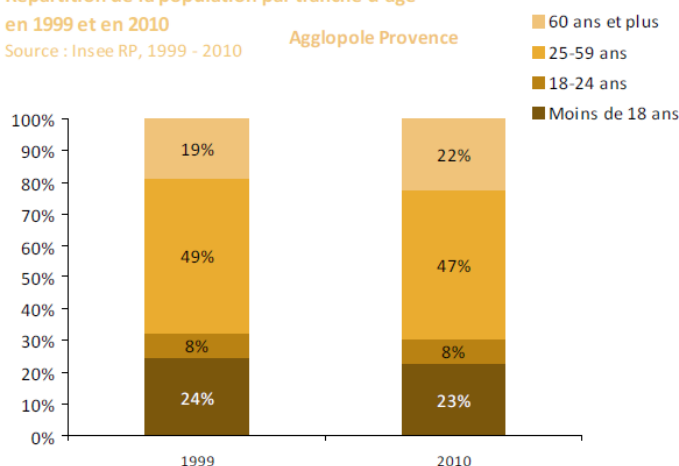
Entre 1999 et 2010, le poids des différentes tranches d'âge a évolué à l'échelle de la CA. Les plus de 60 ans ont gagné 3 points, la part des 18/25 ans est restée stable et le poids des mineurs et celui des actifs ont diminué.

Répartition de la population par tranche d'âge

en 1999 et en 2010

Source : Insee RP, 1999 - 2010

Agglopoie Provence



2.3.2.2 En matière de réussite éducative

Des enfants vulnérables sur le plan socio-éducatif

Enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif*		
	effectifs	%
Centre ville	90	17,2
Langevin - Bealet	107	16,2
Capevaire - La Boetie	234	24,9
Les Romaniquettes - La Molle	62	11,7
Flory l'Aubette - Usine Shell	-	-
Secteur rural - Hameaux	secret stat.	-
Berre-l'Étang	493	16,5
Centre ville - République	6	1,5
Pilon Blanc - Pavillon	secret stat.	-
Blazots	140	22,6
Bressons	78	17,5
St-Norbert - Talagard	51	22,6
Canourgues	691	58,9
Les Jardins - Le Touret-Sud	34	5,5
Vert Bocage - Pont d'Avignon	23	5,0
Francou - Lauzard	40	6,0
Aide de la Dime - Roy René	22	3,2
Gandonne - Monaque	100	25,3
Les Viougues Ouest	14	4,2
Gabins - Touloubre	95	10,9
Les Viougues Est - Magatis	9	1,3
Salon Ouest	16	1,6
Salon de Provence	1 323	14,7

* enfant cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifié

Source : Insee RP, fichiers détails 2010

- 7
f
a
c
t
e
u
r
s
- Vivre dans une famille monoparentale
 - Vivre dans une famille nombreuse (3 enfants et plus)
 - Vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus)
 - Vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
 - Vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
 - Vivre dans une famille locataire du parc social ou dans un logement précaire (hôtel, meublé, hébergé à titre gratuit)
 - Vivre dans un logement surpeuplé

Plus de 2 600 enfants mineurs de l'agglomération seraient potentiellement vulnérables, soit 10% des enfants mineurs.

Dans les Iris concernés par la Politique de la Ville, ce risque est nettement plus élevé : un maximum de 59% pour Canourgues. Cet Iris regroupe 52% des mineurs vulnérables de la commune alors que seuls 13% des mineurs de Salon de Provence y résident.

Des jeunes non scolarisés et sans diplôme

Pour la CA, 28% des 17-24 ans non scolarisés sont sans diplôme, soit plus de 1 600 jeunes.

Dans les Iris Canourgues et Gandonne-Monaque 43/44% des jeunes sont concernés.

	17-24 ans non scolarisés sans diplôme*	
	effectifs	% 17/24 ans non scolarisés
Centre ville	60	40,5
Langevin - Bealet	39	33,1
Capevaire - La Boetie	113	37,8
Les Romaniquettes - La Molle	34	32,2
Floryl'Aubette - Usine Shell	0	0,0
Secteur rural - Hameaux	32	27,3
Berre-l'Etang	288	36,0
Centre ville - République	74	38,5
Pilon Blanc - Pavillon	28	27,2
Blazots	28	23,7
Bressons	38	29,5
St-Norbert - Talagard	28	37,9
Canourgues	103	44,1
Les Jardins - Le Touret-Sud	34	26,0
Vert Bocage - Pont d'Avignon	38	30,4
Franco - Lauzard	29	25,5
Aide de la Dime - Roy René	37	33,1
Gandonne - Monaque	51	43,5
Les Viougues Ouest	14	9,4
Gabins - Touloubre	47	20,6
Les Viougues Est - Magatis	12	11,2
Salon Ouest	146	44,6
Salon de Provence	705	31,3
Val Durance - Chaîne des Costes	81	27,3
Provence Salonnaise	983	30,4
Chaînes de la Fare et Rives de l'Etang de Berre	591	26,1
Agglopolé Provence	1 655	28,5
Bouches-du-Rhône	23 365	28,6
France métropolitaine	666 362	24,9

2.3.2. En matière d'accès aux droits à l'information et aux services publics

- Pour la CA, 2 900 allocataires Caf dont le revenu est intégralement constitué de prestations sociales : 12% des ménages à l'échelle de la CA. Le ratio atteint 25% pour Canourgues.

	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales	
		effectifs	%	effectifs	%
Centre ville	729	179	24,6	105	14,4
Langevin - Bealet	581	114	19,6	67	11,5
Capevaire - La Boetie	581	165	28,4	97	16,7
Les Romaniquettes - La Molle	436	86	19,7	59	13,5
Floryl'Aubette - Usine Shell	nd	nd	nd	nd	nd
Secteur rural - Hameaux	254	52	20,5	35	13,8
Berre-l'Etang	2 611	606	23,2	372	14,2
Centre ville - République	744	189	25,4	118	15,9
Pilon Blanc - Pavillon	546	128	23,4	90	16,5
Blazots	627	180	28,7	107	17,1
Bressons	532	141	26,5	90	16,9
St-Norbert - Talagard	214	64	29,9	35	16,4
Canourgues	1007	455	45,2	258	25,6
Les Jardins - Le Touret-Sud	452	107	23,7	59	13,1
Vert Bocage - Pont d'Avignon	467	85	18,2	43	9,2
Franco - Lauzard	450	65	14,4	37	8,2
Aide de la Dime - Roy René	787	150	19,1	100	12,7
Gandonne - Monaque	511	172	33,7	89	17,4
Les Viougues Ouest	461	87	18,9	48	10,4
Gabins - Touloubre	544	66	12,1	45	8,3
Les Viougues Est - Magatis	506	98	19,4	70	13,8
Salon Ouest	750	94	12,5	52	6,9
Salon de Provence	8 597	2 081	24,2	1 241	14,4
Val Durance - Chaîne des Costes	3 253	545	16,8	331	10,2
Provence Salonnaise	12 367	2 700	21,8	1 634	13,2
Chaînes de la Fare et Rives de l'Et	8 115	1 509	18,6	952	11,7
Agglopolé Provence	23 735	4 754	20,0	2 917	12,3
Bouches-du-Rhône	393 770	114 043	29,0	74 112	18,8
France métropolitaine	11 212 559	2 445 086	21,8	1 481 032	13,2

2.3.3. L'analyse des besoins sociaux selon l'accès à l'emploi et développement économique

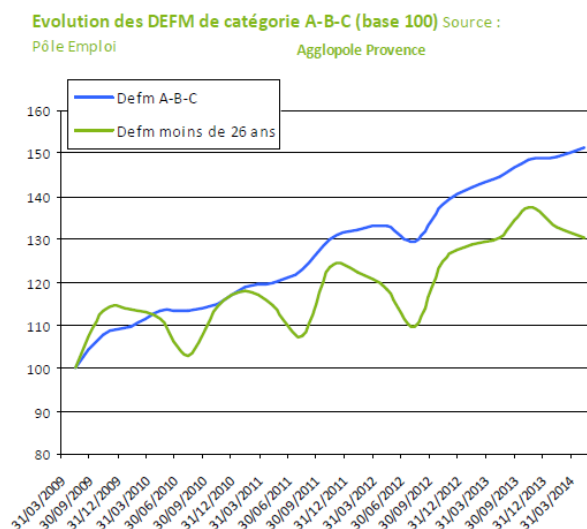
2.3.3.1. Une progression globale du taux de chômage sur le territoire

La marque du chômage

Au 31/03/2014, la CA* compte **9 082 DEFM de catégories ABC**. Ils n'étaient que 6001 début 2009. Leur nombre a progressé de **51%** en l'espace de cinq ans.

La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a également été importante (+30% entre début 2009 et début 2014) mais elle a été moins forte que celle du total des DEFM. Fin 2013 marque notamment une phase de repli qui n'est pas constatée parmi le total des DEFM.

*Données partielles : 7 communes sur 17



2.3.3.2. Des quartiers prioritaires plus touchés par le chômage

Positionnement

Le taux d'équilibre emploi/actifs salarié est globalement bas dans les Iris concernés par la politique de la ville.

Plus encore que les opportunités d'emplois dans les quartiers, c'est l'indice de chômage estimé et son importance pour les moins de 25 ans qu'il convient de considérer. De ce point de vue, la situation paraît défavorable pour la plupart des Iris concernés par la politique de la ville.

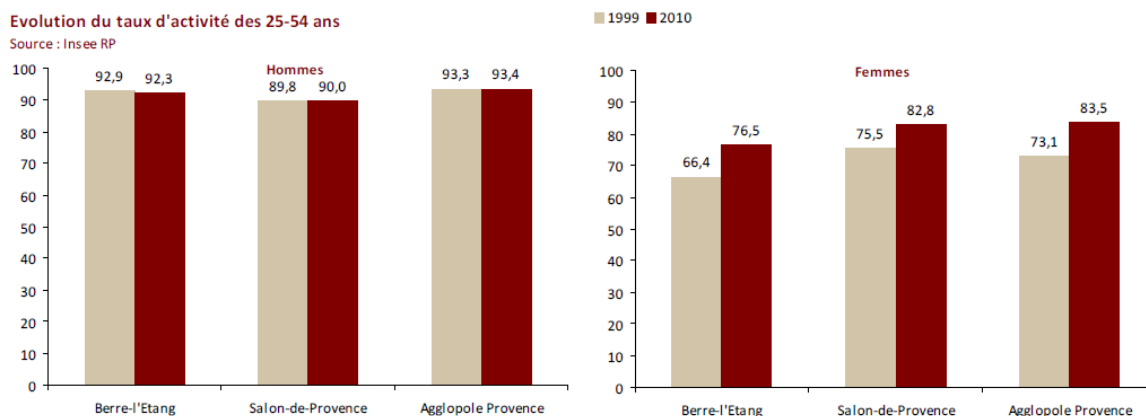
	Taux d'évolution des établissements entre 2008 et 2011	Taux d'équilibre (emploi/actifs salariés)	Indice de chômage estimé des DEFM de cat. ABC (%)	Indice de chômage estimé des DEFM de cat. ABC de moins de 25 ans (%)
Centre ville	+9,9	1,1	34,5	32,2
Langevin - Bealet	-6,0	0,4	24,4	34,2
Capevaire - La Boetie	+12,0	0,1	27,5	23,0
Les Romaniquettes - La Molle	+26,8	0,4	nd	nd
Flory l'Aubette - Usine Shell	+18,1	28,3	38,4	50,4
Secteur rural - Hameaux	+37,0	2,8	24,5	34,1
Berre-l'Etang	+13,3	1,0	26,2	28,3
Centre ville - République	-0,1	2,4	24,7	27,4
Pilon Blanc - Pavillon	+28,9	1,0	20,1	35,4
Blazots	+54,7	0,2	27,7	38,8
Bressons	+12,8	0,6	23,4	31,4
St-Norbert - Talagard	+12,0	0,3	20,6	23,3
Canourgues	+20,9	0,3	52,6	47,3
Les Jardins - Le Touret-Sud	+69,6	0,2	18,8	16,2
Vert Bocage - Pont d'Avignon	+37,5	0,2	20,5	28,2
Franco - Lauzard	+36,1	0,5	15,1	24,1
Aide de la Dime - Roy René	+31,7	1,0	22,3	31,2
Gandonne - Monaque	+61,9	1,0	34,1	27,4
Les Viougues Ouest	+20,9	2,5	18,5	19,1
Gabins - Touloubre	+24,9	1,2	12,0	8,7
Les Viougues Est - Magatis	+62,5	0,4	14,0	26,3
Salon Ouest	+63,8	1,1	18,7	36,4
Salon de Provence	+17,6	0,9	21,7	25,8
Agglopoie Provence	+22,5	0,7	19,5 *	26,2 *
Bouches-du-Rhône	+18,0	1,6	19,5	25,5
France métropolitaine	+15,9	1,1	16,0	23,5

2.3.3.3. Des publics plus touchés par le chômage

Des publics plus fragiles : des femmes plus souvent inactives

Entre 1999 et 2010, les écarts homme/femme se sont réduits. Quand le taux d'activité a légèrement baissé ou est resté stable chez les hommes, il a gagné 8/10 points chez les femmes.

La part des femmes actives reste quasi systématiquement plus faible que celle des hommes, quel que soit le territoire observé : 10 points pour l'ensemble de la communauté d'agglomération



2.3.4. L'analyse des besoins sociaux selon l'axe du cadre de vie et du renouvellement urbain

2.3.4.1. Un renouvellement de population constant

Les trajectoires résidentielles : le renouvellement de la population

30% des habitants de la CA ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans.

Le ratio atteint 36% pour Salon de Provence.

La situation des Iris concernés par la Politique de la ville est variable au regard des moyennes communales (plus fort renouvellement pour le Centre ville de Berre l'Etang, pour l'Iris Bresson à Salon de Provence, ... moindre renouvellement pour par exemple l'Iris Saint Norbert Talagard).

Part des emménagés récents - données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

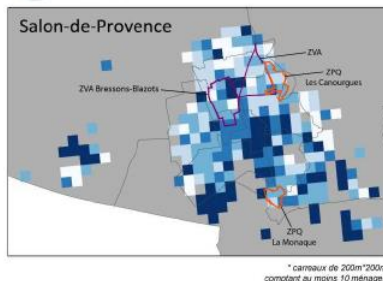
Part des emménagés récents



Zone de Quartier Prioritaire

Zone de Veille Active

Origine contours politique de la ville : SIG



Part des emménagés récents - données carroyées* au 31 décembre 2010

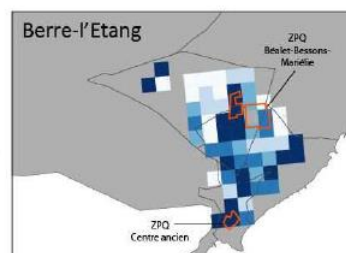
Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

Part des emménagés récents



Zone de Quartier Prioritaire

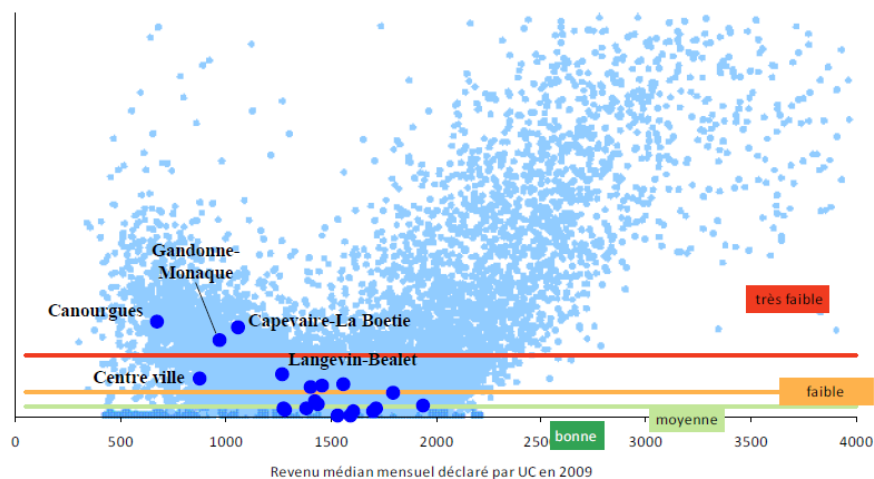
Origine contours politique de la ville : SIG



2.3.4.2. Une faible mixité sociale

Indicateur de mixité

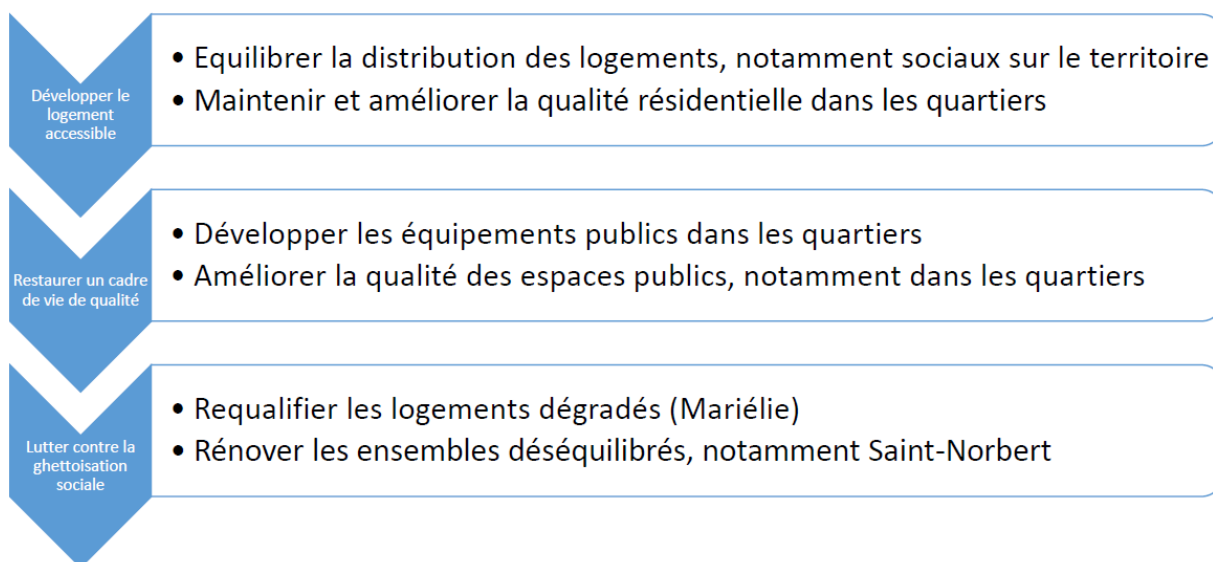
Mixité des actifs occupés



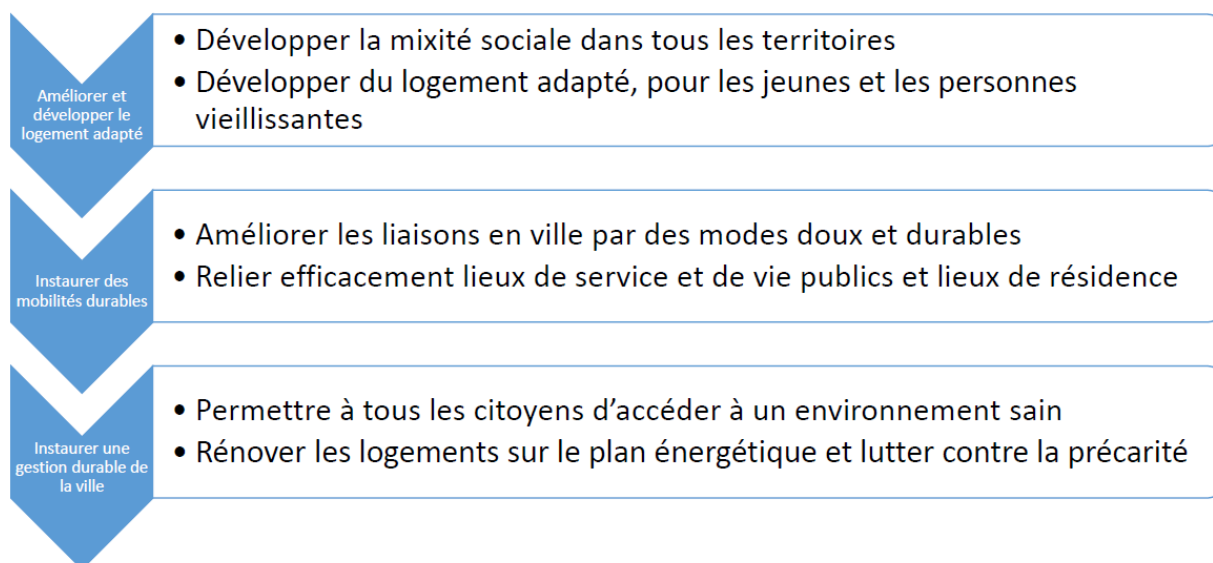
Dans les quartiers prioritaires, la part des employés et ouvriers est toujours très importante et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures est faible

3. Le projet de territoire du pays Salonais selon les trois axes

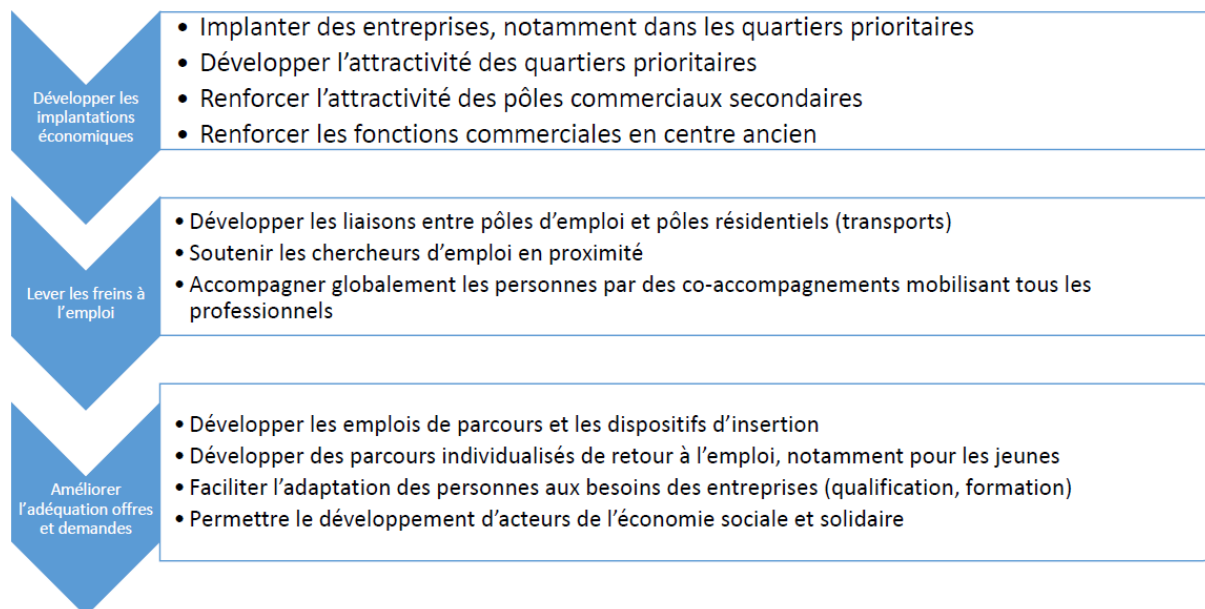
3.1. Le cadre de vie et le renouvellement urbain



Le cadre de vie et le renouvellement urbain (suite)

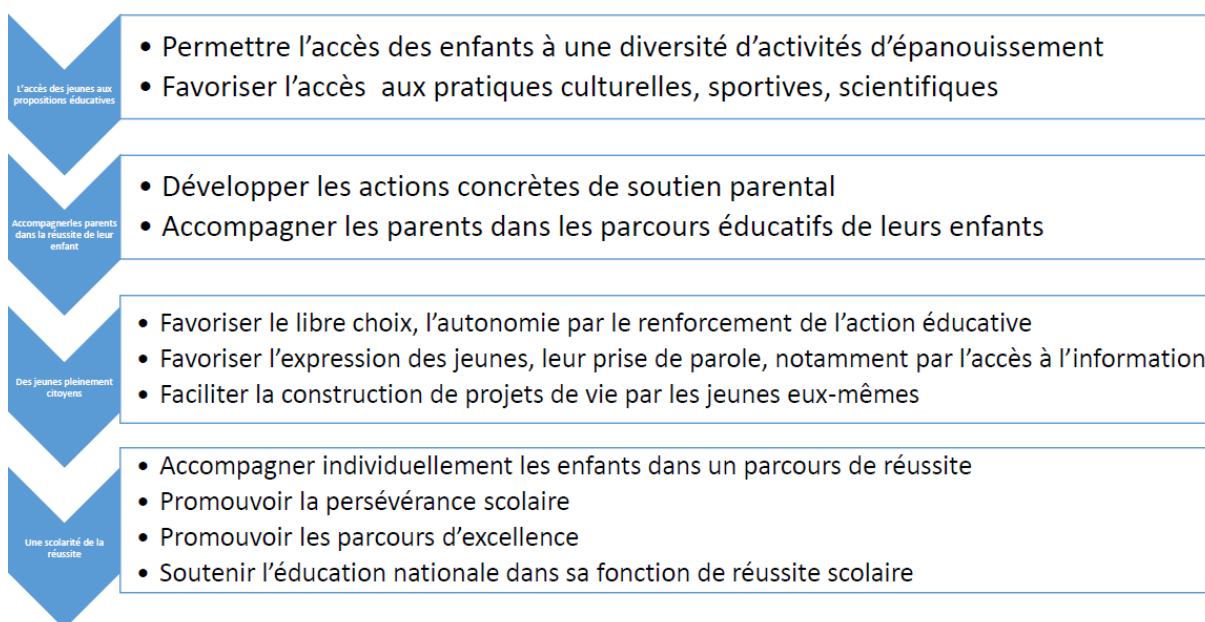


3.2. L'emploi et le développement économique

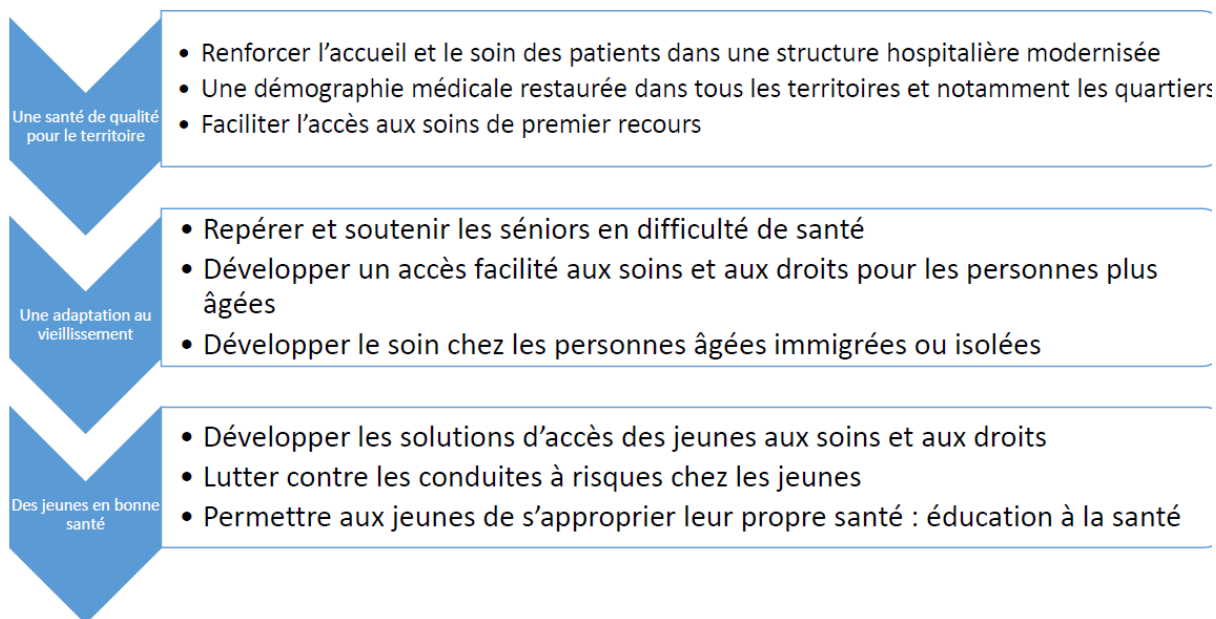


3.3. La cohésion sociale

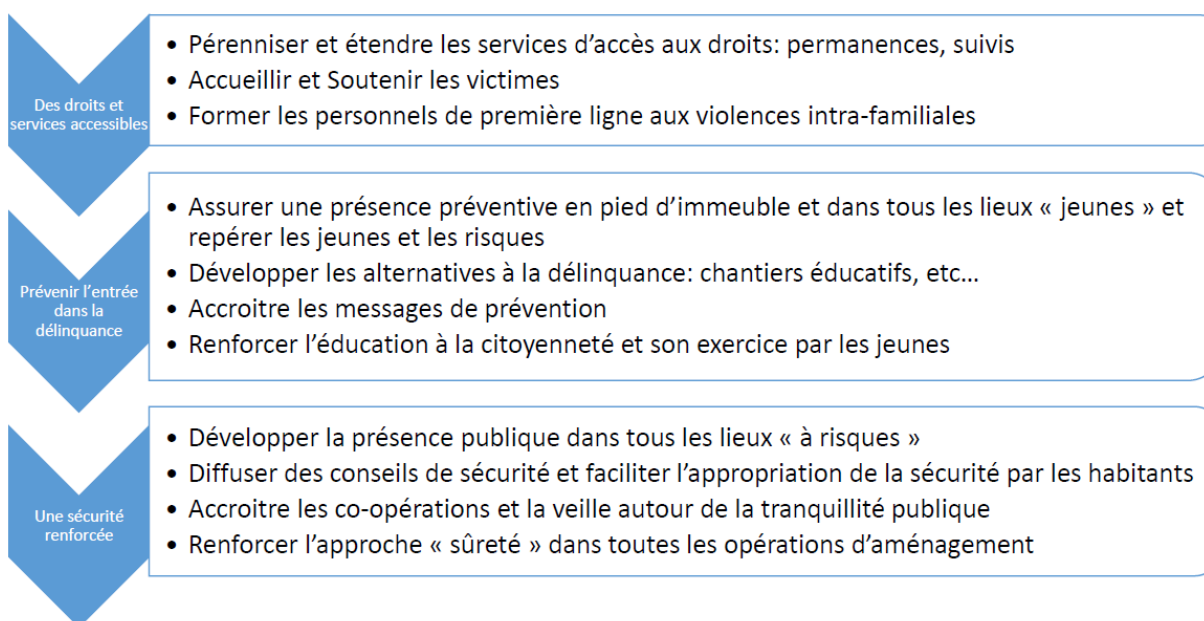
3.3.1. La réussite éducative



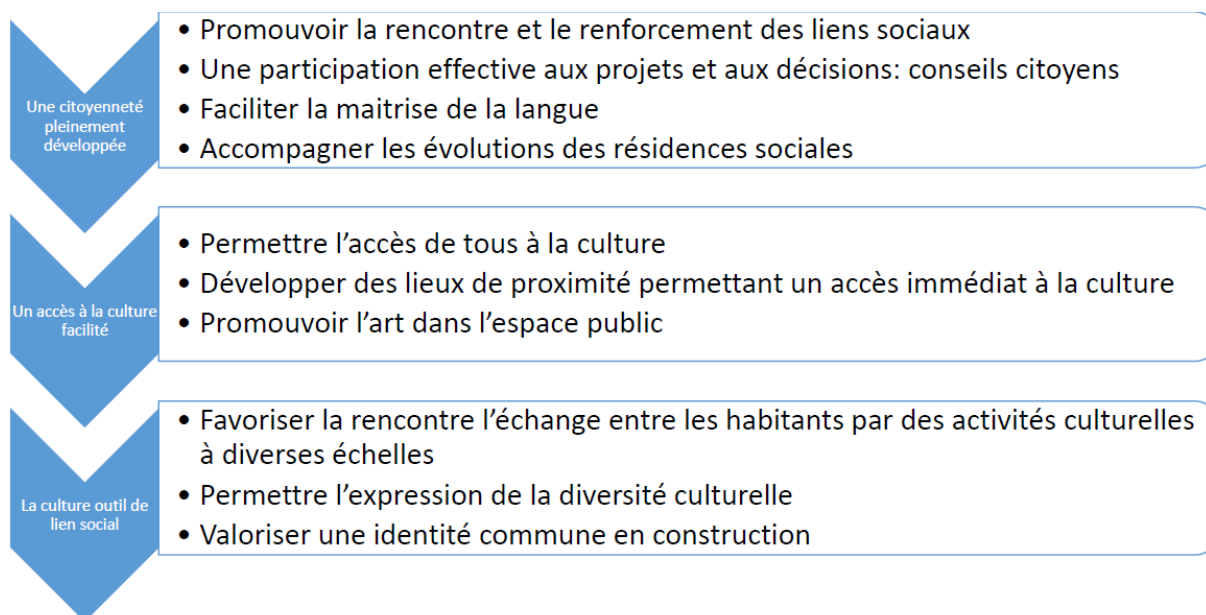
3.3.2. La santé



3.3.2. L'accès aux droits



3.3.2. La vie sociale et la culture



4. L'analyse de la programmation 2016

4.1 La distribution des actions programmées et réalisées par pilier en 2016

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016	Observations
Dispositifs Opérationnels	1	2	1	2	+1	
Habitat	4	2	3	2	-1	
Emploi	6	13	10	13	+3	Les actions concernant l'Emploi augmentent de 30% .
Prévention	4	3	4	3	-1	
Réussite Educative	11	11	11	19	+8	Les actions concernant la Réussite Educative augmentent de 72% .
Santé	4	6	5	5	=	
Culture – Citoyenneté-Vie en Société	9	7	6	16	+10	Les actions concernant la Citoyenneté, la Culture et la Vie en Société augmentent de 150% .

4.2. L'évolution du financement en politique de la Ville des actions réalisées par pilier de 2013 à 2016 :

Du point de vue financier, le programme représentait 2 123 173 € répartis comme suit, dont 732 901 € de crédits spécifiques Politique de la Ville :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Thématiques	Montants totaux		Variation 2015-2016	Politique de la Ville		Variation 2015-2016
	2015	2016	En %	2015	2016	En %
Dispositifs Opérationnels	0	29 000	100	0	29 000	100
Habitat	161 185	127 105	-21,14%	57 000	47 000	-17,54%
Emploi	925 486	994 811	+7,49%	134 639	200 000	48,54%
Réussite Educative	385 532	382 951	-0,67%	119 680	191 191	59,75%
Santé	181 433	170 200	-6,19%	55 900	58 400	4,47%
Prévention	66 598	38 848	-41,67%	49 500	12 500	-74,75%
Culture, Citoyenneté, Vie en Société	222 324	380 258	71,04%	101 700	183 810	80,25%

80 % des crédits sont dédiés à la thématique Culture, citoyenneté, vie en société, la réussite éducative voit augmenter ses crédits de près de 60 %, et l'emploi de près de 50 %.

Toutes les thématiques restent pourvues, à l'exception de la prévention qui souffre de manque chronique de crédits. L'habitat, dans l'attente des opérations de rénovation urbaine et de leur accompagnement connaît une baisse significative.

4.3 Evolution des actions par thématiques et des actions structurantes dans la programmation



Analyse du programme 2016 : la répartition et l'évolution des actions retenues par thématique

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016	Observations
Dispositifs Opérationnels	1	2	1	2	+1	
Habitat	4	2	3	2	-1	
Emploi	6	13	10	13	+3	Les actions concernant l'Emploi augmentent de 30%.
Prévention	4	3	4	3	-1	
Réussite Educative	11	11	11	19	+8	Les actions concernant la Réussite Educative augmentent de 72%.
Santé	4	6	5	5	=	
Culture – Citoyenneté-Vie en Société	9	7	6	16	+10	Les actions concernant la Citoyenneté, la Culture et la Vie en Société augmentent de 150%.

Analyse du programme 2016 : actions structurantes

Thématiques	Actions structurantes		Actions annuelles		Actions ponctuelles	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Dispositifs Opérationnels					0	2
Habitat	2	2	1	0	0	0
Emploi	5	7	4	4	1	1
Réussite Educative	6	7	5	10	3	0
Santé	3	3	2	3	0	0
Prévention	2	0	5	3	1	0
Culture, Citoyenneté, Vie en Société	5	6	5	10	1	2
TOTAL	23	25	22	30	6	5

Les actions structurantes

Ce sont des actions qui permettent d'apporter des réponses aux besoins des habitants en les inscrivant dans la durée

4.4. Le financement de la Politique de la Ville par la Métropole Aix Marseille Provence

INTITULE ACTION	PORTEUR	TERRITOIRE	SUBVENTION MAMP-CT
Les jardins du vieux moulin	CAVM	Salon	6 000
Auto-réhabilitation	CENTREMPLOI GDID	Salon-Berre	14 000
Amorçage de parcours	LES ATELIERS DE GAIA	Salon	6 800
Chantiers éducatifs rémunérés	ADDAP 13	Salon	2 000
Entrée dans un parcours en Association Intermédiaire	CENTREMPLOI GDID	Salon	12 000
GGEU	CENTREMPLOI GDID	Salon	10 000
Permis Adultes	TMS	Salon	3 300
Permis Jeunes	TMS	Salon	3 000
Chantier d'insertion ADCV/BERRE. NOUVEL INTITULE : Parcours d'entrée dans l'IAE sur Berre par des mises à disposition en AI ACDV	CENTREMPLOI GDID	Berre	5 000
Mobilité égalité emploi	MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE	Berre	2 000
Etude action accessibilité zones d'emploi	TMS	Salon-Berre	10 000
Accompagnement jeunes diplômés	NQT	Salon-Berre	5 600
Développement économique zones prioritaires	API	Salon-Berre	4 000
Ateliers créatifs de rue	AAGESC	Salon	4 000
CHAM	IMFP	Salon	5 000
Initiation aikido, judo et jujitsu	JUDO CLUB BERROIS	Berre	1 500
Le lab numérique culturel	O2ZONE	Salon-Berre	8 000
Compétences psychosociales	MDA 13 NORD	Salon-Berre	15 000
Palette du partage	AAGESC	Salon	6 000
Pôle éducation à la santé	SAS	Salon	5 000
Hygiène et prévention	MDA 13 NORD	Salon	2 200
Pôle parentalité	SAS	Salon	10 000
Prévention conduites addictives	MDA 13 NORD	Salon-Berre	10 400
Aux RDV des Arts	CAVM	Salon	3 000
Lien social	PILE ET FACE	Salon	3 500
Lien social et pouvoir d'agir	MOSAIQUE	Salon	5 500
Relais des arts	NEJMA	Salon	5 200
Traces	NEJMA	Salon	4 000
Espace Relais 2.0	AAGESC	Salon	4 000
Pôle de compétence développement durable	CAVM	Salon	6 000
			182 000
Permanence et accompagnement des femmes victimes de violences familiales	SOS FEMMES	Salon	17 000
Contrat d'objectifs 2016 entre le Territoire du Pays Salonais et l'association MDA 13 NORD	MDA 13 NORD	Salon	32 000

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

5. La gouvernance du Contrat de Ville

Le contrat de ville d'Agglopolé-Provence fera l'objet d'un pilotage conjoint assuré par la réunion de l'ensemble de ses cosignataires.

Deux instances inter partenariales, l'une politique, l'autre technique, assureront la gouvernance du contrat et la cohérence avec le projet de rénovation urbaine des Canourgues, le projet de requalification de La Mariélie à Berre L'Etang et les autres dispositifs spécifiques.

Une direction de projet unique conduira l'animation, la régulation et le suivi du contrat urbain de cohésion sociale pour l'ensemble des parties prenantes.

Les partenaires affirment par ailleurs la nécessité de mettre en œuvre des dispositions particulières, continues et stratégiques en matière d'observation et de suivi-évaluation pour aider la prise de décisions et la gouvernance du contrat selon les thèmes et les territoires concernés.

5.1. LA GOUVERNANCE POLITIQUE : COMITE DE PILOTAGE

La gouvernance politique du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage inter-signataires. Coprésidé par le Président du Conseil de territoire du Pays salonais, les maires de Salon-de-Provence et de Berre L'Etang et le Préfet des Bouches-du-Rhône,

Il a réuni :

- Le Président de la Métropole Aix Marseille Provence ou son représentant
- Le président du Conseil de territoire du Pays salonais Aix Marseille Métropole ou son représentant
- Le Maire de Salon-de-Provence et/ou l' élu délégué à la politique de la ville, et/ou l'élue à la rénovation urbaine
- Le Maire de Berre L'Etang ou son représentant
- Le préfet des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- Le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le président du Département des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- Un représentant de chaque signataire
-

Le comité de pilotage a eu pour missions :

- De valider les bilans et évaluations annuelles et pluriannuelles du contrat,
- D'orienter ou réorienter les priorités sur les territoires,
- D'arrêter les programmations annuelles et pluriannuelles d'actions et de permettre l'engagement de leurs institutions respectives pour la réalisation financière et humaine des actions programmées.

Le comité de pilotage s'est réuni une fois, sur invitation de la co-présidence sur les ordres du jour définis pour sa compétence. Ses délibérations ont été alimentées par les travaux de la direction de projet et du comité technique inter partenarial, en ce qui concerne les rapports de suivi et d'évaluation et les avis sur les programmes annuels d'actions.

Le comité de pilotage a assuré par ailleurs la cohérence entre le Contrat de ville, les opérations de renouvellement urbain des Canourgues et de La Mariélie et les dispositifs spécifiques (CLS, PEL, PLSP, CLAS, PRE) ou de droit commun conduits sur les villes dans les différentes thématiques composant le contrat de ville. Il s'appuiera pour cela sur les travaux d'élaboration de programmes et les avis techniques des comités de gouvernance propres à chaque dispositif, ainsi que sur la participation des élus référents thématiques concernés.

5.2. 2 LE PILOTAGE TECHNIQUE : LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique inter partenarial a assuré une gouvernance technique de la programmation et du suivi de la mise en œuvre du contrat.

Il est composé :

- De l'équipe de direction de projet portée par la métropole AMP du Conseil de territoire du Pays salonais (direction de projet et chargés de missions thématiques)
- Du délégué du Préfet, et des représentants des différents services de l'Etat
- D'un représentant du Conseil Régional,
- D'un représentant du Conseil Général
- D'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Des représentants des bailleurs sociaux signataires.
- Des représentants de l'ensemble des autres signataires.

Les attributions du comité technique se sont portées sur :

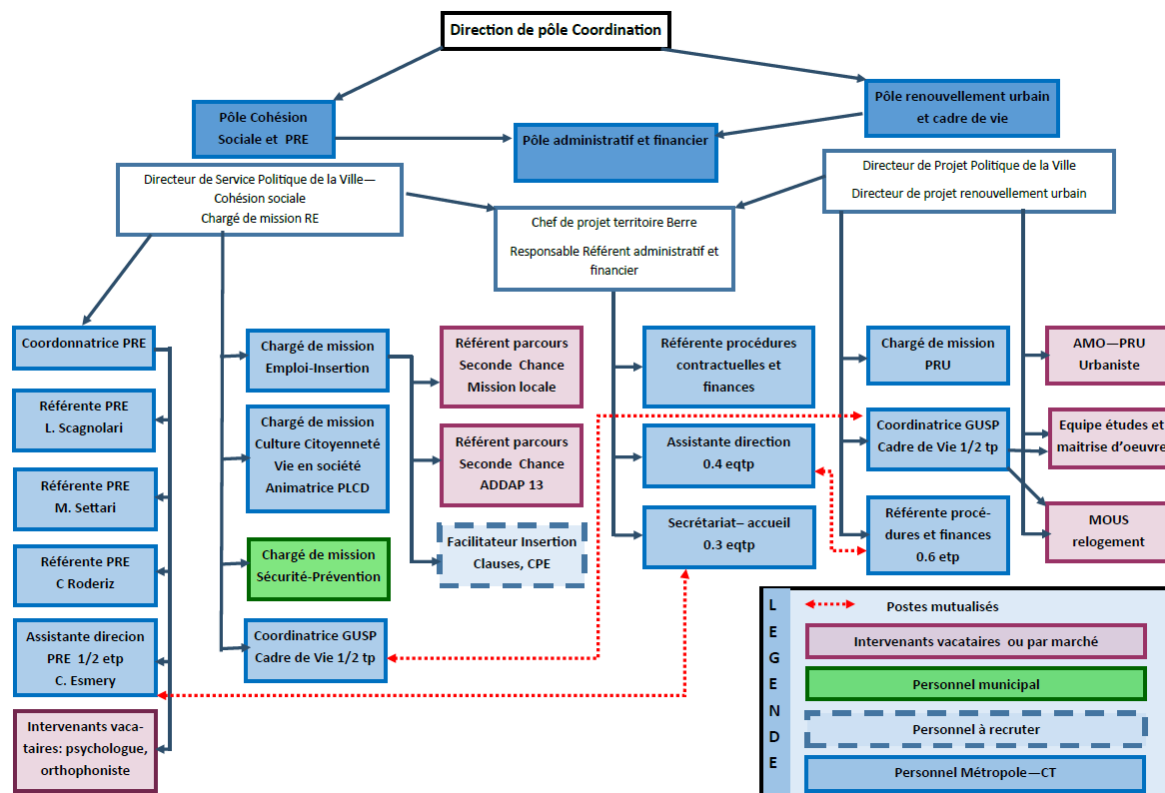
- L'examen et l'avis technique sur les propositions annuelles et/ou pluriannuelles d'actions,
- L'élaboration de propositions d'orientations annuelles dans le cadre de la préparation de l'appel à projets,
- L'examen et l'interprétation des éléments de suivi-évaluation continus,
- La co-animation du système d'acteurs et la recherche technique de cohérences entre le de Ville et les dispositifs de droit commun ou thématiques spécifiques.
- La préparation des travaux du comité de pilotage.
- L'organisation et l'alimentation du comité technique seront confiées conjointement à la direction de projet du contrat et au délégué du Préfet.

Le comité technique s'est réuni une fois cette année à l'examen technique des programmes annuels.

5.3 - L'ANIMATION DU CONTRAT: L'EQUIPE-PROJET

La conduite technique et l'animation du contrat de ville sera assurée par une équipe de direction de projet, ci-joint l'organigramme :

L'équipe politique de la Ville fonctionne indifféremment pour l'intercommunalité, la commune de Salon de Provence ou celle de Berre l'Etang. Elle peut également effectuer des missions d'ingénierie pour le Conseil de Territoire du Pays salonais.



6. La mise en œuvre des Conseil Citoyen :

6.1. L'organisation des Conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les Conseils Citoyens dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville 2015-2020.

La volonté de l'Etat est d'impliquer les habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville dans les processus d'élaboration et de pilotage du contrat. La constitution et la réunion de ces conseils est une obligation légale. Ne pas les respecter entrainerait de droit l'invalidité de tout acte relatif à la Politique de la Ville.

Les Conseils Citoyens s'appuient sur les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de neutralité, de souplesse, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité, de citoyenneté, et de co-construction.

Ils ont pour mission première de «permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers».

Afin de répondre à l'esprit de la loi susvisée, la Ville de Salon-de-Provence mise sur des Conseils Citoyens qui pourront faire émerger la parole des habitants des quartiers prioritaires et ainsi renforcer leur pouvoir d'agir.

Les conseils citoyens sont autonomes et indépendants du pouvoir politique : ainsi, le maire ou les élus n'en sont pas membres. Le Conseil municipal en fixe cependant les règles, le cadre et valide une éventuelle charte ou règlement de fonctionnement, en les inscrivant dans le contrat de ville. Les élus peuvent être entendus par le Conseil Citoyen pour exposer les volontés et projets que la commune poursuit dans les quartiers prioritaires, mais n'y siègent pas ainsi qu'aucun des partenaires signataires du Contrat. Le Conseil est également indépendant de tout parti politique, syndicat, association culturelle ou groupe de pression opposé au principe de pluralité.

Des membres des Conseils Citoyens doivent impérativement être associés à toutes les étapes de gouvernance (comités de pilotage, revues de projets) de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine.

Les Conseils peuvent ou non se constituer en personne morale, ou identifier une personne morale en charge du portage du Conseil et de ses actions. Ces éléments doivent être définis dans la phase de préfiguration.

Le cadre de référence des Conseils Citoyens, paru le 24 juin 2014, précise la méthode : critères d'indépendance, les modalités de sa désignation par tirage au sort, l'officialisation de sa composition par arrêté préfectoral.

Un groupe de travail, constitué du service Politique de la ville, des partenaires du Contrat de ville, d'acteurs associatifs locaux et d'habitants volontaires, et animé par l'association Arènes, s'est réuni de juin à septembre pour fixer le cadre de la mise en place des Conseils Citoyens salonnais, et a défini ce qui suit :

Trois Conseils Citoyens vont être créés à Salon-de-Provence. En effet, aux deux Conseils Citoyens obligatoires sur les quartiers prioritaires (Canourgues et Monaque), la ville souhaite ajouter un Conseil Citoyen sur les Bressons, quartier en veille active.

Délimitation :

Pour chaque territoire, nous considérerons le découpage « quartier vécu ».

Durée de mandat :

Les Conseils Citoyens sont créés au moins pour la même durée que le Contrat de Ville, 2015-2020. La durée de mandat des membres des Conseils Citoyens est fixée à deux ans. Le mode de renouvellement sera proposé par les Conseils Citoyens eux-mêmes.

Composition des Conseils Citoyens :

Chaque Conseil Citoyen comprendra deux collèges, regroupant deux catégories de membres :

- Un collège des habitants (2/3 des membres du Conseils Citoyens), tiré au sort pour moitié à partir des listes électorales, et pour moitié à partir d'une liste de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures largement diffusé.
 - Une liste de membres complémentaires devra également être constituée.
 - Ce collège des habitants devra garantir la parité entre les femmes et les hommes, une représentativité des 16/25 ans conforme à la réalité des territoires (25%), et tendre à être le plus représentatif des différentes composantes résidentielles (60% habitat social).
- Un collège des associations et acteurs socio-professionnels des quartiers (1/3 du CC), identifié à l'issue d'un appel à candidatures et tirés au sort en cas de volontaires en sur-nombre.

Nombre de sièges :

Le Conseil Citoyen des Canourgues sera composé de 24 membres, celui des Bressons et de la Monaque, de 18 membres chacun.

Particularités :

Membres de droit :

- Collège associations : un représentant de l'Aagesc et un représentant de Nejma (Canourgues), un représentant de Mosaïque (Bressons), un représentant de CAVM et un représentant de Mosaïque (Monaque) seront membres de droit des collèges associatifs des Conseils Citoyens des quartiers dans lesquels il agissent à titre principal.
- Collège habitants : les quatre habitants volontaires intégrés dans la démarche depuis les origines seront membres de droit pour la première mandature des membres citoyens (soit deux ans).

Inaptitude à siéger :

Les acteurs associatifs et membres des Conseils d'Administration, ne pourront siéger dans le collège des habitants, mais uniquement en tant que représentant de leur association dans le collège des associations. Aucun double mandat ne pourra s'exercer. Si le cas se présentait, le membre devrait choisir de renoncer à l'un de ses mandats.

6.2. Le fonctionnement des Conseils Citoyens :

Durant les trois premiers mois de leur mandat, les 3 Conseils Citoyens de Salon, ainsi que ceux de Berre L'Etang, se réuniront dans une structure commune (le Conseil Préfigurateur) afin de recevoir un temps de formation dispensé par l'association Arènes et d'élaborer des propositions d'organisation et de fonctionnement.

Chaque Conseil devra élaborer un règlement intérieur, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce règlement intérieur devra être adopté à la majorité des 2/3 des membres.

Missions des Conseils Citoyens :

La mission première des Conseils Citoyens sera de permettre et valoriser une expression libre des habitants et ainsi faire émerger des initiatives citoyennes. Ils pourront élaborer et développer des projets s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville. Enfin, des représentants des Conseils Citoyens participeront aux instances du contrat de ville.

Moyens mis à disposition :

La ville mettra à disposition des lieux et moyens dédiés pour le fonctionnement des Conseils Citoyens ainsi que pour des actions de formation.

Les partenaires du contrat de ville cofinanceront les actions des Conseils Citoyens et décideront des modalités de répartition des crédits dans le cadre des programmations annuelles du Contrat de Ville.

Afin d'assurer, comme le préconise la loi, une expression libre et l'émergence d'une parole citoyenne, la Ville choisit de confier l'accompagnement et l'animation de la mise en place des Conseils Citoyens à une association indépendante et très compétente en matière d'expression citoyenne : l'association Arènes. L'intervention de l'association auprès des Conseils Citoyens de Salon-de-Provence et Berre L'Etang fera l'objet d'un soutien financier de 5 400 €, financé par subvention dans le cadre du programme 2015 du Contrat de Ville.

Poursuite de la mise en œuvre des Conseils Citoyens :

1 – Une Phase préfiguratrice :

L'installation et le fonctionnement des Conseils Citoyens appartiennent aux Conseils municipaux et aux maires des communes de Salon-de-Provence et de Berre L'Etang.

Le Conseil municipal est donc appelé à créer d'ores et déjà les Conseils, sous la forme d'un Conseil unique préfigurateur. Ce conseil rassemblera tous les membres des futurs Conseils Citoyens de chaque quartier. L'ensemble des tirages au sort et des élections des membres sera effectué pour la première mandature des membres.

Le Conseil préfigurateur, soutenu par la formation et l'accompagnement de l'association ARENES et par l'équipe Politique de la Ville d'Agglopol-Provence se réunira pendant 3 mois pour :

- Elaborer une proposition de règlement intérieur propre à chaque Conseil
- Formuler des propositions d'organisation (commissions, structure porteuse avec personnalité morale, appui par une association), de missions (Quel rôle le Conseil entend-il jouer ? (Formuler des avis est un minimum, proposer des axes d'innovation, créer et mettre en œuvre des actions).
- Solliciter des moyens de fonctionnement au regard des missions envisagées.

Il est demandé au Conseil Préfigurateur de formuler des propositions permettant une concertation positive avec la commune et les partenaires du Contrat de Ville. Formellement, ces éléments de propositions devront être inscrits dans le Contrat de Ville, de manière suffisamment précise.

Dans les faits, le Contrat signé le 03 juillet 2015 n'apporte pas ces précisions. Une fois les propositions formulées par le Conseil Préfigurateur, **leur traduction légale devrait se réaliser par voie d'avenant au Contrat de Ville**. Globalement, une fois installé, le Conseil Citoyen est libre de ses choix et ne nécessite pas d'approbation du Conseil Municipal, sauf en ce qui concerne les moyens que les partenaires du Contrat décident de lui allouer.

2 – Une phase de fonctionnement courant :

A l'avenir, chacun des conseils citoyens se réunira selon sa propre organisation approuvée et conduira ses travaux obligatoires ou facultatifs. Certains membres représentant les Conseils siègeront au Comité de Pilotage du Contrat de Ville ou de la Rénovation Urbaine (au moins un membre de chaque collège de chaque Conseil (soit 6 membres au moins pour Salon).

Une concertation étroite entre les Conseils Citoyens et la municipalité est nécessaire pour que le Conseil Citoyen trouve toute son utilité et son efficacité. Cette concertation devra se mettre en place au fur et à mesure de l'engagement des projets.

Les Conseils pourront mettre en œuvre leurs propositions, soit directement, soit en s'appuyant sur une personne morale existante.

Les Conseils Citoyens doivent être destinataires de tous les rapports de suivi ou d'évaluation du Contrat de Ville ou du PNRU, ainsi que de tous les documents programmatiques soumis aux instances de gouvernance auxquelles ils participent.

Les Conseils municipaux n'auront à délibérer que pour l'octroi (ou non) des moyens sollicités par les Conseils ou pour prendre acte de leurs travaux éventuels.

6.1 Sur Salon de Provence :

Le processus est quasi bouclé une dernière réunion collective a été organisée le 9 février dans la salle du Conseil Municipal avant de proposer à l'Etat le nom des conseillers citoyens tirés au sort et volontaires sur les 3 quartiers prioritaires dont le quartier.



En parallèle l'équipe opérationnelle a anticipé sur la définition du projet de territoire co-construit avec les CC et expérimente actuellement via le projet Smart city une autre approche du pouvoir d'agir, plus opérationnelle et interactive (plateforme de collaboration ...) !

6.2. Sur Berre l'Etang :

Le changement de Maire a ralenti le processus de mise en œuvre mais la modélisation du processus salonais permettra de développer beaucoup plus rapidement celle-ci.

7. Bilan 2016 du Projet de Renouvellement urbain des Canourgues

Pour le projet de renouvellement urbain des Canourgues, l'année 2016 a été en partie tronquée par une absence prolongée du chef de projet. En effet de mars à juillet, peu d'actions ont été effectuées sur le projet.

Cependant, sur l'année entière et même durant cette période le projet a connu des avancées concrètes :

- En premier lieu, bien que le protocole ait été élaboré fin 2015, de nombreux ajustements ont été sollicités. Une grande partie de l'année (de janvier à septembre) a été consacrée à la révision du protocole.
Cependant, du fait de modifications importantes à venir (engagement de la Région, suppressions des ADA de réhabilitation HLM), il a été décidé que le protocole initial (acté par le Comité de Pilotage le 22 décembre 2015) serait signé sans les modifications. Le représentant régional de l'Anru, préfet des Bouches-du-Rhône a donc signé le protocole le 03 décembre dans sa version initiale.
- Les cahiers des charges des différentes études ont été élaborés par le chef de projet. Les études pourront être lancées en 2017, après validation de ces cahiers des charges. Afin de réserver la cohérence d'intervention entre la Commune et la Métropole, un groupement de commande a été constitué. Il portera la mission d'AMO du projet global, ainsi que l'étude de programmation et de définition urbaine pour trois axes :
 - Le secteur Est : Saint-Norbert-Maracana-Place de l'Europe
 - Le secteur Nord : Jean Moulin, Av de Provence-Cap-Canourgues
 - La semi-résidentialisation et la transformation des rez-de-chaussée des immeubles de logements sociaux.
- L'année 2016 a également vu la définition concertée entre habitants, élus et organismes hlm, des programmes de réhabilitation des parcs de logements sociaux de LOGIREM et de la Société Phocéenne d'Habitations. Ces programmes ont fait

l'objet d'accords locatifs. Ils ne prévoient aucune augmentation de loyers. Leur mise en œuvre devrait intervenir, pour les premières phases en 2017.

- Par ailleurs ; 2016 a été l'année de choix de l'implantation de la Maison des Projets au centre commercial Cap Canourgues, lieu central pour intéresser tous les habitants des Canourgues. Le concept de Fabrique des Canourgues (maison des projets) sera basé sur la création d'un lieu de foisonnement social non institutionnel. Il abritera, outre les expositions et informations sur le projet de RU, les permanences de la MOUS relogement, les réunions du Conseil Citoyen, des ateliers du programme Art-Culture et Territoire Intelligent, des interventions dans le cadre du programme seconde chance.

Le projet définitif sera élaboré en concertation avec l'équipe-projet de la Politique de la Ville et le Conseil Citoyen, dès la constitution de celui-ci.

- Durant cette année, le projet de restructuration du centre commercial Cap Canourgues a vu la poursuite des études, avec la réalisation d'une étude de faisabilité. A partir de cette étude, une concertation avec Carrefour Properties, propriétaire de la grande surface locomotive devra être engagée, ainsi qu'avec le Conseil Citoyen.

- Le relogement par mutations des familles du Saint-Norbert dont la démolition est l'un des invariants du projet s'est poursuivie et a conduit à la libération de 68 logements sur 200 à la fin 2016. Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le relogement des autres ménages devra être mise en œuvre début 2017.

A cette fin, une réflexion a été menée avec les bailleurs sociaux, la Métropole et la Commune de Salon-de-Provence, sur l'élaboration d'une charte de solidarité inter bailleurs et sur la stratégie de relogement.

- Les liens avec la politique de cohésion sociale ont été renforcés, dans le cadre de l'élaboration progressive du projet, via la mise en œuvre du projet de Territoire. Le projet de renouvellement urbain n'a fait l'objet d'aucune mise en œuvre physique en 2016, mais les éléments du projet, ont d'ores et déjà été déclinés par la politique de cohésion sociale et notamment, dans les champs suivants :

- Projet de création d'une école-orchestre dans l'école Saint-Norbert, dans le cadre du programme d'identité du quartier des Canourgues : « Art-Culture-Territoire Intelligent »
- Réflexions autour d'un smart-quartier intégré au programme de RU et intervenant tout à la fois dans la cohésion sociale, la création culturelle et la GUSP.
- Définition des liens potentiels entre la politique de RU et la politique d'insertion développée au titre de la Politique de la Ville et du droit commun, notamment de la Commune et de l'Etat.

Certains projets du programme 2016 du Contrat de Ville intègrent d'ores et déjà les principes du renouvellement urbain, notamment sur le plan culturel (préfiguration de la classe-orchestre), pré-projet sur la mémoire du quartier et du Saint-Norbert, Chantiers éducatifs et d'insertion pour de micro-aménagements du quartier.

Les perspectives 2017 sont donc les suivantes :

- ✿ En premier lieu, démarrage d'une implication des habitants sur le projet autour d'un « Récit de Quartier », de la Maison des Projets, de l'identité visuelle du projet et d'aménagements de proximité sous forme d'ateliers créatifs urbains.
- ✿ Aménagement et démarrage de La Fabrique des Canourgues, dès constitution du Conseil Citoyen, en début 2017.
- ✿ Démarrage des opérations de réhabilitation (premières phases) pour les programmes de LOGIREM et de la Phocéenne d'Habitations.
- ✿ Lancement de la mission d'AMO et d'étude de programmation et de définition urbaines.
- ✿ Lancement de l'ensemble des autres études, à l'exception des études de phase 2 (étude foncière, étude de sûreté urbaine).
- ✿ Mise en place de la MOUS relogement, par 13-Habitat et en interne. Validation de la stratégie et de la charte de relogement, poursuite du relogement des familles. L'engagement des diagnostics techniques préalables à la démolition se réalisera au fur et à mesure de la libération du bâtiment.
- ✿ Elaboration, sous la forme de résidences artistiques et d'ateliers créatifs urbains, de projet d'aménagement, en cohérence avec l'étude de résidentialisation.
- ✿ Lancement de la communication du projet, avec l'inauguration de La Fabrique des Canourgues la mise en place de la MOUS, et le démarrage des travaux de réhabilitation par les bailleurs.
- ✿ Poursuite de l'élaboration du projet Cap Canourgues, poursuite des acquisitions de cellules commerciales par la Commune, instauration du DPU renforcé.
- ✿ Travaux d'aménagement de l'école Saint-Norbert et démarrage de l'école orchestre.
- ✿ Réflexion sur l'aide aux copropriétés anciennes pour des diagnostics en vue de travaux d'amélioration, et en fonction des capacités des copropriétaires à financer ces travaux.

8. Propositions de Perspectives 2018

Orientation par thématique et par territoire

Suite à l'évaluation de la programmation il en ressort des manques, manques transformés en orientations venant appuyer annuellement l'appel à projet exhaustif déjà défini.

8.1. Thématique Emploi / insertion /développement économique :

La totalité du territoire salonais :

- Développement des actions d'insertion par l'activité économique et notamment des entreprises d'insertion.
- Rapprochement de l'offre économique du territoire et des demandeurs d'emplois (marchés clausés....).
- Développement d'actions liées aux freins à l'emploi et à l'accessibilité au droit commun notamment pour le public senior et femmes isolées.

Spécifique à Berre :

- Ancrage territorial d'actions permettant une meilleure accessibilité au droit commun.

8.2. Thématique Culture Citoyenneté et Vie en Société :

Développer les projets structurants qui définissent les projets de territoire :

Pour les Canourgues, «territoire ressource culturelle» de la ville permettant de changer l'image du territoire et de produire à terme une logique d'attractivité et une mixité sociale plus importante. La culture, avec le projet de rénovation Urbaine sur les Canourgues, dessine le projet de territoire « culture art et territoire intelligent» :

- Développement du projet Traces, qui fera la transition avec :
 - Mise en œuvre de projets « Art dans l'espace public »
 - Développement du projet orchestre à l'école sur plusieurs classes,
 - Créer des espaces culturels de proximité (mise en place du Fab lab)
- A développer :
 - Développer des outils numériques qui favorisent l'exercice de la citoyenneté :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

- Mettre en place de smart quartier, label citoyen
- Favoriser les échanges de service et de savoirs entre les habitants
- Développer la coopération parents/ école

8.3. Thématique Réussite Educative :

Sur tous les territoires :

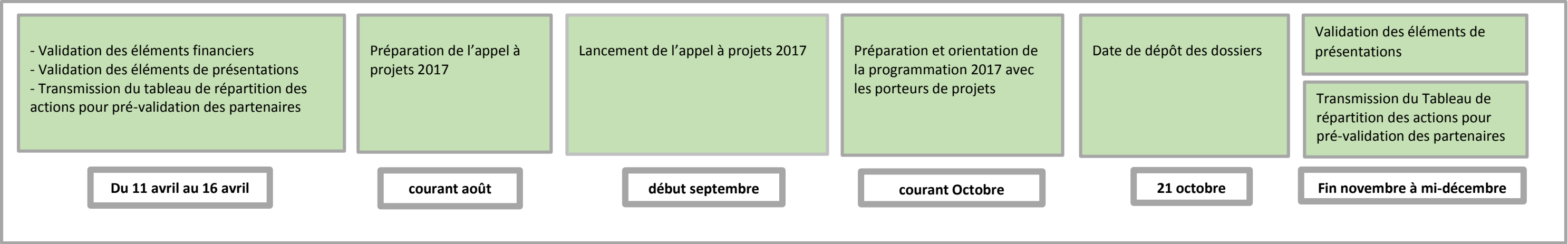
- Accompagnement des parents dans la réussite de leurs enfants :
 - Mieux décrypter l'école, ses codes et usages
 - Favorisant le lien parents écoles par des actions spécifiques
- Autour de l'enfant :
 - Permettre l'accès à des lieux d'activités structurantes et épanouissantes en proximité
 - Impulser une offre séjour

8.4. Thématique Cadre de vie :

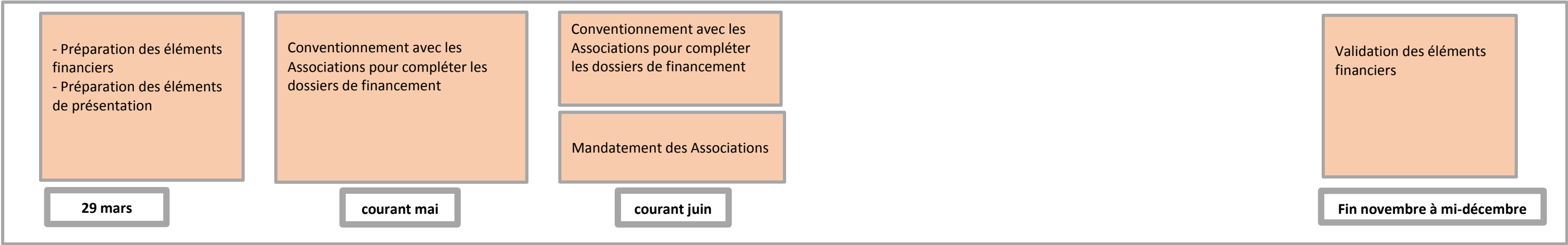
- Renforcer la participation des habitants dans l'entretien et l'amélioration du cadre de vie
- Améliorer les espaces publics et collectifs, en développant des lieux d'attractivité et de convivialité en lien avec les projets de territoires.
- Accompagner les projets structurants des acteurs des territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL DU CONTRAT DE VILLE DU TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

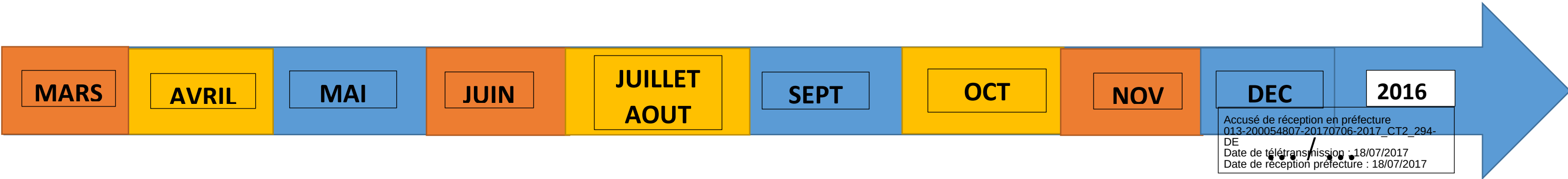
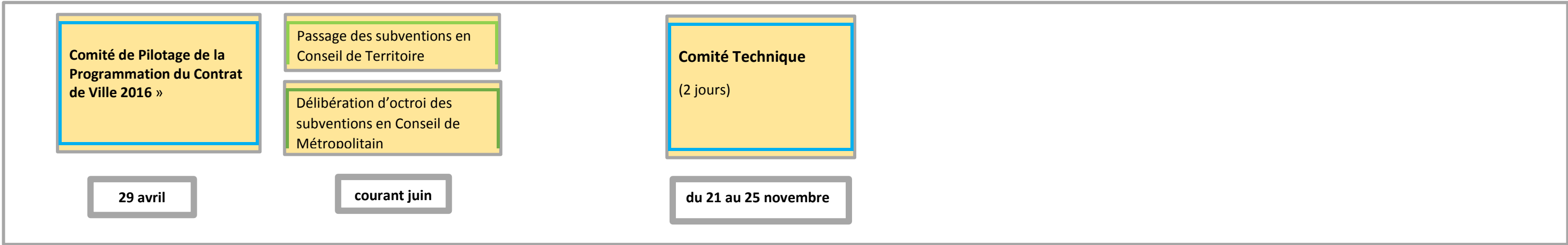
A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
F



F
I
N
A
N
C
E
S



V
A
L
I
D
A
T
I
O
N

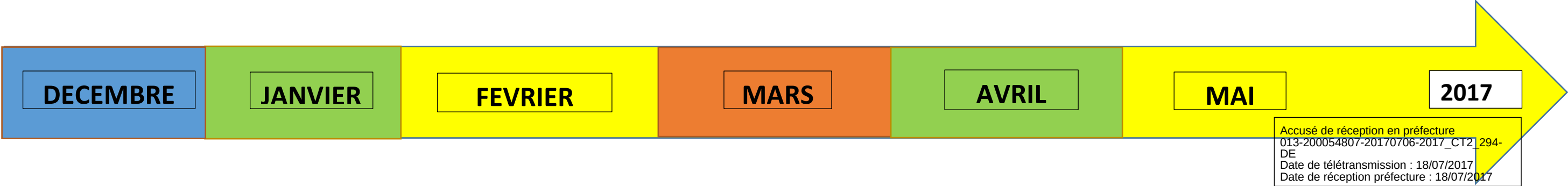
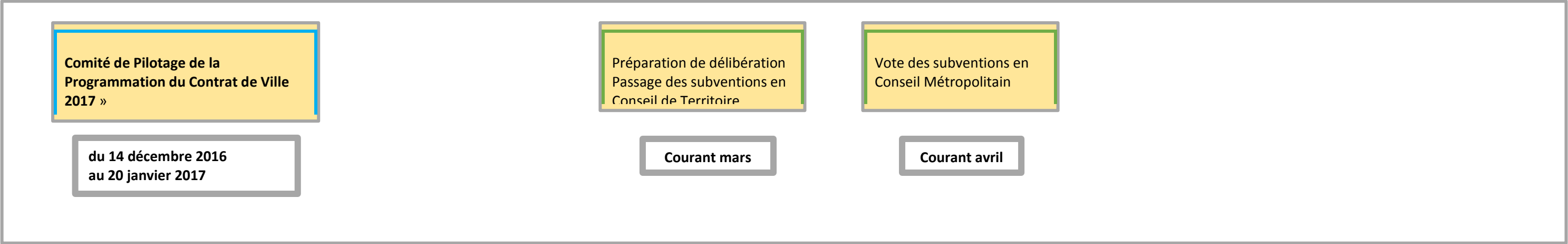


CALENDRIER PREVISIONNEL DU CONTRAT DE VILLE DU TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

F
I
N
A
N
C
E
S



V
A
L
I
D
A
T
I
O
N





Rapport Politique de la Ville 2016

Conseil de Territoire DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

VILLE D'AUBAGNE

SOMMAIRE :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le projet de territoire

Le territoire du contrat de ville : La cité du Charrel

Portrait de territoire

II. CADRE DU CONTRAT DE VILLE Territoire du Pays d'Aubagne /Ville D'AUBAGNE

Synthèse de la programmation 2015 du contrat de ville

2.1 Pilier Emploi et Insertion

2.2 Pilier Cohésion Sociale

2.3 Pilier Habitat et Cadre de Vie

III INGENIERIE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Gouvernance

Conseil de citoyens

Propositions et perspectives

I ELEMENTS DE CONTEXTE

Loi du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a confirmé la politique de la ville en tant que « *politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, conduite par l'Etat et les collectivités territoriales avec la participation de leurs habitants* ». Elle a comme but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. *La refonte de la géographie prioritaire a sensiblement impacté le territoire. Sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile seule la ville d'Aubagne faisait l'objet d'un CUCS quatre quartiers prioritaires, Ganteaume, Tourtelle, Charrel et Centre-ville bénéficiaient du programme d'actions. La réforme, n'a conservé que le secteur du Charrel en quartier prioritaire. Le Contrat de Ville CAPAE/Aubagne présente donc la particularité de ne concerner qu'un seul quartier de 2300 habitants de la commune d'Aubagne.*

Elle institut le contrat de ville comme contrat unique comprenant 3 piliers : Cohésion sociale / développement économique et cadre de vie

Comme le détermine la loi, elle vise à :

1. lutter contre les inégalités de tous ordres et les fractures ;
2. garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services;
3. agir pour le développement économique, création d'entreprises et accès à l'emploi;
4. agir pour amélioration de l'habitat;
5. développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins;
6. garantir la tranquillité des habitants; par des politiques de prévention de la délinquance,
7. favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine (transports, mixités, offre commerciale...);
8. promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique;
9. reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers;
10. concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations;

Elle s'appuie sur les conseils citoyens qui favoriseront les initiatives et l'expertise d'usage des habitants des quartiers.

Elle est mise en œuvre sous la forme d'un contrat de ville, qui mobilisera en premier lieu les moyens « de droit commun » pour répondre aux besoins identifiés, puis en second lieu les moyens propres à la politique de la ville – lorsque la nature des difficultés le nécessitera.

Elle fait partie intégrante du volet territorial des nouveaux contrats de plan Etat-Région.

La LOI MAPTAM crée au 1 janvier 2016 la Métropole Aix Marseille Provence. Cette dynamique partenariale de dimension communautaire a pour objectif de bâtir un cadre d'intervention favorisant une forte mobilisation des acteurs sur l'appui aux projets de développement en direction des quartiers les plus fragiles du territoire métropolitain.

Cette Métropole inclusive et innovante permettra de faire plus, en posant le défi de l'équité et de la cohésion sociale et territoriale de façon plus solidaire, entre tous les quartiers et tous les territoires.

1.1 Le nouveau contrat de ville Aubagne/CAPAE 2015-2020

Le Contrat de Ville CAPAE/Aubagne présente donc la particularité de ne concerner qu'un seul quartier de 3300 habitants d'Aubagne, par ailleurs, la seule commune en Politique de la Ville de la Communauté.

L'objectif est de redonner à cet ensemble immobilier, qui recèle de nombreux atouts (transports, réhabilitation, équipements), les leviers pour lui rendre toute son attractivité et permettre aux habitants de participer pleinement au développement du territoire.

1.1 Le projet de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Les grands enjeux du projet de territoire sont issus du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Il s'agit de trouver un mode de développement permettant de préserver les fondements de l'attractivité du territoire tout en favorisant un urbanisme alliant développement économique, économie d'espace, efficacité des transports, cohésion sociale et excellence environnementale.

Cinq grands objectifs :

Pour le Conseil de Territoire les orientations s'appuient sur ses compétences propres et se déclinent en programme d'actions structurées autour de trois piliers :

- **Le développement économique et emploi**
 - **Améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi par des actions de formation ciblée**

- **Optimiser les moyens de déplacements pour contribuer à l'accessibilité du territoire**
- **Développer les actions de remobilisation et de lutte contre la fracture numérique pour les demandeurs d'emplois**

Outre ces actions liées à la qualification et à l'employabilité des publics, l'accent sera mis sur le développement économique en lien avec les partenaires consulaires afin de promouvoir les initiatives locales.

- L'habitat et la cohésion sociale

- **Travailler sur le cadre de vie, sa réappropriation et sa préservation par les habitants**
- **Promouvoir le vivre ensemble par des projets de dynamisation du quartier**
- **Valoriser les espaces publics, les délaissés de terrain en lien avec les initiatives des habitants, jardins collectifs, projet artistique d'aménagement urbain ...**
- **Sensibiliser aux enjeux de consommation énergétique et proposer des solutions innovantes**

- Développement durable et citoyenneté

- **Agir sur les questions de citoyenneté et de participation citoyenne**
- **Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité des quartiers**
- **Promouvoir les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**
- **Promouvoir un cadre de vie de qualité environnementale en économisant les ressources en soutenant les énergies renouvelables et en réduisant l'impact des activités sur l'environnement.**

Il est à noter que l'ensemble des actions de la politique de la ville s'inscrivent dans le cadre stratégique du PLH, du SCOT et de l'Agenda 21 portée par le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Le Programme Local de L'Habitat approuvé en février 2014 s'inscrit en compatibilité avec le SCOT et s'adjoint une dimension forte en ouvrant la problématique de l'habitat aux objectifs de promotion des transports collectifs, de développement de l'emploi.

1.2 La ville d'Aubagne

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, prévoit dans son article 5 la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Cette réforme a permis à la ville d'Aubagne de demeurer en géographie prioritaire. Cependant, seule la cité du Charrel pourra bénéficier de la mobilisation financière de la politique de la ville.

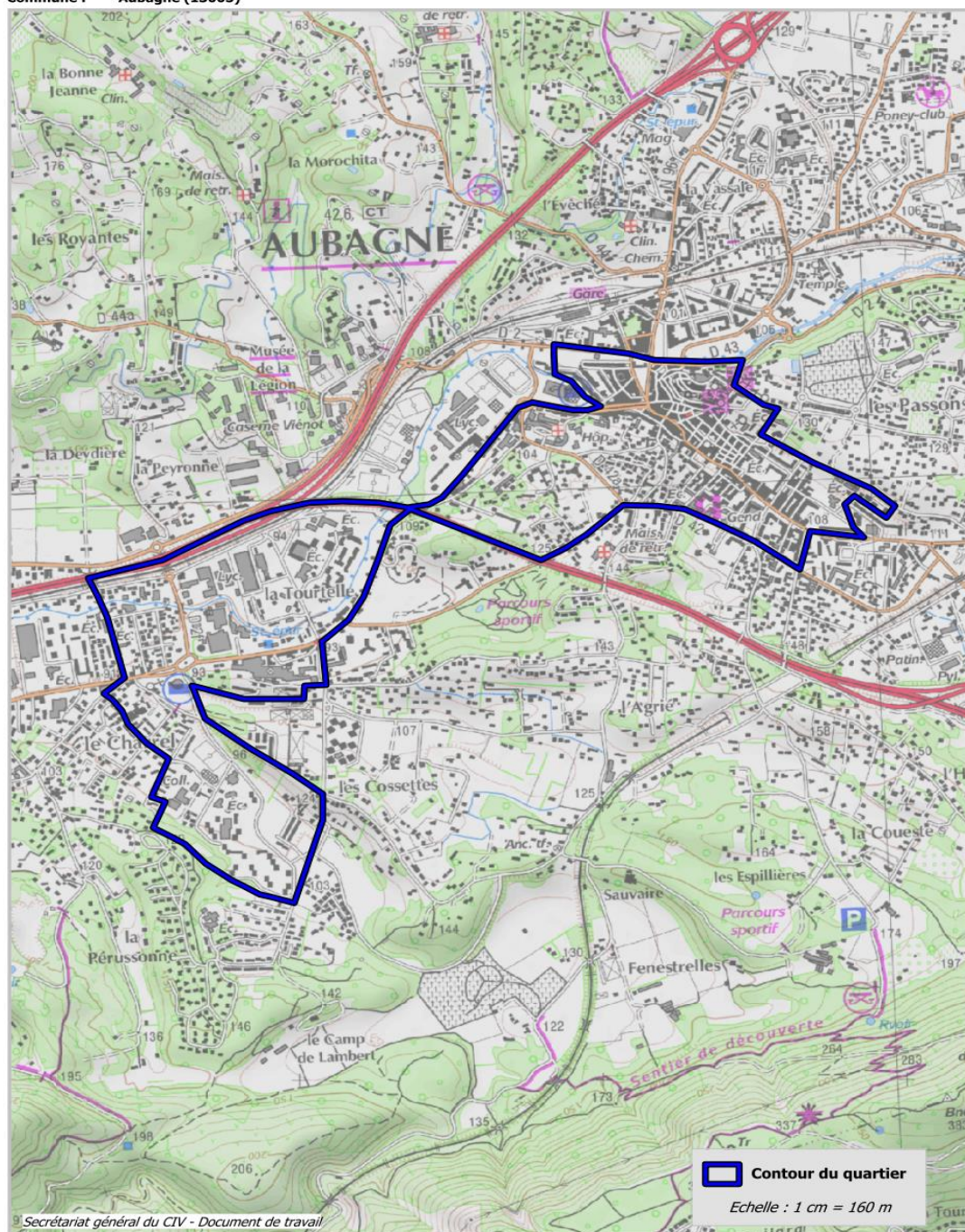
Rappel CUCS 2014 : quatre quartiers (Charrel, Tourtelle, Ganteaume, Centre ancien) ; 12500 habitants

Bras d'Or

Code quartier : 9313003

Commune : Aubagne (13005)

17/05/2011



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Géographie prioritaire 2015 :

Uniquement résidence du Charrel (3350 hbts)

DDTM 13 / Service Habitat

Juillet 2014

Quartier prioritaire d'Aubagne

Z096 - Périmètre initial

Habitants : 2443 — Revenu médian : 11200



Evolution du 1^{er} périmètre avec prise en compte des établissements d'enseignement du 1^{er} degré.



Z0096 AUBAGNE

Le Charrel

Jean Jacques Halic

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Cette réforme de la géographie prioritaire permettra de concentrer des moyens que ce quartier en difficulté et la simplification des différents zonages par l'instauration d'un périmètre unique se traduira par la signature d'un nouveau contrat de ville. Ce document sera défini et piloté à l'échelle intercommunale (Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile) établi autour d'un projet de territoire élaboré dans le Schéma de Cohérence Territoriale. Il intègre les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique durable. Il sera signé par le Préfet de Région, le Maire de la Ville d'Aubagne, les Présidents de la Communauté d'Agglomération, du Conseil Général et du Conseil Régional ainsi que d'autres partenaires (CAF, Pôle Emploi, Mission locale, bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et de Consignation, Parquet...).

Ce contrat sur l'initiative de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, de la Communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile comme maître d'ouvrage et de la Ville d'Aubagne comme maître d'œuvre, privilégie des actions pour corriger des situations de fragilité et de discrimination (pauvreté, précarité, vulnérabilité liée à l'isolement et les difficultés dans les relations sociales). Il s'appuie sur les politiques de chacune des institutions concernées et constitue avant tout un outil de mobilisation des politiques sectorielles des partenaires engagés.

Dans un souci de mise en perspective de l'ensemble du contrat l'évaluation doit rendre compte et permettre de mesurer les évolutions des dynamiques développées sur les territoires.

Il s'agira pour les porteurs de projets de décliner, selon leurs compétences, des actions dans le sens des priorités et des orientations données par les différents partenaires.

Les priorités pour la ville d'Aubagne :

- Emploi / Formation / Insertion : favoriser l'accès à l'emploi des jeunes par un accompagnement renforcé avec la Boussole et la Mission Locale ; favoriser la mobilité des habitants vers les sites d'emploi grâce aux transports publics ; favoriser dans la cité des initiatives innovantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Education / Parentalité : favoriser la réussite scolaire par des projets d'aide aux acquisitions de savoirs ; installer dès le plus jeune âge les règles du bien vivre ensemble ; lutter contre les violences à l'école ; lutter contre les ruptures scolaires ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
- Santé : développer l'accès aux soins ; prévenir les conduites à risque ; promouvoir l'éducation à la santé.
- Tranquillité publique / Prévention de la Délinquance : promouvoir un usage pacifié de l'espace public ; redonner sa place à la politique de proximité ; protéger les jeunes contre les conduites à risque ; garantir l'équité de traitement et lutter contre les discriminations.

- Cadre de vie / Habitat / Transport / Peuplement : développer grâce à la Maison de quartier la proximité des services au public avec les habitants ; dans le respect de l'environnement améliorer le cadre de vie et les aménagements de l'espace public avec le bailleur ; garantir par la médiation sociale la qualité de vie dans la cité et les transports ; favoriser l'accès à la culture et aux sports ; favoriser l'égalité hommes-femmes.

Méthodologie d'élaboration

Le Contrat de Ville CAPAE/Aubagne présente la particularité de ne concerner qu'une seule cité de 3300 habitants d'Aubagne, par ailleurs la seule commune en Politique de la Ville de la Communauté. De ce fait, conformément à la loi, si la Métropole porte bien l'ensemble du projet, la mise en œuvre opérationnelle est déléguée à la Ville d'Aubagne qui mobilise des cadres et agents des différentes Direction

Rappel : quartier vécu, quartiers en veille :

La 1^{ère} proposition du CGET pour le territoire prioritaire retenu n'incluait pas les établissements d'enseignement du 1^{er} degré faisant partie du périmètre de la Cité. Les deux écoles furent rapidement incluses dans le périmètre prioritaire tel qu'il a été validé aujourd'hui.

Il a été logiquement convenu, au titre du « quartier vécu », d'y ajouter la Maison de quartier, le Collège Lou Garlaban et les équipements sportifs qui les jouxtent. Enfin, des structures porteuses de projets hors périmètre (Maison de la Justice et du Droit, La Boussole...) ont été également associées au territoire vécu.

Il faut noter que les trois quartiers figurant dans le CUCS Tourtelle , Palissy /Ganteaume Centre ancien , et qui n'ont pas été retenus dans la géographie prioritaire du contrat restent toutefois fragiles, tout particulièrement le centre ancien qui fait l'objet d'un OPAH RU et le quartier de La Tourtelle qui a d'ailleurs été maintenu en REP , continuent à être animés et accompagnés les différents Services de la Ville d'Aubagne .

1.3 Le territoire du contrat de ville : La Cité du Charrel

A. Présentation du Charrel et éléments de contexte (source DDTM)

1. Information générale sur le quartier du Charrel

Un quartier qui se transforme :

La Résidence fait l'objet d'une importante réhabilitation globale intérieur des logements et rénovation thermique.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Construction d'un nouvel ensemble à l'ouest de la ville en proximité du Charrel (Rousselot)
et possibilité de modification de la centralité du quartier

Un cadre de vie plutôt agréable mais soumis au sentiment d'insécurité

Espaces verts entretenus et nombreux espaces de discussion avec bancs

Réseau de trafic de stupéfiants (cannabis ou autres) dans la cité, présence au pied des immeubles de guetteurs et vendeurs

Groupes de jeunes hommes positionnés au pied des immeubles. Les femmes de la maison HAS ne souhaitent pas être relogées dans ce quartier, elles ont peur pour leurs enfants et adolescents de venir habiter dans ce quartier vu les situations vécues de violences, et celles observées ou non sur le quartier liées au trafic et aux consommations cannabis/alcool en bas des immeubles).

Un quartier bien relié à la ville mais une mobilité des habitants à renforcer et accompagner

Le secteur du Charrel est le territoire le mieux desservi sur le réseau.

EN 2014, la ligne la Garenne fonctionnait encore, puis le tram a pris le relais. Il s'arrête de fonctionner à 21h et ne fonctionne pas le dimanche. Du pôle d'échange à la cité du Charrel : 3 stations.

La ligne 240 est récupérable à partir de la piscine pour rejoindre La Penne/H (gratuité)

Les équipes d'intervention sur la totalité du réseau : 3 contrôleurs à temps plein (avec des missions répressives mais aussi de médiation), ainsi que 5 à 6 hôtesses pour des missions d'accueil, d'information des publics.

Des problèmes identifiés sur ce réseau :

- Les actes de prise de risque de collégiens de Lou Garlaban qui jouent sur la voie du tram. 2 campagnes sécurité (juin et septembre 2014) se sont déroulées.
- Commission sécurité transports.

Une offre d'équipements publics et privés de proximité diversifiée mais certains peu fréquentés par les habitants du quartier

Maison de Quartier Château Blanc :

Equipement structurant du quartier Animé par 1 responsable et une équipe d'animateurs Une programmation assez complète d'animations et d'ateliers sont proposés pour les enfants et adultes. 5 jours sur 7

Equipements sportifs : piscine, stade, salle de boxe, salle de musculation

Autres associations : Secours Catholique, En Phase, Tauturu Feti, RESAU, l'association Marseillaise Lieux Dits

Equipements éducatifs : 2 écoles maternelle, 1 primaire, 1 collège tous classés en ZEP

Equipements petite enfance : 1 multi accueil à la Tourtelle recevant des enfants vivant à la cité du Charrel et 1 multi accueil La garenne recevant 40 jeunes enfants vivant à la cité du Charrel, 7 assistantes maternelles, 20 agréments et 10 enfants accueillis

Commerces et services : pharmacie , cabinet médical , 1 épicerie, 1 boucherie, 1 tabac-presse

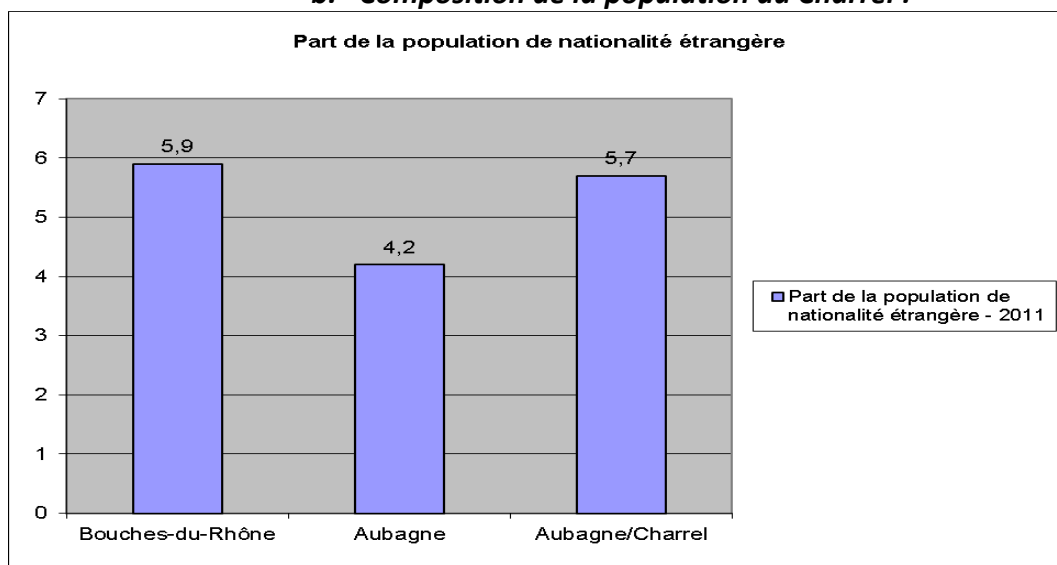
Dans le cadre de la thématique jeunesse et sport, les partenaires s'inquiètent d'un possible déménagement de nombreux commerçants et services de proximité (notamment de soins) pour des raisons liées à un sentiment d'insécurité généré par le trafic de stupéfiants. Toute fois l'association de garde de médecins ne partage pas ce sentiment et ne relève pas de problèmes d'agressions, de dégradations lors des interventions soir, nuit et week-end sur la cité du Charrel. De même ces possibles déménagements sont à mettre en lien avec le développement d'un nouveau quartier à l'ouest de la ville pouvant entraîner un déplacement de l'offre et de la demande.

2. Portrait de territoire : caractéristiques socio-économiques

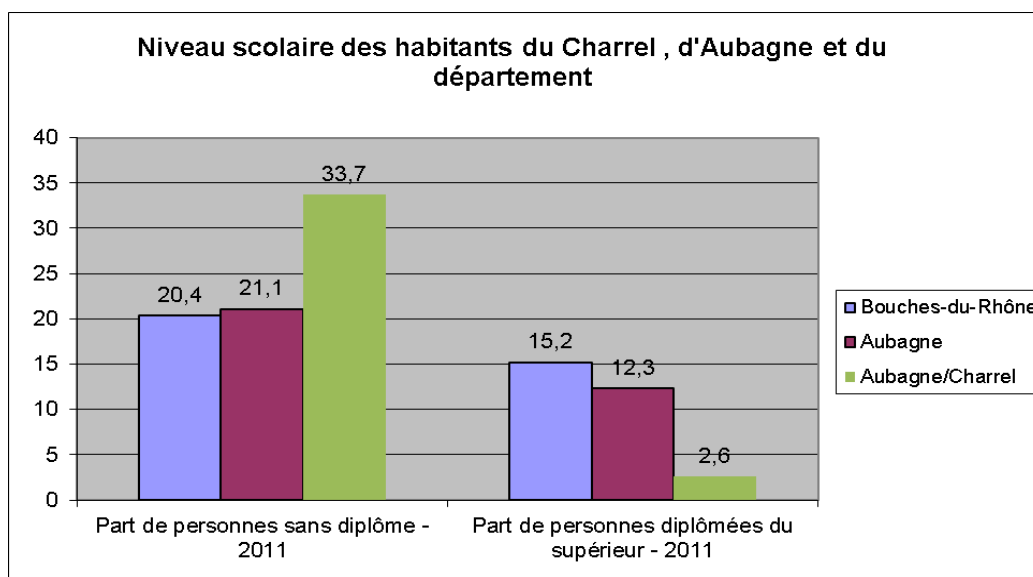
a. Nombre et Part d'aubagnais habitant au charrel

<i>Territoires d'observation de proximité</i>	<i>Population municipale 2011-en %</i>	<i>Population municipale - 2011</i>
Aubagne	100	45243
Aubagne/Charrel	5,143414452	2327,035

b. Composition de la population du Charrel :

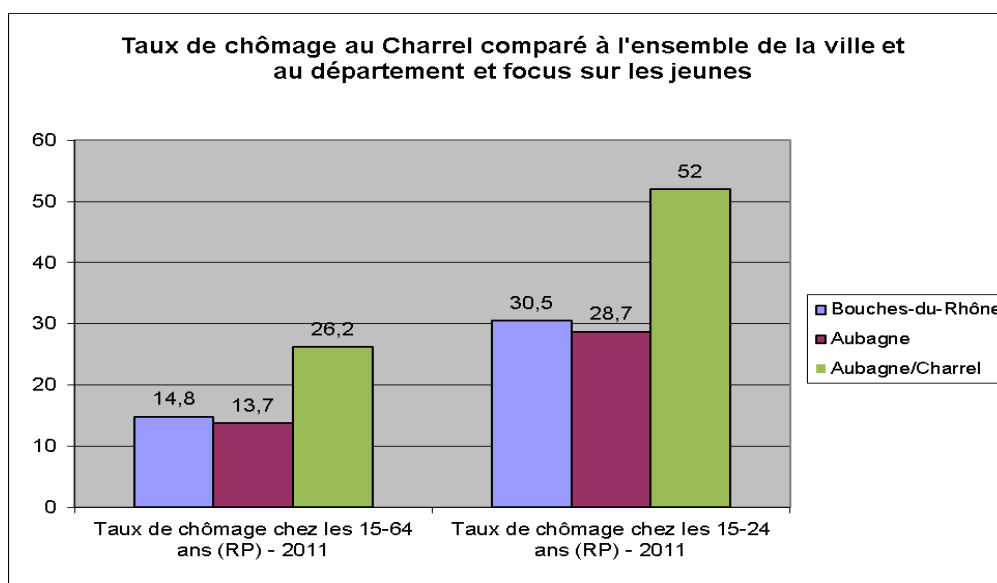


c. Niveau scolaire

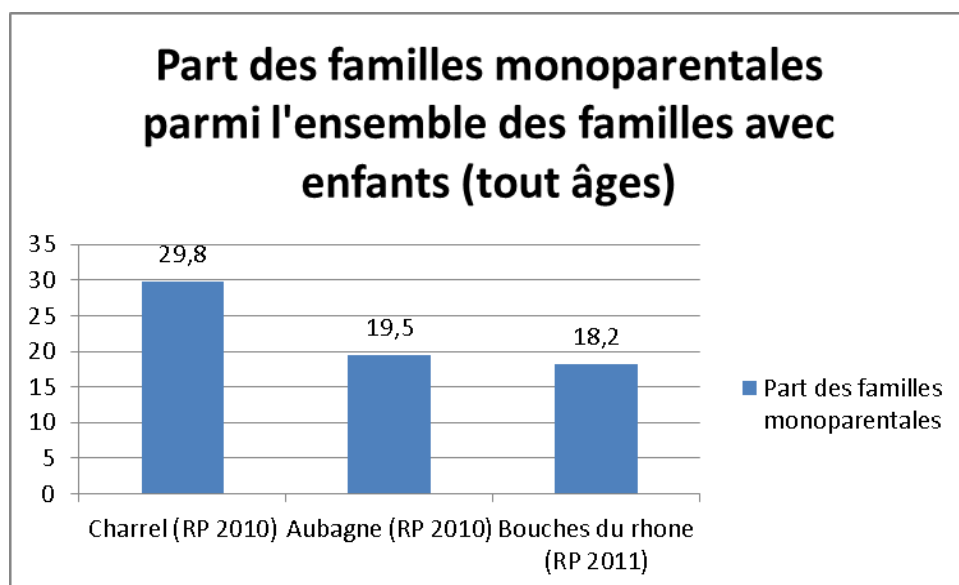


Le taux d'échec scolaire était évalué à 55 pour le secteur Charrel et à 75 sur le secteur Tourtelle (chiffres d'il y a 2 ans).

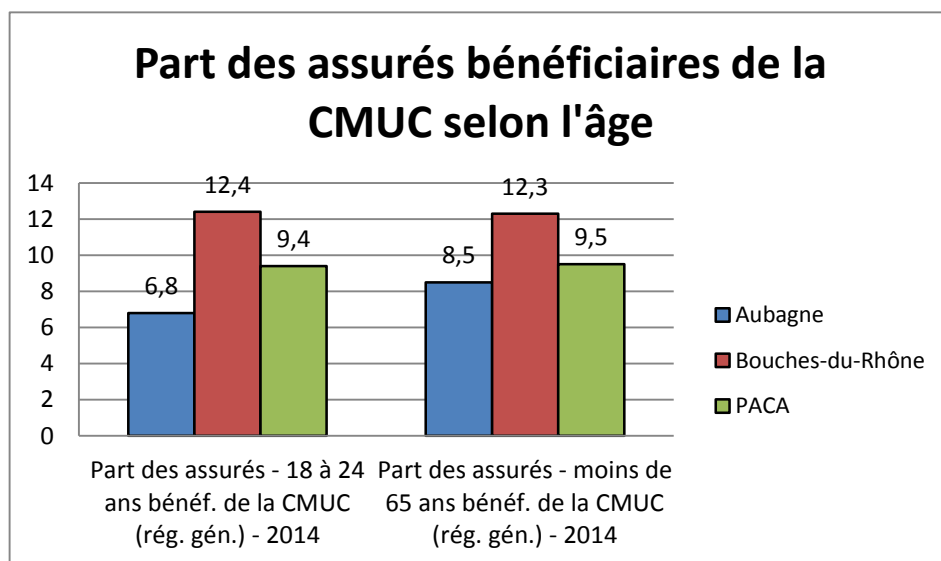
d. Chômage



e. Composition des familles



f. Bénéficiaires cmu-cmuc-acs sur la ville et sur le Charrel



	Allocataires CPAM bénéficiaires CMU-C 2011		Allocataires CPAM bénéficiaires CMU-C 2012	
	Part des allocataires CPAM bénéficiaires de la CMUC	Part de la CPAM bénéficiaire de la CMUC	Part des allocataires CPAM bénéficiaires de la CMUC	Part de la CPAM bénéficiaire de la CMUC
Centre Ville	10,94	12,26	9,4	11,49
Beaumont	9,57	11,53	10,56	13,2
Verdun	4,38	6,2	4,23	5,9
Passons	3,22	4,66	3,35	5
Pin Vert	4,25	5,77	5,13	7,44
Gavots	3,06	4,23	3,34	4,75
Tourtelle Sud/Nord	7,02	8,95	6,96	9,78
Perussonne	1,45	1,7	1,48	1,8
Charrel	11,34	15	11,48	18,54
Saint Mitre	2,05	3,09	4,65	6,07
Paluds	4,91	7,62	5,19	8,69
AUBAGNE	5,21	6,92	6,39	7,58

Accusé de réception en préfecture
5,193-200054807-201708062017_CT2_294-
Date de télétransmission: 18/07/2017
Date de réception préfecture: 18/07/2017

Complémentaire Santé : Comparatif 2011/2012

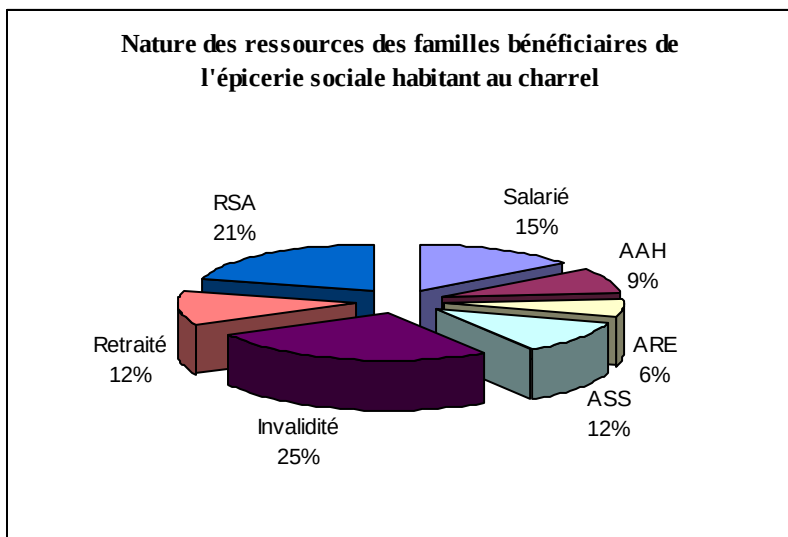
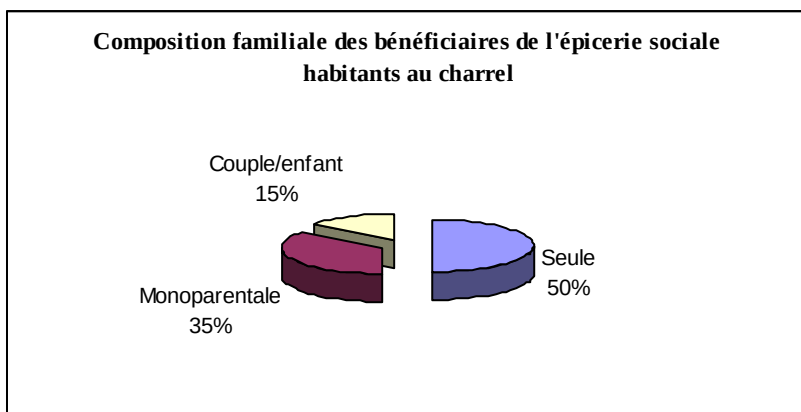
Le Charrel voit sa part de la population CPAM bénéficiaire de la CMU-C augmenter entre 2011 et 2012.

Non recours :

En septembre 2013, à partir des estimations de l'Assurance Maladie, **400 personnes** (et leurs ayants droit) seraient **éligibles à la CMU-C et 350 à l'ACS**.

g. Bénéficiaires du ccas

- Bénéficiaires de l'épicerie sociale : en 2014, 34 bénéficiaires de l'épicerie sociale vivaient sur le quartier du Charrel sur un total de 163 bénéficiaires.



- Bénéficiaires de l'AAD : en 2014, 36 usagers vivant sur le quartier du Charrel et se répartissant ainsi :

Répartition par caisses de retraite :

<u>APA</u>	13
<u>CARSAT</u>	16
<u>CNRACL</u>	2
<u>DISS</u>	5

Répartition par GIR :

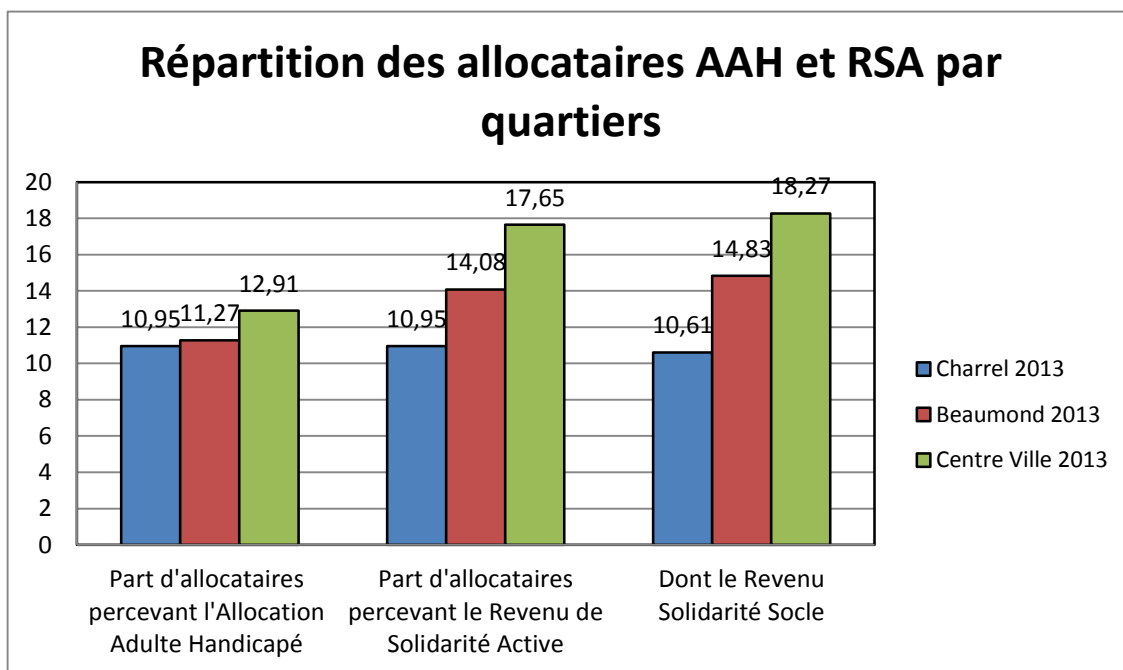
GIR 3	2
GIR 4	10
GIR5	24

Répartition par tranche d'âge :

- De 60 ans	2
De 65 à 75 ans	8
De 76 ans à 80 ans	8
De 81 à 85 ans	9
De 86 ans à 93 ans	8

- Selon une enquête menée par le bailleur du Charrel Erilia qui demande à être approfondie, un nombre important de personnes âgées vivent seules et isolés et beaucoup souffrent de sénilité.

h. Bénéficiaires du RSA, AAH sur la ville et sur le charrel



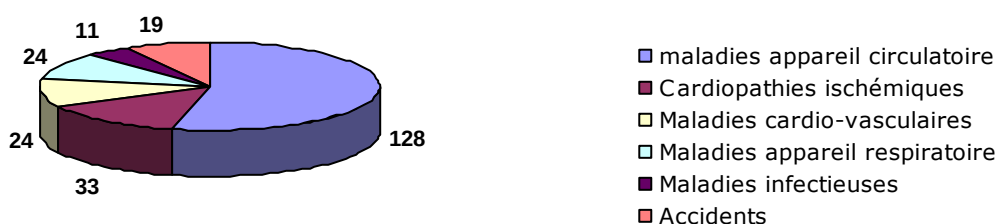
3- Etat de santé

i. La mortalité

L'évolution du taux comparatif de mortalité prématuré chez les hommes et les femmes est comparable à celui des Bouches-du-Rhône et de la région PACA.

Mortalité – Principales causes

Nombre annuel moyen de décès entre 2006-2010



L'indice comparatif de mortalité relevant de **maladies de l'appareil circulatoire**¹ et des **cardiopathies ischémiques**² est moins favorable que celui de la région PACA.

¹ Les **maladies de l'appareil circulatoire** regroupent tout un ensemble d'affections parmi lesquelles on retrouve les cardiopathies ischémiques (infarctus aigu du myocarde, angine de poitrine, etc.), les maladies vasculaires cérébrales (hémorragie cérébrale, embolie cérébrale, etc.), les maladies des artères, les insuffisances cardiaques et les maladies hypertensives.

² Les **cardiopathies ischémiques** recouvrent, un ensemble de troubles dus à l'insuffisance des apports d'oxygène au muscle cardiaque (myocarde) du fait du développement et des complications de l'athérosclérose au niveau d'une

B. Synthèse des spécificités du quartier du Charrel et de sa population - données de l'IRIS

(Recensement 2010 de l'Insee – source CGET)

Code de l'IRIS : 130050603

Libellé de l'IRIS : Charrel

Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS : 90.40%

POPULATION :

Population en 1999 : 2641

Population en 2010 : 2323 (1205 femmes pour 1118 hommes)

Part des familles monoparentales : **29.80 %** (% le plus important à Aubagne)

Nombres de ménages composés d'une personne seule : **326**

dont 196 femmes et 130 hommes

Population par tranche d'âge et par sexe											
0/14 ans		15/29 ans		30/44 ans		45/59 ans		60/74 ans		+de 75ans	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
292	223	159	206	284	265	194	237	143	197	44	78

ACTIVITE :

	15/64ans		15/24ans		25/54ans		55/64 ans	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Taux	510	459	54	50	416	348	39	61

L'occlusion des artères coronaire peut être plus ou moins complète et plus ou moins brutale. Le défaut d'apport en oxygène qui en résulte peut entraîner des lésions du myocarde de gravité variable, de l'ischémie à la nécrose myocardique. Les cardiopathies ischémiques sont des pathologies graves et fréquentes, responsables d'une part importante des décès cardio-vasculaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

d'activité sur le Charrel	72.3%	57.8%	51.8%	39.8%	88%	73.8%	30.9%	31.1%
<i>En 2010, les personnes qui vivent sur la commune d'Aubagne et qui sont sur le marché du travail sont :</i> <i>*67.6% des femmes et 75.2% des hommes âgés de 15/64ans</i> <i>*43.7% des femmes et 48.4% des hommes âgés de 15/25ans</i> <i>*84.1% des femmes et 93.1% des hommes âgés de 25/54ans</i> <i>*38.8% des femmes et 43.5% des hommes âgés de 55/64ans</i>								

Taux de chômage sur le Charrel	126	135	*En 2010, 14.2% des femmes et 12.6% des hommes âgés de 15/64 ans vivant sur la commune d'Aubagne sont à la recherche d'un emploi					
	24.7%	29.5%						
Taux d'emploi sur le Charrel	384	324	27	22	321	249	36	52
	54.5%	40.8%	25.6%	17.5%	67.8%	52.9%	28.3%	26.7%
<i>En 2010, sont en emploi et vivent sur la commune :</i> <i>*58% des femmes et 65.7% des hommes âgés de 15/64 ans</i> <i>*33.6% des femmes et 33.2% des hommes âgés de 15/24 ans</i> <i>*72.4% des femmes et 83.7% des hommes âgés de 25/54 ans</i> <i>*36.1% des femmes et 39.8% des hommes âgés de 55/64 ans</i>								
Indice de chômage (catégorie A,B,C) sur le quartier Charrel : *Nombre de demandeurs d'emploi femmes : 129 (28.1%) *Nombre de demandeurs d'emploi hommes : 113 (22.2%) <i>En 2010, les demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C âgés de 15/64 ans sont des femmes à 18.3% et des hommes à 16.9%</i>								

Part des salariés occupant un emploi à temps partiel et vivant sur le

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

quartier Charrel :

*Nombre de femmes : 101 (31.9%)

*Nombre d'hommes : 21 (5.7%)

En 2010, les salariés occupant un emploi à temps partiel et vivant sur la commune d'Aubagne sont : 28.1% des femmes et 7.1% des hommes

Part des salariés étrangers vivant sur le quartier Charrel :

*Nombre de femmes : 53

*Nombre d'hommes : 71

FORMATION :

Part des non diplômés sur le quartier Charrel :

*Nombre de femmes : 337 (36.9%)

*Nombre d'hommes : 248 (32.5%)

En 2010, les personnes ayant achevé leur scolarité sans diplôme vivant sur la commune d'Aubagne sont : 22.4% des femmes et 22.4% des hommes

Part des hauts niveaux de formation sur le quartier Charrel :

*Nombre de femmes : 12 (1.3%)

*Nombre d'hommes : 18 (2.4%)

En 2010, les personnes ayant achevé leur scolarité avec un diplôme de l'enseignement supérieur long et vivant sur la commune d'Aubagne sont : 10.2% des femmes et 13.1% des hommes

PRECARITE

Part des bénéficiaires de la CMU-C sur le quartier Charrel :

*Nombre de femmes : 269 (20.7%)

*Nombre d'hommes : 208 (18.1 %)

En 2010, les personnes allocataires Cnam vivant sur la commune d'Aubagne sont : 7.7% des femmes et 6.9% des hommes

II. CADRE DU CONTRAT DE VILLE CAPAE/VILLE D'AUBAGNE

2.2 Diagnostic préalable à la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020

La Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24/02/2014 prévoit dans son article 5 la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

La circulaire du Premier ministre du 30/07/2014 rappelle les principes structurants du contrat :

- unique, intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés (définition et pilotage intercommunal CAPAE / service Habitat Politique de la ville et Préfecture des BdR ; maître d'œuvre le Service Politique de la Ville / .
- mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Les contrats de ville de nouvelle génération réunissent l'ensemble des actions nécessaires pour transformer les quartiers en pôle de développement social, urbain et économique.

Pour Aubagne, la géographie prioritaire a été limitée à la Cité du Charrel avec ses 3300 habitants environ, seuls destinataires des actions.

La notion de « quartier vécu » inclura les équipements stratégiques hors secteurs fréquentés par la population de la cité (comme la Maison de Quartier, le Collège Lou Garlaban, la Piscine , ou encore la MJD...).

Les territoires « sortants » de la géographie prioritaire (Tourtelles/Ganteaume Palissy/centre ancien) font l'objet d'une « veille active » visant à maintenir une attention soutenue vis-à-vis de ces territoires. Les Maisons de quartier participent à la cohésion sociale.

La mobilisation de projets innovants, expérimentaux sont à développer.

La participation des habitants est obligatoire à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (conseils citoyens).

ANALYSE de la Programmation 2016 par pilier

D'un point de vue financier l'investissement représente hors FIPD 185 948 €

30 actions ont été retenues dont 10 sont nouvelles

2.1 Pilier emploi et insertion

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 28/07/2017

6 actions dont 4 sont de nouvelles propositions portées par la Mission locale afin de répondre aux problématiques spécifiques de l'accès à l'emploi des jeunes du quartier du charrel. Rendre lisible et visible l'offre d'emploi et la demande d'emploi. Développer les liens entre les demandeurs d'emploi et les entreprises sur le territoire.

Actions Les objectifs pour le contrat de ville CAPAE/Ville d'Aubagne :

- **Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi (formation et accompagnement).** Travail réalisé en partenariat avec la Mission Locale et le service développement économique du territoire
- **Développer l'entrepreneuriat par l'économie sociale et solidaire,**
- **Conforter l'atelier de mobilisation/recherche emploi**
- **La MDQ Château Blanc devient partenaire dans la mise en place de nouveaux projets** au vu des nouvelles missions attendues pour ces structures de proximité (bureau de proximité)
- **Développer les offres d'insertion pour le public féminin** qui sont insuffisantes
- **Mettre en travail la question de la mobilité** des publics, de l'intérêt ou non de décentralisés certains services, de mettre en place des actions de déplacements hors commune (travail avec une association spécialisée).

2.2 Pilier cohésion sociale

19 actions dont 14 qui sont des renouvellements qui répondent aux objectifs de

- Favoriser le vivre ensemble notamment à travers des activités sportives :
 - Développer des stages de découverte multisports au sein des quartiers, tout particulièrement pendant les vacances scolaires.
 - Construire des défis sportifs inter disciplinaires et intergénérationnels.
 - Sensibiliser un public de jeunes filles à la pratique sportive, et faciliter leur accès.
 - de Mieux mobiliser les publics 12/14 ans
 - De prévenir les conduites à risques
 - Atelier de sensibilisation et de prévention autour de la thématique addiction et danger des réseaux sociaux. Collège Lou Garlaban en demande d'intervention. Action co-construite avec le CSAPA et la MJD, le service prévention ville d'Aubagne et à envisager sur les autres collèges et lycées de la commune.

- Relier les habitants avec la dynamique culturelle du territoire
- Structuration d'une programmation à l'année d'activités et de manifestations culturelles et événementielles mêlant arts de rue et découverte culturelle, dans une logique de lien social et d'ouverture.
- Actions de sensibilisation à caractère artistique (musique, théâtre, musée,...).
- Accompagnement de la créativité des habitants à partir des initiatives culturelles et des envies des publics

Festival Made in Charrel

Des Actions d'éducation/parentalité :

Mobilisation d'un atelier peinture de rue devant les écoles avec l'association « mains dans la terre »
 Intervention de l'association « Petits Débrouillards » sur des animations scientifiques de rue.
 Intervention de l'association envies enjeux 13

2.3 Pilier Habitat et Cadre de vie

La résidence a fait l'objet d'une réhabilitation de qualité complète plus de 25 millions de travaux sur 3 ans de nombreux espaces publics à réinvestir .

Les 5 actions financées répondent à l'objectif de :

Permettre aux habitants de se réapproprier leur cadre de vie et de participer à son animation

Actions visant à mobiliser et à investir les habitants du quartier dans le cadre de projets d'embellissement et de réappropriation de l'espace public en favorisant le lien social et le lien intergénérationnel.

Développement de la sensibilisation à l'environnement et les projets de jardins participatifs et éducatifs

Mise en place d'actions pédagogiques et de sensibilisation à l'entretien des espaces communs.

Elles répondent aussi à la mixité sociale , logements du CLLAJ

Action d'auto réhabilitation accompagnée pour se réapproprier son chez soi .

■ **Action Transport**

Action de prévention/sécurité et de lutte contre l'incivilité développée : une campagne prévention/sécurité s avec des interventions dans le Collège et participation des habitants

■ ***Dans le cadre du CISPD***

- Poursuite des groupes et commissions de travail :
 - Prévention des Dégradations
 - Accès au Droit (permanence ASMAJ) : expo et concours justice
 - Enfance Famille (permanence SOS Femmes)
- Lutte contre les Discriminations
- Ateliers Veille Civique
- Dispositif multi partenarial FPI (Foot Pied Immeuble)
- Permanences à la Maison de la Justice et du Droit

CONTRAT DE VILLE CAPAE/AUBAGNE 2016

Projets & Financements

N°	RENOUVELLEMENT ou NOUVELLE ACTION	ACTION		SUBVENTION					AVIS & MONTANT 2016								Autres	
				2015			2016		AVIS	VILLE Montant	ETAT Montant	REGION Montant à confirmer	CD13 Montant à confirmer	AGGLO Montant	C.L.S.			
		INTITULE	PORTEUR	DEMANDEE	OBTENUE (Ville+Accé+ Région+CG+CLS +Agglo)	% (Obtenue/ Demandée)	DEMANDEE	OBTENUE (Ville+Accé+ Région+CG+CLS +Agglo)							% (Obtenue/ Demandée)	Aubagne		La Penne / Huveaune
EMPLOI / INSERTION (renouvellement d'actions 2015 et / ou nouvelles actions 2016)																		
1	N	Insertion économique et sociale via "microcrédit accompagné" publics précairisés	ADIE				3 000 €	2 000 €	66,7%	AF		2 000 €	valorisatio n (150 500 €)					
2	N	Micro Chantier Aubagne 2016	AVENIREMPLOI				7 400 €	5 000 €	67,6%	AF		3 000 €		1 000 €	1 000 €			
3	R	D'un quartier à l'entreprise	MISSION LOCALE AUBAGNE	7 493 €	7 493 €	100,0%	7 500 €	7 500 €	100,0%	AF	1 500 €	4 000 €			2 000 €			
4	R	D'un quartier à l'Europe	MISSION LOCALE AUBAGNE	4 600 €	4 600 €	100,0%	4 600 €	4 500 €	97,8%	AF		3 500 €			1 000 €			
5	N	Du Quartier au Pouvoir d'Agir	MISSION LOCALE AUBAGNE				4 200 €	4 000 €	95,2%	AF		3 000 €			1 000 €			
6	N	Du Quartier à l'Accès aux Droits	MISSION LOCALE AUBAGNE				4 757 €	4 000 €	84,1%	AF		3 000 €			1 000 €			
				12 093 €	12 093 €		31 457 €	27 000 €			1 500 €	18 500 €	- €	1 000 €	6 000 €	- €	- €	- €
COHESION SOCIALE (renouvellement d'actions 2015 et / ou nouvelles actions 2016)																		
7	R	Accéder et se maintenir dans le logement pour accéder à l'emploi sur la citée du Charrel	ADAI	8 000 €	2 000 €	25,0%	8 000 €	4 000 €	50,0%	AF	1 000 €	1 000 €			2 000 €			
8	R	Championnat Foot Immobile	ADL	4 000 €	4 000 €	100,0%	4 000 €	3 000 €	75,0%	AF		1 000 €				2 000 €		
9	R	Un Artiste un Quartier	ART'EURO	8 000 €	5 000 €	62,5%	8 000 €	5 000 €	62,5%	AF	2 000 €	2 000 €	1 000 €					
10	R	Antenne Juridique Médiation	ASHAJ	24 000 €	24 000 €	100,0%	23 000 €	21 000 €	91,3%	AF			10 000 €			10 000 €	1 000 €	
11	R	Accès au Droit des Etrangers et de la Nationalité	CADE	3 185 €	3 000 €	94,2%	6 185 €	3 000 €	48,5%	AF						3 000 €		3 000 €
12	N	Atelier de Gym Douce Séniors	CCAS				8 000 €	4 000 €	50,0%	AF	1 000 €	2 000 €		1 000 €				
13	R	Epicorerie Sociale	CCAS	15 000 €	13 000 €	86,7%	10 000 €	6 000 €	60,0%	AF		3 000 €	3 000 €					
14	R	Consultations Juridiques	CDAD 13	7 570 €	6 117 €	80,8%	8 060 €	6 948 €	86,2%	AF		2 000 €	1 831 €			2 100 €	1 017 €	
15	N	Lutter contre l'exclusion accès art et culture	CDC 13				10 000 €	5 000 €	50,0%	AF		2 000 €		1 000 €	2 000 €			
16	N	Projet de Prévention Ruptures Scolaires Collège Charrel	COSC 13				8 500 €	6 500 €	76,5%	AF	3 500 €	3 000 €						
17	R	Chantier Jeunes	COSC 13	27 608 €	10 000 €	36,2%	8 100 €	7 000 €	86,4%	AF	1 000 €		3 000 €	3 000 €				
18	R	Education Nutritionnelle	COLLECTIF NUTRITION SANTE	5 000 €		0,0%	5 000 €	2 000 €	40,0%	AF	1 000 €	1 000 €						
19	R	Réseau prise en charge mal-être des ados	COLLECTIF SANTE JEUNES	15 000 €	13 000 €	86,7%	18 000 €	15 000 €	83,3%	AF	2 500 €	2 500 €	8 000 €	2 000 €				
20	R	Centre Ressource d'Accès au droit	CRAD	6 000 €	6 000 €	100,0%	6 000 €	6 000 €	100,0%	AF		1 500 €	3 000 €			1 500 €		
21	R	Culture au Charrel	EN PHASE	30 000 €	11 000 €	36,7%	22 000 €	15 000 €	68,2%	AF	1 500 €	5 500 €	6 000 €	2 000 €				
22	N	Gré OK	ENVIES ENDEUR 13				3 000 €	2 000 €	66,7%	AF	1 000 €	1 000 €						
23	R	Atelier peinture de rue	LES MAINS DANS LA TERRE	2 000 €	2 000 €	100,0%	2 000 €	2 000 €	100,0%	AF	1 000 €			1 000 €				
24	R	Culture Scientifiques	LES PETITS DEBROUILLARDS	2 000 €	2 000 €	100,0%	4 000 €	2 000 €	50,0%	AF		1 000 €		1 000 €				
25	N	Le théâtre acteur Social	TETINES ET RUBERONS				8 754 €	4 000 €	45,7%	AF	2 000 €	1 000 €		1 000 €				
				157 363 €	101 117 €		170 599 €	119 448 €			17 500 €	29 500 €	35 831 €	12 000 €	4 000 €	18 600 €	2 017 €	
CADRE DE VIE / HABITAT / TRANSPORT (renouvellement d'actions 2015 et / ou nouvelles actions 2016)																		
26	R	Promouvoir et Faciliter l'accès au logement des Jeunes d'Aubagne et Bassin de l'Huveaune	CCLAJ	20 000 €	20 000 €	100,0%	22 000 €	21 000 €	95,5%	AF		1 000 €	12 000 €	4 000 €	4 000 €			
27	R	Atelier de Quartier Action d'auto Réhabilitation accompagnée	COMPAGNONS BATESSIEURS	6 000 €	6 000 €	100,0%	6 000 €	6 000 €	100,0%	AF		1 000 €		2 000 €	3 000 €			
28	R	Embellissement Paysager	JARDIEN	5 000 €	5 000 €	100,0%	7 600 €	6 500 €	85,5%	AF	1 000 €	1 000 €	3 500 €	1 000 €				
29	R	Multimédia participatif	URBAN PROD	10 000 €	8 000 €	80,0%	15 061 €	6 000 €	39,8%	AF					6 000 €			
30	N	Lutte contre la précarité énergétique	L.V.D et Conseil de Territoire				0 €	0 €		AF								4 000 € droit commun
				41 000 €	39 000 €		50 661 €	39 500 €			1 000 €	3 000 €	15 500 €	7 000 €	13 000 €	- €	- €	- €
TOTAL				210 456 €	152 210 €		252 717 €	185 948 €			20 000 €	51 000 €	51 331 €	20 000 €	23 000 €	18 600 €	2 017 €	

AUBAGNE 2016

Projets & Financements FIPD

31	R	Médiation Familiale	Résonances		#DIV/0!	55 092 €	27 000 €	49,0%	AF		12 000 €	8 000 €			6 000 €	1 000 €	
32	R	Aides aux Victimes	Avail		#DIV/0!	84 171 €	28 500 €	33,9%	AF		9 000 €	11 000 €			7 500 €	1 000 €	
33	R	Violences Conjugales	SOS Femmes		#DIV/0!	28 500 €	20 500 €	71,9%	AF		7 000 €	5 000 €					

Acusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

III. INGENIERIE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

- L'ANIMATION DU CONTRAT: L'EQUIPE-PROJET

La conduite technique et l'animation du contrat de ville est assurée par une équipe constituée du Service de la prévention de délinquance, Jeunesse et sport , Education , Affaires culturelles, Habitat logement de la ville Habitat politique de la ville de la métropole et l'atelier Santé ville .

Le groupe de travail opérationnel qui a initié les premières phases de construction du Contrat de Ville est composé du Délégué du Préfet PDEC des Bouches-du-Rhône, de la Responsable de l'Habitat du conseil de Territoire et du Responsable de la Politique de la Ville d'Aubagne.

L'équipe opérationnelle est composée du groupe de travail augmenté du responsable de l'emploi et de l'insertion à la CAPAE, du directeur des Sports, loisirs, culture et jeunesse, de la directrice du développement éducatif, de la directrice du CCAS, de la coordonnatrice de l'ASV, de la responsable du service logement de la ville, du directeur adjoint du cadre de vie à la ville, de la responsable des transports à la CAPAE et du directeur de la sécurité et de la prévention et des services financiers. Sont associés également le bailleur et la direction du collège

Le cotech est composé de l'équipe opérationnelle augmentée des DGS de la CAPAE et de la ville, du directeur de Pôle Emploi, d'un représentant de la Région, de la directrice de l'ASV, d'un représentant du département et des services de l'Etat (Direccte, Justice, Education nationale, DDJSCS, DRAC, CAF...) et du collectif d'habitants. Le copil est composé du cotech augmenté de la préfète PDEC, de la présidente de la CAPE, du maire d'Aubagne, du président de la Région, de la présidente du département.

La participation des habitants :

La Ville d'Aubagne a une pratique ancienne de la participation des habitants dans le cadre de la Politique de la Ville. Ainsi, chaque année, une action portée par le Cusc (Ateliers de veille civique), permettait d'organiser des réunions d'habitants de chaque quartier en présence des élus concernés et des services autour des questions relatives à la Politique de la Ville. L'élaboration de ce Contrat de Ville s'en inspire sous la forme de rencontres avec les habitants sur les questions de diagnostic et d'orientations stratégiques, à la Maison de quartier du Charrel. Quatre rencontres se sont déroulées regroupant une vingtaine de personnes à chaque fois. Le présent Contrat de Ville s'est abondamment inspiré de ces échanges.

S'agissant du Conseil citoyen prévu par la loi, il a été décidé de le composer en deux, collèges :

- Un premier collège regroupant un représentant de chaque association intervenant sur le territoire en QPV et en quartier de veille. Cela représente quinze associations.
- Un second collège composé conformément à la loi d'habitants du quartier. Compte-tenu du fait qu'il s'agit d'une seule cité gérée par un bailleur unique il a été décidé d'adresser par son intermédiaire à chaque habitant une invitation à faire partie de ce collège. En fonction des retours de cet appel à candidature procédé à un tirage au sort des candidats volontaires pour atteindre un collège de trente membres représentatif des 2.300 habitants de la résidence.

1.1. L'organisation des Conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les Conseils Citoyens dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville 2015-2020.

La volonté de l'Etat est d'impliquer les habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville dans les processus d'élaboration et de pilotage du contrat. La constitution et la réunion de ces conseils est une obligation légale. Les Conseils Citoyens s'appuient sur les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de neutralité, de souplesse, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité, de citoyenneté, et de co-construction.

Ils ont pour mission première de «permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers» et ainsi renforcer leur pouvoir d'agir.

Des membres des Conseils Citoyens doivent impérativement être associés à toutes les étapes de gouvernance (comités de pilotage, revues de projets) de la Politique de la Ville

Les Conseils peuvent ou non se constituer en personne morale, ou identifier une personne morale en charge du portage du Conseil et de ses actions. Ces éléments doivent être définis dans la phase de préfiguration.

Le cadre de référence des Conseils Citoyens, paru le 24 juin 2014, précise la méthode : critères d'indépendance, les modalités de sa désignation par tirage au sort, l'officialisation de sa composition par arrêté préfectoral.

Un groupe de travail, constitué du service Politique de la ville, d'acteurs associatifs locaux et d'habitants volontaires, et animé par un agent communal dédié , s'est réuni depuis septembre pour fixer le cadre de la mise en place des Conseils Citoyens et a défini ce qui suit :

Composition des Conseils Citoyens :

Conseil Citoyen comprendra deux collèges, regroupant deux catégories de membres :

Un collège des habitants (2/3 des membres du Conseils Citoyens), tiré au sort pour moitié à et pour moitié à partir d'une liste de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures diffusé par le bailleur

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 29/07/2017

➤ Une liste de membres complémentaires devra également être constituée.

● Ce collège des habitants garantit la parité entre les femmes et les hommes, une représentativité de tous les âges de 25 ans à 80 ans conforme à la réalité du quartier ,

1.2. Un collège des associations et acteurs socio-professionnels des quartiers (1/3 du CC), identifié à l'issue d'un appel à candidatures et tirés au sort

Le fonctionnement des Conseils Citoyens :

Chaque Conseil devra élaborer un règlement intérieur, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce règlement intérieur devra être adopté à la majorité des 2/3 des membres.

Missions des Conseils Citoyens :

La mission première des Conseils Citoyens sera de permettre et valoriser une expression libre des habitants et ainsi faire émerger des initiatives citoyennes. Ils pourront élaborer et développer des projets s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville. Enfin, des représentants des Conseils Citoyens participeront aux instances du contrat de ville.

Moyens mis à disposition :

La ville met à disposition des lieux et moyens dédiés pour le fonctionnement du Conseils Citoyen ainsi que pour des actions de formation.

Les partenaires du contrat de ville cofinanceront les actions des Conseils Citoyens et décideront des modalités de répartition des crédits dans le cadre des programmations annuelles du Contrat de Ville.

mise en œuvre du Conseils Citoyens :

Une concertation étroite entre le Conseil Citoyens et la municipalité est nécessaire pour que le Conseil Citoyen trouve toute son utilité et son efficacité. Cette concertation devra se mettre en place au fur et à mesure de l'engagement des projets.

Le Conseil pourra mettre en œuvre ses propositions, soit directement, soit en s'appuyant sur une personne morale existante.

Le Conseil Citoyens doit être destinataires de tous les rapports de suivi ou d'évaluation du Contrat de Ville ainsi que de tous les documents programmatiques soumis aux instances de gouvernance auxquelles ils participent.

D'ores et déjà la structuration du Conseil Citoyens est en cours , le conseil est accompagné et animé par une personne ressource du Service Prévention de la délinquance . La maison de Quartier héberge pour l'instant le conseil Citoyen

En relation avec le bailleur, un local au cœur de la résidence pourrait être mis à disposition afin d'être « la vitrine » des actions des associations œuvrant sur le quartier et le lieu ressource pour les habitants, lieu d'échanges et de co construction .

Proposition d'un fonds de participation des habitants qui pourrait s'élever à 5000€.

Perspectives 2018

Le conseil de citoyens s'organise de nombreux projets émergent, l'appel à projet sera co écrit, d'ores et déjà un fond de participation des habitants se structure afin d'accompagner les initiatives des habitants pour améliorer le cadre de vie .

D'autre part le bailleur est prêt à s'engager dans une GUP

Suite à l'évaluation de la programmation par le conseil de citoyens il ressort des manques, et de nouvelles orientations viendront compléter annuellement l'appel à projet .

Thématique Emploi / insertion /développement économique :

- Développement des actions d'insertion par l'activité économique et notamment des entreprises d'insertion.
- Rapprochement de l'offre économique du territoire et des demandeurs d'emplois (marchés clausés....).
- Développement d'actions liées aux freins à l'emploi et à l'accessibilité au droit commun notamment pour le public senior et femmes isolées.
- S'appuyer sur Les modalités particulières de l'appel à projets sur l'axe Emploi et développement économique sont en annexe

Thématique Cohésion Citoyenneté et Vie en Société :

- Développement de projets artistiques
 - Mise en œuvre de projets « Art dans l'espace public »
 - Développement du projet orchestre,
 - Transformer des espaces publics culturels de proximité
- A développer :
 - Développer des outils numériques qui favorisent l'exercice de la citoyenneté :
 - Mettre en place un smart quartier,
 - Favoriser les échanges de service et de savoirs entre les habitants
 - Développer la coopération parents/ école
 - Développer des échanges inter quartier et inter contrats de ville
 - Dans le cadre du centre de ressources de la Métropole transfert de savoir faire

Thématique Réussite Educative :

- Accompagnement des parents dans la réussite de leurs enfants :
 - Favorisant le lien parents écoles par des actions spécifiques
- Autour de l'enfant :
 - Permettre l'accès à des lieux d'activités structurantes et épanouissantes en proximité

Thématique Cadre de vie :

- Renforcer la participation des habitants dans l'entretien et l'amélioration du cadre de vie
- Améliorer les espaces publics et collectifs, en développant des lieux d'attractivité et de convivialité en lien avec les projets de territoires.
- Accompagner les projets structurants des acteurs des territoires
- Promouvoir les initiatives privées liées à l'agriculture qui impulseraient une production potagère imbriquée à une production de bien-être social, de convivialité, de plaisir de vivre et d'échanges culturels.
- Travailler sur « l'image » de la cité, la positiver en restant attentif aux effets de stigmatisation des territoires en politique de la ville

Mise en œuvre d'un référentiel métier , et évaluation .



Rapport 2016 politique de la ville Conseil de Territoire Istres Ouest Provence

Le contrat de ville du conseil de territoire Istres Ouest Provence (2015-2020) concerne 3 communes : Istres, Miramas et Port Saint Louis du Rhône.

Ces trois villes du Conseil de Territoire ont un ancrage plus ou moins ancien dans les dispositifs politique de la ville.

La ville de Miramas est un territoire qui dès les années 80 s'est inscrit dans des dispositifs politique de la ville avec l'Habitat Vie Sociale (HVS) et le Développement Social des Quartiers (DSQ).

La ville d'Istres a une action politique de la ville plus récente, formalisée en 2008 avec le CUCS niveau 3.

Enfin, Port Saint Louis du Rhône a signé son premier contrat de ville en 1994.

La réforme de la politique de la ville a conduit à un recensement du nombre de quartiers reconnus de façon réglementaire comme quartiers politique de la ville avec quartiers prioritaires qui peuvent bénéficier, de droit, d'interventions au titre du contrat de ville :

- Le Prépaou à Istres
- La Maille et le secteur de la Carraire à Miramas

Pour qu'un territoire soit considéré comme quartier Politique de la ville (QPV), il doit répondre à un critère unique : au sein d'un territoire urbain de 10 000 à moins de 5 millions d'habitants, 50% des habitants d'une unité urbaine de 1000 habitants doivent toucher moins de 60% du revenu médian de référence, soit le seuil de pauvreté. La ville de Port Saint Louis du Rhône avait un quartier de plus de 1000 habitants dont plus de la moitié de la population touchait moins de 60% du revenu médian, cependant la condition de rattachement à un territoire urbain de 10 000 à moins de 5 millions d'habitants n'était pas remplie, ce qui a conduit à la sortie des quartiers de Port Saint Louis du Rhône de la géographie prioritaire nationale.

En accord avec les représentants de l'Etat, il est reconnu au niveau du conseil de territoire et des communes, que les quartiers sortants de la géographie prioritaire soient identifiés comme territoire de veille active, tel que la loi le permet. C'est ainsi le cas de l'intégralité du quartier Vauban et des secteurs Croizat/ Jolivet/ Allende à Port Saint Louis du Rhône, des Echoppes à Istres ainsi que du quartier Centre et du Molière 1 à Miramas.

A ce titre il est reconnu pour les quartiers dits de « veille active » :

- La continuité des dispositifs de réussite éducative et des postes d'adultes relais sur ces territoires, durant une partie de la durée de l'exécution du contrat de ville ;
- La possibilité de voir mobilisées et renforcées les politiques de droit commun de l'Etat appelées à être fléchées sur les quartiers politique de la ville ;
- L'engagement, le cas échéant à la mobilisation de moyens de droit commun des autres partenaires.

En substance, la distinction entre quartiers réglementaires et quartiers de veille active permet ainsi de se fixer comme objectif la concentration des moyens et des efforts sur les secteurs identifiés comme les plus en difficulté, tout en permettant de ne pas rompre brutalement le soutien aux initiatives engagées sur les quartiers.

En résumé, la nouvelle géographie prioritaire a entraîné les modifications suivantes :

	Quartiers 2007-2014			Quartiers 2015 – 2020			Revenu fiscal médian par unité de consommation	
	ZUS	CUCS	Nbre d'habitants	QPV*	TVA**	Nbre d'habitants	A l'échelle des villes(2011)	Revenu médian par unité de consommation à l'échelle des quartiers
Istres	--	Niveau 3 : Prépaou, Rassuen, Echoppes, Centre Ville	8500	Prépaou	Echoppes	4600	19 625 €	10 700 € pour le Prépaou
Miramas	Quartier Nord	Quartiers Centre et Carraire	13 625	Maille et Carraire	Molière 1, le Centre Ville	11 539	16 002 €	9 400 € pour la Maille
Port Saint Louis du Rhône	Vauban	Croizat, Jolivet, Allende	4200	--	Vauban, Croizat, Jolivet, Allende et 9 îlots	3427	16 541 €	9 329 € pour le Vauban

*QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

** TVA : Territoire de Veille Active

Les principales orientations du contrat de ville

Le contrat de ville est un contrat unique intégrant les dimensions urbaines, sociales et économiques. Il vise à la transformation urbaine et économique des quartiers relevant des quartiers prioritaires de la ville et des territoires de veille active par des actions de développement local. Il a été signé le 23 octobre 2015 par 40 partenaires institutionnels pour une durée de 5 ans.

Ces actions déployées en priorité par les moyens dits de droit commun ainsi que dans le cadre d'une programmation annuelle, visent à assurer le maintien et le renforcement du lien social au niveau des quartiers en mutation, en associant fortement les habitants avec la mise en place des conseils citoyens.

Le Contrat de Ville s'articule autour de 3 piliers : cohésion sociale (réussite éducative, santé, sécurité et prévention de la délinquance, citoyenneté et accès au(x) droit(s)), développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain.

- Le pilier Cohésion Sociale :

Il est défini par une approche globale des vecteurs de l'inclusion sociale et citoyenne des habitants à travers la promotion du vivre ensemble dès le plus jeune âge. 54 objectifs opérationnels ont été définis dont 29 pilotés par le Conseil de Territoire. 153 chantiers sont à engager dont 99 pilotés par Istres Ouest Provence.

- Le pilier emploi et développement de l'activité économique :

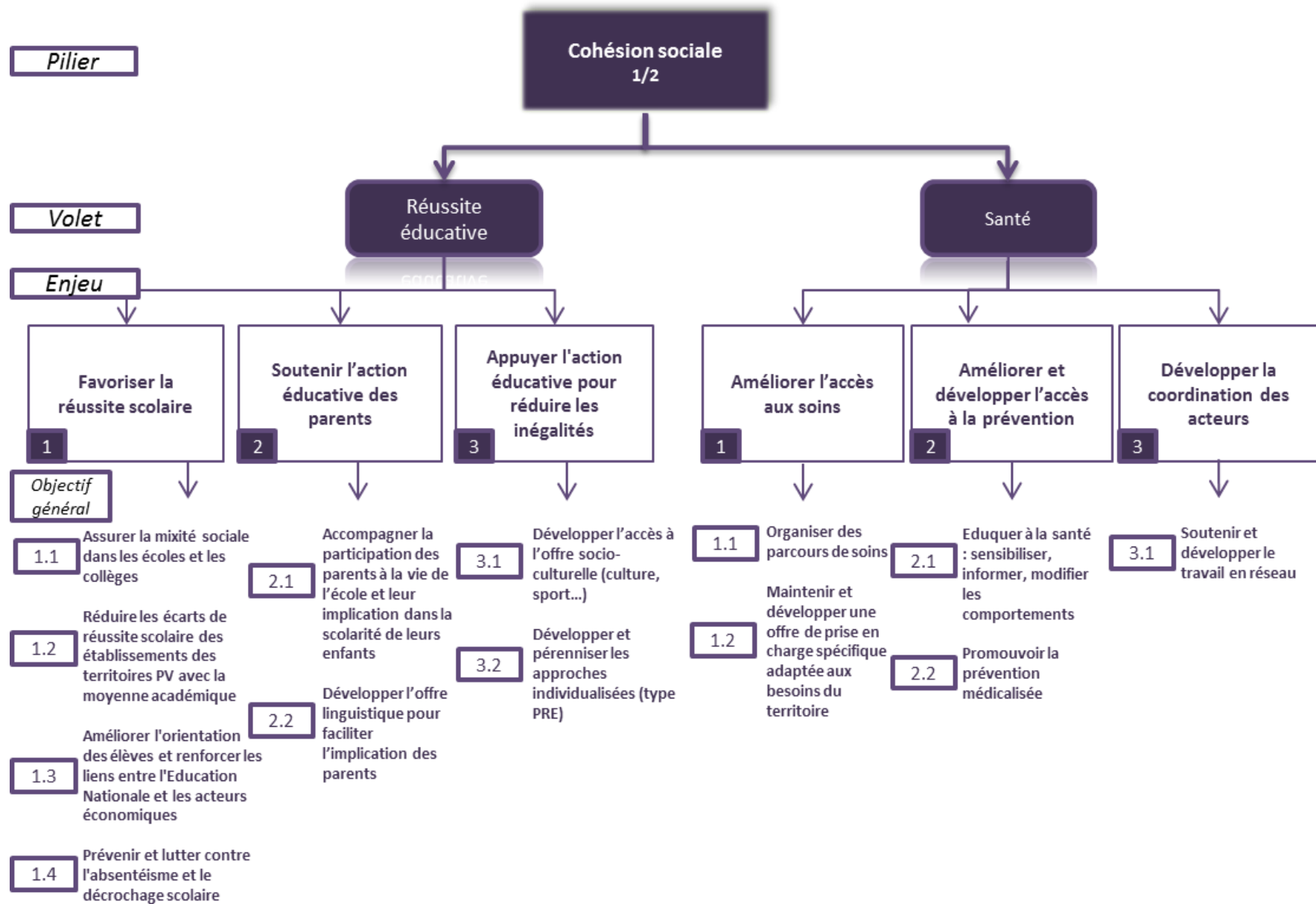
Il consiste à favoriser l'émergence et la pérennisation des tissus économiques locaux pour les habitants et à permettre une meilleure inscription des habitants dans les évolutions structurelles du marché du travail local. 16 objectifs opérationnels ont été définis dont 7 pilotés par le Conseil de Territoire, avec 68 chantiers à engager dont 33 doivent être réalisés par les services d'Istres Ouest Provence.

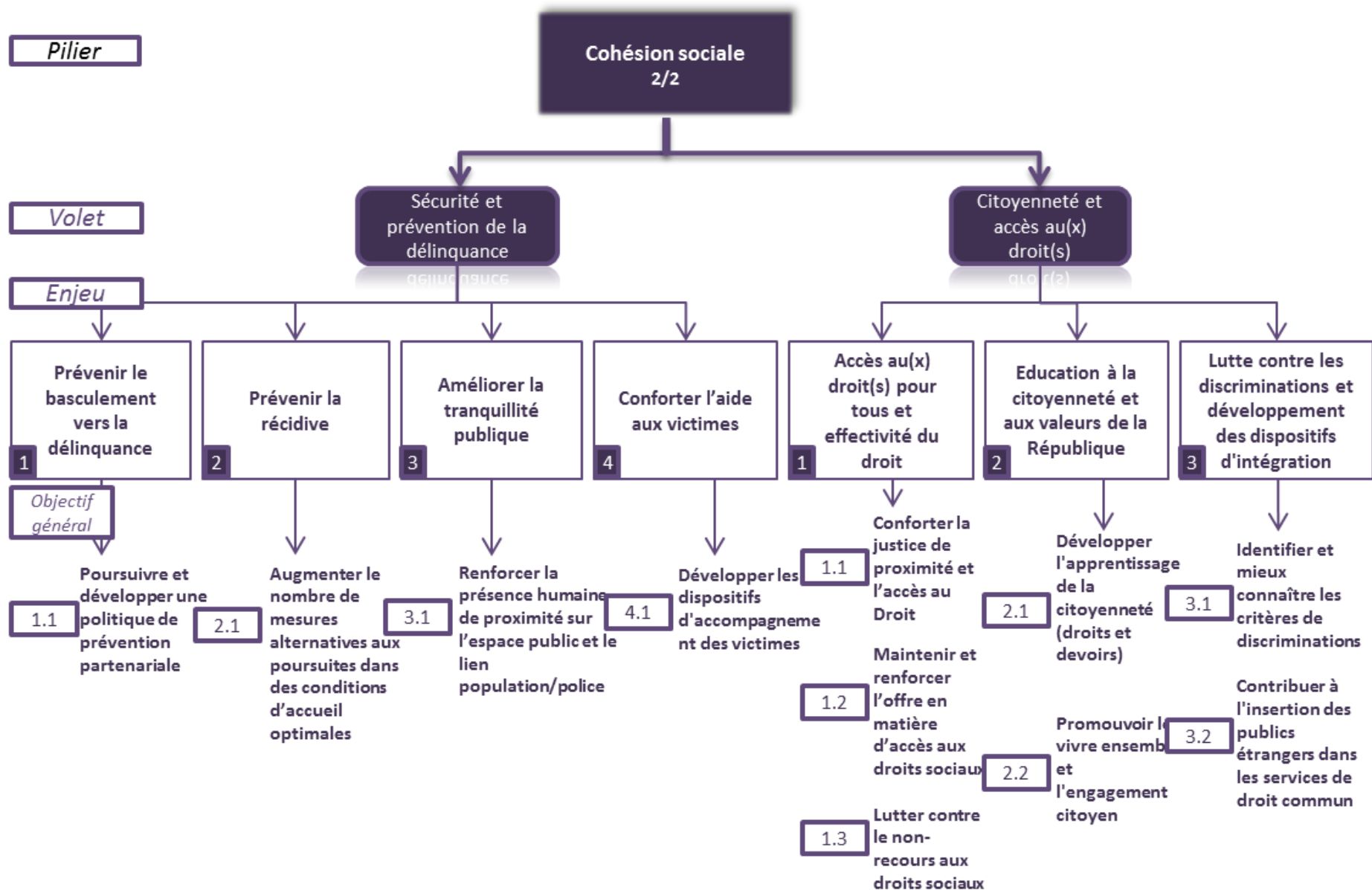
- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

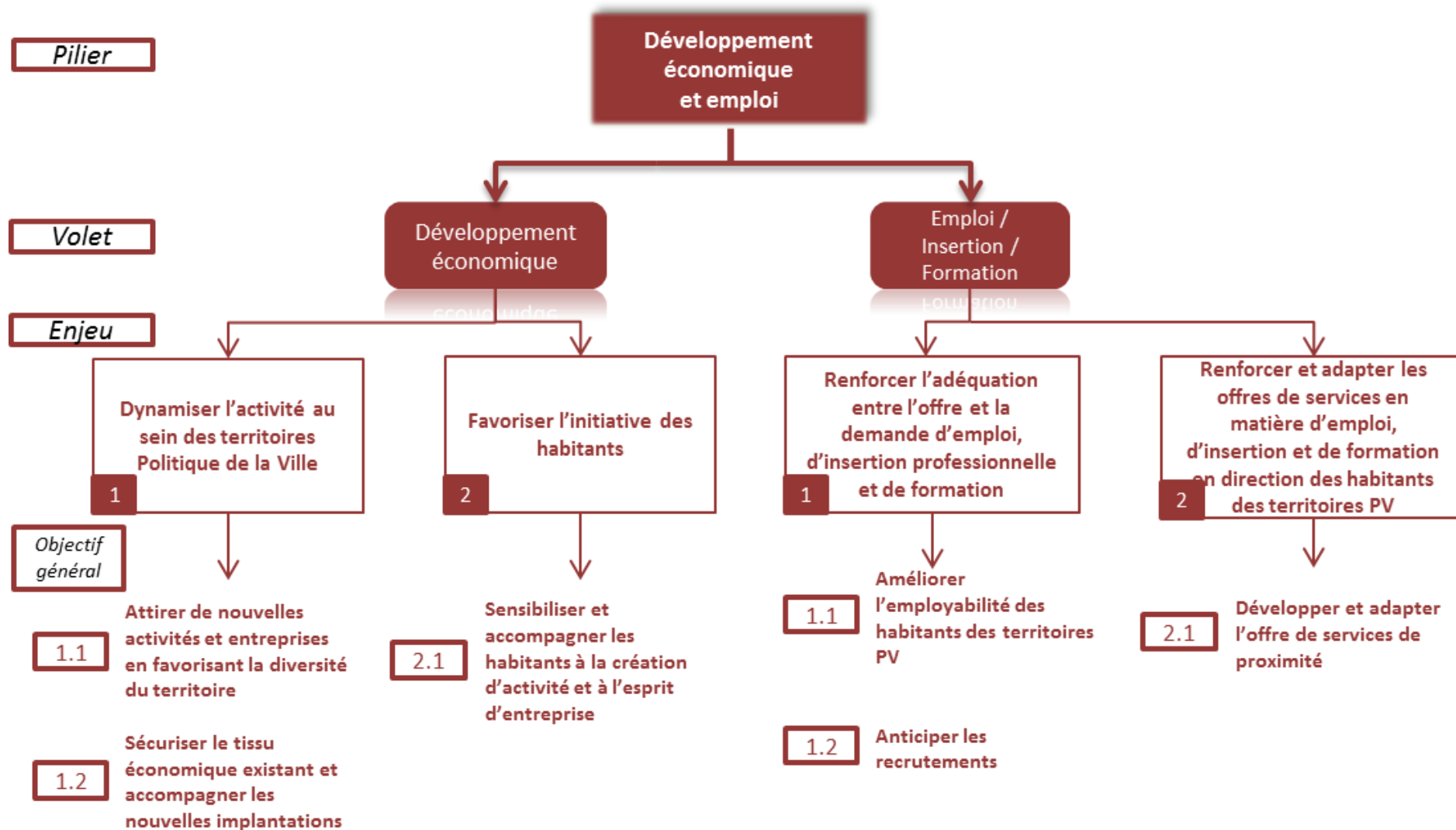
Il vise à mettre en œuvre :

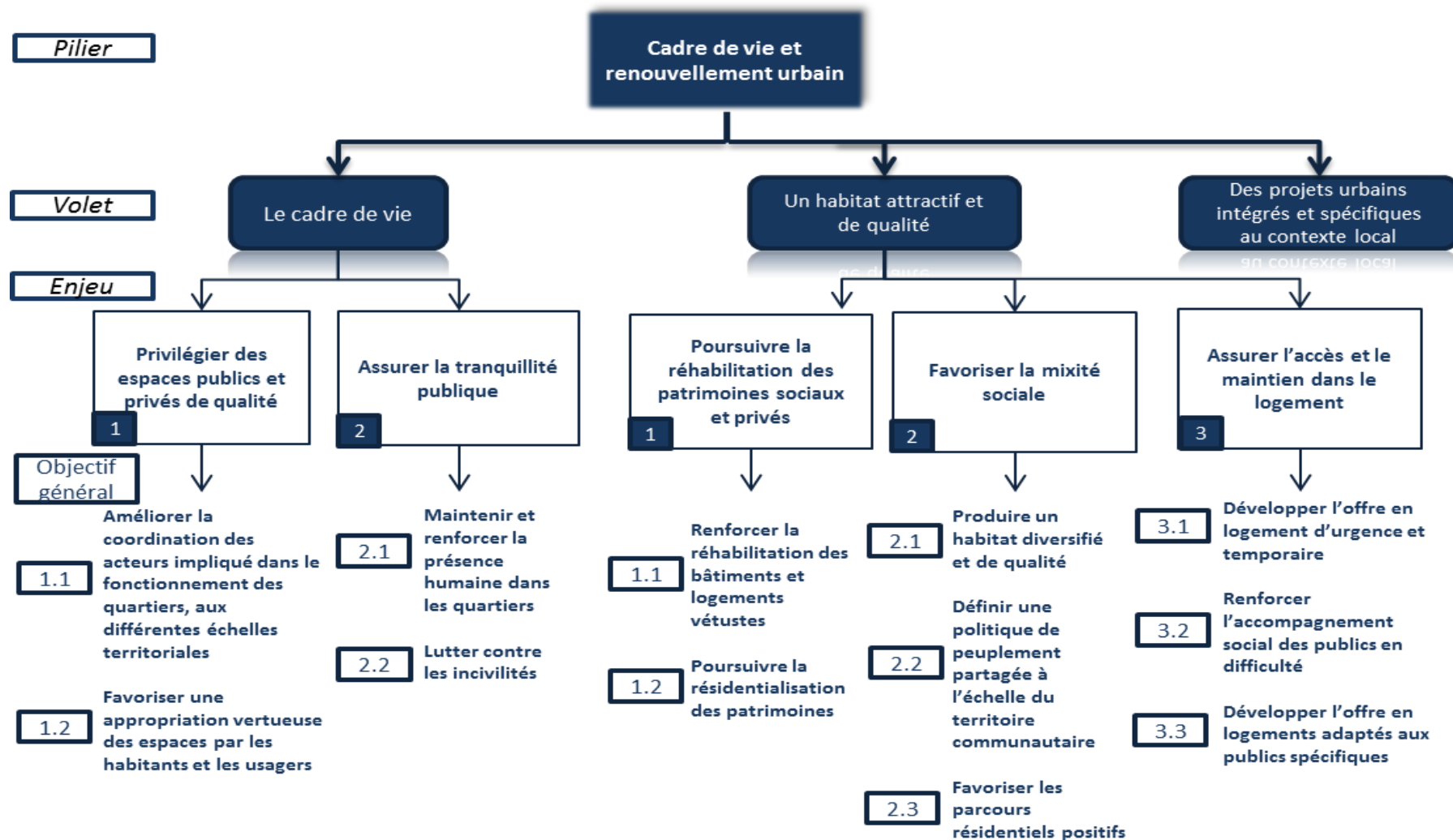
- une politique de l'habitat et du logement intégrée aux projets urbains permettant une transformation de quartiers
- la réponse aux aspirations résidentielles des habitants et à assurer l'émergence d'une dynamique participative pour l'amélioration du cadre de vie.

35 objectifs opérationnels ont été prévus dont 23 pilotés par le Conseil de Territoire avec 53 chantiers à engager dont 22 doivent être réalisés par les services d'Istres Ouest Provence.







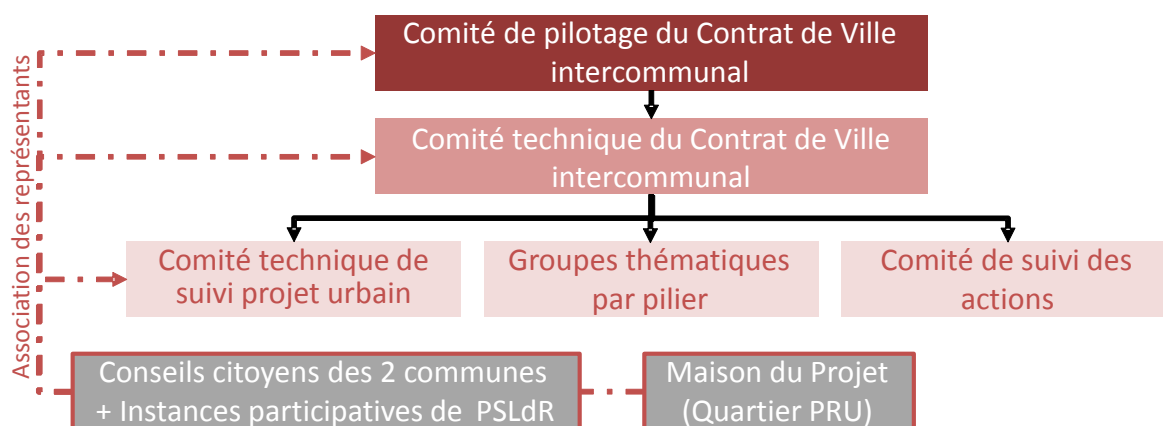


Une gouvernance institutionnelle et partenariale

L'évolution de la politique de la ville a instauré le pilotage communautaire des contrats, veillant, en fonction du niveau d'intégration des intercommunalités, à une plus forte implication des politiques communautaires dans le développement des territoires et à la mise en place d'une forte solidarité financière et fiscale entre membres du groupe intercommunal.

En qualité de responsable de l'animation générale du Contrat de Ville, le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence a proposé à ses partenaires un nouveau cadre de gouvernance, reposant sur les atouts de la dynamique partenariale initiée au cours des précédentes années, tout en visant à une plus forte transversalité entre dimensions urbaines, sociales et économiques du développement territorial. Le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence a ainsi défini les modalités d'animation générale du Contrat à travers l'installation de nouvelles instances de travail, dont elle a la responsabilité en termes de préparation et d'animation, en lien avec les co-pilotes du Contrat, l'Etat et les communes.

Le schéma récapitulatif des instances de pilotage vise à assurer la bonne application du projet sur le territoire.



La situation des QPV en 2016, indicateurs socio-économiques

Il a été choisi de mettre en exergue 5 indicateurs correspondant au revenu médian, à la couverture maladie universelle, à la demande d'emploi, à l'identification des familles monoparentales et au décrochage scolaire, permettant d'apprécier la situation socio-économique des quartiers. Il est à noter que les données relatives aux territoires de veille active ne sont pas traitées par les institutions recueillant les données, ce qui ne nous a pas permis de recueillir des chiffres pour ce rapport annuel.

Le revenu Médian

Ville et quartier	Revenu Médian déclaré par habitant 2012	Revenu Médian déclaré par habitant 2013	Evolution en pourcentage	Revenu Médian déclaré par habitant 2013 par ville
ISTRES- LE PREPAOU (QPV)	10 950 €	11 047 €	+1%	20 174 €
ISTRES – LES ECHOPPES (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
MIRAMAS –LA MAILLE (QPV)	9630 €	9 530 €	-2%	16778 €
MIRAMAS –LA CARRAIRE (QPV)	10858 €	11 220 €	+3%	16 778 €
MIRAMAS –MAILLE 1 /MOLIERE / CENTRE VILLE (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
PORT SAINT LOUIS DU RHONE VAUBAN / CROIZAT / JOLIVET / ALLENDE (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Les données les plus récentes portent sur l'année 2013. Il est constaté une légère hausse du revenu médian dans les quartiers du Prépaou à Istres et de la Carraire à Miramas, alors que le revenu médian au niveau de la Maille à Miramas a diminué de 2%.

Au niveau de revenu médian des villes, celui d'Istres s'établissait en 2011 à 19 625 €. Les chiffres 2013 identifient une légère hausse de 2.72%. Pour la ville de Miramas le revenu médian a augmenté de 2011 à 2013 de 4.62% s'établissant à 16 778 €.

La couverture maladie universelle complémentaire

Ville et quartier	Nombre de bénéficiaires de la CMU	Nombre total d'habitant en quartiers prioritaire	Proportion en pourcentage
ISTRES- LE PREPAOU (QPV)	524	3048	17%
ISTRES – LES ECHOPPES (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
MIRAMAS –LA MAILLE (QPV)	1086	5769	19%
MIRAMAS –LA CARRAIRE (QPV)	185	1623	11%
MIRAMAS –MAILLE 1 /MOLIERE / CENTRE VILLE (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
PORT SAINT LOUIS DU RHONE VAUBAN / CROIZAT / JOLIVET / ALLENDE (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données 2015

Bien que les données du diagnostic partagé portaient sur le taux de couverture au niveau communal, intercommunal (6.6%) et départemental (10.4%), il peut être observé que la proportion de bénéficiaire de la CMUC est plus importante dans les quartiers prioritaires (entre 11 et 17%). La proportion est plus élevée dans le quartier de la Maille à Miramas (19%)

Evolution des demandeurs d'emploi

Ville et quartier	Nombre de demandeurs d'emploi en 2015	Nombre de demandeurs d'emploi en 2016	Evolution
ISTRES- LE PREPAOU (QPV)	537	509	-6.5%
ISTRES – LES ECHOPPES (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
MIRAMAS –LA MAILLE (QPV)	1046	1055	+1%
MIRAMAS – LA CARRAIRE (QPV))	262	243	-8%
MIRAMAS –MAILLE 1 /MOLIERE / CENTRE VILLE (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
PORT SAINT LOUIS DU RHONE VAUBAN / CROIZAT / JOLIVET / ALLENDE (TVA)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Le plus fort recul de la demande d'emploi est observé à Miramas, quartier de la Carraire avec - 8%. Cependant c'est dans cette même ville que l'on peut noter une progression de 1% pour le quartier de la Maille.

Part des familles monoparentales

En 2016, sur le territoire du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence, la part des familles monoparentales s'établit selon les proportions suivantes :

Ville et quartier	Part des familles monoparentale en QPV
ISTRES- LE PREPAOU (QPV)	25.5%
ISTRES – LES ECHOPPES (TVA)	Pas de données disponibles
MIRAMAS –LA MAILLE (QPV)	14.2%
MIRAMAS –LA MAILLE (QPV)	20.6%
MIRAMAS –MAILLE 1 /MOLIERE / CENTRE VILLE (TVA)	Pas de données disponibles
PORT SAINT LOUIS DU RHONE VAUBAN / CROIZAT / JOLIVET / ALLENDE (TVA)	Pas de données disponibles

Les décrocheurs scolaires :

Un décrocheur scolaire est un jeune qui sort de la formation initiale avec aucun diplôme.

Le but est de repérer l'ensemble de ces jeunes dans les établissements scolaires et de les orienter vers les structures liées à l'emploi et à la formation afin de les aider à concrétiser leur projet professionnel.

En 2016, sur le territoire du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence, inscrit à la Mission Locale Ouest Provence, un total de 123 jeunes dont 42 habitent dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Ville	QPV	TVA
MIRAMAS	22	2
ISTRES	9	6
PORT SAINT LOUIS DU RHONE	0	3

Les actions conduites au bénéfice des habitants des QPV

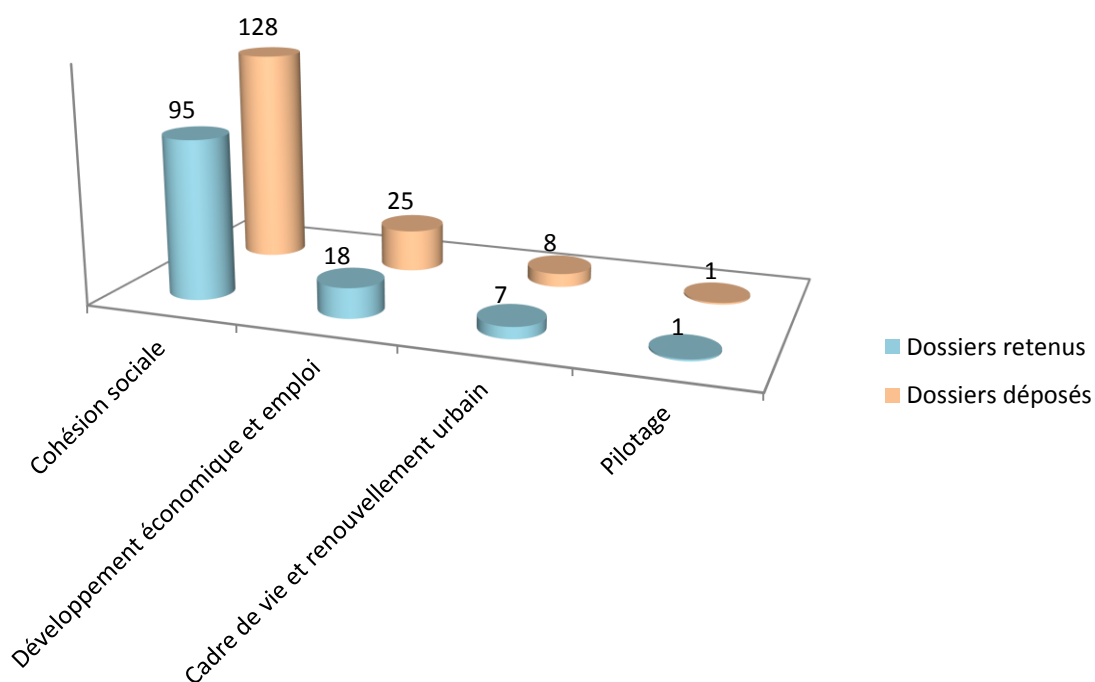
La programmation annuelle mobilise des crédits spécifiques qui ont vocation à venir compléter les crédits de droit commun devant être mobilisés en priorité sur les territoires concernés.

- **La programmation 2016 en chiffres**

Le volume des actions de la programmation de la politique de la ville 2016 du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence et le volume des montants financiers octroyés par les différents partenaires, feront l'objet d'une analyse. Une comparaison sera également opérée au regard de l'année 2015.

Le volume des actions :

Sur l'année 2016, 162 projets ont été déposés dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence et 121 dossiers ont été retenus soit un taux de sélection de 75%.



La répartition du nombre d'actions de la programmation 2016 par commune et par pilier :

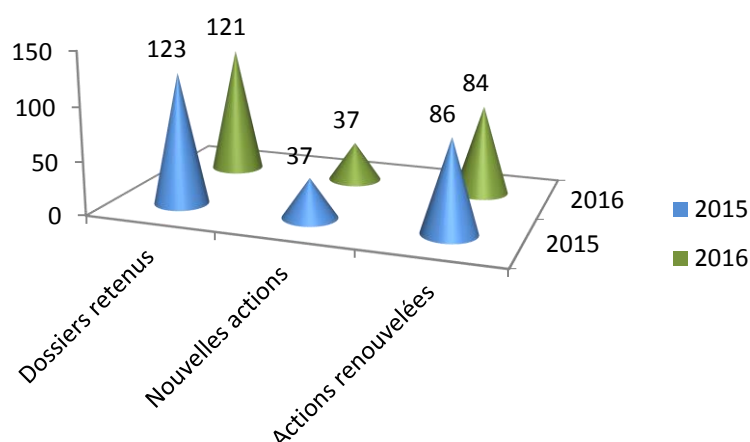
Commune	Nb dossiers retenus	Pilier Cohésion sociale		Pilier Développement économique et emploi		Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain		Pilotage
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb
Istres	36	32	89 %	3	8 %	1	3 %	
Miramas	54	38	70 %	12	22 %	3	6 %	1
Port Saint Louis du Rhône	31	25	80 %	3	10 %	3	10 %	
Total	121	95	79%	18	15%	7	6%	1

Proportion d'actions retenues par pilier	2015	2016
Pilier Cohésion sociale	74%	79%
Pilier Développement économique et emploi	18%	15%
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	7%	6%

Par rapport à l'année 2015, nous constatons une légère hausse du nombre d'actions retenues sur le pilier cohésion sociale.

Les nouvelles actions :

Le nombre de nouvelles actions reste constant de 2015 à 2016 :



Les nouvelles actions représentent en moyenne 1/3 des dossiers retenus.

Répartition des nouvelles actions par commune comparatif 2015 – 2016

	Année 2015			Année 2016		
	Nb d'actions retenues	Nb de nouvelles actions financées	%	Nb d'actions retenues	Nb de nouvelles actions financées	%
Istres	39	21	54%	36	15	42%
Miramas	47	4	9%	54	10	19%
Port Saint Louis du Rhône	37	12	32%	31	12	39%
Total	123	37	31%	121	37	33%

S'agissant de la commune d'Istres, le taux de nouvelles actions financées diminue. Cependant, il convient de relativiser cette diminution au regard du taux initial relativement haut (54%) par rapport aux autres communes du Conseil de Territoire sur la première année de référence

En revanche, le constat inverse est posé sur la commune de Miramas avec une progression de 100 %. En 2015, ce taux était le plus bas avec 9%.

La commune de Port Saint Louis du Rhône connaît une légère augmentation (7%) entre 2015 et 2016.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville permettent de mettre en œuvre d'une année sur l'autre des actions structurantes sur le territoire tout en laissant la place à des actions innovantes à expérimenter.

Le volume du financement des actions :

Commune Financiers	Istres		Miramas		Port Saint Louis du Rhône	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Ville	54 311€	44 616€	190 837€	192 830€	130 000€	130 000€
Etat	40 000€	53 000€	158 000€	135 000€	40 000€	
Conseil régional	9 000€	14 000€	39 000€	28 500€	19 800€	18 800€
Conseil départemental	18 800€	25 000€	154 000€	102 000€	14 000€	17 500€
Métropole	57 500€	57 500€	286 500€	269 500€	114 787€	114 787€
Totaux	179 611€	194 116€	828 337€	727 830€	318 587€	281 087€

Miramas connaît une baisse de 12 % de son enveloppe par rapport à 2015 (828 337 €). Tout comme celle de Port Saint Louis du Rhône avec une diminution de 12% également. L'enveloppe financière globale dédiée à la commune d'Istres est en progression depuis 2015 ; + 8% en 2016.

Pour précision, les montants indiqués au titre des crédits versés par l'Etat ne tiennent pas compte des dispositifs spécifiques à savoir les VVV, le PRE, les adultes relais, les ateliers santé ville.

Les enveloppes globales par commune en 2016

	Istres	Miramas	Port Saint Louis du Rhône	Totaux
Pilier Cohésion Sociale	114 766 €	284 830 €	184 527 €	584 123 €
Pilier Développement économique et emploi	78 350 €	398 000 €	65 320 €	541 670 €
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	1000 €	12 500 €	31 240 €	44 740 €
Pilotage		32 500€		32 500 €
Totaux	194 116 €	727 830 €	281 087 €	1 203 033 € €

Le pilier cohésion sociale représente le volume financier le plus important cela s'explique au regard de l'étendue des champs d'actions couverts par les volets. Le pilier emploi représente un volume financier équivalent à 45%, cela correspond à la fois à une volonté locale de répondre à la problématique de l'emploi particulièrement prégnante sur le territoire mais également à une priorité de l'Etat avec un fléchage des crédits à hauteur de 30%.

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain fait l'objet également une enveloppe complémentaire disponible au titre de l'abattement de la TFPB dont les éléments sont disponibles ci-après.

Les financements de la Métropole :

Les financements de la Métropole alloués par le conseil de territoire se répartissent de la manière suivante :

	Istres	Miramas	Port Saint Louis du Rhône	Totaux
Pilier Cohésion Sociale	40 000 €	56 000 €	56 967 €	152 967 €
Pilier Développement économique et emploi	17 500 €	190 500 €	50 820 €	258 820 €
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	0 €	8 000 €	7 000 €	15 000 €
Pilotage		15 000 €		15 000 €
Totaux	57 500 €	269 500 €	114 787 €	441 787 €

Ce financement représente pour le pilier cohésion sociale 26% du montant total des crédits accordés par l'ensemble des partenaires

Pour le pilier développement économique et emploi la proportion de financement métropolitain s'établit à 47%

Enfin pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain cela représente 33.5%

Par commune la participation financière de la métropole est à hauteur de :

29.6% pour la commune d'Istres

37.02% pour la ville de Miramas

40.8% pour la ville de Port Saint Louis du Rhône

- **Etat des lieux des chantiers du contrat de ville mis en œuvre par le Conseil de Territoire au cours de l'année 2016**

Au-delà de la programmation s'appuyant sur des crédits spécifiques, les chantiers mobilisent principalement les moyens de droit commun. Les chantiers évoqués ci-après sont ceux pilotés par le conseil de territoire. Un bilan à mi-parcours sera réalisé de manière plus exhaustive sur l'ensemble des chantiers et auprès de chaque pilote concerné, et viendra ainsi compléter ce premier état des lieux partiel.

Pilier Cohésion Sociale

Volet réussite éducative

4 chantiers réalisés et/ou en cours de réalisation répondant aux objectifs opérationnels suivants :

- Prévenir les exclusions et prendre en charge les exclus
- Renforcer l'offre sociolinguistique
- Développer les conventions partenariales avec les associations sportives, culturelles
- Favoriser l'accès aux équipements culturels et sportifs du territoire

Volet sécurité et prévention de la délinquance

1 chantier réalisé répondant à l'objectif opérationnel ci-dessous :

- Renforcer la médiation sociale

Volet citoyenneté et accès au(x) droit(s)

4 chantiers en cours de réalisation répondant aux objectifs opérationnels suivants :

- Mettre en place l'expérimentation « Défenseur des droits » sur le territoire intercommunal
- Réduire la fracture numérique
- Favoriser l'accès à la culture comme levier de la citoyenneté et vecteur d'inclusion sociale
- Développer les campagnes d'information et de sensibilisation pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes

Pilier Développement économique et emploi

Volet développement économique

1 chantiers réalisés et/ou en cours de réalisation répondant aux objectifs opérationnels suivants :

- Soutenir les dispositifs et les mesures d'accompagnement et d'émergence de projets

Volet emploi

9 chantiers réalisés répondant à l'objectif opérationnel ci-dessous :

- Assurer la présence de proximité des services de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur les territoires politique de la ville

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain

Volet cadre de vie

6 chantiers réalisés et/ou en cours de réalisation répondant aux objectifs opérationnels suivants :

- Garantir l'utilisation et le suivi des exonérations fiscales obtenues par les personnes privées et leur déploiement sur les quartiers concernés. (*Mise en place et fonctionnement du groupe de suivi TFPB*). Annexe1
- Garantir la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants dans les phases de conception des aménagements urbains. (*NPNRU La Maille I, Mercure et en 2017, La Carraire à Miramas*).

- Susciter la mobilisation des habitants dans la régulation de leur cadre de vie et valoriser leur expertise d'usage. (*Actions de la programmation : jardin aux Echoppes à Istres, projet de jardin au Prépaou à Istres ; Jardins sur Adoma et projet Centre Social Giono à Miramas*).
- Soutenir les actions de réappropriation des espaces délaissés ou mal entretenus. (*Cf. actions supra*).
- Favoriser une appropriation citoyenne et durable du cadre de vie. (*Actions du Service Pédagogie à l'Environnement*).

Volet habitat attractif et de qualité

9 chantiers réalisés et/ou en cours répondant à l'objectif opérationnel ci-dessous :

- Lutter contre la précarité énergétique.
- Pérenniser et amplifier les interventions d'amélioration de l'habitat en mettant l'accent sur les territoires en politique de la ville. (*Accompagnement des bailleurs dans la rénovation thermique de la patrimoine : Miramas : Logirem La Maille à Miramas, Erilia Allende à Port Saint Louis du Rhône, 13 Habitat Prépaou à Istres. Perspectives 2017 : mise en place d'une VOC métropolitaine, hors Marseille ; Diagnostic des copropriétés Maille I à Miramas, et étude du marché immobilier dans le cadre du NPNRU*).
- Diversifier la typologie des logements dans les parcs privé et public.
- Rééquilibrer le taux de logements sociaux entre les communes de l'intercommunalité et rendre plus transparente la politique d'attribution. (*Délibération Métropole du 15/12/2016 : création de la Conférence Intercommunale du Logement. 1ere réunion d la CIL, juin 2017. Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social : Démarrage des ateliers en 2017*).
- Développer l'offre en accession sociale à la propriété (*Dispositif Conseil de Territoire Istres Ouest Provence : Aide à l'accession avec bonification des subventions pour les primo-accédant issus des QPV*).
- Produire et mettre à disposition des logements répondant aux situations d'urgence dans les parcs existants. (*Actions de la programmation : Addap13, CLLAJ, et Adamal*).
- Renforcer la coordination au niveau intercommunal pour optimiser le nombre de places disponibles (*Systématiser les études de peuplement dans toutes les communes : étude en cours sur Miramas, et en 2017 mission d'expertise démographique dans le cadre de la révision du PLU d'Istres*).
- Accompagner l'auto-réhabilitation et l'entretien du logement. (*Action Pact Arim à Port St Louis du Rhône. Ateliers bricolage MJC/MPT à Miramas*).

- **Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Rénovation de la Maille 1 et du Mercure**

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le pilier cadre de vie et renouvellement urbain et également dans le cadre du PLH.

Ce projet concerne deux quartiers de la ville de Miramas, Maille I et Mercure, construits entre 1975 et 1980. Marqué par une surreprésentation du logement social (821 sur 957 soit 86%) aux formes diversifiées (individuel et collectif), le périmètre du projet est composé de ménages aux situations socio-économiques hétérogènes mais majoritairement précaires. En effet, le chômage atteint 20%, 61% des ménages fiscaux sont non imposés et le revenu médian 816€ est en dessous du seuil de pauvreté (968€ en 2009). La

population est caractérisée par une grande part des moins de 20 ans (30%) ainsi que d'étrangers (24%, notamment en raison de la présence d'un foyer Adoma). 2762 personnes habitent dans le périmètre (soit 11% de la population communale).

Contrairement à d'autres quartiers, Maille I Mercure bénéficie d'une offre de commerces, services et équipements développée (2 écoles, 1 collège, 1 crèche, 1 centre social, Maison du Droit, etc.), ce qui lui confère un certain rayonnement au sein du QPV Nord.

L'amélioration du cadre de vie, le confortement des équipements, services et commerces et le renforcement des liaisons vers le centre-ville, les quartiers adjacents et les zones d'emploi représentent les orientations essentielles du projet de renouvellement urbain.

Pour ce PRU, la participation des habitants et des acteurs locaux est pleinement intégrée lors des différentes phases de programmation, conception et réalisation. Le protocole de préfiguration s'inscrit dans une démarche de construction collective pour l'élaboration d'un projet adapté au contexte social, urbain et économique du quartier.

Le projet se base sur plusieurs objectifs structurants :

- Maintenir et développer les dynamiques économiques
- Rendre le quartier efficient sur le plan environnemental
- Favoriser la mixité sociale
- Désenclaver le quartier et favoriser la mobilité des personnes.

Pour ce PRU, la participation des habitants et des acteurs locaux est la base de tout le processus de programmation, conception et réalisation confié à une équipe pluridisciplinaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le mandataire est une agence de sociologues (l'Adéus). Le protocole de préfiguration s'inscrit dans une démarche de construction collective pour l'élaboration d'un projet adapté au contexte social, urbain et économique du quartier. Par ailleurs, l'élaboration du projet est alimentée par d'autres démarches et études telles que la démarche expérimentale d'Urbanisme Favorable à la Santé avec le CRES, l'ARS, l'EHESP et l'Adéus, une étude sur la qualité de l'air intérieur et extérieur avec AirPACA, etc.

Quelques dates

17 décembre 2014 – retenu par l'ANRU comme l'un des 200 quartiers prioritaires d'intérêt national

15 décembre 2015 – passage en Réunion Technique Partenariale, présentation du protocole de préfiguration

31 mars 2016 – passage en Comité d'Engagement, avis très favorable sous réserve d'approfondir la question de la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis sur Miramas A (dérogation à obtenir auprès du ministère du logement) et agrandissement du porche du bâtiment F de Logirem

Avril 2016 démarrage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

22 septembre 2016 - signature partenariale du protocole de préfiguration à Marseille

Les invariants du protocole

- La démolition du Bâtiment C de la Logirem – 20 logements
- La démolition du Sodim
- La réhabilitation du patrimoine de Logirem

- L'agrandissement du porche – bâtiment F - Logirem
- Le relogement des 19 ménages – bâtiment C Logirem
- La reconstitution de l'offre de logements démolis en QPV Carraire – opération Miramas A

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 2 290 500 € H.T. se décomposant comme suit :

Coût global H.T.	Métropole	Ville de Miramas	Région Paca	Bailleurs sociaux	CDC	Anah	Anru	Autres
2 290 500 €	404 750 €	157 500 €	99 250 €	309 750 €	95 000 €	58 000 €	1 157 750 €	8 500 €

- **La mise en œuvre des conseils citoyens**

Tel que le mentionne la loi du 21 février 2014 en son article 1 la politique de la ville « s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens... et sur leur coformation » ;

Ainsi, le territoire Istres-Ouest Provence compte 3 conseils citoyens

- 1 sur la commune d'Istres
- 2 sur la commune de Miramas

La constitution

Les membres des conseils citoyens sont pour partie tirés au sort et d'autres ont rejoint les conseils citoyens de manière volontaire.

Sur la commune d'Istres.

Le conseil citoyen du Prépaou a été créé le 6 juin 2016 par arrêté préfectoral et a pris ses fonctions avec l'aide de l'équipe opérationnelle de la commune, de la Déléguée du Sous-Préfet, et de l'intercommunalité. Lors de la constitution, les membres ont opté pour le statut juridique associatif.

Il est composé de :

- 3 personnes formant le collège des acteurs locaux
- 6 personnes formant le collège des habitants

Sur la commune de Miramas

Le conseil citoyen Nord a été créé par arrêté préfectoral le 29 avril. L'équipe opérationnelle de la ville, l'intercommunalité ; la déléguée du Sous-Préfet et l'opérateur associatif Anonymal ont participé à la mise en place des conseils citoyens de la ville de Miramas. Pour ce faire l'opération Anonymal a

bénéficié de crédits spécifiques à hauteur de 25 000 €, de la part du CGET pour aider à la mise en place et au fonctionnement des conseils citoyens sur la ville de Miramas.

Les membres ont également opté pour le statut juridique associatif.

Il est composé de :

- 11 personnes formant le collège des acteurs locaux
- 16 personnes formant le collège des habitants

Le conseil citoyen Sud a été créé par le même arrêté préfectoral, ce dernier n'a pas encore adopté de statut juridique, il est donc actuellement en cours de constitution.

Les conseils citoyens sur les communes de Miramas et d'Istres ont bénéficié au titre de la programmation d'un financement de la part du CGET pour leur fonctionnement.

La Formation

Afin de les intégrer dans les instances du contrat de ville, les conseils citoyens ont pu bénéficier de diverses formations et réunions d'information.

Concernant le conseil citoyen du Prépaou sur la ville d'Istres, les membres ont participé à une formation relative au statut juridique associatif et à la charte de fonctionnement avec le CRPV PACA. Ils ont également bénéficié d'une information sur le cadre de référence du conseil citoyen, et le contrat de ville.

Concernant le conseil citoyen Nord sur la ville de Miramas, c'est l'équipe opérationnelle qui leur a dispensé une formation sur le cadre réglementaire du conseil citoyen et le contrat de ville.

Le conseil citoyen du Prépaou a organisé en 2016, 26 séances où il s'est réuni en autonomie et également avec des techniciens.

Le conseil citoyen Nord a organisé 8 séances dont 4 à leur initiative, et 4 organisées par la ville.

Les activités des conseils citoyens

Dans le cadre de la programmation les conseils citoyens ont participé aux :

- Comité technique de la programmation 2017
- Comité financier de la programmation 2017
- Comité de Pilotage 2017
- Evaluation des actions menées par les acteurs de la programmation 2016.

Ils ont pu prendre part aux diverses réunions sur l'abattement de la TFPB sur les villes d'Istres et de Miramas et sont également membre du groupe de suivi.

Dans le cadre du NPNRU à Miramas, le conseil citoyen Nord a participé aux divers ateliers urbains conduits par l'AMO ainsi qu'aux réunions techniques. Il est également associé au comité technique de suivi projet urbain pour le volet rénovation urbaine.

Le conseil citoyen Nord et le conseil citoyen du Prépaou, sont également porteurs de projet d'actions sur les communes de Miramas et d'Istres dans le cadre de la programmation 2017.

Le conseil citoyen Nord a mis en place un Eco-Loto et il a pu bénéficier d'un financement à travers la TFPB.

Premiers éléments de bilan

- Les conseils citoyens constituent une plus-value dans le cadre de la politique de la ville de par leur rôle de conseillers, de personnes ressources et également, de par leurs activités pour les habitants au sein des quartiers.

- Ils ont impulsé une dynamique dans la vie des quartiers à travers leur implication.

- Toutefois, le constat a été fait qu'il y a de nombreuses démissions. De ce fait, les conseils citoyens réalisent un travail de réflexion et d'identification de nouvelles personnes afin de constituer au sein des membres un noyau qui assure une stabilité. Si ce travail en partenariat avec le CGET aboutit, il conviendra de prendre un arrêté modificatif.

• Perspectives d'évolution

Ce premier rapport nous conduit après un an et demi d'exercice de dresser les perspectives suivantes :

En termes de coordination des acteurs et de renforcement du droit commun :

La politique de la ville étant une politique transversale, il s'avère nécessaire de renforcer les coopérations internes avec les services opérationnels du conseil de territoire afin de mobiliser et valoriser davantage les moyens existants en droit commun.

En termes de moyens :

Du fait du rôle grandissant du pilotage de l'EPCI il est nécessaire que les moyens humains en termes d'ingénierie soient adaptés. Aussi, dès 2016 l'équipe politique de la ville s'est étoffé par une assistante administrative à temps plein, un chef de projet cohésion sociale et un chef de projet développement économique et emploi.

Le pilier cohésion sociale regroupe de nombreux volets et poursuit pas moins de 54 objectifs dont 29 relevant du conseil de territoire et 153 chantiers dont 99 pilotés par l'intercommunalité. Il sera nécessaire de porter une réflexion sur un renforcement de ce pilier afin de pouvoir se doter des moyens adaptés aux ambitions du contrat de ville.

En termes d'ingénierie

Enfin en ce qui concerne l'ingénierie, il est nécessaire de pouvoir optimiser le suivi et l'évaluation des actions de la programmation et des chantiers inscrits au contrat de ville. Cette optimisation passe par une réactivation des instances idoines, à savoir notamment :

- le comité technique du contrat de ville
- les groupes thématiques par pilier
- le comité de suivi des actions de la programmation.

En de participation

:

- Poursuivre la dynamique engagée et continuer d'associer les conseils citoyens à l'élaboration de la future programmation
- Les faire participer aux instances de gouvernance du contrat de ville tel que prévu dans la circulaire du 2 février 2017.
- Accompagner et aider le conseil citoyen des quartiers Sud à Miramas à se constituer en qualité d'association et à adopter un règlement intérieur, afin qu'il puisse être présent et assurer leurs fonctions sur le quartier QPV de la Carraire.
- Les conseils citoyens participeront prochainement à la formation « Valeurs de la République et Laïcité ».
- Sur Miramas, les conseils citoyens vont participer à une formation sur la thématique de la santé, animé par Cap Méditerranée, en mai 2017 dans le cadre de l'ANRU et financée par le CGET.

Annexe 1

Chantier Garantir l'utilisation et le suivi des exonérations fiscales obtenues par les personnes privées et leur déploiement sur les quartiers concernés

La convention cadre d'utilisation de la TFPB a été notifiée le 2 février 2016. Elle a été signée par l'Etat, l'ex-SAN Ouest Provence (aujourd'hui Conseil de Territoire Istres Ouest Provence), les communes d'Istres et de Miramas, les bailleurs sociaux : 13 Habitat, Famille et Provence, Nouveau Logis Provençal, Logirem, SA Domicil, SA Phocéenne d'Habitations, SA Nouvelle d'HLM de Marseille, Ouest Provence Habitat, Erilia et Adoma.

Les réunions préparatoires à la mise en place du groupe de suivi se sont déroulées les 9 mars et 6 octobre 2016, afin de définir les modalités d'organisation et de suivi.

Le groupe de suivi de l'abattement TFPB, composé des signataires de la convention et de représentants des associations de locataires et de représentants des conseils citoyens, s'est réuni pour le QPV Prépaou de la commune d'Istres les 19 octobre et 15 décembre 2016. Il s'est réuni les 18 octobre et 15 décembre 2016 pour les QPV La Maile et La Carraire de la commune de Miramas.

Istres – QPV Prépaou : 989 logements – Montant abattement TFPB : 136 951 €

Miramas – QPV La Maile : 1 928 logements – Montant abattement TFPB : 292 473 € dont 42 619 € reporté en 2017

Miramas – QPV La Carraire : 512 logements – Montant abattement TFPB : 72 033 €

TOTAL : 3 429 logements - Montant abattement TFPB : 501 727 €

40% affecté au renforcement de l'entretien, à la gestion des petits travaux, à la remise en état des logements, et aux travaux de sécurisation.

34% affecté au renforcement de la proximité, à la médiation, à la formation et au soutien des personnels, à la tranquillité.

26% aux actions de vivre ensemble, au soutien des structures d'animation, aux actions d'accompagnement des habitants.

Pour 2017, le groupe de suivi se réunira le 17 mai pour les QPV La Maile et La Carraire de la commune de Miramas, et le 18 mai pour le QPV Prépaou de la commune d'Istres. Un comité de pilotage est programmé pour la seconde quinzaine de juin.

Aix Marseille Métropole Conseil de Territoire Istres Ouest Provence

Conventions d'abattement de TFPB

Récapitulatif des quartiers et des bailleurs 2016

Commune	QPV			Bailleur				
	Nom	Code	Nombre total logements quartier	Nom	Nom résidence	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement	Montant 2016 Abattement TFPB	
Istres	Le Prépaou	QP013061		13 Habitat	ZAC de Rassuen	217		
					HLM Rassuen I	24		
				Total 13 Habitat	241	36 476,00 €		
				Ouest Provence Habitat	Prépaou	222		
				Total OPH	222	33 254,00 €		
				Logirem	Prépaou	165	24 120,00 €	
				Erilia	Prépaou	201	34 510,00 €	
				Adoma	Rassuen	160	8 591,00 €	
				Total général Prépaou	989	136 951,00 €		
				13 Habitat	Le Million	52		
					Conseil Général	45		
					Cités Jardins	19		
					La Carraire	46		
					Total 13 Habitat	162	12 240,00 €	
	La Carraire	QP013062		Phocéenne d'Habitations	Parc de la Carraire	127	22 727,00 €	
			Société Nouvelle d'HLM de Marseille	La Carraire - Beausoleil 1	119	16 680,00 €		
			Domicil	L'Orée du Parc	42	9 023,00 €		
			NLP	Le Monteau	62	11 363,00 €		
			Total général La Carraire	512	72 033,00 €			
Miramas	La Maille	QP013063		13 Habitat	Mercure	199		
					Trident	267		
					Le Levant - La Rousse II	37		
					Cité Maisons et Jardins	28		
					Maisons et Jardins	55		
					Résidence Les Patios	150		
					La Sarrazine - MailleII	54		
					Total 13 Habitat	790	140 455,00 €	
							Report 2017 : 42 619 €	
				Famille et Provence	Lou Mistrasou	96		
					Molière II	253		
				Total Famille et Provence	349	56 639,00 €		
				Domicil	Maille 3	117		
					Maille 2	50		
					Total Domicil	167	32 021,00 €	
				NLP	Les Remparts	87	21 537,00 €	
				Logirem	La Rousse	210	34 025,00 €	
				Ouest Provence Habitat	Les Primevères	69	11,00 €	
				Adoma	Les Molières	256	8 055,00 €	
				Total général La Maille	1928	292 743,00 €		

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2016

TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

1. Sommaire

PRÉAMBULE.....	4
 I/ ENJEUX ET AXES DU CONTRAT DE VILLE DU PAYS DE MARTIGUES 2015-2020.....	6
1° Axes transversaux.....	6
2° Axes thématiques du Contrat de Ville.....	12
a) Cohésion Sociale.....	12
b) Cadre de vie et renouvellement urbain.....	13
c) Pilier Développement Économique et Emploi.....	14
 II/ SITUATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU PAYS DE MARTIGUES.....	16
1° Mas de Pouane.....	16
2° Canto-Perdrix.....	21
3° Notre Dame des Marins.....	26
4° Aigues-Douces.....	31
5° Les Comtes-Tassy.....	36
6° Les quartiers de veille active et de veille.....	41
7° Les quartiers vécus.....	54
 III/ MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE EN 2016.....	55
 IV/ PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION NPNRU DU PAYS DE MARTIGUES.....	56
1° Études stratégiques complémentaires.....	56
a) Étude pré-opérationnelle bâti-énergie (EN COURS).....	56
b) Peuplement et Habitat (EN COURS dans le lancement du PLH Métropolitain avec, sur le territoire, une monographie plus précise des quartiers QPV).....	57
c) Développement économique.....	58

d) Mobilités et intermodalités.....	60
2° Étude technique.....	62
a) Aigues-Douces / la Lèque.....	62
b) Tassy-Les Comtes.....	66
c) Mas de Pouane.....	68
d) Propreté urbaine.....	71
3° Opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage.....	72
4° Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain <i>par quartier (extrait du protocole de préfiguration NPNRU du Pays de Martigues)</i>	73
a) Les Aigues-Douces – La Lèque (Projet d'Intérêt National).....	73
b) Les Comtes – Tassy (Projet d'Intérêt Régional).....	77
c) Mas de Pouane (Opération d'Intérêt Régional).....	79
d) Indicateurs pressentis.....	81
5° Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaités par l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration.....	82
 V) RAPPORT SUR LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA DSUCS DE LA VILLE DE PORT-DE-BOUC EN 2015.....	 83
 VI) ELEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS CITOYENS.....	 85
1° Etat des lieux de la démocratie participative sur le territoire (extrait du Contrat de Ville 2015-2020 du Pays de Martigues).....	86
2° Une mise en place progressive des Conseils citoyens.....	88
a) Une inscription dans la continuité des dispositifs existants.....	88
b) Modalités de mise en œuvre.....	90
c) Actions complémentaires qui faciliteront la mise en place des conseils citoyens.....	92
 VII) PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	 94

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'un rapport élaboré par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en lien avec les communes concernées, les Conseils Citoyens et les parties signataires du Contrat de Ville soit présenté aux Assemblées délibérantes (Article L111-2 du CGCT).

Ce présent rapport proposera une lecture de la Politique de la Ville à travers sept grandes rubriques.

PRÉAMBULE

Avec un peu plus de 70 000 habitants, le territoire du Pays de Martigues connaît, après une décennie de recul démographique un renouveau démographique, dû principalement à une forte natalité.

Toutefois le territoire rencontre des difficultés à attirer et fixer de nouveaux ménages, comme en témoigne son solde migratoire quasi nul entre 1999 et 2010 (+0,2% par an).

Par ailleurs, le territoire du Pays de Martigues doit faire face à une accélération du vieillissement de sa population, qui devrait encore s'accroître dans les années à venir. Les 18-39 ans représentent ainsi 26% de la population contre 29% pour l'ensemble de l'unité urbaine.

Les 40-64 ans et les plus de 65 ans représentent quant à eux respectivement 34% et 19% de la population contre 32% et 17% à l'échelle de l'unité urbaine. Il est de fait primordial pour le développement du territoire du Pays de Martigues d'offrir les conditions nécessaires au maintien des jeunes ménages et des familles.

Le taux de dépendance économique de 0,67 et jusqu'à 0,74 sur Port-de-Bouc, bien plus élevé que sur Aix-Marseille (0,63), est particulièrement révélateur de ce phénomène et des répercussions sociales et économiques que cela peut entraîner, notamment en terme de logement, de santé, de solidarité et d'emploi.

Le diagnostic du contrat de ville a fait ressortir qu'entre 2006 et 2010, le revenu fiscal médian s'est amélioré de 10,5% à Martigues et de 12,4% à Port-de-Bouc. Cette amélioration globale du niveau de revenu des ménages ne doit toutefois pas masquer une précarisation croissante d'une partie des habitants et un creusement des écarts de revenus au sein de la population, faisant apparaître des disparités importantes entre les jeunes générations et leurs aînés.

Ainsi le taux de pauvreté recouvre un quart des moins de 30 ans, contre 11 à 12% des retraités. En outre un ménage sur deux n'est pas imposé.

Ces populations rencontrent par ailleurs de plus en plus de difficultés pour accéder aux services publics. A cela se rajoute le renforcement des situations de familles monoparentales et de personnes seules, laissant craindre une augmentation du risque de rupture du lien social.

Sur l'ensemble du territoire du Pays de Martigues, les personnes seules représentent près d'un tiers des ménages et 14% des familles sont monoparentales.

Les Villes et le territoire du Pays de Martigues tentent de palier ces faiblesses par leur implication forte dans l'accueil et l'accompagnement des publics en difficultés, soutenus dans cet effort par un milieu associatif dynamique.

Le diagnostic a permis de dégager un certain nombre de faiblesses du territoire nécessitant une attention particulière de la part des acteurs de la politique de la ville.

- ☐ Des difficultés d'accès à la santé pour une population fragilisée (problématique portée par un Contrat Local de Santé et un Atelier Santé-Ville).
- ☐ Une situation scolaire particulièrement préoccupante et un niveau de qualification à développer au regard d'une offre de formation restreinte (objectif porté par un Programme de Réussite Éducative).
- ☐ Une offre culturelle et sportive à développer auprès des publics prioritaires.
- ☐ Une nécessité d'améliorer l'accès aux droits - civisme et tranquillité (problématique portée au sein du CISPD dans le cadre d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).
- ☐ La nécessité de mettre en place des grands projets structurants de développement et d'aménagement (projets portés par le ScOT).
- ☐ Le développement d'une offre de logement diversifiée à poursuivre (Programme Local de l'Habitat).
- ☐ Un renforcement de l'offre de transports urbains et inter-urbains (Programme de Déplacements Urbains).
- ☐ La nécessité d'un renouvellement économique afin de diversifier le secteur industriel dominant
- ☐ Une situation de l'emploi plus précaire et plus inégalitaire dans les quartiers prioritaires
- ☐ La nécessité d'améliorer le cadre de vie face à un bâti devenu obsolète
- ☐ La recomposition urbaine, un enjeu majeur afin d'atteindre la mixité sociale et territoriale.

I/ ENJEUX ET AXES DU CONTRAT DE VILLE DU PAYS DE MARTIGUES 2015-2020

1° Axes transversaux

Pour rappel, le Contrat de Ville du Pays de Martigues répond aux orientations nationales en se structurant autour des 3 piliers (Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique) et regroupe un ensemble de thématiques, elles-mêmes traversées par trois axes transversaux qui font l'objet d'une attention particulière :

- La lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes
- La jeunesse
- Valeurs de la République et Citoyenneté

Le détour par l'histoire du territoire et par ce qui fait sens pour les habitants pour un mieux vivre-ensemble sont des leviers pour comprendre ce qui se joue dans les rapports sociaux actuels et dans les quartiers de la politique de la ville. Aussi, le contrat de ville du Pays de Martigues inclut également une réflexion transversale sur la question de l'histoire et la mémoire des quartiers populaires.

Ces axes transversaux devront irriguer l'ensemble des actions des appels à projets, et figureront parmi les critères d'évaluation retenus.

- **Lutte contre les discriminations/Égalité Femmes-Hommes**

La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations, son outil incontournable.

Le Comité interministériel des villes du 19 février 2013 a refondé la politique de la ville en renforçant l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. Désormais, la lutte contre les discriminations est une priorité transversale pour les contrats de ville. Il s'agit de réaliser, dans une approche intégrée, un Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) inscrit dans le contrat de ville.

L'objectif du Plan territorial de lutte contre les discriminations est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

➤ **Orientations stratégiques**

1. Développer l'intercommunalité : élaborer un Plan territorial de lutte contre les discriminations intercommunales, pour la période 2015-2020, alimenté par un diagnostic territorial. Il fera l'objet d'un avenant au contrat de ville lorsqu'il sera finalisé, ce qui permettra d'approfondir notamment la question de l'intégration du thème de la citoyenneté et des valeurs de la République.

2. Mettre en place une approche intégrée : il s'agit de mobiliser, former et sensibiliser le réseau territorial et les acteurs de la politique de la ville à la prévention des discriminations dans le cadre d'une approche intégrée. Il s'agit d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de l'action publique : logement, éducation, santé, action sociale, emploi, sports, culture, médias...

3. Faire connaître les discriminations : au grand public à la fois pour les sensibiliser à l'importance de les éliminer pour contribuer à une société plus juste et harmonieuse, les informer de l'aspect délictueux des discriminations qui contreviennent au principe républicain de l'égalité et constituent un obstacle au développement durable de la société,

4. Favoriser l'égalité : il sera porté une attention particulière à la question de l'égalité femmes – hommes qui est un facteur important de discriminations entre les sexes et pour laquelle, les collectivités publiques, entreprises, associations ont de nouvelles obligations à respecter (loi du 4 août 2014) et notamment aux violences faites aux femmes.

➤ Objectifs opérationnels

1. Constituer les instances de travail qui décideront des orientations, de la mise en œuvre et de l'évaluation du PTLCD à savoir, 3 collèges :

- un comité de pilotage constitué du Directeur régional jeunesse et sports et cohésion sociale, du sous-préfet, du défenseur des droits, du Président de l'agglomération et des 3 maires, adjointes au maire à l'égalité et aux discriminations des villes, du Procureur, du DGS, du DGA politique de la ville, directrice politique de la ville, chargée de mission discriminations,
- un comité technique avec la déléguée du préfet, le défenseur des droits local, la chargée de mission départementale aux droits des femmes, des techniciens des trois villes dans les domaines de l'emploi, formation, économie, logement, santé, action sociale et de l'équipe projet politique de la ville,
- un comité d'usagers adossé au conseil citoyen (cellule d'écoute territoriale) avec des représentants d'associations concernées par les discriminations, points d'accès aux droits, missions locales, représentants du droit des femmes.

2. Mener un diagnostic territorial : la prise en charge par l'État du diagnostic territorial est confirmée. Ce diagnostic territorial des discriminations permettra de dresser un état des lieux de la question des discriminations sur le territoire du Pays de Martigues, l'analyse des besoins, enjeux et l'élaboration d'un plan d'action.

3. Former, informer et sensibiliser:

- prévenir les discriminations par des formations pour les professionnels, à caractère généraliste pour former un groupe de référents sur la question des discriminations dans les différents secteurs, et à caractère spécialisé sur les questions d'emploi, de logement, de santé etc. Des formations ont été demandées à la DRJSCS et au CGET pour 2015 et 2016 dans le cadre d'appels d'offres nationaux.
- Informer et sensibiliser à la prévention des discriminations les professionnels de l'action publique, la société civile (associations, entreprises), les médias (radio, télé, magazine) et le grand public.

➤ Plan d'actions

1. Mettre en œuvre le plan intercommunal de lutte pour 2015

Déposé auprès de la DRJSCS, il prépare les fondations du PTLCD par une démarche intercommunale avec des moyens humains renforcés. Il s'agit de poursuivre les actions engagées par chacune des villes, de les élargir en leur donnant une plus grande visibilité au sein du contrat de ville, d'actions spécifiques sur l'égalité auprès des collèges, d'un temps fort intercommunal et d'une sensibilisation du secteur économique.

2. Adopter la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes

Ce document manifeste la volonté des collectivités locales de favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Son adoption par le territoire du Pays de Martigues et les villes permet de donner un signal fort de leur détermination sur cette question. Elle décline des orientations et actions à mettre en œuvre sur le territoire. Elle permet de préparer l'application de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité, la mise en œuvre de critères générés de l'action publique et des rapports de situations comparées.

3. Favoriser un plan média

L'objectif est d'informer le grand public de leurs droits à l'égalité réelle et prévenir les discriminations. Pour l'année 2016, une exposition intitulée « Les grandes résistantes contemporaines » et un forum sur l'égalité professionnelle a été mis en œuvre.

4. Inscrire la lutte contre les discriminations comme critère d'évaluation des actions politiques de la ville :

- A la fois grille de lecture des actions et levier pour former les acteurs de la politique de la ville, la question des discriminations doit devenir centrale et transversale.
- Pour cela des formations-actions vont démarrer dès 2015 sur les discriminations liées à l'origine, sous forme de sensibilisation pour un groupe intersectoriel afin de disposer de relais dans les différents champs d'action de la collectivité, par une formation-action dans le domaine de la santé, de l'accès aux soins et de l'action sociale.

Ce critère d'évaluation permettra une lecture transversale de la question des discriminations, une analyse de situation et la prise de décision sur l'évolution à donner au Plan territorial de lutte contre les discriminations.

ÉLÉMENTS DE BILAN

Une attention particulière a été portée sur les quartiers prioritaires dans le travail partenarial engagé au titre du plan de lutte.

L'accent a été mis sur ces questions dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de Ville du Pays de Martigues.

Cette année 2016 a été forte d'implication dans les réseaux dédiés à la lutte contre les discriminations, à l'égalité femmes-hommes et aux violences conjugales.

Des formations de sensibilisation sur le thème de l'accès au droit, emploi-formation et accès aux soins et à la santé ont donné lieu à la création de groupes de travail en phase d'incubation.

Une grille de lecture des projets a été instaurée relative à ces questions.

Le plan d'actions qui suit la signature de la charte Européenne pour l'Egalité dans la vie locale par le territoire du Pays de Martigues et les villes de Martigues et Port-de-Bouc a lancé la phase d'état des lieux des communes et du Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

On peut citer l'ouverture d'un centre d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales (CHRS) à Port-de-Bouc, l'organisation d'un colloque sur les auteurs de violence, diverses actions auprès d'environ 240 collégiens, 50 professionnels et habitants de maisons de quartier sur la question de l'Egalité Professionnelle, le soutien aux associations féministes,...

- **La Jeunesse**

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, le contrat de ville se construit autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi. La jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun de ces piliers.

Le contrat de ville doit appréhender les différentes problématiques de la jeunesse, généralement traitées de façon sectorielle selon une logique de parcours tout au long de la durée du contrat.

Cette approche facilite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'une offre pluri-professionnelle, en coordonnant et articulant davantage les dispositifs existants.

Les jeunes bénéficieront ainsi d'une offre évolutive et individualisée afin de disposer de mesures s'intégrant dans un parcours plus complet.

En ce qui concerne le public cible, il est pertinent d'aller au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans et de l'élargir aux enfants et aux adolescents, notamment afin de pouvoir trouver des points de rencontre avec les politiques de jeunesse mises en œuvre par les collectivités territoriales, à toute échelle territoriale. Cet élargissement du public cible facilite également le traitement, par anticipation, et la résolution des problèmes qui peuvent être rencontrés entre 15 et 24 ans : la question du décrochage scolaire et de ses conséquences en est une illustration car sa détection se fait en amont, en primaire, et qu'il nécessite la prise en compte de facteurs autres que scolaires.

Le volet jeunesse du contrat de ville doit prendre en compte les plans territoriaux existants en faveur de la jeunesse, associant les services de l'Etat et des collectivités territoriales, afin de rationaliser et rendre plus cohérente la mobilisation des différents acteurs. Les différents contrats territoriaux pour la jeunesse liant les départements et les intercommunalités peuvent par exemple constituer des outils dotés d'une approche transversale et territoriale utile à la mise en œuvre des contrats de ville.

Conformément aux circulaires du Premier ministre des 2 août, 25 septembre, 15 novembre 2013 (26 novembre pour les Outre-Mer) et 31 juillet 2014, le contrat de ville s'articule avec les objectifs du contrat de plan Etat-région 2015/2020. Il contient obligatoirement un volet territorial prenant en compte les spécificités des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Or, en matière de jeunesse, principalement en lien avec la formation et l'emploi, relevant des compétences de la région, ces contrats pourront améliorer et soutenir les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi pour

les jeunes, accompagner l'accès aux qualifications et aux formations et promouvoir, plus généralement, des continuums entre insertion, formation et emploi.

➤ L'information des jeunes

L'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser sont de plus en plus importantes pour les jeunes. Le travail d'information à destination de la jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. L'information doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie. Cette information existe, elle est disponible, mais elle n'est pas suffisamment coordonnée, connue et accessible aux jeunes.

Nous veillerons à ce que la question de l'information faite aux jeunes soit abordée dans le cadre de la mise en place du contrat de ville. L'amélioration de l'offre d'information généraliste portée par les administrations (Etat et collectivités) constitue un enjeu d'importance, surtout auprès des jeunes les plus défavorisés. Dans le cadre du contrat de ville, une cartographie des ressources existantes sur le territoire du contrat en matière de lieu d'accueil et d'information des jeunes (ex. Point Information Jeunesse) a été établie dans la partie « Diagnostic du Contrat de Préfiguration ». Un travail de création de lieux, de mutualisation ou de mise en réseau, pourra également être envisagé.

Sur des thématiques particulières (éducation, santé, emploi, etc.), l'amélioration de l'offre d'information à l'attention de la jeunesse des quartiers est tout aussi importante et doit naturellement s'effectuer en articulation avec ce qui est déjà mis en œuvre en termes d'information généraliste. Il s'agit également de pouvoir s'appuyer sur des démarches existantes sur le territoire du contrat ou de combiner l'action de l'État et des collectivités territoriales.

Il importe que chaque jeune puisse trouver en un même lieu des informations relatives à l'emploi, à la mobilité, la formation, aux aides sociales, à la santé etc.

➤ La mobilité

La mobilité des jeunes constitue un axe essentiel dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales. La mobilité doit s'entendre dans les différentes acceptions : sociale, géographique, européenne et internationale. La mobilité doit en effet se rapporter non seulement à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, un projet, une activité), mais également, à la mobilité des jeunes en dehors leur « territoire » du sens le plus étroit (activités ou projets permettant le décloisonnement des quartiers), comme au sens le plus large (région), à l'échelle nationale comme européenne et internationale.

Toute ouverture vers l'extérieur doit être recherchée à travers cet axe et faire de la mobilité des jeunes issus des quartiers politique de la ville une priorité.

➤ La co-construction avec les jeunes

Le développement de la co-construction du contrat de ville avec la jeunesse représente un enjeu important, en adéquation avec les orientations du comité interministériel de la jeunesse. Il est important que les jeunes soient parties prenantes dans le processus de décision des actions qui leur seront destinées. A l'occasion de l'élaboration du diagnostic, mais également, à chaque

étape de déploiement d'actions à destination spécifique de la jeunesse, nous veillerons à associer les jeunes selon une configuration adaptée.

Au sein du conseil citoyen doit être réservé une place particulière aux jeunes. De manière plus générale, la participation de la jeunesse pourra également être recherchée dans des enceintes spécifiques, en fonction des dispositifs préexistants. Il importe en effet de se saisir de l'existant pour que les paroles des jeunes puissent servir y compris dans le contrat de ville.

ELEMENTS DE BILAN

Hormis à partir de la nomenclature Education, il est difficile d'appréhender l'ensemble des interventions visant la Jeunesse.

Cette tranche d'âge des 15-24 ans est précisément visée dans des actions éducatives telles que les actions de loisirs (VVV) mais de manière plus diffuse sur d'autres thématiques comme l'emploi, la santé, le sport, la culture, la prévention, ...

- **Les Valeurs de la République et Laïcité**

Conformément aux décisions du Comité Inter ministériel du 6 mars 2015, la thématique Valeurs de la République et Citoyenneté constitue le 4ème pilier des Contrats de Ville.

Compte tenu de l'importance et de la portée de ce pilier, il est proposé que cette thématique soit abordée de manière transversale afin qu'elle imprègne l'ensemble des enjeux, objectifs opérationnels et actions du Contrat de ville en se fondant sur les conclusions du Comité Inter ministériel du 6 mars 2015.

Cette thématique fera l'objet d'une attention particulière dans les attendus des Appels à Projets, et figurera au nombre des critères d'évaluation.

ÉLÉMENTS DE BILAN

Un plan territorial de lutte contre la radicalisation a été soumis au vote de l'EPCI. Cette thématique est un axe prioritaire de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Pays de Martigues.

2° Axes thématiques du Contrat de Ville

a) Cohésion Sociale

L'enjeu principal du Pilier Cohésion sociale est de réduire la pauvreté, tisser le lien social, favoriser l'égalité des chances, pour les habitants des territoires réglementaires, en portant une attention particulière aux familles monoparentales, aux jeunes et en visant la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits pour tous et femmes-hommes. Les enjeux présentés ci-après, travaillés et mis en partage avec l'ensemble des partenaires concernés par chacune des thématiques dans le cadre d'orientations stratégiques, seront plus précisément déclinés par quartier dans le cadre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT).

Volet Action sociale

Enjeux stratégique 1 : Permettre plus d'accès aux droits et au droit commun pour tous et viser une égalité des droits

- Diminuer le nombre de non recours aux droits

Enjeux stratégique 2 : Lutter contre les mécanismes d'exclusion

- Encourager les pratiques de solidarité, les démarches participatives, l'apprentissage des savoirs, savoir-faire, savoir-être et de l'estime de soi
- Affiner l'analyse des besoins sociaux du territoire pour une plus grande pertinence des réponses apportées

Volet Santé et accès aux soins

Enjeux stratégique 3 : Permettre un égal accès à la santé

- Penser autrement l'offre de soins de premier recours (CLS)
- Améliorer l'accès aux soins de santé (PLSP)

Enjeux stratégique 4 : Répondre aux problématiques de santé spécifiques au territoire

- Rattraper le retard et organiser l'offre de prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (CLS)
- Développer la connaissance, réduire les risques et prendre en charge les pathologies liées au travail et à la qualité de l'air (CLS)
- Agir sur les comportements individuels et collectifs (PLSP)
- Accompagner les personnes en souffrance psychique et promouvoir la santé mentale

Volet Action éducative

Enjeux stratégique 5 : Réduire les écarts de réussite éducative et scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire

- Intensifier les actions pour la réussite scolaire et éducative
- Soutenir l'action éducative des parents, des enfants et des jeunes

- Améliorer l'articulation des actions des différents partenaires pour permettre leur complémentarité et leur cohérence

Enjeux stratégique 6 : Permettre aux populations des quartiers un égal accès à la culture

- Améliorer l'inscription territoriale de l'offre culturelle
- Encourager la diversification des actions culturelles
- Favoriser la construction d'une identité collective et solidaire

Enjeux stratégique 7 : Permettre aux populations des quartiers un égal accès aux activités sportives et socioéducatives

- Réduire les inégalités d'accès aux activités sportives et socioéducatives

Volet Citoyenneté et prévention de la délinquance

Enjeux stratégique 8 : Développer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la médiation (STSPD)

- Poursuivre et développer les actions/pratiques pour l'accès au droit de tous

Enjeux stratégique 9 : Citoyenneté et prévention en direction des jeunes (STSPD)

- Développer des actions d'éducation au droit et de prévention
- Favoriser les actions d'éducation à la citoyenneté

b) Cadre de vie et renouvellement urbain

L'enjeu principal de ce pilier Cadre de vie et renouvellement urbain est d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des territoires de la politique de la ville en particulier ceux qui résident dans le logement social, en intégrant les questions d'habitat et de mobilité. En référence au SCoT et aux documents stratégiques qui en découlent, au regard des éléments de constats, des enjeux prioritaires ont été identifiés comme majeurs pour chacune des thématiques de ce pilier. Ces enjeux sont déclinés en orientations stratégiques qui seront plus précisément définis par quartier dans le cadre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT) qui seront élaborés dès 2015. Ces PAT seront notamment construits à partir d'une lecture spatiale du quartier (relations inter-quartiers, dynamiques de développement, atouts économiques, services de proximité, etc.).

Volet habitat, cadre de vie

Enjeux stratégique 10 : Espaces publics : dispositifs de prévention, de dissuasion et de sécurisation (STSPD)

- Améliorer la tranquillité et la sécurité dans les quartiers d'habitat social et les espaces publics

Enjeux stratégique 11 : Prévention de la délinquance et de la récidive (STSPD)

- Prévenir la récidive et responsabiliser les auteurs de faits délictueux

Enjeux stratégique 12 : Rééquilibrer l'offre de logements dans les différents quartiers

- Fluidifier les parcours résidentiels des ménages

- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers
- Accompagner les habitants dans l'accès ou le maintien dans un logement adapté

Enjeux stratégique 13 : Renforcer la qualité urbaine dans les quartiers de la politique de la ville

- Améliorer la qualité des logements
- Améliorer la qualité du cadre de vie
- Inscrire les quartiers dans une gestion urbaine durable

Volet Renouvellement urbain

Enjeux stratégique 14 : Accompagner et maîtriser le développement urbain à l'œuvre sur le territoire du Pays de Martigues

- Aigues Douces – La Lègue (quartier NPNRU)
- Tassy - Les Comtes (quartier NPNRU)
- *Mas de Pouane (quartier NPNRU)*
- Notre Dame des Marins (QPV hors PRU)
- Canto-Perdrix (QPV hors PRU)

Volet Transports et mobilités

Enjeux stratégique 15 : Favoriser et développer l'offre de mobilité

- Structurer l'accessibilité et les mobilités à l'intérieur des quartiers, entre les quartiers et entre les villes de Martigues et Port-de-Bouc
- Poursuivre la connexion du territoire avec les pôles d'emplois et de formation du territoire métropolitain

c) Pilier Développement Économique et Emploi

L'enjeu principal est de permettre le développement et la diversification des activités économiques par un renforcement de l'attractivité du territoire, permettant le développement de l'emploi et de la richesse en particulier sur les quartiers prioritaires. Il se traduit par le soutien et l'accompagnement des initiatives économiques dans les quartiers prioritaires. Il s'agit également de mettre en adéquation les qualifications et les formations disponibles sur le territoire avec les besoins des entreprises. Articulées autour des politiques d'agglomération, les orientations stratégiques inscrites dans le pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi se déclinent comme suit : - **Volet développement économique**

- Nécessité d'un renouvellement économique pour préparer l'après-pétrole
 - Le territoire bénéficie d'ores et déjà de zones d'activités économiques dynamiques et créatrices d'emploi sur lesquelles des potentialités de développement économiques ont été identifiées : cinéma, cosmétologie, déconstruction navale, développement du numérique,...

Dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique, les friches industrielles qui composent une partie de ces zones sont autant d'atout de développement pour l'activité économique.

- Volet Insertion socio-professionnelle

Dans un contexte de précarisation de l'emploi, d'inégalités persistantes dans l'accès à l'emploi et d'un niveau de formation insuffisant, améliorer la formation des habitants, c'est leur donner plus

de chance de réussir leur intégration sociale. Faciliter l'accès à l'emploi par la levée des freins de tous ordres contribue à la remise à l'emploi des publics les plus en difficultés. Les enjeux pour le territoire sont multiples :

- Accompagner dans l'emploi les publics éligibles, par l'accès aux contrats aidés, aux emplois d'avenir, aux dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes, notamment le public non qualifié, les décrocheurs scolaires, par l'amélioration de l'offre d'insertion professionnelle sur le territoire
- Faciliter l'insertion dans l'emploi par la mobilisation des politiques de l'emploi en faveur des publics issus des quartiers réglementaires
- Créer les conditions de sécurisation des parcours
- Renforcer la politique d'accompagnement et d'accès à l'emploi et à la formation des personnes les plus en difficultés en prenant en compte leurs difficultés de mobilité et d'autres freins à l'emploi (garde d'enfants ...).

ÉLÉMENTS DE BILAN (Cf. Annexe 1)

Le tableau annexé propose une lecture par poids de chacune des thématiques dans la réalisation de notre politique publique. Les objectifs tels que fixés par le courrier du 3 mars 2016 fixant les montants alloués à notre territoire et fixant les objectifs de 50 % des crédits consacrés à la Jeunesse et 30 % des crédits en faveur du Développement Économique et de l'Emploi ont été atteints.

Ces deux piliers représentent respectivement 64 % et 28 % des crédits. Outre les actions de la programmation, il faudra ajouter pour le volet Jeunesse les deux PRE du territoire, le Programme de lutte contre le décrochage scolaire, les actions d'accès à la citoyenneté mises en œuvre dans la STSPD du Pays de Martigues.

Un travail sur les tableaux de bord devra être réalisé afin de rendre cet axe transversal plus lisible. Compte-tenu de la prégnance de la question de l'emploi sur notre territoire, il faudra renforcer notre action en direction des habitants des QPV les plus durement touchés. L'étude en cours « Accompagnement des mutations, du développement économique du territoire » du protocole de préfiguration NPNRU du Pays de Martigues doit y contribuer ainsi que l'étude « Confirmation et mise en œuvre des vocations économiques des QPV de Port-de-Bouc ».

Sur l'emploi et le Développement économique, trois axes importants ont été traités :

- des actions concourant à la réduction des freins d'accès à l'emploi (mobilité, accompagnement social renforcé)
- dispositifs d'accompagnement vers la qualification (formation professionnelle, préparation aux concours administratifs)
- Aide à la création de petites entreprises.

De plus, un soutien particulier a été apporté à la mise en place d'une nouvelle structure d'insertion par l'activité économique.

II/ SITUATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU PAYS DE MARTIGUES

1° Mas de Pouane



Mas de Pouane compte près de 1 600 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 750€, soit 22% en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

Situé à mi-distance entre les centres villes de Martigues et de Port-de-Bouc, ce quartier d'habitat social est éloigné des centres urbains, à l'origine d'un sentiment de non intégration à la commune par une partie des habitants, en particulier parmi les jeunes. Malgré un tissu commercial et de services de proximité implanté le long de la route de Port-de-Bouc, Mas de Pouane souffre d'un tissu économique quasi-inexistant.

La population présente plusieurs signes de fragilisation : précarisation de l'emploi, risque d'isolement (personnes seules, monoparentalité), difficulté d'accès aux soins et à la santé, notamment chez les femmes et les jeunes.

Mas de Pouane connaît un rajeunissement important de sa population. Face à ce phénomène, on constate un retard de scolarisation des enfants en préélémentaire, notamment chez les filles. Les difficultés d'accès à la formation et aux études supérieures sont particulièrement prégnantes, en particulier chez les femmes malgré un allongement de la durée des études. Le niveau de qualification de la population reste ainsi bien inférieur, d'autant plus pour les femmes, dont l'accès à l'emploi s'en trouve impacté. Les femmes sont en effet confrontées à de plus grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail, dont l'emploi se caractérise à plus grande précarité.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux

- Médecins
 - Dentiste
 - Infirmier
 - Centre social
 - Foyer de personnes âgées Charles Moulet
-

Equipements sportifs

- Gymnase Henri Tranchier
-

Equipements scolaires

- Collège Daumier
 - Ecole maternelle Henri Tranchier
 - Ecole élémentaire Henri Tranchier
-

Equipements petite enfance

- Multi accueil collectif avec repas Croix-Sainte
-

Equipements transports

- Halte ferroviaire de Croix-Sainte
-

Monographie du quartier – Mas de Pouane Martigues

Caractéristiques socio-démographiques des ménages

	Mas de Pouane
Part des ménages imposés	28,3
Part des familles monoparentales parmi les ménages	25,8
Part des ménages de 5 personnes et plus	13,8
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	n.d.
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	43,4
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	64,6

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Indicateurs clé pour la politique de la Ville, 2011

	Mas de Pouane
Part des bas revenus en 2011	31,1
Part des personnes de moins 14 ans	25,9
Part des ménages de 6 personnes et plus	7,4
Médiane de la surface du logement (en m ² par personne)	30
Part des Ménages monoparentaux avec jeunes enfants	8,8
Part des ménages locataires	sup à 97,0
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	31
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	23,4

INSEE, Dispositif Revenus fiscaux localisés 2011

Demandeurs d'emploi au 30 septembre 2016

	Mas de Pouane - septembre 2016	Mas de Pouane - septembre 2015
DEFM toute catégorie	n.d.	224
DEFM Catégorie A	n.d.	143
DEFM Catégorie A, B, C	n.d.	209
Catégorie A, B, C de moins 26 ans *	n.d.	36

INSEE, Données Pôle Emploi, 2015

Emploi 2010

	Mas de Pouane
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	49,3
Part des emplois précaires parmi les emplois	34,8
Taux d'emploi des femmes	40,3
Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi	49,5
Taux d'emploi des étrangers	n.d.
Part des emplois précaires parmi les étrangers ayant un emploi	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

02/05/17

18
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Diplôme et scolarité 2010

	Mas de Pouane
Diplômes	
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC	82,8
Part de la population avec un diplôme niveau BAC	10
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	n.d.
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes	87
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les femmes	n.d.
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les femmes	n.d.
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les étrangers	n.d.
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les étrangers	n.d.
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les étrangers	n.d.
Scolarisation	
Taux de scolarisation des 16-24 ans	n.d.
Taux de scolarisation des 16-24 ans, femmes	n.d.
Taux de scolarisation des 16-24 ans, étrangers	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

Logement 2010

	Mas de Pouane
Part des logements d'une ou deux pièces	n.d.
Part des logements de 5 pièces ou plus	18,7
Taux de vacance des logements	n.d.
Nombre de personnes par résidence principale	2,7
Part des logements d'une adresse de plus de 20 logements	84,8

INSEE, recensement de la population, 2010

Revenus déclarés 2012

	Mas de Pouane
Part des revenus d'activités hors indemnités de chômage	64,3
Part des indemnités de chômage	7,4
Part des pensions, retraites et rentes	27,8
Part des autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine)	0,5

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

02/05/17

19
 Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
 DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Revenus disponibles 2012

	Mas de Pouane
1er quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	9798
Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	12571
3ème quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	16489
Titre	
Part des revenus d'activités	58,9
Part des pensions, retraites et rentes	22
Part des revenus du patrimoine	1,6
Part de l'ensemble des prestations sociales	24,6
Dont : part des prestations familiales	7,5
Dont : part des minima-sociaux	8,8
Dont : part des prestations logement	8,3
Part des impôts	-7,1

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Bénéficiaires de la CMUC en 2015

	Mas de Pouane	Martigues
Taux de couverture de la population par la CMUC	28,61035422	8,564344161
Part des hommes bénéficiaires de la CMUC	24,81060606	7,288884323
Part des femmes bénéficiaires de la CMUC	32,11169284	9,754577701
Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	44,09937888	16,41590214
Part des 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	29,32960894	9,265759836
Part des 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	20,76923077	7,142857143

INSEE, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 2012

Bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF en 2014 (CNAF, INSEE, 2014)

	Mas de Pouane	Martigues
Nombre d'allocataires	379	8915
Nombre de personnes couvertes	971	22180
Nombre d'allocataires isolés	135	3402
Nombre de familles monoparentales	106	1844
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	31	413
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	107	3256
dont couples avec trois enfants ou plus	46	688
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	310	5366
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	306	3339
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	35	656
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (Métropole)	134	2216
dont le Revenu de Solidarité Active socle (Métropole)	110	1760
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	156	2391
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	84	1458

Accusé de réception en préfecture 20
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

2° Canto-Perdrix



Canto-Perdrix compte 1 860 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 950€, soit légèrement en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

Séparé du centre ville par la colline Notre-Dame des Marins, les habitants de ce quartier d'habitat social ont un sentiment d'isolement, renforcé par l'absence de liaisons douces avec le reste de la ville et le peu d'offre commerciale et de services au sein même du quartier, malgré la proximité du pôle commercial d'Auchan et d'équipements scolaires et sportifs.

La population présente plusieurs signes de fragilisation : vulnérabilité économique, situation de l'emploi défavorable, fragilisation des familles qui touche plus fortement les femmes en situation de monoparentalité, difficulté d'accès aux soins et à la santé, notamment chez les femmes et les jeunes.

Canto-Perdrix connaît un rajeunissement important de sa population qui rencontre moins de difficultés que dans d'autres quartiers de la politique de la ville. Les enfants bénéficient ainsi d'une bonne scolarisation dès le préélémentaire et sont moins confrontés au décrochage scolaire. Néanmoins, les difficultés d'accès à la formation et aux études supérieures persistent malgré des améliorations et un allongement de la durée des études chez les femmes notamment.

Le niveau de qualification de la population reste ainsi inférieur, d'autant plus pour les femmes, dont l'accès à l'emploi s'en trouve impacté. Les femmes sont en effet confrontées à de plus grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail, dont l'emploi se caractérise à plus grande précarité.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux

- Espace multifonction (Espaces Santé Jeunes du Pays Martégal / service du centre hospitalier de Martigues / CLIC)
 - Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues
 - Centre social Jeanne PISTOUN
-

Equipements sportifs

- Gymnase R. RIOUAL
 - Gymnase JULIEN OLIVE
-

Monographie du quartier – Canto-Perdrix Martigues

Caractéristiques socio-démographiques des ménages

	Canto Perdrix
Part des ménages imposés	37,7
Part des familles monoparentales parmi les ménages	24,5
Part des ménages de 5 personnes et plus	9,3
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	n.d.
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	30,8
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	50,8

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Indicateurs clé pour la politique de la Ville, 2011

	Canto Perdrix
Part des bas revenus en 2011	21,4
Part des personnes de moins 14 ans	23,1
Part des ménages de 6 personnes et plus	2,8
Médiane de la surface du logement (en m ² par personne)	32,5
Part des Ménages monoparentaux avec jeunes enfants	11,4
Part des ménages locataires	93,8
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	39,9
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	27,9

INSEE, Dispositif Revenus fiscaux localisés 2011

Demandeurs d'emploi au 30 septembre 2016

	Canto Perdrix - septembre 2016	Canto Perdrix - septembre 2015
DEFM toute catégorie	n.d.	277
DEFM Catégorie A	n.d.	159
DEFM Catégorie A, B, C	n.d.	257
Catégorie A, B, C de moins 26 ans *	n.d.	40

INSEE, Données Pôle Emploi, 2015

Emploi 2010

	Canto Perdrix
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	49,8
Part des emplois précaires parmi les emplois	25,8
Taux d'emploi des femmes	45,8
Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi	27,4
Taux d'emploi des étrangers	39,8
Part des emplois précaires parmi les étrangers ayant un emploi	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 23
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Diplôme et scolarité 2010

	Canto Perdrix
Diplômes	
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC	75,7
Part de la population avec un diplôme niveau BAC	14,7
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	9,6
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes	71,9
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les femmes	14,1
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les femmes	14
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les étrangers	85,9
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les étrangers	10,4
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les étrangers	n.d.
Scolarisation	
Taux de scolarisation des 16-24 ans	47,9
Taux de scolarisation des 16-24 ans, femmes	59,2
Taux de scolarisation des 16-24 ans, étrangers	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

Logement 2010

	Canto Perdrix
Part des logements d'une ou deux pièces	12,7
Part des logements de 5 pièces ou plus	20,7
Taux de vacance des logements	n.d.
Nombre de personnes par résidence principale	2,5
Part des logements d'une adresse de plus de 20 logements	85,9

INSEE, recensement de la population, 2010

Revenus déclarés 2012

	Canto Perdrix
Part des revenus d'activités hors indemnités de chômage	69,8
Part des indemnités de chômage	8,5
Part des pensions, retraites et rentes	21,3
Part des autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine)	0,4

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 24
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Revenus disponibles 2012

	Canto Perdrix
1er quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	10745
Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	14114
3ème quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	17718
Titre	
Part des revenus d'activités	69
Part des pensions, retraites et rentes	18,2
Part des revenus du patrimoine	1,6
Part de l'ensemble des prestations sociales	20,1
Dont : part des prestations familiales	5,6
Dont : part des minima-sociaux	6,9
Dont : part des prestations logement	7,6
Part des impôts	-8,9

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Bénéficiaires de la CMUC en 2015

	Canto Perdrix	Martigues
Taux de couverture de la population par la CMUC	20,95639944	8,564344161
Part des hommes bénéficiaires de la CMUC	16,20795107	7,288884323
Part des femmes bénéficiaires de la CMUC	25	9,754577701
Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	34,94623656	16,41590214
Part des 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	18,63117871	9,265759836
Part des 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	24,32432432	7,142857143

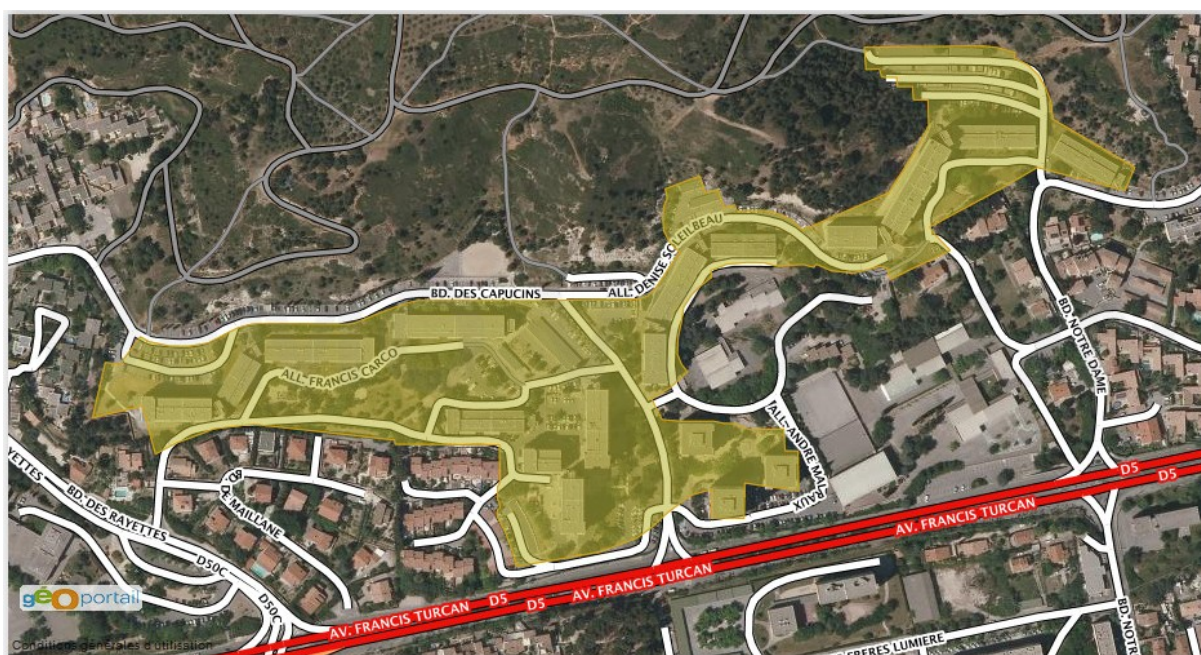
INSEE, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 2012

Bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF en 2014 (CNAF, INSEE, 2014)

	Canto Perdrix	Martigues
Nombre d'allocataires	415	8915
Nombre de personnes couvertes	1024	22180
Nombre d'allocataires isolés	150	3402
Nombre de familles monoparentales	123	1844
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	24	413
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	118	3256
dont couples avec trois enfants ou plus	41	688
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	345	5366
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	343	3339
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	34	656
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (Métropole)	149	2216
dont le Revenu de Solidarité Active socle (Métropole)	116	1760
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	148	2391
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	91	1458

Accusé de réception en préfecture 25
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

3° Notre Dame des Marins



Notre-Dame des Marins compte environ 1 800 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 833€, soit 13% en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

Le risque d'isolement des ménages est particulièrement prégnant sur le quartier, auquel s'ajoutent une précarisation de l'emploi et des difficultés d'accès aux soins et à la santé, et un rajeunissement de la population, notamment chez les femmes et les jeunes.

Situé au Nord du centre-ville de Martigues, dont il est séparé par l'avenue Francis Turcan, ce quartier d'habitat social dispose de peu de commerces et services et souffre de l'absence de liaisons piétonne ou cycliste aménagées, permettant de le reconnecter avec le centre ville. La coupure physique représentée par le boulevard urbain qui le ceinture au Sud, est outre source de nuisances et de risques.

Le quartier pâtit également d'un tissu économique peu développé, malgré la création d'une quinzaine d'entreprises en 2013.

Le niveau de qualification de la population est particulièrement bas et une grande partie des jeunes sortis précocement du système scolaire. Cette situation touche plus particulièrement les femmes, dont l'insertion dans l'emploi s'en trouve fortement contraint.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux

- Centre hospitalier de Martigues
 - Centre social
-

Equipements sportifs

- Gymnase R. RIOUAL
 - Gymnase JULIEN OLIVE
-

Equipements scolaires

- Lycée Paul Langevin
 - Collège Marcel Pagnol
 - Ecole Di maternelle Lorto
 - Ecole élémentaire Di Lorto
-

Equipements petite enfance

- Multi accueil collectif (MAC) sans repas Les Rayettes
-

Monographie du quartier – Notre Dame des Marins Martigues

Caractéristiques socio-démographiques des ménages

	Notre Dame Des Marins
Part des ménages imposés	30,9
Part des familles monoparentales parmi les ménages	25,8
Part des ménages de 5 personnes et plus	12,3
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	n.d.
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	41,7
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	59,9

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Indicateurs clé pour la politique de la Ville, 2011

	Notre Dame Des Marins
Part des bas revenus en 2011	26,9
Part des personnes de moins 14 ans	23,9
Part des ménages de 6 personnes et plus	4,9
Médiane de la surface du logement (en m ² par personne)	30
Part des Ménages monoparentaux avec jeunes enfants	8,9
Part des ménages locataires	sup à 97,0
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	33,8
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	28,6

INSEE, Dispositif Revenus fiscaux localisés 2011

Demandeurs d'emploi au 30 septembre 2016

	Notre Dame Des Marins - septembre 2016	Notre Dame Des Marins - septembre 2015
DEFM toute catégorie	249	300
DEFM Catégorie A	151	199
DEFM Catégorie A, B, C	227	277
Catégorie A, B, C de moins 26 ans *	33	44

INSEE, Données Pôle Emploi, 2015

Emploi 2010

	Notre Dame Des Marins
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	48
Part des emplois précaires parmi les emplois	21,5
Taux d'emploi des femmes	43
Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi	21,4
Taux d'emploi des étrangers	n.d.
Part des emplois précaires parmi les étrangers ayant un emploi	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 28
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Diplôme et scolarité 2010

	Notre Dame Des Marins
Diplômes	
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC	73,7
Part de la population avec un diplôme niveau BAC	13,3
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	13
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes	76,5
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les femmes	n.d.
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les femmes	n.d.
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les étrangers	91,1
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les étrangers	n.d.
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les étrangers	n.d.
Scolarisation	
Taux de scolarisation des 16-24 ans	61
Taux de scolarisation des 16-24 ans, femmes	n.d.
Taux de scolarisation des 16-24 ans, étrangers	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

Logement 2010

	Notre Dame Des Marins
Part des logements d'une ou deux pièces	15,2
Part des logements de 5 pièces ou plus	13,8
Taux de vacance des logements	n.d.
Nombre de personnes par résidence principale	2,4
Part des logements d'une adresse de plus de 20 logements	58,4

INSEE, recensement de la population, 2010

Revenus déclarés 2012

	Notre Dame Des Marins
Part des revenus d'activités hors indemnités de chômage	68,8
Part des indemnités de chômage	6,5
Part des pensions, retraites et rentes	24,1
Part des autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine)	0,6

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

02/05/17

29
 Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
 DE
 Date de télétransmission : 18/07/2017
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Revenus disponibles 2012

	Notre Dame Des Marins
1er quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	9942
Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	12972
3ème quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	16548
Part des revenus d'activités	62,7
Part des pensions, retraites et rentes	19,3
Part des revenus du patrimoine	1,8
Part de l'ensemble des prestations sociales	23,6
Dont : part des prestations familiales	7
Dont : part des minima-sociaux	9,1
Dont : part des prestations logement	7,5
Part des impôts	-7,4

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Bénéficiaires de la CMUC en 2015

	Notre Dame Des Marins	Martigues
Taux de couverture de la population par la CMUC	27,34646582	8,564344161
Part des hommes bénéficiaires de la CMUC	23,99049881	7,288884323
Part des femmes bénéficiaires de la CMUC	30,54298643	9,754577701
Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	44,31372549	16,41590214
Part des 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	26,93498452	9,265759836
Part des 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	18,68131868	7,142857143

INSEE, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 2012

Bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF en 2014 (CNAF, INSEE, 2014)

	Notre Dame Des Marins	Martigues
Nombre d'allocataires	453	8915
Nombre de personnes couvertes	1079	22180
Nombre d'allocataires isolés	193	3402
Nombre de familles monoparentales	116	1844
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	27	413
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	117	3256
dont couples avec trois enfants ou plus	41	688
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	346	5366
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	342	3339
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	42	656
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (Métropole)	183	2216
dont le Revenu de Solidarité Active socle (Métropole)	151	1760
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	204	458
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	131	458

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux	- Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13 - Centre de vaccinations / service du Conseil départemental 13 - Centre Médico-Scolaire (médecins et infirmières scolaires) - Pôle maladies chroniques (DIABAIX) - Centre de planification et d'éducation familiale / service du Conseil départemental 13 - Centre médico-psychologique enfants (CMP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier Martigues - Espaces Santé Jeunes du Pays Martégal / service du Centre hospitalier de Martigues - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) - Centre social Fabien Menot
Equipements culturels	- Théâtre - Médiathèque - Centre d'arts - Conservatoire - Cinéma
Equipements sportifs	- Gymnase A. France - Salle Multi activités des Aigues Douces - Terrains de proximité
Equipements scolaires	- Ecole élémentaire Victor Hugo - Ecole élémentaire Jean Jaurès - Ecole élémentaire Anatole France - Ecole élémentaire Romain Rolland - Ecole maternelle Victor Hugo - Ecole maternelle Marguerite Blouvat
Equipements petite enfance	- Multi Accueil Collectif Odette Menot - Crèche du Sud

Monographie du quartier – Les Aigues-Douces Port-de-Bouc

Caractéristiques socio-démographiques des ménages

	Les Aigues Douces
Part des ménages imposés	32,5
Part des familles monoparentales parmi les ménages	19,7
Part des ménages de 5 personnes et plus	15,5
Part des ménages locataires	83,1
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	n.d.
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	40,9
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	60,2

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Indicateurs clé pour la politique de la Ville, 2011

	Les Aigues Douces
Part des bas revenus en 2011	29,4
Part des personnes de moins 14 ans	22,7
Part des ménages de 6 personnes et plus	7,5
Médiane de la surface du logement (en m ² par personne)	29,7
Part des Ménages monoparentaux avec jeunes enfants	6,7
Part des ménages locataires	83,4
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	37,4
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	24,3

INSEE, Dispositif Revenus fiscaux localisés 2011

Demandeurs d'emploi au 30 septembre 2016

	Les Aigues Douces - septembre 2016	Les Aigues Douces - septembre 2015
DEFM toute catégorie	n.d.	324
DEFM Catégorie A	n.d.	209
DEFM Catégorie A, B, C	n.d.	291
Catégorie A, B, C de moins 26 ans *	n.d.	71

INSEE, Données Pôle Emploi, 2015

Emploi 2010

	Les Aigues Douces
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	31,3
Part des emplois précaires parmi les emplois	22,2
Taux d'emploi des femmes	20,6
Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi	n.d.
Taux d'emploi des étrangers	n.d.
Part des emplois précaires parmi les étrangers ayant un emploi	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

02/05/17

23
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Diplôme et scolarité 2010

	Les Aigues Douces
Diplômes	
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC	83,6
Part de la population avec un diplôme niveau BAC	12,5
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	n.d.
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes	82,6
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les femmes	14
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les femmes	n.d.
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les étrangers	89,6
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les étrangers	n.d.
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les étrangers	n.d.
Scolarisation	
Taux de scolarisation des 16-24 ans	36,9
Taux de scolarisation des 16-24 ans, femmes	39
Taux de scolarisation des 16-24 ans, étrangers	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

Logement 2010

	Les Aigues Douces
Part des logements d'une ou deux pièces	n.d.
Part des logements de 5 pièces ou plus	20,1
Taux de vacance des logements	n.d.
Nombre de personnes par résidence principale	2,4
Part des logements d'une adresse de plus de 20 logements	77,4

INSEE, recensement de la population, 2010

Revenus déclarés 2012

	Les Aigues Douces
Part des revenus d'activités hors indemnités de chômage	62,6
Part des indemnités de chômage	6,1
Part des pensions, retraites et rentes	28,8
Part des autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine)	2,5

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 24
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Revenus disponibles 2012

	Les Aigues Douces
1er quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	9788
Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	12805
3ème quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	16864
Part des revenus d'activités	59,3
Part des pensions, retraites et rentes	24
Part des revenus du patrimoine	4
Part de l'ensemble des prestations sociales	21,7
Dont : part des prestations familiales	6,8
Dont : part des minima-sociaux	8,2
Dont : part des prestations logement	6,8
Part des impôts	-9

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Bénéficiaires de la CMUC en 2015

	Les Aigues Douces	Port-de-Bouc
Taux de couverture de la population par la CMUC	27,57601351	13,80221764
Part des hommes bénéficiaires de la CMUC	23,2173913	11,60949868
Part des femmes bénéficiaires de la CMUC	31,69129721	15,89762985
Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	46,2006079	25,96401028
Part des 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	27,47875354	14,5811789
Part des 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	24,53531599	11,35912698

INSEE, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 2012

Bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF en 2014 (CNAF, INSEE, 2014)

	Les Aigues Douces	Port-de-Bouc
Nombre d'allocataires	n.d.	4603
Nombre de personnes couvertes	n.d.	11443
Nombre d'allocataires isolés	n.d.	1852
Nombre de familles monoparentales	n.d.	895
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	n.d.	306
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	n.d.	1550
dont couples avec trois enfants ou plus	n.d.	470
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	n.d.	2481
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	n.d.	1900
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	n.d.	326
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (Métropole)	n.d.	1829
dont le Revenu de Solidarité Active socle (Métropole)	n.d.	1647
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	n.d.	1987
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	n.d.	193

Accusé de réception en préfecture 25
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE 193
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux	- Service de promotion de la santé en faveur des élèves (lycée Jean Moulin) - Service de promotion de la santé en faveur des élèves (collège Paul Eluard) - Service de promotion de la santé en faveur des élèves (collège Frédéric Mistral) - Service de promotion de la santé en faveur des élèves (Lycée Montgrand) - Hôpital de jour CH de Martigues - Centre social Lucia Tichadou - Antenne centre social Lucia Tichadou - Accueil 3^{ème} âge centre social Tichadou - Centre social Nelson Mandela
--	--

Equipements culturels et socioculturels	- Espace lecture et ludothèque centre social Lucia Tichadou - Ludothèque centre Social Nelson Mandela - Salle de Musique John Lennon - Conservatoire de musique et de danse
--	--

Equipements sportifs	- Stade Vélodrome F. Baudillon - Maison des sportifs Michel Couremetis - Stade Bianco - Gymnase Frédéric Mistral - Dojo - Complexe les Comtes - Gymnase Romain Rolland - Parc des Sports François Billoux - Skate Parc - Base nautique municipale - Stade UNIA - Salle de musculation-boxe centre social Tichadou - Circuit pédagogique de prévention routière - Terrains de proximité
-----------------------------	---

Equipements scolaires	- CFA Rol Tanguy - Lycée Jean Moulin - Lycée Charles Mongrand - Collège Paul Eluard - Collège Frédéric Mistral - Ecole élémentaire Jean Jaurès - Ecole élémentaire Romain Rolland - Ecole maternelle Josette Reibaut - Ecole maternelle Louise Michel - Ecole maternelle Lucia Tichadou
------------------------------	--

Equipements petite enfance	- Multi Accueil Collectif Lucia Tichadou
-----------------------------------	--

Monographie du quartier – Les Comtes Port-de-Bouc

Caractéristiques socio-démographiques des ménages

	Les Comtes
Part des ménages imposés	36,8
Part des familles monoparentales parmi les ménages	17,1
Part des ménages de 5 personnes et plus	7,9
Part des ménages locataires	89,8
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	5
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	33,7
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	49,7

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Indicateurs clé pour la politique de la Ville, 2011

	Les Comtes
Part des bas revenus en 2011	21,3
Part des personnes de moins 14 ans	17,7
Part des ménages de 6 personnes et plus	2,9
Médiane de la surface du logement (en m ² par personne)	30,8
Part des Ménages monoparentaux avec jeunes enfants	6,4
Part des ménages locataires	89,2
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	32,8
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	21,1

INSEE, Dispositif Revenus fiscaux localisés 2011

Demandeurs d'emploi au 30 septembre 2016

	Les Comtes - septembre 2016	Les Comtes - septembre 2015
DEFM toute catégorie	539	557
DEFM Catégorie A	366	377
DEFM Catégorie A, B, C	494	515
Catégorie A, B, C de moins 26 ans *	93	97

INSEE, Données Pôle Emploi, 2015

Emploi 2010

	Les Comtes
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	39
Part des emplois précaires parmi les emplois	22,2
Taux d'emploi des femmes	28,8
Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi	21
Taux d'emploi des étrangers	26,9
Part des emplois précaires parmi les étrangers ayant un emploi	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 28
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Diplôme et scolarité 2010

	Les Comtes
Diplômes	
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC	83,2
Part de la population avec un diplôme niveau BAC	11,3
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	5,4
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes	82
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les femmes	12,5
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les femmes	5,5
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les étrangers	93,3
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les étrangers	n.d.
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les étrangers	n.d.
Scolarisation	
Taux de scolarisation des 16-24 ans	45,2
Taux de scolarisation des 16-24 ans, femmes	40,1
Taux de scolarisation des 16-24 ans, étrangers	n.d.

INSEE, recensement de la population, 2010

Logement 2010

	Les Comtes
Part des logements d'une ou deux pièces	7
Part des logements de 5 pièces ou plus	9
Taux de vacance des logements	4
Nombre de personnes par résidence principale	2,2
Part des logements d'une adresse de plus de 20 logements	64

INSEE, recensement de la population, 2010

Revenus déclarés 2012

	Les Comtes
Part des revenus d'activités hors indemnités de chômage	56,6
Part des indemnités de chômage	5,7
Part des pensions, retraites et rentes	36,5
Part des autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine)	1,2

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 39
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Revenus disponibles 2012

	Les Comtes
1er quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	10785
Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	14043
3ème quartile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	18005
Part des revenus d'activités	57,3
Part des pensions, retraites et rentes	32,4
Part des revenus du patrimoine	2,9
Part de l'ensemble des prestations sociales	15,8
Dont : part des prestations familiales	4,1
Dont : part des minima-sociaux	6,4
Dont : part des prestations logement	5,3
Part des impôts	-8,4

INSEE, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Bénéficiaires de la CMUC en 2015

	Les Comtes	Port-de-Bouc
Taux de couverture de la population par la CMUC	18,43843844	13,80221764
Part des hommes bénéficiaires de la CMUC	14,82396541	11,60949868
Part des femmes bénéficiaires de la CMUC	21,85856224	15,89762985
Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	34,18230563	25,96401028
Part des 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	21,32280355	14,5811789
Part des 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	15,25	11,35912698

INSEE, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 2012

Bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF en 2014 (CNAF, INSEE, 2014)

	Les Comtes	Port-de-Bouc
Nombre d'allocataires	1017	4603
Nombre de personnes couvertes	2157	11443
Nombre d'allocataires isolés	495	1852
Nombre de familles monoparentales	208	895
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	88	306
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	226	1550
dont couples avec trois enfants ou plus	66	470
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	776	2481
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	688	1900
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	101	326
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (Métropole)	311	1829
dont le Revenu de Solidarité Active socle (Métropole)	265	1647
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	351	1987
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	238	1193

Accusé de réception en préfecture 40
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

6° Les quartiers de veille active et de veille

Les quartiers de veille active et de veille sont des quartiers non retenus par la géographie prioritaire par voie réglementaire mais sur lesquels les acteurs locaux doivent maintenir une attention particulière. Dans le premier cas, il s'agit des territoires prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale sortants de la nouvelle géographie, tandis que dans le second cas, il s'agit de territoires dont la situation sociale, urbaine et économique apparaît suffisamment dégradée pour craindre leur basculement dans la géographie prioritaire.

Le critère retenu pour la définition des quartiers de veille active et de veille correspond au pourcentage de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil des bas revenus.

A l'échelle du territoire du Pays de Martigues, 22% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

On peut ainsi considérer qu'un quartier est dit de veille active lorsque plus de 22% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. A l'échelle des quartiers réglementaires, ce taux est supérieur à 60%.

Comme pour les quartiers réglementaires, une série d'indicateurs issus principalement du recensement de la population de l'Insee (2010), mais également de la Caisse nationale d'assurance maladie (2013) et de la Caisse nationale d'allocations familiales (2013) a permis de préciser la situation de ces quartiers en matière de :

- Précarisation des ménages ;
- Risque d'isolement des ménages ;
- Précarisation de l'emploi ;
- Tissu économique ;
- Accès aux soins et à la santé ;
- Cadre de vie ;
- Fragilisation de la jeunesse ;
- Egalité hommes-femmes.

Le détail de cette analyse par quartier figure dans le diagnostic du Contrat de Préfiguration du Contrat de Ville communautaire, signé le 16 avril 2015 et annexé au présent Contrat de Ville.

- **Paradis Saint-Roch (quartier en veille active)**



Paradis Saint Roch compte environ 1 900 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 098€. Le quartier bénéficie d'une plus grande mixité sociale, pour autant 30% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenus, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de leurs revenus. La population présente en outre plusieurs signes de fragilisation : précarisation de l'emploi, risque d'isolement (personnes seules, monoparentalité), difficulté d'accès aux soins et à la santé, notamment chez les femmes et les jeunes.

Situé à l'Ouest du centre ville de Martigues, le quartier, essentiellement résidentiel, dispose d'un tissu économique très peu développé qui souffre d'une faible visibilité alors même qu'il pourrait profiter de cette proximité du centre ville.

Paradis Saint Roch connaît par ailleurs un rajeunissement important de sa population qui s'accompagne d'une meilleure scolarisation des enfants en pré-élémentaire que sur le reste du territoire et un meilleur accès aux études supérieures. Le quartier est cependant confronté à un décrochage scolaire important dans l'enseignement secondaire et le niveau de diplômes restent encore bas, induisant des difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes, difficultés qui s'observent également chez les femmes.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux

- Service Handicap-Dépendance du Pays de Martigues
 - Pôle Handicap du Pays de Martigues
 - Permanence administrative de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 - Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés 13 (SAMETH)
 - Centre social Paradis Saint Roch
-

Equipements culturels

- Cinéma Jean Renoir
-

Equipements sportifs

- Gymnase des Salins
-

Equipements scolaires

- Ecole élémentaire Toulmond
 - Ecole maternelle Toulmond
-

Equipements petite enfance

- Jardin d'enfants le Coteau
 - Multi Accueil Familiaux 1
 - Multi Accueil Familiaux 2
 - Relais Assistantes Maternelles
 - Multi accueil collectif sans repas Paradis Saint Roch
 - Lieu d'accueil Enfants Parents
-

- **Boudème et Bargemont (quartier en veille active)**



Le quartier compte environ 1 400 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 157€ pour Boudème et 823€ pour Bargemont. Environ un tiers des ménages a des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de ses revenus. Cette proportion grimpe à 80% pour Bargemont.

La population présente plusieurs signes de fragilisation : précarisation de l'emploi, risque d'isolement (personnes seules, monoparentalité), difficulté d'accès à la santé malgré un réseau paramédical développé, un tissu économique quasi inexistant. La question de la captivité des ménages est en outre plus prégnante que dans d'autres quartiers de la politique.

Ces problématiques se posent encore plus parmi les publics jeunes et les femmes dans un contexte de fort rajeunissement de la population et plus particulièrement parmi les femmes.

Ce rajeunissement s'inscrit dans un contexte de renforcement de la monoparentalité et des problématiques sociales éducatives (rajeunissement du décrochage, forte demande d'accompagnement des jeunes, ruptures de communication parents/enfants avec des risques de carence et de violences).

Le retard de qualification de la population du quartier est persistant, avec un impact direct sur le chômage des jeunes.

Quartier d'habitat social enclavé au Sud du centre ville de Martigues, Boudème se compose d'un habitat collectif dense construit au début des années 1970. Le quartier, situé en limite de l'A55, est ainsi isolé du reste de la ville et exposé à d'importantes nuisances sonores.

La requalification engagée au début des années 2000 a permis la démolition et la réhabilitation de plusieurs bâtiments, l'amélioration du traitement des espaces extérieurs et la création d'une voie nouvelle. Les travaux d'amélioration des logements et du bâti se sont poursuivis au cours de l'exercice du PLH 2010-2015. La question du désenclavement et de la protection phonique restent cependant toujours à traiter.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Équipements de santé et sociaux

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues
- Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) / Secteur 24 Service Psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Martigues
- Centre social Bargemont
- Centre social Jonquières

Équipements culturels

- Maison des Jeunes et de la Culture

Équipements sportifs

- Gymnase GERARD PHILIPPE

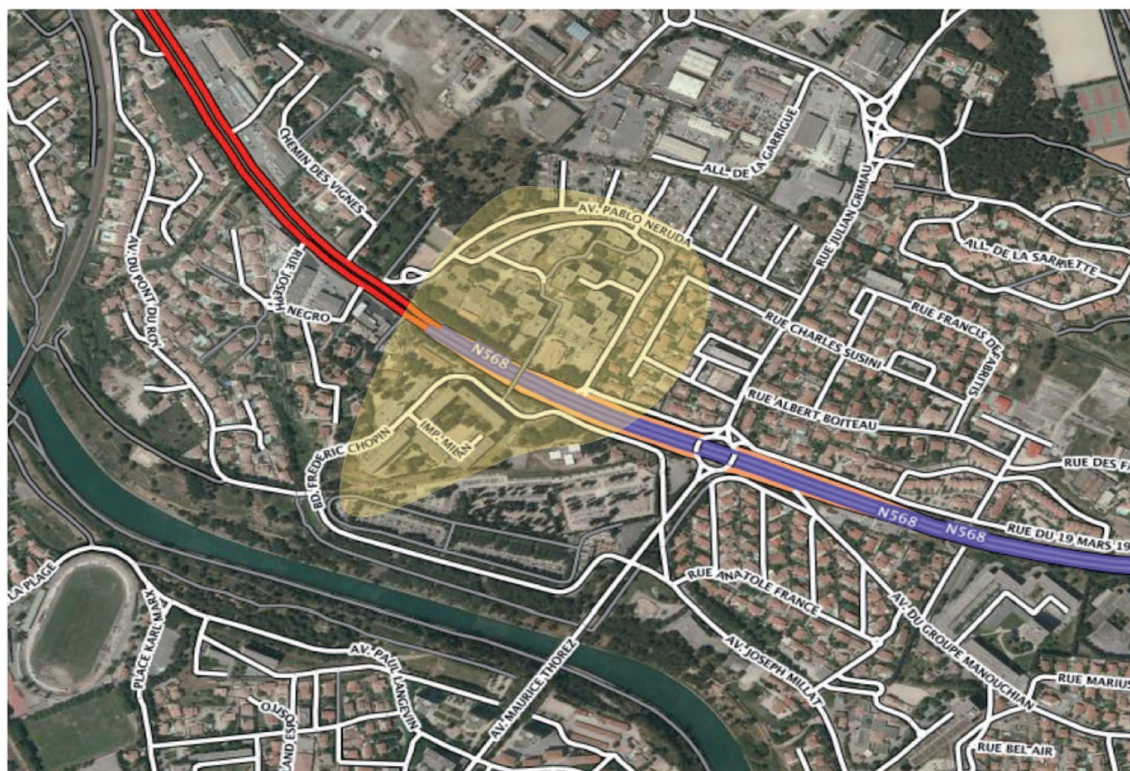
Équipements scolaires

- Collège GERARD PHILIPPE

Équipement s petite enfance

- Multi accueil collectif (MAC) avec repas 8 Mai

- **Les Amarantes – Milan Sud (quartier en veille active)**



Le quartier des Amarantes-Milan Sud compte plus de 1 500 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 156€. Près d'un tiers des ménages a des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de ses revenus.

Précédemment classé en zone urbaine sensible pour partie, le quartier est représentatif des grands programmes d'habitats collectifs et sociaux des années 1970, à forte densité. Situé à 2 kms du centre-ville, le quartier souffre d'un sous-équipement en commerces et services de proximité. La RN 568 constitue à ce titre une barrière visuelle et physique indiscutable, qui génère par ailleurs de nombreuses nuisances. Le quartier a bénéficié de la mise en place d'un plan de sauvegarde pour permettre la réalisation d'un programme global de requalification achevé à la fin des années 2000. La population reste toutefois vulnérable, en particulier chez les femmes, et nécessite de pérenniser les efforts réalisés par une vigilance renforcée.

Ainsi une partie importante de la population présente des signes de fragilité économique bien plus prégnante qu'ailleurs sur le territoire. La situation de l'emploi y est également plus précaire et le tissu économique du quartier reste peu développé.

La couverture médicale est près de deux fois et demi inférieure à la celle de l'intercommunalité, alors que les habitants sont près deux fois plus nombreux à bénéficier de la CMUC.

Confronté à un très fort rajeunissement de sa population, le quartier bénéficie d'une meilleure scolarisation que sur l'ensemble de l'agglomération, avec moins de retard dans la scolarisation des enfants en pré-élémentaire et un décrochage scolaire limité. Toutefois, les la sortie du système scolaire reste précoce, entraînant une persistance des bas niveaux de qualification et une insertion des jeunes sur le marché du travail plus difficile.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux

- Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13
 - Centre médico-psychologique adultes (CMP) / Secteur 25 Service Psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Martigues
 - Ateliers d'accompagnement à la fonction parentale
 - Centre social Jacques Brel
 - APORS
 - Les équipes Saint-Vincent
-

Equipements culturels et socioculturels

- Espace lecture
 - Espace lecture centre social Jacques Brel
-

Equipements sportifs

- Terrains de proximité
-

Equipements scolaires

- Ecole élémentaire Marcel Pagnol
 - Ecole maternelle des Arcades
 - Ecole maternelle Marcel Pagnol
-

- **Centre ville de Martigues (quartier en veille)**



Le centre-ville de Martigues compte près de 7 700 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 343€. La mixité sociale qui bénéficie au quartier ne doit pas masquer les difficultés socio-économiques qui se posent pour une part grandissante de la population. Ainsi 28% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de ses revenus.

Le quartier présente un risque important d'isolement des ménages en raison du vieillissement plus prononcé de ces habitants et d'un renforcement de la monoparentalité. Le centre ancien concentre en outre 10% de la population d'origine étrangère ou immigrée du territoire du Pays de Martigues, plus concernée par les difficultés d'insertion sociale et économique, d'accès aux droits, dont l'emploi est souvent moins qualifié et plus exposé aux maladies professionnelles.

Le quartier bénéficie d'une situation de l'emploi plus favorable que sur les autres quartiers de la politique de la ville. Néanmoins les inégalités entre les femmes et hommes en matière d'emploi y sont plus criantes qu'ailleurs, bien qu'elles bénéficient d'une meilleure qualification. Il est à noter une dégradation de leur accès à la formation et aux études supérieures.

Le caractère central du quartier bénéficie tous autant à l'accès aux services, aux équipements, à la santé qu'au tissu économique qui y est deux fois et demi plus développé que sur l'ensemble du territoire du Pays de Martigues. Néanmoins le risque de paupérisation des centres villes est une problématique majeure pour le territoire en raison de l'habitat ancien et de la difficulté à y maintenir un tissu commercial dynamique, face à la concurrence directe des grandes zones commerciales.

Le centre ville de Martigues fait ainsi l'objet d'une requalification urbaine engagée depuis près de 30 ans. Il présente en effet un bâti ancien, dont la vétusté nécessite des travaux de mise à niveau et une vacance qui reste deux fois supérieure à celle du territoire du Pays de Martigues.

La Ville met en œuvre une politique d'éradication de l'habitat indigne et développe une offre de logements sociaux.

La relance récente de la promotion privée et la récente requalification des espaces publics sur Jonquières contribuent à la rénovation du centre ancien et à l'amélioration du cadre urbain.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux

- Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13
- Centre de vaccinations / service du Conseil départemental 13
- Centre Médico-Scolaire (médecins et infirmières scolaires)
- Centre de planification et d'Education familiale / service du Conseil départemental 13
- Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit - Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDAG-CIDDIST) / service du Conseil départemental 13
- Antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - Association Méditerranéenne de Prévention et de traitement des Addictions (CSAPA- AMPTA)
- Centre médico-psychologique enfants / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues
- Centre médico-psychologique adultes / Secteur 24 Service Psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Martigues
- Service Handicap-Dépendance du Pays de Martigues
- Pôle Handicap du Pays de Martigues
- Centre social Jonquières

Equipements culturels

- Médiathèque Louis Aragon
- Théâtre des Salins
- Espace Cinéma Prosper GNIDZAZ
- Musée Felix Ziem
- Maison des Jeunes et de la Culture

**Equipements
sportifs**

- Gymnase Alderic Chave
 - Piscine municipale
-

**Equipements
scolaires**

- Collège Henri Wallon
 - Ecole élémentaire Tourrel Font Sarade
 - Ecole maternelle Tourrel Font Sarade
 - Ecole élémentaire Jonquières Aupecle
 - Ecole maternelle Jonquières Aupecle
 - Ecole élémentaire Jean Jaurès
 - Ecole maternelle de Ferrière
-

**Equipements
petite
enfance**

- Multi accueil collectif avec repas la Navale
 - Multi accueil collectif avec repas 8 mai
 - Multi accueil collectif avec repas Camille Pelletan
 - Multi accueil collectif sans repas Amavet
 - Multi accueil collectif sans repas Ferrières
 - Jardin d'enfants Aupecle
-

- **Centre ville de Port-de-Bouc (quartier en veille)**



Le centre-ville de Port-de-Bouc compte près de 3 500 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 300€. . On observe une concentration de la pauvreté dans ce quartier avec plus d'un quart des ménages en dessous du seuil de pauvreté, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de leurs revenus. Le quartier présente en outre un risque important d'isolement des ménages en raison du vieillissement plus prononcé de ses habitants et de la présence importante de publics d'origine étrangère ou immigrée, plus concernés par les difficultés d'insertion sociale et économique, d'accès aux droits, dont l'emploi est souvent moins qualifié et plus exposé aux maladies professionnelles.

Malgré un chômage plus prégnant, les habitants du centre ville bénéficient d'une situation de l'emploi plus favorable. La situation géographique du quartier offre en outre à ses habitants une bonne couverture médicale.

Toutefois la situation des jeunes pose question avec un décrochage scolaire élevé et des difficultés d'accès à la formation et à la santé en raison des difficultés économique de leurs familles. Les femmes davantage confrontées à l'isolement du fait du vieillissement de la population et du renforcement de la monoparentalité, connaissent cependant un accès à l'emploi moins contraint, une meilleure scolarisation et un niveau de qualification qui progresse plus vite que celui des hommes.

Au début des années 1980, le centre ville de Port-de-Bouc, comme d'autres secteurs du territoire, a été confronté à une dégradation du bâti et des espaces extérieurs et a du faire face à une paupérisation de ses habitants. Cette question reste une problématique majeure pour le territoire en raison de la présence d'un habitat ancien et de la difficulté à y maintenir un tissu commercial dynamique, face à la concurrence directe des grandes zones commerciales.

Aussi, il est conduit depuis plusieurs années une politique d'éradication de l'habitat indigne, qui a contribué à revitaliser le centre ville par une amélioration des logements du parc privé et une réduction de la vacance. Sont menées par ailleurs des actions spécifiques pour l'embellissement des devantures commerciales et un programme FISAC.

Malgré les efforts déployés, le quartier souffre d'un manque de dynamisme économique, notamment au regard du centre ville de Martigues. La vacance tant dans les logements que dans les locaux commerciaux reste néanmoins élevée.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux	- Maison des services au public : - Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM) - Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13 - Centre de vaccinations / service du Conseil départemental 13 - Pôle maladies chroniques (DIABAIX) - Centre de planification et d'éducation familiale / service du Conseil départemental 13 - Centre médico-psychologique enfants / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier Martigues - Espaces Santé Jeunes du Pays Martégal / service du Centre hospitalier de Martigues - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) Martigues Port-de-Bouc - Centre Médical Mutualiste M.BORIO - Centre Médical « La Respélido » - Centre de Consultations Médicales de l'Hôpital de Martigues - Centre social Fabien Menot
Equipements socio-culturels	- Théâtre - Médiathèque - Conservatoire - Cinéma Le Méliès - Centre des Arts plastiques F. LEGER - Centre de loisirs municipal Lucie Aubrac
Equipements sportifs	- Gymnase Anatole France - Dojo

ELEMENTS DE BILAN

Sur les données socio-économiques des quartiers telles qu'extraites du SIG du site du CGET, la difficulté réside dans la périodicité de mise à jour des données.

Certes, il existe une multitude de sources exploitables en proximité qui nous permettraient d'affiner ces photographies mais que les moyens ne nous permettent pas de travailler.

Certains partenaires tels que l'Education Nationale nous proposent une lecture des territoires sous le prisme de leurs compétences (exemple : Canto-Perdrix avec les données du PRE) que seul un observatoire territorial pourrait rassembler.

7° Les quartiers vécus

Dans le cadre de la réflexion globale du projet de territoire et du nouveau contrat de ville, une réflexion préalable a été menée sur les périmètres des quartiers vécus en cohérence avec les autres dispositifs. Une méthodologie a été proposée quant à la constitution des périmètres des quartiers vécus, en cohérence avec les autres dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités etc.). Les quartiers vécus sont l'aire de vie dans laquelle les habitants du quartier réglementaire et de veille active évoluent selon leurs besoins quotidiens.

Identifier ce territoire vécu a conduit à repérer les institutions, les infrastructures, les équipements et plus largement les politiques publiques, dont les habitants des quartiers réglementaires, de veille active, est situé à proximité sont usagers. Ce quartier vécu est constitutif de mixité et de cohésion sociale sur le territoire.

La notion de quartier vécu ne conduit donc pas à la délimitation d'un contour précis, car il s'agit de pouvoir déployer des moyens renforcés sur un périmètre élargi du quartier réglementaire ou de veille active. Le quartier vécu permet ainsi de compléter l'éligibilité aux crédits spécifiques liée au quartier réglementaire, par l'éligibilité liée à la population du quartier au bénéfice de laquelle des actions sont portées par les politiques publiques.

Les équipements, infrastructures et institutions pris en compte sont les suivants :

- Equipements scolaires ;
- Etablissements petite enfance ;
- Equipement de santé ;
- Equipements culturels ;
- Equipements sportifs ;
- Infrastructures de transports ;
- Services publics.

III/ MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE EN 2016

ANNEXE 2 – Tableau de synthèse des dossiers Contrat de Ville 2016

ANNEXE 3 – Tableau de programmation 2016 du Contrat de Ville

02/05/17

55
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

IV/ PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION NPNRU DU PAYS DE MARTIGUES

Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Dans le cadre des opérations isolées ANRU I, plusieurs études ont été réalisées sur les quartiers Aigues-Douces/La Lègue et les Comtes-Tassy. Sur la base de ces éléments d'analyse, nous envisageons un ensemble d'études complémentaires, proposant une expertise et des études techniques pour affiner et finaliser le projet urbain opérationnel et son programme. Le programme de travail concerne des études qui mettent en relation le quartier lui-même, la bande des 300 mètres et le reste de la Ville dans une logique de cohérence avec le projet de territoire.

1° Études stratégiques complémentaires

a) Étude pré-opérationnelle bâti-énergie (EN COURS)

Quartiers concernés : Aigues-Douces/La Lègue, les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus :

Utilisation des ressources naturelles pour la fourniture d'énergie électrique ou calorifique au bénéfice des habitants et des équipements, par la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une intervention sur la qualité thermique des bâtiments (parc social et parc privé) :

- définition technique, juridique et financière pour la mise en place d'un réseau de chaleur utilisant les énergies renouvelables du territoire
- réhabilitation thermique du patrimoine de logements sociaux
- réhabilitation thermique du patrimoine privé (convention OPAH)
- réhabilitation thermique des équipements publics de la Ville
- évaluation de l'impact sur le reste à vivre des ménages.

Contenu de l'étude :

- Audit technique et énergétique du parc bâti privé et public (diagnostic)
- Estimation des consommations énergétiques du parc social
- Priorisation des interventions au regard de la capacité financière des MOA
- Programme technique et chiffrage (version "light") pour consultation des MOE
- Diagnostic social du parc privé (copropriétés)
- Diagnostic des équipements publics
- Proposition de solution de rénovation énergétique, déclinaison opérationnelle comportant le volet énergie de la convention OPAH
- Évaluation des énergies renouvelables et mobilisables (P.I.A.)
- Étude de faisabilité financière et juridique spécifique à la mise en place du réseau de chaleur (P.I.A.)
- Définition des préconisations pour les projets à venir et de l'obligation de mise en œuvre (P.I.A.).

Porteur de l'étude : Ville de Port de Bouc

Calendrier : 2016-2017

02/05/17

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

b) Peuplement et Habitat (EN COURS dans le lancement du PLH Métropolitain avec, sur le territoire, une monographie plus précise des quartiers QPV)

Quartiers concernés : Aigues-Douces/La Lègue, les Comtes/Tassy, Mas de Pouane

Objectif – Attendus : Définition à l'échelle intercommunale :

- D'une stratégie partenariale et commune de peuplement pour l'ensemble du parc social
- D'une politique concertée d'attribution et de peuplement contribuant à la mixité sociale sur l'ensemble des quartiers de logements sociaux et notamment sur les quartiers QPV.
- Diagnostic général, peuplement du parc social
- Evolution de l'occupation sociale des QPV et mise en exergue des tendances lourdes et récurrentes
- Caractérisation de la demande en logement ou relogement issue des QPV : analyse des profils demandeurs
- Qualification des besoins ou souhaits exprimés (mutations internes, externes, adéquation logement/typologie, décohabitation, adaptation logement, parcours résidentiel)
- Définition d'une visibilité de stratégie de diversification
- Stratégie de reconstitution à l'échelle du territoire et la métropole.

Contenu de l'étude :

- Diagnostic peuplement de l'ensemble du parc de logements sociaux (et évolution dans le temps)
- Diagnostic de peuplement des QPV (et évolution)
- État des lieux de la demande de logement issue des QPV
- État des lieux des itinéraires résidentiels sur le territoire (dans le parc social des quartiers et par rapport à l'ensemble du parc social du territoire)
- Arrêté des priorités d'interventions.

Préconisations d'organisation partenariale :

- Grandes orientations stratégiques à mettre en œuvre notamment vis-à-vis des différentes dispositions réglementaires concernant l'habitat et le peuplement (en relation avec la loi ALUR) ;
- Quelle politique de peuplement à favoriser sur les QPV
- Modalités permanentes de mise en œuvre de pratiques de concertation inter partenaires (ville, bailleurs, réservataires)
- Modalités pratiques de mobilisation des différents contingents
- Définition opérationnelle des critères prioritaires d'attribution et de peuplement pour les QPV concernés
- Définition du corpus des situations prioritaires à prendre en compte dans le cadre d'un diagnostic partagé préalable au dispositif d'attributions.

Porteur de l'étude : MAMP

Calendrier : 2016

c) Développement économique

- **Synergie économique et schéma directeur de Caronte (EN COURS)**

Quartiers concernés : Mas de Pouane, les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus :

L'objectif de l'étude est de réaliser un schéma directeur du secteur de Caronte (env. 160 ha) prenant en compte les quartiers NPNRU dans une perspective globale de renouvellement urbain et de développement économique. Ce secteur bénéficie en effet d'une situation particulièrement favorable, entre les centres villes de Martigues et de Port-de-Bouc, à proximité du futur pôle d'échange multimodal, de la RN 568 et de l'A55 et en bordure du chenal de Caronte. La proximité avec ces grandes infrastructures nécessite de prendre en compte les projets et études les concernant.

Pour autant, ce secteur est soumis à d'importantes contraintes ou risques (PPRT Lavéra, pipelines, sols pollués, accessibilité PL, risque submersion marine, pluvial...) qu'il importe de prendre en compte. Sa localisation à proximité de zones urbaines à vocation principale d'habitat constitue en outre une contrainte supplémentaire.

Au niveau foncier, on note la présence importante de terrains sous maîtrise du GPMM, de propriétés privées et également d'emprises publiques, nécessitant une stratégie concertée de développement et de requalification.

L'objectif stratégique est ainsi de repositionner le secteur de Caronte au cœur du développement économique du territoire, au regard de son fort potentiel d'y réaliser une opération métropolitaine exemplaire et innovante de reconversion de friches, dépollution des sols et développement d'une nouvelle filière (cinéma), en plus de conforter les activités maritimes en place.

Contenu de l'étude :

L'étude devra permettre sur la base d'un diagnostic multicritères : foncier, économique (filiales), technique (risques, contraintes, accessibilité, VRD...), paysager et urbain, soutenabilité financière de définir un schéma directeur localisant l'implantation des filiales économiques à déployer (cinéma, maritimes...) et des équipements ou infrastructures nécessaires (quais voiries, espaces publics, cheminements...) et définissant les montages opérationnels et financiers.

Au-delà de la spatialisation et du chiffrage financier, l'étude devra s'attacher à qualifier le fonctionnement de ce secteur aujourd'hui dévalorisé.

Porteur de l'étude : MAMP / GPMM

Calendrier : 2016

- **Accompagnement des mutations, du développement économique du territoire ANRU (EN COURS)**

Quartiers concernés : Aigues-Douces/La Lègue, les Comtes/Tassy, Mas de Pouane

Objectif – Attendus :

- Accompagner le territoire dans les nouvelles dynamiques économiques en améliorant les connaissances sur les opportunités foncières et immobilières et sur les caractéristiques d'employabilité des habitants des QPV pour s'inscrire dans une logique d'anticipation
- Diagnostic de l'offre d'immobilier d'entreprise et évaluation du potentiel de développement économique sur Mas de Pouane et son périmètre élargi
- Mixer les fonctions sur le quartier par l'économique et y créer de l'emploi
- Développement d'un observatoire sous forme numérique de l'offre et de la demande en locaux et fonciers économiques
- Réalisation d'un observatoire des typologies des actifs des QPV (qualifications, formations, situation vis-à-vis de l'emploi,...)
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Anticipation des recrutements et des besoins des entreprises (en particulier en prévision sur les chantiers du programme)
- Établissement d'un programme d'actions permettant le développement de l'emploi pour les habitants des QPV par la reprise de l'activité économique
- Favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets locaux.

Contenu de l'étude :

- Définition et mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en tenant compte des spécificités du territoire
- Analyse des besoins du territoire permettant le pilotage et la mise en œuvre d'une politique publique de développement en matière de formation et mise en place opérationnelle de l'observatoire du foncier économique sur le territoire du Pays de Martigues
- Mobilisation et agrégation des données existantes auprès des partenaires institutionnels sur l'employabilité des publics des QPV et proposition d'une photographie économique de la situation des PME/PMI afin de hiérarchiser les différents besoins des entreprises dans le cadre de leur stratégie en matière de développement d'emploi et de formation
- Travailler à l'élaboration et la mise en place d'outils d'information auprès des publics sur les métiers en tension et la gestion territorialisée des emplois et des compétences (convention ZIP / concertation avec le SAN Ouest Provence et la MDE du SAN Ouest Provence...)
- Animation d'un projet économique de territoire autour de l'élaboration d'un plan de travail partenarial
- Définition commune de critères d'évaluation
- État des lieux de l'offre d'immobilier et des activités économiques existantes
- Repérage des locaux disponibles et évaluation des coûts de réhabilitation
- Repérage du foncier pouvant être fléché pour de l'immobilier d'entreprise en incluant le périmètre du pôle d'échanges multimodal
- Définition du type d'activité à développer intéressant le quartier et en lien avec l'existant.

Porteur de l'étude : MAMP

Calendrier : 2016

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

d) Mobilités et intermodalités

- **Mobilité de Port-de-Bouc (Gare en Provence) (EN COURS)**

Quartiers concernés : Aigues-Douces/La Lègue, les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus :

Concevoir le programme d'aménagement du quartier gare, améliorer les liaisons urbaines et favoriser le désenclavement du quartier, mobiliser les opportunités foncières autour de la gare. Entraîner une nouvelle dynamique économique liée à la mobilité des personnes, au développement de la formation (Campus) et du tourisme dans un quartier durable.

Contenu de l'étude :

-Étude de mobilité modes actifs et TC en relation avec le campus, le PRIR et le PRIN, la requalification des espaces extérieurs et définition des nouvelles polarités de la gare existante, permettant de définir un plan de déplacement notamment en modes actif et TC

-Réalisation d'un diagnostic permettant de déterminer les capacités des ouvrages de franchissements des voies SNCF (capacité, dimension, charges permises, etc.)

-Réalisation d'une étude de faisabilité d'élargissement des ponts (adaptation des ouvrages/état technique/usages définis dans le plan guide d'aménagement du secteur, mesure de l'impact de l'intervention sur les voies, définition opérationnelle du projet)

-Étude (en relation avec l'étude de disponibilité foncière menée par la SNCF) permettant de définir les conditions programmatiques, financières et juridiques d'un programme immobilier et de réalisation d'espaces extérieurs pour le quartier incluant les éléments fonctionnels nécessaires au développement des TC.

Porteur de l'étude : Ville de Port-de-Bouc

Calendrier : 2016

- **Aménagement Gare de Croix Sainte et du pôle d'échanges (EN COURS)**

Quartier concerné : Mas de Pouane

Objectif – Attendus :

- Doter le Pays de Martigues d'un équipement structurant lui permettant de rééquilibrer son système de déplacements en faveur des transports en commun et de modes doux, dans une perspective de mobilité urbaine durable. S'inscrire dans le principe de non-discrimination et d'égalité des chances en désenclavant le quartier et en favorisant la mobilité des habitants, pour un meilleur accès à l'emploi, à la formation, aux équipements et services collectifs tout en restaurant l'image et l'identité de ce quartier.

- Création du quartier-gare avec l'implantation d'activités économiques, de services, d'équipements et de logements, à mi-chemin entre les centre-ville de Martigues et Port-de-Bouc dans un site stratégique du futur développement urbain et économique du territoire.

Contenu de l'étude :

-Étude de faisabilité : réalisation d'un diagnostic prospectif qui permettra de formaliser les premières réflexions sur la création du PEM de Croix-Sainte par l'identification des grands enjeux, des besoins et des attentes des divers partenaires afin d'aboutir à un projet partagé autour de la future gare de Croix-Sainte et sur les terrains limitrophes

-Étude de programmation : affiner et concrétiser le projet préalablement validé, en élargissant le périmètre à l'ensemble du territoire au Nord du chenal de Caronte, afin de cerner les grands enjeux locaux pouvant interférer avec les projets de PEM, notamment ceux liés aux déplacements, à la composition urbaine, à la mixité sociale, au développement économique et à la desserte de l'équipement en lui-même.

Porteur de l'étude : MAMP

Calendrier : 2016

2° Étude technique

Recomposition urbaine des quartiers

a) Aigues-Douces / la Lèque

- **Confirmation et mise en œuvre des vocations économiques des QPV Port-de-Bouc (EN COURS)**

Quartiers concernés : Aigues-Douces/La Lèque, les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus : Soutenir le développement économique dans les QPV- Mettre en œuvre la mixité fonctionnelle des quartiers

Étude :

- Réalisation d'une étude prospective et de mise en œuvre des projets économiques pour plus de mixité fonctionnelle dans les quartiers. Plusieurs champs identifiés :
- le campus sur Tassy
- le tourisme sur les Aigues Douces
- l'activité économique liée au maritime et portuaire sur la Lèque
- l'économie sociale et solidaire sur: le développement des modes de transports actifs, la gestion des espaces extérieurs, la transformation des produits de récupération, le tourisme solidaire sur tous les quartiers dont les Comtes.

Investissement : Suite au portage par la ville de Port-de-Bouc de locaux non résidentiels en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation des bailleurs en QPV, la ville réalise des travaux de remise en état des locaux afin de pouvoir les mettre à disposition des initiatives locales de développement économique et des moyens (fourniture de matériels informatiques).

Conseil et appui : Accompagnement vers la pérennité et la professionnalisation des initiatives locales de développement économique en lien avec les actions du contrat de ville

Contenu :

- Une étude
- Des travaux
- Une mission de conseil et d'appui

Porteur : Ville de Port-de-Bouc

Calendrier : 2016

- **Mission d'assistance et d'expertise pour la Ville de Port-de-Bouc (EN COURS)**

Quartiers concernés : Aigues-Douces/La Lèque, les Comtes/Tassy

Lot n°1 : Mission d'assistance et d'expertise technique (200 000€ dont 80 000 € du PIA)

Objectif – Attendus :

- Assister le pilotage opérationnel mettre en forme les éléments nécessaires au pilotage de l'opération, alimenter la base de données communes pour les différents partenaires (études, cartographies, données statistiques ...)-Apporter une expertise technique ou juridique ponctuelle.

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 62
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Contenu de lot n°1 :

- Élaboration des cahiers des charges techniques, analyse des offres
- Suivi technique des productions
- Avis d'experts techniques (ferroviaire, infrastructures/OA, développement durable, bâtiment, etc.)
- Intégration des productions au projet global / ensemblier urbain
- Planning / GED / synthèse / reporting / fabrication des éléments de suivi pour les COPIL et les COTECH
- Rédaction des conventions partenariales (SNCF, GPMM...)
- Montage des dossiers AMI, appels à projets connexes Région, PIA, FEDER, etc
- Accompagnement à la labellisation éco-quartier
- Tenue de la plateforme numérique des données communes
- Définition du système d'exploitation des énergies renouvelables toutes thématiques : chauffage urbain, gestion des espaces extérieurs, mobilité, développement économique... (P.I.A.).

Lot n° 2 : Étude pour soutenir le dialogue participatif (150 000 €)

Objectif – Attendus :

- Détenir une analyse systémique du fonctionnement des équipements et des services publics en relation avec le projet ANRU pour leur appropriation des équipements et services par les habitants actuels et futurs
- Définir un plan de travail qui associe les équipements, les services publics et les habitants dans le cadre : de la Maison du projet, des conseils citoyens
- Coconstruire, intégrer la participation directe des habitants dans les différentes études au moment des diagnostics et de la programmation, des ateliers de conception... .

Contenu du lot n°2 :

- Analyse de la mixité fonctionnelle des équipements et service public de Port de Bouc sur les quartiers
- Élaboration de la stratégie globale de communication, de concertation et de marketing territorial
- Conception des outils de la Maison du projet et des supports de communication et de concertation jusqu'au BAT (maquette, films, panneaux, prospectus, charte graphique...) en lien avec le médiateur
- Contribution à la production des éléments stratégiques du projet (notamment pour la convention pluriannuelle).

Porteur de l'étude : Ville de Port-de-Bouc

Calendrier : 2016

- **Étude Réhabilitation thermique (suite au PIA) (EN COURS)**

Quartiers concernés : Les Aigues-Douces/ La Lègue (en priorité), Tassy/Les Comtes

Objectif – Attendus : Suite à l'étude du PIA et aux grands choix techniques de mobilisation des énergies renouvelables, chaque maître d'ouvrage doit les mettre en œuvre sur son patrimoine et le définir avec les associations de locataires pour en évaluer les profits à tirer sur leurs charges.

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Contenu de l'étude :

- Élaboration du programme et du chiffrage de travaux de réhabilitation du patrimoine de 13 Habitat sur les Aigues-Douces/La Lègue pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la convention pluriannuelle.

Porteur de l'étude : 13 Habitat

Calendrier : 2017

- **Étude Système d'exploitation des Énergies Renouvelables (suite au PIA)**
(EN COURS)

Quartiers concernés : Les Aigues-Douces/ La Lègue (en priorité), Tassy/Les Comtes

Objectif – Attendus :

Suite à l'étude du PIA et aux grands choix techniques de mobilisation des énergies renouvelables, il s'agit dans cette étude de développer et préparer la mise en œuvre du système d'exploitation des énergies renouvelables qui sera défini à l'issue de l'étude « pré-opérationnelle bâti et énergie », par exemple :

- mise en place d'une chaufferie de thalasso-thermie
- mise en place de capteurs photo-voltaïques, de ses centrales et organisation de ses modes de redistribution : véhicules motorisés électriques, alimentation des candélabres, ...
- mise en place d'éoliennes urbaines, de réservoirs de captage des eaux de pluie, ...

Contenu de l'étude :

- Élaboration du programme et précisions du chiffrage et du procédé opérationnel.

Porteur de l'étude : à définir suite à l'étude « pré-opérationnelle bâti et énergie »

Calendrier : 2017

- **Étude pré-opérationnelle réhabilitation thermique-bâti (suite au PIA) (EN COURS)**

Quartiers concernés : Les Aigues-Douces/ La Lègue (en priorité), Tassy/Les Comtes

Objectif – Attendus : Suite à l'étude du PIA et aux grands choix techniques de mobilisation des énergies renouvelables, chaque maître d'ouvrage doit les mettre en œuvre sur son patrimoine et le définir avec les associations de locataires pour en évaluer les profits à tirer sur leurs charges.

Contenu de l'étude :

- Élaboration du programme et du chiffrage de travaux de réhabilitation du patrimoine de la Ville de Port-de-Bouc.

Porteur de l'étude : Ville de Port-de-Bouc

Calendrier : 2017

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

- **Optimisation de la gestion urbaine de proximité : quartiers Port de Bouc (EN COURS)**

Quartiers concernés : Aigues Douces/ La Lèque, les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus :

- Définir les nouvelles conditions Inter-bailleurs et Ville de gestion des espaces extérieurs
- Déterminer les conditions d'une gestion commune, locale et solidaire des espaces extérieurs des bailleurs, de la Ville et des grandes copropriétés, dans l'esprit du développement durable.

Contenu de l'étude :

- Dresser un état des lieux des espaces extérieurs et du travail d'entretien
- Analyser les coûts de cet entretien et de l'organisation du travail
- Mesurer l'impact des projets sur le coût global de l'entretien et de l'organisation du travail
- Définir des préconisations juridiques, financières et techniques de la gestion urbaine de proximité.

Porteur de l'étude : Ville de Port-de-Bouc

Calendrier : 2016

- **Aménagements des espaces publics QPV Aigues-Douces La Lèque (EN COURS)**

Quartiers concernés : Aigues-Douces. Étude des aménagements des espaces publics Aigues-Douces (135 000 €)

Quartier concerné : Aigues-Douces

Objectif – Attendus :

- Dans le cadre de la recomposition urbaine des Aigues-Douces, favoriser la mixité fonctionnelle et la mixité de l'habitat du quartier tout en travaillant sur les espaces extérieurs, résidentialiser
- Améliorer l'accessibilité du quartier et le repositionner au sein du territoire notamment vis-à-vis d'un littoral requalifié.

Contenu de l'étude :

- Élaboration des programmes techniques détaillés de la requalification de l'ensemble des espaces extérieurs suite aux démolitions
- Définition des nouvelles domanialités
- Assistance technique aux études de conception et participation à la concertation en appui de la Ville qui réalise en régie la MOE de la requalification des espaces publics (yc levé topo + étude venturi).

- **Étude pré-opérationnelle la Lèque (EN COURS)**

Quartier concerné : La Lèque

Objectif – Attendus : (suite à l'acquisition du socle à la Ville de Port-de-Bouc). Dans le cadre de la recomposition urbaine du quartier :

- étude d'opportunité de démolitions supplémentaires avec prise en compte des 5 déterminants : techniques, financiers, fonctionnement urbain, fonctionnement social et symbolique.- hiérarchiser aménager et requalifier les espaces extérieurs
- Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants.

Contenu de l'étude :

- Élaboration de programmes techniques détaillés et requalification de l'ensemble des espaces extérieurs suite aux démolitions
- Définition des nouvelles domanialités.

Porteur de l'étude : 13 Habitat suite à l'acquisition du socle à la Ville de Port-de-Bouc

Calendrier : 2016

b) Tassy-Les Comtes

- **Aménagements des espaces publics QPV Tassy-Les Comtes (EN COURS)**

Lot n°1 : Étude des aménagements des espaces publics Tassy (100 000 €)

Quartier concerné : Les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus : Dans le cadre de l'étude urbaine du quartier :

- repositionnement du quartier dans le contexte de l'évolution de la ville en lien avec la requalification de la RN568, du développement de Caronte
- procéder à la requalification des espaces extérieurs du quartier
- perspective de désenclavement du quartier en privilégiant les modes actifs de déplacement
- propositions de densifications.

Contenu du lot n°1 :

- Diagnostic technique des espaces extérieurs, programmation concertée et faisabilité spatiale
- Élaboration des programmes techniques détaillés chiffrés suite aux démolitions, des deux passerelles piéton/cycle Tassy <=> Gare et Tassy <=> Campus/Plages, et de la requalification de l'ensemble des espaces extérieurs
- Définition des nouvelles domanialités
- Assistance technique aux études de conception et participation à la concertation en appui de la Ville qui réalise en régie la MOE de la requalification des espaces publics.

Lot n° 2 Étude des aménagements des espaces publics Les Comtes / Berges du Canal (100 000€)

Quartier concerné : Les Comtes/Berges du Canal

Objectif – Attendus : Définir la vocation et la programmation spatiale du quartier en lien avec la requalification de la RN568 et les secteurs en renouvellement urbain et économique (Caronte) - une vocation pour le quartier des Comtes.

02/05/17

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Contenu du lot n°2 :

- Élaboration et formalisation d'une étude sectorielle permettant de définir les vocations des espaces constitutifs du quartier, le positionnement des espaces publics, leur hiérarchisation, leur fonctionnalité et étudier des propositions de programmation sur les espaces privés.
- Établissement d'un diagnostic technique des espaces extérieurs
- Mener une concertation avec les acteurs du quartier, les professionnels et les riverains.

Porteur de l'étude : Ville de Port-de-Bouc

Calendrier : 2016

- **Disponibilité foncière SNCF (FAIT)**

Quartier concerné : Les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus :

- Déterminer les possibilités de libération foncière des terrains SNCF
- Intégrer les emprises SNCF « disponibles » dans la future organisation urbaine du quartier les Comtes/Tassy.

Contenu de l'étude :

- Etude des usages ferroviaires sur l'emprise de la voie et de ses abords.

Porteur de l'étude : SNCF Immobilier

Calendrier : 2016

- **Disponibilité foncière GPMM (FAIT)**

Quartier concerné : Les Comtes/Tassy

Objectif – Attendus : Déterminer les possibilités de libération foncière des terrains GPMM et les intégrer dans la future organisation urbaine du quartier les Comtes/Tassy.

Contenu de l'étude :

- Étude des usages portuaires sur l'emprise du domaine géré par le GPMM.

Porteur de l'étude : GPMM

Calendrier : 2016

c) Mas de Pouane

- **Requalification et résidentialisation quartier de Mas de Pouane (EN COURS)**

Quartier concerné : Quartier de Croix-Sainte et cité de Mas de Pouane

Objectif – Attendus :

- Formalisation du schéma de cohérence et d'aménagement du secteur de Mas de Pouane/Croix-Sainte définissant les vocations à venir et probables du secteur en fonction des différents projets repérés. Inscrire les interventions sur le quartier QPV dans la dynamique territoriale et urbaine du secteur commandée par l'ensemble de projets structurants forts (requalification de la RN-Bd urbain-pôle multi-modal de Croix Sainte, quartier gare, requalification des équipements publics, restructuration du système de voirie, etc.).
- Définition des principes de requalification et de revalorisation des espaces publics propres au quartier QPV et résidentialisation de l'ensemble.

Contenu de l'étude :

1ère phase : Préfiguration du schéma de cohérence d'aménagement urbain de l'ensemble du secteur en fonction des différentes problématiques impactant celui-ci.

A savoir : -Réalisation du contournement autoroutier ;

- Requalification de la RN 568 ;
- Création du pôle de transport passagers multi-modal sur le site de la gare de Croix-Sainte ;
- Reconstruction du collège ;
- Développement de la zone industrio-portuaire du chenal de Caronte ;
- Restructuration du système viaire du secteur.

Secteur d'étude à prendre en compte plus spécifiquement :

Secteur 1 : "façade" Nord du quartier

- Rétablir des liens Nord-Sud avec les quartiers en vis-à-vis (VP et modes alternatifs) ;
- Organiser le rapport entre l'habitat et le futur Bd urbain- Utilisation du foncier libéré à proximité de la RN 568
- Aménager la liaison viaire avec Saint-Jean au Nord
- Une trame de traversées et de cheminements doux à créer
- Aménagement du secteur collège Daumier (projet en cours d'instruction avec le CD13)
- Aménagement du parking attenant au collège Daumier
- Aménagement du secteur école Tranchier.

Secteur 2 : "façade" Sud du quartier

- Aménagement voirie secteur Sud Liaison Jules Moulet/Gare multimodal
- Restructuration des commerces et du pôle services afin de les rendre plus dynamiques et attractifs pour les habitants de Mas de Pouane et du quartier élargi
- Relocalisation du centre social à étudier (renouvellement urbain).

2ème phase : Traitement des espaces extérieurs du quartier QPV : requalification des espaces publics, résidentialisation des espaces en pied d'immeubles du parc social et redéfinition des usages et des fonctionnalités de Mas de Pouane.

Quartier concerné : Mas de Pouane

Objectif – Attendus :

- Requalification des espaces de l'ensemble du quartier, redéfinition des différentes fonctions urbaines
- Dégager un principe général d'intervention homogène pour l'ensemble du quartier - Améliorer la qualité de vie des habitants
- Proposer un principe de traitement général des espaces participant à une valorisation de l'ensemble du parc social concerné.

Contenu de l'étude :

- Résidentialisation
- « Redéfinition » des domanialités
- Aménagement des espaces extérieurs et pieds d'immeubles
- Traitement des espaces et des différentes fonctionnalités et usages repérés (jardins et squares, place publique, voirie, zone sportive, parkings, espaces verts, place centrale, etc.)
- Prise en compte des cheminements piétons enfants et cheminements PMR.

Dimension sociologique de l'étude :

L'approche sociologique sera transverse aux deux phases de l'étude générale. Il s'agira d'organiser des enquêtes diagnostics et les groupes de travail nécessaires auprès des habitants et des acteurs sociaux concernés sur leur perception des espaces du quartiers et d'entamer dès les phases études des processus de co-construction avec les habitants des grands principes d'intervention sur le secteur.

Le cahier des charges de l'étude développera les modalités de travail à développer pour assurer l'effectivité de cette dimension sociologique tout au long de l'étude globale.

Contenu de l'étude :

- Identifier les usages
- Déterminer l'occupation de l'espace
- Repérer les dysfonctionnements
- Synthétiser les attentes des habitants
- Faire émerger les attentes, les analyses et les souhaits des usagers et des habitants sur les espaces vécus et les espaces rêvés susceptibles de nourrir les programmes d'intervention sur les bâtis ou les espaces extérieurs.

Porteur de l'étude : MAMP

Calendrier : 2016/2017

- **Réhabilitation et requalification du parc social 13 HABITAT de Mas de Pouane (EN COURS DE DÉMARRAGE)**

Quartier concerné : Mas de Pouane

Objectif – Attendus :

Définition des programmes de travaux nécessaires à la requalification et à la remise à niveau des logements des parties communes et du bâti en général

Contenu de l'étude :

- Intervention dans les logements notamment pièces humides, revêtements, ventilations, les parties communes et les caves (propreté, sécurité, accessibilité)
- Réhabilitation des façades Sud en créant par exemple des balcons loggias et vérandas. Cette action permettra une valorisation des appartements et permettra une réhabilitation thermique du bâti (changement menuiseries + traitement architectural) amélioration esthétique et visuelle des façades
- Réalisation des rapports amiante avant travaux.

Porteur de l'étude : 13 Habitat

Calendrier : 2016/2017

- **Réhabilitation du parc social SEMIVIM de Mas de Pouane (EN COURS)**

Quartier concerné : Mas de Pouane

Objectif – attendus :

Définition des programmes de travaux nécessaires à la requalification de ce parc de logement social.

Contenu de l'étude :

- Étude de définition de la restructuration de cellules d'habitat et réfection complète des logements (100 logements concernés)
- Évaluation de la réhabilitation des parties communes (réhabilitation de 7 halls d'entrées et cages d'escaliers) et de la sécurisation des caves
- Définition programmatic du traitement architectural des façades des immeubles - Amélioration esthétique et visuelle des façades
- Réalisation des rapports amiante avant travaux.

Porteur de l'étude : SEMIVIM

Calendrier : 2016/2017

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 70
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

d) Propreté urbaine

- **Gestion des ordures ménagères et installation de conteneurs sur les 3 quartiers ANRU (EN ATTENTE)**

Quartiers concernés : Aigues-Douces/La Lèque, les Comtes/Tassy, Mas de Pouane

Objectif – Attendus :

Étude diagnostic (APS) sur l'opportunité de mise en place de containers enterrés sur les sites de : Aigues Douces La Lèque Les Comtes - Tassy, Mas de Pouane – Inscrire le quartier dans une gestion durable des déchets et améliorer la qualité de vie des habitants.

Contenu de l'étude :

- Établir la cartographie des collectes actuelles
- Identifier les lieux de collecte enterrés
- Apprécier les coûts en travaux en prestations
- Évaluer les tonnages
- Évaluer la faisabilité financière
- Diagnostic coût du ramassage des ordures ménagères et préconisations.

Porteur de l'étude : MAMP

Calendrier : 2016/2017

3° Opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Commentaires	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Opération de Démolition Aigues-Douces/La Lèque (EN ATTENTE)	PRIN Aigues-Douces/La Lèque	13 Habitat	100 logements - Aigues-Douces: Bâtiments F23, F24, J10 et H9 - La Lèque : Bâtiment B, escalier 21, 23, 33	Dès signature du protocole	18 mois
Opération de Démolition Bellevue (EN ATTENTE)	PRIR Bellevue(62 collectifs + 44) villas	13 Habitat	106 logements	Dès signature du protocole	18 mois

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'Agence des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être, avec l'accord du comité d'engagement ou du directeur général de l'ANRU, la date de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration, en particulier pour les opérations de démolition ou de reconstitution de l'offre de logement locatif social.

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

Dans l'hypothèse où ces opérations seraient financées dans le cadre de la convention pluriannuelle, cette autorisation anticipée permettra la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études préalables et pré opérationnelles, concertation, préparation du relogement) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées à partir de la date de signature du présent protocole de préfiguration.

4° Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain par quartier (extrait du protocole de préfiguration NPNRU du Pays de Martigues)

a) Les Aigues-Douces – La Lègue (Projet d'Intérêt National)

En 2008, une pré-étude ANRU a été réalisée sur tout le quartier de la Presqu'île et du centre-ville, financée par l'Etat, la Région, 13 Habitat et la Ville maître d'ouvrage. Des ateliers participatifs ont été menés avec les habitants. Il en est ressorti un projet d'aménagement urbain. Aucune opération n'a pu être menée à l'époque en l'absence de possibilité de financement.

En 2012, sur la Presqu'île, le chemin piétonnier des équipements est réalisé en deux temps (financements ANRU isolé). Le projet d'aménagement du parc paysager de la Presqu'île est réalisé grâce à un financement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ouvert en 2015. Cette dernière opération a permis d'expérimenter une méthodologie de concertation et d'animation des lieux avec les habitants qui sera poursuivie dans le cadre du NPNRU. Le quartier Aigues Douces – La Lègue est implanté sur le site de la Presqu'île de Port-de-Bouc au Sud-Ouest du Port Renaissance. Englobant presque entièrement la presqu'île, le quartier se situe ainsi à proximité immédiate du centre-ville de Port-de-Bouc.

Le renouvellement urbain du quartier Aigues Douces – La Lègue constitue l'un des éléments clés de la requalification de la Presqu'île dans une stratégie globale de développement de l'ensemble du territoire communal et de requalification du littoral.

L'objectif d'intégration du quartier au centre-ville est un élément important. La dimension économique du projet intégrera cet objectif urbain ainsi que l'ensemble des atouts liés à la proximité du littoral.

Vocation du quartier Aigues-Douces La Lègue: un littoral en reconquête

Le quartier de la Presqu'île est longé par le bord de mer en friche au sud et à l'ouest, par les ports à l'est et la gare au nord, et encore plus au nord par le canal puis l'autoroute. La ville de Port-de-Bouc, marquée par une forte image industrielle est entourée par Martigues, ville touristique et industrielle, le Golfe de Fos (GPMM) et la Camargue avec la plaine de La Crau.

Le projet urbain de la Presqu'île corrige aussi l'enclavement des quartiers en poursuivant les voiries historiques jusqu'au bord de la mer, les traversant de part en part, d'où le choix des immeubles à démolir. Par ce fait, il règle aussi des problèmes pragmatiques qui sont soulevés par les habitants : des problèmes de stationnement, de décharge, de vents ... Il recrée aussi des îlots et permet d'ouvrir la ville à la mer.

La silhouette haute des bâtiments et leur impact sur la trame orthogonale urbaine n'est pas forcément un obstacle à la vocation touristique du quartier. Il existe de nombreuses villes qui ont créé cette forme pour accueillir le tourisme : la Baule, Cuba, Miami,

Par ailleurs, le quartier des Aigues Douces a fait l'objet d'une réhabilitation en 1990 pour laquelle le bailleur 13 Habitat est encore endetté. Les équilibres budgétaires de 1990 n'avaient pas permis la réalisation de ces démolitions déjà étudiées à l'origine par MASSILIANO FUKSAS qui avait beaucoup travaillé sur l'intégration du quartier dans le paysage et son rapport à la mer.

Le Bâtiment que l'on appelle aujourd'hui la Lèque date de 1966. Il a pris la place d'une ancienne usine pétrochimique. Il s'agit de la première opération de réutilisation de friche industrielle qu'a menée la Ville en partenariat avec l'OPAC (13 Habitat). L'ensemble est constitué d'un socle, d'environ 100 m, d'une longue barre, d'une tour de 17 étages. Le socle, propriété ville, abrite des locaux d'activités.

Les logements appartiennent à 13 Habitat. La hauteur de la tour a permis la création d'une superstructure abritant une société, et surtout son appareillage de surveillance de navigation du golf de Fos, nécessaire à la navigation et aux différents repérages. Cette tour et les barres qui l'entourent sont emblématiques de Port-de-Bouc, face au fort de Bouc, marquant l'entrée du port pétrochimique de Lavéra. L'ensemble est très souvent représenté de manière iconographique.

Aujourd'hui, la superstructure en toiture de la tour a été condamnée, mis à part l'accès technique pour l'entretien des appareils de surveillance. Le socle est fuyard. Les problèmes d'étanchéité sont très importants. La barre bloque visuellement le débouché des rues ancestrales vers la mer. Le parking, au pied de la barre n'est pas accessible depuis les entrées orientées vers la rue Nationale. Le voisinage avec les maisons de ville sur cette même rue est très conflictuel.

Le parc privé regroupe le plus grand nombre de logements insalubres. Mais il est aussi le plus ancien de la ville. L'impact urbain de la barre, et les conflits engendrés par cette forte densité peuvent être réglés par la démolition. Mais démolir seulement les travées qui ferment les rues permettra de réintégrer cette construction dans la trame traditionnelle et recréera un accès direct au parking, résolvant ainsi un problème très pragmatique.

Toutes ces raisons amènent à penser que ce n'est pas la forme urbaine, ni l'état du bâti à l'issue du projet qui mettront en péril la vocation du quartier. Il faut donc regarder du côté des facteurs humains. Le marché de l'habitat à Port-de-Bouc doit être observé en lien avec celui des villes du littoral depuis Marseille.

Autour de Marseille, depuis la requalification de La Seyne sur Mer et de la Ciotat, celui de Port-de-Bouc est le seul « dégradé » au regard des atouts communs à toutes ces Villes-littoral desservies depuis Marseille. L'environnement industriel et social distingue la ville de Port-de-Bouc des autres.

De ce fait, la ville de Port-de-Bouc est le seul marché ouvert aux classes moyennes pour l'accession à la propriété (2000 à 2500 €/m²).

Son image dégradée et sa forme très urbaine la rapproche des quartiers de l'Estaque ou du 2ème et 3ème arrondissement de Marseille avant l'effet Euro-méditerranéen. Entre les deux, le marché d'habitat sur le littoral, qualifié de « côte-bleue » (Carry, Sausset, La Couronne, Carro...) peut aller jusqu'à 4 200 €/m², prix stable dans l'ancien ou le neuf, appartement ou maison, tout dépend de la vue et l'accès à la mer. Le prix va en diminuant le long de la desserte autoroute voie rapide depuis Marseille. Port-de-Bouc est la dernière ville avec un potentiel constructible conséquent en littoral avant les grands espaces réservés au GPMM. Pourtant la distance « Port-de-Bouc/Marseille » ou « Carro/Marseille » est presque identique.

La mixité sociale ne se fera pas par le départ massif de population mais par l'apport d'autres catégories sociales. La question qui se pose aujourd'hui pour Port-de-Bouc est de savoir comment utiliser le foncier disponible, (au service de l'intégration des populations en place), parallèlement à un usage économique. Le projet de développement du Campus permettra d'améliorer l'offre de formation à Port-de-Bouc, valoriser et développer les structures de formations en place, et qualifier l'image du territoire.

Le développement du pôle Gare en centre-ville, par le foncier rendu disponible, l'accessibilité recréée en centre-ville, la diminution de la production de CO2 espérée est un facteur déterminant de la réussite du projet d'ensemble.

Cette démarche globale oblige la ville à ne pas réussir qu'un projet de quartier ANRU, mais à réussir un ensemble de projet reliant les 4 piliers de développement durable :

- Environnemental
- Social
- Économique
- Démocratique

Le parc de logement (très peu de vacances) est constitué essentiellement de logements collectifs (61% en 2007). L'ensemble du parc de logement, construit en très grande majorité dans les années 70, est essentiellement constitué de T3 et T4 (78%), superposés en grands collectifs.

Du fait des particularités foncières, mis à part les grands lotissements d'accession à la propriété (jardin de Louis 210 lots en 2010 et en 2016 Résidence de la Paix 172 logements, groupe Gambetta 63 logements), il est proposé peu de logements neufs pour l'accession à la propriété, une dizaine par an. L'offre, qu'elle soit dans l'ancien ou dans le neuf, reste beaucoup moins chère que le marché de l'habitat environnant. Les disponibilités d'immobilier sur les îlots insalubres engendrent également une baisse du prix du m².

La ville de Port-de-Bouc souffre d'un parc de logement constitué essentiellement dans les années 70, grandes copropriétés ou grandes cités HLM, ayant les mêmes caractéristiques techniques pour les bâtiments, pour les typologies des logements et même configuration d'organisation. Depuis les années 90, les réhabilitations successives du parc social ont conduit à des démolitions compensées par la production de logements pavillonnaires. Le parc de logement du XIX siècle fait l'objet d'un travail depuis plusieurs années de résorption de l'insalubrité.

Il est nécessaire aujourd'hui de rendre accessible le parc de logements (vieillesse importante de la population), de développer une offre exhaustive de type de logements, du T1 au T4, proportionnelle aux demandes.

Depuis le début de l'année, un travail partenarial est en cours afin de travailler sur le plan de relogement des habitants des logements prévus à la démolition, dans le cadre de la construction du schéma général des politiques de peuplement définies sur les territoires concernés. L'ensemble des objectifs sera accompagné d'indicateurs d'évaluation (demandés dans le cadre des appels d'offres) permettant de mesurer la pertinence des hypothèses retenues :

OBJECTIF 1 : Travailler sur l'ouverture du quartier

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Recomposition urbaine des Aigues Douces via un programme de démolition / construction d'îlot bâti pour permettre les alignements sur rue (Turenne, Rey, Renaud, Vauban) et réintégrer le quartier à la trame urbaine
- Création de traversées de part et d'autre du bâtiment de la Lèque pour faciliter le franchissement du front bâti, améliorer l'accès au parking et ouvrir le quartier sur le littoral
- Création d'un signal en front de mer (tour énergétique, ...)
- Réaménagement des espaces collectifs
- Développement des mobilités douces inter-quartiers.

OBJECTIF 2 : Poursuivre la valorisation du front de mer

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Aménagement d'espaces collectifs sur la façade maritime
- Prolongement du chemin du littoral
- Reconfiguration des espaces nécessaires à la gestion du Port et les espaces publics.

OBJECTIF 3 : Améliorer le parc social

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Réhabilitation thermique des bâtiments, développement des énergies renouvelables et mise en place d'un réseau collectif de chauffage urbain ;
- Traitement des façades ;
- Requalification des espaces extérieurs ;
- Amélioration de la gestion des parties communes extérieures.

PIA - Programme d'Investissement et d'Avenir pour l'innovation

La ville de Port-de-Bouc a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le Programme d'Investissements et d'Avenir pour l'innovation (PIA) sur un axe de travail visant à promouvoir la transition écologique et énergétique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en améliorant les conditions de vie par la très haute performance et l'innovation environnementales. Cette démarche contribuera à enrichir les études stratégiques du protocole via des missions d'accompagnement complémentaires.

02/05/17

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

b) Les Comtes – Tassy (Projet d'Intérêt Régional)

Pour achever les opérations en cours sur les quartiers des Amarantes et sur le quartier des Comtes, un dossier de financement ANRU isolé a permis la démolition de 24 logements (bâtiment Y des Comtes) gérés par Logirem. Situé au Nord du centre-ville de Port-de-Bouc et du Port Renaissance, et au Sud de la RN 568, ce quartier est composé de 3 entités différentes : le quartier Tassy, le quartier des Comtes et le secteur des berges du Canal :

- Le quartier des Comtes forme l'extrémité Est du quartier, coupé de la ville par le canal et la voie ferrée. Celui-ci est composé de logements collectifs dans un ensemble de bâtiments allant de 2 à 10 étages, mis en location en 1970. Le parc social représente un ensemble de 666 logements : 501 logements initiés par les opérateurs sociaux et 165 chambres en foyer, bâtiment collectif composé de chambres meublées et d'espaces collectifs.
- Le quartier Tassy s'est développé dans la période après-guerre à proximité de la cité Saint-Gobain (anciennes maisons ouvrières), et par la suite de part et d'autre de l'Avenue Maurice Thorez avec la construction des logements locatifs sociaux :
 - Tassy Ouest, formé par la cité Bellevue et la cité Jean Jaurès, environnées de lotissements privés ; ce secteur accueille un centre social en fond de quartier, le lycée Charles Mongrand au Sud et le stade en limite Ouest ; ce secteur est connecté à la partie littorale et ses équipements éducatifs et culturels par un pont très étroit ;
 - Tassy Est se trouve séparé du secteur Ouest par l'avenue Thorez, bordée de quelques commerces ; ce secteur comprend un grand nombre de collectifs et un groupe scolaire.

Le secteur dénommé « les berges du Canal » se situe le long des berges du canal. Il se compose d'habitat auto-construit sur les terrains du GPMM avec les autorisations d'occupation temporaire (AOT) données par le GPMM. La ville de Port-de-Bouc a acheté l'ensemble en 2013 au GPMM en vue d'engager une procédure de régularisation par une revente aux occupants dans le cadre de l'accession sociale.

Vocation du quartier les Comtes – Tassy : le Campus : Faire en sorte que les habitants renouent avec les espaces de proximité et y trouvent une amélioration de leur cadre de vie

Comme mentionné dans le diagnostic, la problématique de l'accès à la formation des habitants des quartiers est un enjeu majeur.

Une grande partie des jeunes sortis précocement du système scolaire se retrouvent ainsi sans solution d'emploi. Le taux de non-diplômés est de 36,6% sur le quartier contre 30,7% à l'échelle de Port-de-Bouc et 23% à l'échelle du territoire du Pays de Martigues. 16% des 15-17 ans ne sont pas scolarisés contre 5% à l'échelle communautaire. On observe un taux de décrochage scolaire des 15-17 ans deux fois plus élevé que la moyenne intercommunale.

L'offre de formation après le baccalauréat est ainsi limitée aux études courtes. L'enseignement supérieur, en particulier les cursus universitaires, est concentré sur les pôles de Marseille et Aix-en-Provence. L'accès aux études supérieures implique ainsi une mobilité qui a un coût. L'ambition pour ce territoire est de développer l'offre d'enseignement par le développement de filières et surtout par l'accès à l'enseignement général.

Sur la base de ces éléments de diagnostic présentés dans le Contrat de Ville et des enjeux de développement pour le territoire du Pays de Martigues, il s'agit de développer un projet de campus de la formation répondant à la fois à l'enjeu de la diversification des offres de formation (essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire et pour permettre aux jeunes une insertion réussie dans le monde professionnel en les inscrivant dans un parcours de réussite scolaire) et à l'enjeu d'un accueil logistique adapté aux besoins des lycéens et étudiants.

La ville de Port-de-Bouc pourrait accueillir ce Campus au sein du quartier Tassy-Ouest car il bénéficie d'une centralité par rapport aux établissements d'enseignement et d'un foncier disponible.

La création d'un campus de la formation a ainsi pour objectifs (définis dans le cadre des ateliers du PNRU) de :

- Valoriser la formation générale
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes port-de-boucains
- Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage
- Créer de l'emploi direct et indirect via le développement du projet Campus
- Proposer de nouvelles formes d'apprentissage
- Valoriser les formations existantes et impulser de nouvelles formations
- Valoriser le cadre de vie des étudiants : forme type campus, lieux d'accueil pour les étudiants.
- Orienter et accompagner les étudiants : logements, transports, entreprises, formations
- Proposer une offre d'hébergements adaptée
- Faire le lien avec la politique jeunesse de la Ville de Port-de-Bouc
- Favoriser le brassage de la population par l'arrivée d'étudiants extérieurs, notamment en étudiant l'intégration de logements à destination des étudiants en médecine en lien avec le centre hospitalier de Martigues
- Créer et développer les liens entre les jeunes et le monde de l'entreprise.

Des rencontres partenariales ont déjà eu lieu, les partenaires ayant manifesté un vif intérêt sur ce projet de nouvel équipement.

OBJECTIF 1 : Améliorer le parc de logements

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Réflexion démolition/restructuration du parc social (MOE) ;
- Requalification du bâti (thermique, sécurité et accessibilité) ;
- Résorption de l'habitat indigne et réhabilitation du parc privé (habitat du canal) ;
- Requalification des espaces extérieurs (jardins paysagers, connexion avec les quartiers, etc.) ;
- Amélioration de la gestion des parties communes extérieures.

OBJECTIF 2 : Travailler sur l'ouverture du quartier

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Recomposition urbaine et réintégration du quartier dans la trame urbaine : amélioration des liaisons piéton et vélo, etc ;
- Intervention sur la traversée de bâtiment aux Comtes pour ouvrir le quartier ;
- Réaménagement des espaces collectifs ;
- Développement des mobilités douces inter-quartier ;
- Accès par les ponts (Projet de Gare en Provence).

OBJECTIF 3 : Créer des dynamiques économiques

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Renforcement des commerces de proximité ;
- Mise en relation du développement économique du quartier avec le secteur de Caronte et les services plaisance/tourisme de Port Renaissance.
- Redynamiser, recréer les conditions pour accompagner les équipements publics, de formation, d'éducation...

c) Mas de Pouane (Opération d'Intérêt Régional)

Le quartier de Croix-Sainte/Mas de Pouane situé au centre géographique de l'agglomération à équidistance des centres ville de Martigues et Port-de-Bouc bénéficie d'un accès direct sur les grands axes de communication qui desservent l'agglomération ainsi que Marseille et les départements du Nord. Il bénéficiera directement du projet de contournement autoroutier inscrit au Contrat de Plan Etat-Région, ainsi que de la requalification de la RN568. Au sud de ce quartier existe du foncier disponible et des friches industrielles qui seront traitées dans le cadre de deux études : l'une concernant la mise en place d'un pôle d'échanges multimodal sur le territoire et l'autre concernant le schéma directeur d'aménagement du foncier disponible appartenant au GPM.

Ce quartier compte près de 1 600 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 750€, soit 22% en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

La population présente de nombreux signes de fragilisation. Mas de Pouane connaît un rajeunissement important de sa population qui accentue le constat d'un retard des enfants en pré-élémentaires notamment chez les jeunes filles. Malgré des interventions des collectivités publiques et en particulier de la Ville sur les espaces extérieurs, le quartier reste marqué par des dysfonctionnements : - La forme urbaine inadaptée, la faible qualité du bâti, son vieillissement et son obsolescence, les difficultés de maillage et la mauvaise articulation des fonctions urbaines élémentaires sont autant de dysfonctionnements qui marquent le quartier ;

- Le quartier porte des traces d'aménagements partiels, sommaires, hétérogènes qui se sont accumulés pendant une vingtaine d'années sans logique ou stratégie d'intervention réelle. Les espaces extérieurs et la voirie sont mal définis et ont bénéficié de peu d'intervention.

Le quartier de Mas de Pouane a besoin de réinvestir ses espaces publics. Bien que l'offre de proximité soit relativement conséquente, l'enquête sociologique sur l'usage et l'occupation de l'espace pourrait inclure l'étude des demandes et besoins des habitants concernant le commerce et les services de proximité afin d'être en mesure le cas échéant de l'adapter.

Vocation du quartier de Mas de Pouane, une centralité à construire

Le quartier bénéficie d'une desserte satisfaisante en transport urbain sur la route Martigues-Port-de-Bouc. Malgré l'amélioration des transports urbains et en particulier de la desserte du collège, le quartier reste éloigné des centres villes, ce qui génère chez les habitants et en particulier parmi les jeunes un sentiment de non intégration à la vie du territoire.

L'enjeu de la mobilité pour chaque habitant participe de la lutte contre les exclusions. Il constitue un élément important pour l'accès à l'emploi comme aux services, aux équipements et aux loisirs pour une population qui n'est pas toujours motorisée.

Mas de Pouane regroupe 602 logements construits entre 1960 et 1964, répartis entre deux bailleurs : 13 Habitat (442 logements) et SEMIVIM (160 logements).

Depuis les années 80, le quartier a bénéficié de nombreuses interventions urbaines. A partir de 1999, la ville a engagé, dans la cadre du contrat de ville, un projet de quartier destiné à requalifier l'image, l'usage et le fonctionnement du quartier prioritaire. L'enjeu principal était le désenclavement du quartier par une restructuration urbaine du front du quartier, des abords de l'école et de l'amélioration des liaisons urbaines. La requalification de l'entrée de quartier et des abords de l'école a été mise en œuvre à partir de 2007.

Le désenclavement du quartier, son ouverture sur la ville seront amenés par la mise en place du quartier de Gare autour du Pôle d'échanges et du développement du Pôle d'activités de Caronte.

Des actions sur le patrimoine des bailleurs ont également été menées : à partir de 2002/2003, résidentialisation des immeubles de la SEMIVIM, en 2014, restructuration des halls d'entrée dans les immeubles de 13 Habitat.

OBJECTIF 1 : Améliorer le parc de logements et le cadre de vie des habitants

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Redéfinition des fonctionnalités (espaces verts, aires de jeux, espaces publics, etc.) pour favoriser leur appropriation par la population
- Traitement architectural des façades en relation avec une réhabilitation thermique du bâti
- Traitement des parties communes des logements
- Poursuite de la résidentialisation et de l'aménagement des espaces extérieurs du quartier
- Amélioration de la propreté urbaine et de l'entretien des espaces extérieurs, notamment par un traitement des encombrants.

OBJECTIF 2 : Travailler sur l'ouverture du quartier

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Développement des mobilités alternatives inter-quartiers par la création de cheminements Nord-Sud et internes au quartier
- Aménagement de la façade « Nord » au droit de la RN568, dans la perspective de sa requalification, pour rétablir les liens Nord-Sud avec les quartiers en vis-à-vis, pour utiliser le foncier libéré à proximité de la RN568
- Réaménagement des espaces collectifs.

OBJECTIF 3 : Favoriser la mixité fonctionnelle et une dynamique économique

Actions à développer dans le cadre du projet :

- Aménagement des liaisons viaires et piétonnes avec le futur pôle multimodal de Croix-Sainte et le secteur de Caronte, afin de développer des activités économiques
- Restructuration des commerces et du pôle de services dans le cadre de l'aménagement de la « façade » Sud du quartier
- Réaménagement du pôle scolaire et de ses espaces publics pour ouvrir les équipements sur le quartier.

d) Indicateurs pressentis

Les objectifs et leurs indicateurs seront soutenus par d'autres programmes qui viendront en articulation :

- P.I.A : les indicateurs sont en cours de détermination selon l'avancée du projet.
- Critères charte éco-quartier : ceux-ci seront élaborés en cours de protocole afin d'être intégrés à la convention pluriannuelle.

5° Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaités par l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration

A l'issue des études, la stratégie Habitat sera consolidée, et plus précisément, définira une stratégie de reconstitution de l'offre en cohérence avec le PLH du territoire et le futur PLUIH de la métropole, permettant de déterminer le foncier potentiel à une échelle métropolitaine. Également, elle précisera l'ambition du projet en termes de diversification par quartier (public visé, type de besoin, niveau de production, localisation) en s'appuyant sur le potentiel du territoire. La vocation économique du quartier des Aigues-Douces la Lègue sera développée dans le cadre des études.

La stratégie Habitat devra être précisée sur deux quartiers :

- des scénarios complémentaires de démolition sur Aigues Douces la Lègue seront développées par les études du protocole et pourront être présentées aux partenaires de l'ANRU lors de la présentation du projet
- sur les Comtes, la stratégie habitat (équilibre démolition/réhabilitation, niveau de diversification recherché) sera développée.

Une analyse des équipements scolaires tant dans sa composante bâti que sociale (état du bâti des écoles, composition sociale des effectifs, localisation, stratégies d'évitement, et stratégie d'enrayement à mettre en œuvre) devra être établie, à l'appui de l'étude spécifique menée par la Ville et en cours, de l'étude pré-opérationnelle bâti -énergie » et d'un travail complémentaire sur l'analyse sociale des écoles des quartiers.

ELEMENTS DE BILAN

Le NPNRU, dans sa phase de préfiguration, a été lancé sur notre territoire pour la totalité des études hormis l'étude « Diagnostic sur la gestion des ordures ménagères » et pour les deux autorisations anticipées de démarrage concernant les opérations de démolition sur la Ville de Port-de-Bouc.

V) RAPPORT SUR LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA DSUCS DE LA VILLE DE PORT-DE-BOUC EN 2015

2016 EN COURS

La Ville de Port-de-Bouc, bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale mobilise ses politiques publiques en direction des quartiers les plus en difficultés et du public prioritaire. En apportant des moyens supplémentaires dans différents domaines tel que l'éducation, le sport, la santé, la culture, le cadre de vie... la Ville souhaite réduire les inégalités au sein même de son territoire et les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. L'objectif premier étant d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les services municipaux interviennent dans la proximité avec l'ensemble des partenaires tout en laissant une place active aux habitants (concertation, rencontres citoyennes, ...). L'intervention des associations œuvrant en proximité est essentielle, c'est pourquoi la municipalité s'appuie sur de nombreuses structures de proximité.

Ce qui permet de mener une politique transversale qui touche l'ensemble des thématiques de vie quotidienne.

Le rapport rend compte des principales actions menées pour renforcer la cohésion sociale au plus près des populations fragilisées et ce, dans le cadre des politiques publiques de la Ville.

(Cf. Annexe 4)

DÉPENSES DE LA VILLE 2015 (DSUCS VILLE DE PORT-DE-BOUC)

POLITIQUE PUBLIQUE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL VILLE
Solidarité, action sociale et insertion	70 000	183 406	253 406
Personnes âgées		66 100	66 100
Prévention de la délinquance et accès aux droits		48 100	48 100
Sport		397 360	397 360
Santé publique		40 135	40 135
Éducation	299 000	457 000	756 000
Petite enfance		274 000	274 000
Enfance et jeunesse		72 651	72 651
Citoyenneté et développement associatif		727 584 €	727 584 €
Développement culturel		376 655 €	376 655 €
Développement urbain – Cadre de vie	1 388 722		1 388 722
TOTAL GÉNÉRAL	1 757 722	2 642 991	4 400 713

VI) ELEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS CITOYENS

Les arrêtés préfectoraux de constitution des Conseils Citoyens n'ont pas encore été pris. L'encadrement des Conseils Citoyens sur le territoire de Martigues et de Port-de-Bouc reste à développer sur le territoire et être mis à l'épreuve de l'exercice.

La législation prévoit une mise en place obligatoire dans tous les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Article 7 de la loi) ainsi qu'une participation active des habitants à la mise en œuvre du pilotage des différentes instances des Contrats de Ville et la participation aux opérations de renouvellement urbain.

Dix principes sont énoncés : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, Neutralité, Pluralité, Parité, Proximité, Indépendance, Souplesse.

Principe de mise en place : de manière pragmatique sur les bases des dispositifs participatifs existants :

- Une composition plurielle : 2 collèges, habitants et représentants associatifs ou acteurs locaux
- Un principe de désignation des habitants : tirage au sort ou volontariat
- Une mise en œuvre obligatoire d'un règlement intérieur du Conseil Citoyens.

Le Conseil Citoyen remplit plusieurs fonctions :

- Participer aux différentes instances de fonctionnement du Contrat de Ville
- Analyser les besoins exprimés par les habitants
- Faire la point sur les différents projets intéressants le quartier
- Participer aux différents comités techniques et comités de pilotage du Contrat de Ville
- Permettre l'accès à l'ensemble des documents de programmation du Contrat de Ville.

Sur le territoire du Pays de Martigues, les Conseils citoyens s'inscrivent dans la pratique de démocratie participative que Martigues et Port de Bouc développent sur le territoire communautaire depuis de nombreuses années.

Cette politique de gestion urbaine de proximité, fondée sur la promotion de la démocratie participative et la citoyenneté sur l'ensemble des quartiers du territoire, favorise et encourage la participation des habitants à la vie de leur quartier et de leur ville qui contribue à établir dans un objectif de co-construction un diagnostic des dysfonctionnements et des priorités avec l'habitant.

La concertation avec les habitants s'est appuyée sur les conseils de quartiers à Martigues ou les collectifs d'environnement social à Port-de-Bouc qui réunissent régulièrement l'ensemble des partenaires pour communiquer avec les habitants sur les actions et projets développés sur le quartier. L'objectif y est d'impliquer, d'associer, de concerter et de prendre en compte les demandes et suggestions des habitants de manière transversale.

Les Conseils citoyens permettent dans les quartiers réglementaires de poursuivre cette pratique de démocratie participative à toutes les étapes de la démarche contractuelle et sur tous les volets du contrat de ville.

Des réunions publiques auront lieu dans le courant du mois de septembre 2015, au sein des quartiers réglementaires afin de présenter le Contrat de Ville aux habitants.

1° Etat des lieux de la démocratie participative sur le territoire (extrait du Contrat de Ville 2015-2020 du Pays de Martigues)

Sur les communes de Martigues et de Port-de-Bouc, les politiques de démocratie participative sont vieilles de plus de 30 ans. Elles prônent dans le fonctionnement des différents services publics assurés par les Villes des principes de proximité entre élus, habitants et services.

Cette orientation politique forte repose sur :

- Des pratiques concrètes :
 - o L'existence de Conseils de Quartier à Martigues (23 conseils) et de Collectifs d'environnements sociaux à Port-de-Bouc (4 collectifs)
 - o La mise en œuvre particulière de ces Conseils et Collectifs sur les grands quartiers de logements sociaux
 - o La mise en œuvre d'une ingénierie particulière de gestion urbaine de proximité sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Conventions de Gestion Urbaine de Proximité à Martigues et Convention de Gestion Urbaine et Sociale à Port-de-Bouc).
- Des procédures de développement social et urbaines particulières :
 - o La démarche des projets de quartier (initiée depuis 1999) ;
 - o Les contrats de ville successifs (depuis 1999) ;
- Une structuration adéquate des services publics municipaux en reflet de ces politiques de démocratie locale et participative qui s'est traduite :
 - o A Martigues, par :
 - la création de la Direction de l'Habitat et de la Démocratie Participative regroupant les services Logement, Centres Sociaux, Développement des Quartiers, Vie Associative et service Jeunesse
 - la structuration du travail transversal entre le service Développement des Quartiers et les Maisons de Quartier
 - o à Port-de-Bouc par :
 - le renforcement depuis 2011 du service Citoyenneté composé aujourd'hui de 3 agents
 - la structuration en 2012 d'un poste de gestion urbaine et sociale de proximité qui travaille en articulation avec le service citoyenneté
 - l'ouverture récemment d'une maison du citoyen qui lui offre plus de visibilité et permet un accueil et un échange continu avec la population ;
 - La mobilisation d'une diversité de professionnels sur les questions de la concertation et la construction de divers projets de démocratie locale et de citoyenneté, qui sont transversales à toutes les thématiques et actions municipales (Chargée de projet en politique de la ville, Urbaniste communale, animateurs jeunesse, Acteurs culturels, Acteurs sociaux, Acteurs éducatifs...).

La pertinence de l'ensemble de ces outils et actions a été largement démontrée dans la mobilisation des habitants. Ils offrent en effet une expression directe aux habitants et ont permis des avancées significatives sur des aménagements de proximité en faveur de tous (création d'espaces de vie, embellissement, amélioration du civisme, réflexions citoyennes...). La mise en œuvre incontournable des Conseils Citoyens sur les quartiers réglementaires de la Politique de la Ville (Mas de Pouane, Notre Dame des Marins, Canto-Perdrix, les Aigues Douces, Les Comtes) ne pourra ainsi se faire qu'en tenant compte et en prolongation de cet existant.

La mise en œuvre de ces Conseils Citoyens ne pourra advenir qu'à l'issue d'une phase de co-construction nécessairement expérimentale. Il sera procédé à une mise en œuvre progressive en agglomérant autour du concept de Conseils Citoyens les pratiques, méthodes et partenariats déjà existants et qu'il convient de sauvegarder dès lors qu'ils ont fait preuve de leur efficacité.

En effet il a été constaté une atteinte partielle que les objectifs attendus en matière d'une Co-construction solidaire et respectueuse de la ville, n'ont été que partiellement atteints en raison notamment de la crise du bénévolat et la citoyenneté, du repli sur soi, d'une augmentation de l'individualisme qui constituent autant de freins à cette prise en compte commune. C'est pourquoi, le contrat de ville souhaite amplifier ses actions et prolonger les dispositifs mis en place par des rencontres toujours plus en proximité avec la population et conformément aux orientations de la politique de la ville mettre en place des conseils citoyens.

Une participation renforcée des habitants des quartiers à la politique de la ville permettrait de :

- Ajuster leur connaissance des quartiers et des besoins de leur population
- Améliorer la prise en compte les besoins des citoyens pour construire avec eux des projets en adéquation avec les aspirations des habitants des quartiers
- Renforcer une dynamique utile à la cohésion sociale
- Réguler les tensions et éviter les incivilités
- Contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie
- Elargir les sujets de débat
- Redonner confiance aux citoyens dans la « chose publique » et donner l'envie d'une implication plus grande et de prises de responsabilité citoyenne
- Renforcer leur pouvoir d'agir, d'être force de proposition et/ou de réaliser des actions qui répondent plus facilement aux besoins d'autres habitants du quartier
- Rendre l'action publique et les enjeux de la politique de la ville plus lisible
- Lutter contre le repli sur soi et créer davantage de lien social.

2° Une mise en place progressive des Conseils citoyens

a) Une inscription dans la continuité des dispositifs existants

❖ Martigues : la constitution préalable de Commissions de quartier

Il s'agit d'un groupe stable de personnes, représentatif d'un quartier et associant habitants, associations concernées, techniciens et élus du quartier. Dans ce groupe stable, les habitants doivent être prioritaires.

Ces Commissions de quartier seront associées et participeront :

- aux réunions intéressant le quartier
- aux réunions thématiques intéressant le quartier, plusieurs quartiers, l'ensemble des quartiers de la Ville
- à l'ensemble des groupes de travail ou d'animation mis en œuvre dans le cadre des GUP
- aux réunions techniques concernant les projets d'aménagement ou de réhabilitation afférents au quartier
- aux RTP
- aux préparations des Conseils de Quartier
- aux Conseils de Quartier
- aux temps forts du quartier (Carnaval, Fête de Quartier, Fête de Noël...).

Ces commissions comprendront 15 à 20 personnes maximum et seront composées d'un collège habitants (10 personnes) et d'un collège institutions (entre 6 et 10 personnes).

Collège habitants :

- Dans un cadre associatif (CNL, APE, autres) : 5
- Dans un cadre individuel (habitant relais, habitant engagé, Conseil de Maison, Conseil de Quartier) : 5

Collège institutions :

- Maison de Quartier : 1
- Service DQ : 1
- Institution scolaire : 2 à 3
- Bailleurs : 1 à 2
- Élus : 1 à 2

Ces Commissions de Quartier constitueront, à terme, une structure stable de représentation assez fine de l'ensemble des quartiers de Martigues, soit environ 20 personnes x 23 Conseils de Quartier = 460 personnes.

En ce qui concerne les 3 quartiers réglementaires de la politique de la ville, c'est cette Commission de Quartier (20 personnes) qui constituera la structure embryonnaire du Conseil Citoyens à construire. Soit, à moyen terme et pour les 3 quartiers, un groupe stable de 60 personnes représentatives de ces quartiers.

❖ Port-de-Bouc : la structuration préalable des Collectifs d'environnement sociaux

Le collectif d'environnement social est un groupe existant et stable, composé de personnes, représentatives d'un quartier et associant habitants, associations, techniciens, élus du quartier sur lequel nous souhaitons nous appuyer comme moteur pour créer les conseils citoyens, à savoir des instances ad'hoc de suivi du contrat de ville.

L'étape est nécessaire pour assurer une continuité dans chaque quartier de la ville (territoire plus large que les QPV) et pour qu'à terme les 2 instances puissent travailler ensemble, dans un souci de cohérence.

Pour ce faire, nous souhaitons dans un premier temps, structurer et renforcer ces groupes existants, étape préparatoire à la création des conseils citoyens.

Il nous faudra :

- ⇒ Réaffirmer le pilotage des collectifs d'environnement sociaux par les centres sociaux. La Ville continuera d'apporter son soutien logistique et par sa présence d'apporter une écoute attentive des besoins portés par les habitants et donc leur prise en compte ;
- ⇒ Augmenter la représentativité citoyenne et partenariale de chaque quartier inhérent au secteur d'intervention du centre social en précisant la composition de ces collectifs et la place donnée aux habitants et au milieu associatif ;
- ⇒ Renforcer la participation des habitants des quartiers réglementaires en procédant à un tirage au sort.

Exemple de composition attendue des collectifs d'environnement sociaux :

- Habitants : 1 à 2 par lotissement, cité HLM ou copropriété (entre 15 et 20 par quartier)
 - Elus municipaux : 2
 - Membres du Conseil d'administration du centre social : 2
 - Direction du centre social : 1
 - Chargé de la Politique de la ville : 1
 - Coordonnateur GUSP : 1
 - Service municipal de la citoyenneté : 1
 - Représentants CNL ou associations des locataires
 - Associations des copropriétaires
 - Association des commerçants et artisans : 1
 - Association des jeunes si existante (ou représentants des jeunes) : 1
 - Associations de quartiers,
 - Services sociaux
 - Techniciens des services de la Ville (éducation, Logement, coordination culturelle, Police municipale),
 - Techniciens du Conseil de Territoire du Pays de Martigues (Collecte, ...)
- ⇒ Harmoniser et compléter des outils communs aux 4 collectifs d'environnement sociaux (organisation, communication, production, suivi)
 - ⇒ Varier les horaires des réunions des collectifs pour intégrer de nouveaux habitants.

Une fois restructurés, ces collectifs poursuivront le travail engagé depuis plusieurs années, à savoir :

- Consolider les relations de proximité avec tous les habitants des quartiers,
- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers,
- Proposer des actions relevant du mieux vivre ensemble et du lien social.

Parallèlement, cette restructuration nous permettra de recruter le collège associatif/partenaires au sein des collectifs d'environnement sociaux et de lancer une grande campagne de communication afin de faire appel au volontariat parmi tous les habitants et d'engager la démarche de tirage au sort des habitants des quartiers réglementaires.

Afin d'élargir le nombre d'habitants volontaires des QPV, un « espace citoyen mobile » porté par le service citoyenneté, à travers une démarche « d'aller vers » les populations, aura pour objectif de sensibiliser à la démarche.

Un tirage au sort aura lieu en croisant les différentes listes qui pourraient être disponibles. Cette démarche sera affinée avec les membres des collectifs d'environnement sociaux afin de les associer pleinement et de les rendre acteurs et pilotes des futurs conseils citoyens.

Des contacts seront pris avec les bailleurs sociaux afin de définir avec eux la méthodologie la plus adaptée à un tirage au sort le plus représentatif possible.

Une démarche spécifique sera enclenchée en direction de tous les acteurs économiques des quartiers afin de leur proposer de participer à la démarche.

Lorsque les conseils d'environnement sociaux seront renforcés et redynamisés, ils pourront piloter la mise en œuvre des conseils citoyens composés des membres qui le souhaiteraient, du collège associatif/partenaires et du collège habitants composé des personnes tirées au sort et volontaires.

3 Conseils citoyens seront créés, sur les 2 quartiers en QPV (Aigues-Douces/La Lèque, Tassy, Les comtes) et regrouperont un collège associatifs/partenaires (10 représentants) et un collège habitants des QPV (10 représentants).

Une attention particulière sera portée au quartier des Amarantes, en veille active compte tenu des indicateurs démontrant la fragilité du quartier ainsi que des enjeux de développement présents sur le secteur (requalification de la RN...). Il ne s'agira pas de créer un conseil citoyen car il n'y a pas lieu de suivre le contrat de ville et les actions spécifiques des quartiers réglementaires. En revanche, il s'agira d'appliquer la même démarche de renforcement du conseil d'environnement social.

b) Modalités de mise en œuvre

La loi du 24 février 2014 crée les conseils citoyens, qui comporteront un collège «habitants», celui-ci devant constituer à minima 50% des membres du conseil citoyen. Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein d'un collège habitants, la méthode de tirage au sort a été prévue par la loi.

Précisée par le Cadre de Référence des conseils citoyens, le collège des habitants devra respecter l'égalité homme/femme et être représentatif des différentes composantes de la population des quartiers, et notamment favoriser la place des jeunes et leur participation à la vie démocratique.

Un tirage au sort aura lieu en croisant les différentes listes qui pourraient être disponibles. La difficulté est de déterminer à partir de quelle liste sera effectué le tirage au sort, et la place des candidatures volontaires. Le ministère de la ville identifie ainsi plusieurs sources mobilisables, mais qui présentent pour certaines d'entre elles des limites dans l'utilisation qui peut en être faite, notamment au titre de la CNIL :

- Le répertoire d'immeubles localisé (RIL) utilisé par l'Insee dans le cadre du recensement :
Après consultation de l'INSEE, il s'avère que son utilisation ne sera pas possible ;
- Les fichiers EDF : ne sont pas communicables (source : Direction juridique EDF) ;
- Le fichier de taxe d'habitation détenu par l'administration fiscale mais dont l'usage est délicat dans la mesure où il comporte des informations personnes sur le détail de la base d'imposition, les cotisations, les dégrèvements
- Les fichiers des organismes HLM : ne permettront pas d'avoir une liste exhaustive des personnes habitants le quartier, dans la mesure où les quartiers ne sont pas composés exclusivement de logements locatifs sociaux, et où seul le détenteur du bail peut être connu ;

- Les listes électorales : avec cependant le problème de l'absence dans ces listes des habitants de nationalités étrangères et des personnes de nationalité française qui n'y sont pas inscrits ;
- Les fichiers du réseau d'eau quand il est en régie municipale ou intercommunale.

Afin de palier ces difficultés, le cadre de référence du ministère de la ville préconise cependant qu'une partie du tirage au sort se base sur une liste composée de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures largement diffusé. Cette liste permet de dépasser les limites des listes précédentes, en permettant à des habitants qui n'y figurent pas de candidater.

Cette démarche sera affinée avec les membres des Conseils de quartier afin de les associer pleinement et de les rendre acteurs et pilotes des futurs conseils citoyens, car cela suppose alors un gros travail de médiation, d'explication et de mobilisation en amont pour encourager des candidatures issus des fractions de la population qui ne participent pas habituellement à ce type de démarche.

Les moyens d'interpellation des candidats potentiels sont, au vu des pratiques repérées, outre le travail de mobilisation par les agents de proximité :

- Site internet de la collectivité ;
- Journal de la collectivité ;
- Urne et bulletin de candidature à disposition lors de rencontres organisées pour informer sur la constitution des conseils citoyens et collecter des éléments de diagnostic.

Des contacts seront pris par ailleurs avec les bailleurs sociaux afin de définir avec eux la méthodologie la plus adaptée à un tirage au sort le plus représentatif possible.

Une démarche spécifique sera enclenchée en direction de tous les acteurs économiques des quartiers afin de leur proposer de participer à la démarche.

❖ Martigues

La mise en forme et l'élaboration des Conseils Citoyens peuvent adopter des formes et des pratiques variées selon les territoires mais la méthode employée devra toutefois répondre à un certain nombre de critères :

- Coproduction obligatoire entre les services des Villes et les Centres sociaux et Maisons de Quartier ;
- Fonctionnement compatible avec le fonctionnement des Conseils de Quartier ;
- Fonctionnement compatible avec le fonctionnement et la souveraineté du Conseil de Maison ou des Commissions Sociales quand elles existent ;
- Organisation commune d'un calendrier prévisionnel d'activités du Conseil Citoyen regroupant les actions ou les pratiques décrites précédemment.

On aura soin de solliciter le Conseil Citoyen sur les thèmes ou les actions où l'expression des habitants ou leur réflexion commune a véritablement capacité à modifier les pratiques ou la nature des projets à mettre en œuvre et intéressant le quartier ou sa population.

Enfin, l'autonomisation progressive du Conseil Citoyens nécessitera éventuellement une professionnalisation ou une formation de ses membres, la mise en œuvre de dispositifs de recherche/actions, l'intervention de spécialistes de développement social urbain ou d'autres prestataires de services.

Ces actions devront être imaginées dans le temps. Elles pourront et devront faire l'objet de montages de dossiers de financement recevables dans le cadre du Contrat de Ville.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

❖ Port de Bouc

La mise en forme et l'élaboration des Conseils Citoyens peuvent adopter des formes et des pratiques variées selon les territoires mais la méthode employée devra toutefois répondre à un certain nombre de critères :

- Pilotés par les comités d'environnement sociaux
- Compatibilité entre le calendrier prévisionnel d'activités du Conseil Citoyen et celui du Contrat de Ville.

On aura soin de solliciter le Conseil Citoyen sur les thèmes ou les actions où l'expression des habitants ou leur réflexion commune a véritablement capacité à modifier les pratiques ou la nature des projets à mettre en œuvre et intéressant le quartier ou sa population.

Enfin, pour que les participants aux Conseils citoyens puissent être en mesure de mettre en œuvre les missions qui leur sont dévolues, un programme de formation et un accompagnement pourront leur être proposés.

c) Actions complémentaires qui faciliteront la mise en place des conseils citoyens

Cette organisation veut fortifier la démarche communale et impulser une dynamique qui sollicite les habitants pour leur participation à des conseils citoyens dans les territoires concernés et qui leur démontre l'utilité de leur implication. La collectivité réfléchit à la mise en place de ces conseils, de leur articulation et de leur adaptation avec les collectifs d'environnement sociaux et les instances locales.

Animer, aller vers, rencontrer, proposer, construire..... cette impulsion doit favoriser et multiplier la participation des citoyens au service de l'intérêt général des habitants, du quartier, de la ville, de la vie. Les portes de la citoyenneté sont ouvertes à toutes et tous.

Programme d'actions visant à renforcer la participation des habitants :

- La mise en place de permanences d'élus dédiés à chaque quartier, un numéro vert, l'ouverture d'espaces citoyens en renforcement de la politique d'information et de communication ;
- Le renforcement des visites de quartier en les planifiant sur l'année, afin de permettre des jours et des horaires plus adaptés à la disponibilité des habitants et afin de s'assurer d'une réponse plus rapide des demandes ;
- L'amélioration de la visibilité de la visite de quartier (pieds d'immeubles, délimitation plus fine des espaces, disposition de tables et de chaises) ;
- Faire tourner l'équipe citoyenneté chaque semaine dans des lieux différents, avec « un espace citoyen mobile » qui appelle les habitants à participer et à intervenir dans la construction de projets et qui présente ceux en cours (petits et grands). Un espace citoyen, où l'ensemble des projets est soumis en permanence au contrôle des habitants. Un espace citoyen qui informe également sur les dispositifs et actions dans lesquelles ils peuvent trouver leur place ;
- La création d'une « Agora d'été », où chacun puisse s'exprimer, parler avec les élus, les techniciens, le mouvement associatif, les bailleurs, les centres sociaux... Conclure par un échange festif, de type voisinades, théâtre en plein air, théâtre forum, ballet, exposition des talents de quartiers, des groupes de musiques du quartier...

Conformément à leur philosophie en la matière, les Villes de Martigues et Port-de-Bouc souhaitent que le développement de dispositifs spécifiques de proximité ou de participation puisse rapidement devenir une modalité d'expression et de fonctionnement des services publics municipaux pour l'ensemble du territoire.

ÉLÉMENTS DE BILAN

Est apparue la difficulté d'intégrer à la mise en œuvre du Contrat de Ville les Conseils Citoyens dont l'animation relève des deux communes de Martigues et de Port-de-Bouc.

L'adaptation d'organisation, déjà existante à la lettre de la loi de 2015, a conduit à une large réflexion et un travail de préparation pour favoriser la place des Conseils Citoyens dans la mise en œuvre du Contrat de Ville en 2016.

Cette place grandira au fur et à mesure des étapes de la réalisation du Contrat de Ville 2017 tant sur le volet Cohésion Sociale que le volet Renouvellement Urbain.

Cette place consacrée permettra de faire apparaître les Conseils Citoyens en tant que réels partenaires de la Politique de la Ville.

VII) PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

- Réaliser le programme de préfiguration NPNRU
- Évaluer les objectifs par piliers et tendre à leur réalisation
- Mieux cibler les publics bénéficiaires des politiques publiques en faveur des quartiers et intégrer une approche genrée telle que définie par le décret de septembre 2015
- Intégrer les trois axes transversaux de manière plus effective
- Rendre lisible la plus-value de la Politique de la Ville afin d'améliorer l'intervention publique
- Mettre en place une participation effective et efficiente des Conseils Citoyens à toutes les étapes de la mise en œuvre de la Politique de la Ville
- Travailler le cadre de l'évaluation avec les acteurs (formation, utilisation des outils,...)
- Maîtriser les divers agendas de la Politique de la Ville
- Construire des monographies dynamiques des données socio-économiques des QPV
- Intégrer au mieux la dimension territoriale de proximité au Contrat de Ville Métropolitain en construction.

ANNEXE 1
Contrat de Ville Conseil de Territoire du Pays de Martigues
PROGRAMMATION 2016 – REPARTITION PAR PILIERS

Porteurs de projets	N/R	Intitulé de l'action	Coût du projet	montant Pol/Ville demandé	2016 Montant Politique de la Ville proposé				
					Total	Etat	CR	CG	CT-PM
TOTAL GENERAL			4 548 518 €	1 504 115 €	1 064 797 €	349 650 €	121 400 €	98 500 €	495 247 €
Part Politique de la Ville de chaque partenaire par pilier/thématique					100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

1- PILIER COHESION SOCIALE

1.1 Education				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	14	Sous-total thématique Education	494 728 €	176 300 €	123 800 €	40 600 €	2 000 €	17 000 €	64 200 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Education					12 %	12 %	2 %	17 %	13 %
1.2 Santé				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	22	Sous-total thématique Santé	262 501 €	174 887 €	96 800 €	33 000 €	15 200 €	0 €	48 600 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Santé					9 %	9 %	13 %	0 %	10 %
1.3 Parentalité et droits sociaux				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	2	Sous-total thématique Parentalité et droit sociaux	17 200 €	11 200 €	11 000 €	0 €	0 €	5 500 €	5 500 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Parentalité/Droits sociaux					1 %	0 %	0 %	6 %	1 %
1.4 Culture et Expression artistique				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2015	21	Sous-total thématique Culture	538 789 €	216 440 €	130 000 €	39 400 €	16 700 €	16 000 €	57 900 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Culture/Expression artistique					12 %	11 %	14 %	16 %	12 %
1.5 Lien social, citoyenneté et participation des habitants				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	42		882 732 €	372 941 €	307 400 €	96 800 €	60 500 €	44 000 €	106 100 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Lien social, citoyenneté					29 %	28 %	50 %	45 %	21 %
1.6 Prévention et Lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	4		129 589 €	16 500 €	16 500 €	5 000 €	2 000 €	3 000 €	6 500 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Lutte contre les discriminations					2 %	1 %	2 %	3 %	1 %
Total PILIER COHESION SOCIALE			2 325 539 €	968 268 €	685 500 €	214 800 €	96 400 €	85 500 €	288 800 €
Part Politique de la Ville consacrée au Pilier Cohésion Sociale					64 %	61 %	79 %	87 %	58 %

2- PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

2.1 EMPLOI				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	11	Sous-total thématique Emploi	1 192 629 €	236 700 €	187 000 €	97 000 €	0 €	0 €	90 000 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Emploi					18 %	28 %	0 %	0 %	18 %
2.2 DEV. ECONOMIQUE				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	4	Sous-total thématique Dév éco	74 419 €	51 386 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Part Politique de la Ville consacrée à la Thématique Développement économique					0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total PILIER EMPLOI-DEV ECO			1 267 048 €	288 086 €	187 000 €	97 000 €	0 €	0 €	90 000 €
Part Politique de la Ville consacrée au Pilier Emploi/Dvpt Economique					18 %	28 %	0 %	0 %	18 %

3- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

3.1 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	15	Sous-total thématique Cadre de vie	229 420 €	149 739 €	107 950 €	37 850 €	16 000 €	7 000 €	47 100 €
Total PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN					229 420 €	149 739 €	107 950 €	37 850 €	16 000 €
Part Politique de la Ville consacrée au Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain					10 %	11 %	13 %	7 %	10 %

5 – PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

5- Prévention de la délinquance (FIPD)				demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Nombre d'actions 2016	7	Sous-total thématique Prév. Délinquance	726 511 €	98 022 €	84 347 €	0 €	9 000 €	6 000 €	69 347 €
Total PILIER PREVENTION DE LA DELINQUANCE			726 511 €	98 022 €	84 347 €	0 €	9 000 €	6 000 €	69 347 €
Part Politique de la Ville consacrée au Pilier Prévention de la Délinquance					8 %	0 %	7 %	6 %	14 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

ANNEXE 2
SYNTHESE DES DOSSIERS CONTRAT DE VILLE 2016 TERRITOIRE CAPM

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
1- PILIER COHESION SOCIALE					
EDUCATION – SCOLARITE – DECROCHAGE SCOLAIRE					
Martigues					
AACS	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF LYCEE	Accompagner les jeunes lycéens vers l'autonomie et les emmener à travailler sur leur orientation scolaire et professionnelle	Aide individualisée à la réalisation des devoirs, ateliers pédagogiques favorisant la réussite scolaire, l'acquisition de l'autonomie, des méthodes de travail	35 500 €	12 000 €
	COUP DE POUCE	Aider et accompagner l'enfant dans son apprentissage de la lecture et l'écriture, accompagner les familles dans leur rôle éducatif	Proposer des activités ludiques, de lecture, et d'écriture pour les 5 clubs coup de pouce de Martigues. Rencontre avec des auteurs d'ouvrages, etc.	18 150 €	15 000 €
	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF COLLEGES PRIMAIRE	Favoriser la réussite scolaire des enfants des écoles primaires et collèges	Ecoliers et collégiens sont accueillis deux fois par semaine par petits groupes et encadrés par un animateur qualifié. Les parents sont souvent sollicités pour participer ainsi que les enseignants.	146 300 €	30 000 €
	PROJET CLEM	Club de Lecture, Ecriture et Mathématiques : Stimuler des écoliers ciblés par l'école dans leur apprentissage, proposer des activités ludiques de numérotation et de géométrie, ...	Apprentissage de notions numériques et géométriques par le biais de jeux éducatifs. Petit groupes de 5 élèves animé par un adulte	9 000 €	9 000 €
AACS NDM	DES VACANCES JOYEUSES ET STUDIEUSES	Accompagner les collégiens pour favoriser l'expression écrite et orale et redonner confiance en soi. Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et créer un lien avec le collège.	Pendant les vacances scolaires pour les collégiens, matinées consacrées au travail par groupe de niveau suivies d'ateliers (écriture, sport...) avec restitution à la fin des vacances. Rencontres thématiques entre parents et collège.	8 084 €	3 000 €
Port-de-Bouc					
A MOTS OUVERTS	ATELIERS D'ECOUTE ET DE COMMUNICATION LYCEE MOULIN	Favoriser la confiance en soi pour se sentir capable de définir ses problèmes, de prendre du recul et de trouver ses propres solutions. Apprendre aux jeunes à gérer leurs conflits de façon coopérative et constructive. Améliorer la relation jeunes/enseignants	Groupes de jeunes accueillis pour travailler sur différents thèmes et préoccupations (jugements, harcèlement, se présenter chez un patron, se présenter pour une recherche de stage)	7 500 €	6 000 €
CAISSE DES ECOLES PORT-DE-BOUC	PREVENTION PRECOCE DE L'ILLETRISME DANS LE TEMPS PERISCOLAIRE AVEC DES CLUBS COUP DE POUCE CP CE1	Apporter aux enfants des atouts de réussite que les enfants les plus favorisés reçoivent quotidiennement, le soir, à la maison : accompagner les enfants et leurs parents	Des animateurs accompagnent les enfants de CP et CE1 qui ne bénéficient pas d'un soutien familial suffisant, en étroite partenariat avec l'école et accompagnent également les parents de ces enfants.	29 400 €	29 400 €
CS Fabien Menot	REUSSITE SCOLAIRE	Renforcer l'accompagnement à la scolarité des jeunes 14/17 ans Appuyer l'action éducative de l'école pour réduire les inégalités de réussite scolaire Participer à la réussite éducative	Temps d'accompagnement à la scolarité, actions favorisant la valorisation des compétences des parents/ soirées parents-enfants, les goûters du lecteur, ...	50 080 €	20 500 €
CS TICHADOU	ESPACE FAMILLE/ ECOLE / QUARTIER- BATISSEURS DE LA REUSSITE	Participer à la réussite scolaire, développer des actions d'accompagnement pour la réussite du projet scolaire de l'enfant	Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, temps de rencontre parents/école/Centre Social ; activités de calcul, lectures, atelier de savoir socio-linguistique, atelier de lutte contre la fracture numérique	57 424 €	27 000 €
CS MANDELA	REUSSITE EDUCATIVE	Réduire les écarts de réussite éducative et scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires.	Accompagnement à la scolarité au centre social 4 fois par semaine et une fois à la médiathèque pour des animations pédagogiques en relation avec les parents, pour les lycéens aide à la préparation des examens, accueil de stagiaires, ...	33 690 €	8 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
CAPM					
RUGBY CLUB MARTIGUES PORT DE BOUC	DECROCHAGE SCOLAIRE	Proposer aux joueurs en difficultés scolaires de l'aide aux devoirs avant les entraînements	Cours de soutien scolaire une fois par semaine donnés par des jeunes étudiants joueurs aux club	5 700 €	3 000 €
ADDAP13	REMOBILISATION SCOLAIRE	Définir un projet commun avec le collège au bénéfice des jeunes les plus en difficultés dans le but de prévenir le décrochage scolaire Travailler le rapport aux règles et aux cadres par le biais d'un accueil formalisé au contenu éducatif, sportif, culturel et citoyen	Des sessions de prise en charge sont organisées sur des périodes allant jusqu'à 5 semaines (collèges de Martigues et 2 collèges de Port-de-Bouc) : le contenu de la remobilisation s'adapte aux besoins du groupe (accueil, préparation du déjeuner, travail sur le projet individuel, échanges ou activités collectives). L'évaluation avec les jeunes est permanente, un bilan collectif et individuel est travaillé avec les jeunes, les familles et les collègues	24 760 €	4 400 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
SANTE – ACCES AUX SOINS					
Martigues					
AACS	REPONSE A LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE	Accueillir et accompagner les personnes en souffrance psychique, permettre la reprise de liens sociaux, de soins, de l'accès à l'information, aux droits, aux services de droit commun et à la prévention	Accueil et accompagnement, permanences d'écoute, suivi de prise en charge(lien direct avec les travailleurs sociaux, professionnels de santé, centre médico-psychologique, ...)	11 515 €	11 515 €
ADOMA	ANIMATION ESPACE RESSOURCES	Contribuer au bien-être des publics précaires et isolés de la résidence ADOMA, et familles monoparentales dans le cadre de la réouverture de la résidence ADOMA – Boudème Accès aux droits sociaux-Prévention Santé et prise en charge du vieillissement- Médiation santé et lien social	Permanence d'information et d'orientation, soutien aux démarches administratives et sociales, individualisation et suivi, veille sanitaire et sociale , réunion d'information collectives sur les questions de santé, permanences avec un psychologue sur la résidence, inscription des résidents dans un parcours de soins continu	36 248 €	1 600 €
ALOTRA	FORUM SANTE ALOTRA	Améliorer l'accès aux soins et aux droits de santé par une information en proximité et accompagner les publics en précarité dans leur suivi médical	Proposer une journée de forum santé rassemblant une grande partie des professionnels de santé du territoire : stands participatifs, dépistages gratuits et intervention d'une compagnie de théâtre	3 262 €	2 000 €
UFSBD	PROMOTION DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE	Continuer à renforcer l'action des ASV en faveur de la santé par le volet bucco-dentaire Développer des aptitudes individuelles et collectives pour favoriser l'insertion sociale et ou professionnelle du public concerné	Ateliers ludiques alimentation, brossage (pour les enfants), information et sensibilisation à la santé bucco-dentaire, séances d'échanges, sensibilisation à la problématique des addictions (tabac, grignotage)	20 350 €	6 000 €
Port-de-Bouc					
ADOMA	ACCOMPAGNER LES RESIDENTS DANS LEUR PARCOURS SANTE	Assurer un travail de proximité auprès de ces publics : renforcer l'accès aux droits sociaux et la prise en charge du vieillissement	Permanence d'information et d'orientation, soutien aux démarches administratives et sociales, individualisation et suivi, veille sanitaire et sociale , réunions d'information collectives sur les questions de santé, permanences avec un psychologue sur la résidence, inscription des résidents dans un parcours de soins continu, accompagnement sur des bilans de santé CESAM 13	8 360 €	1 600 €
CENTRE HOSPITALIER MARTIGUES	EDUCATION A LA VIE SEXUELLE ET AFFECTIVE	Développer des actions de prévention, de promotion et d'éducation à la vie affective et sexuelle afin d'agir sur les comportements individuels et collectifs tout en créant un espace de paroles afin de favoriser le dialogue et libérer la parole autour du corps et de la sexualité	Un thème sera attribué par niveaux : 6ème : la puberté, 5ème : les sentiments amoureux, 4ème : la séduction, 3ème : la première relation/contraception	5 000 €	5 000 €
CS Fabien Menot	MANGER BOUGER : BIEN VIVRE ateliers seniors	Renforcer l'offre de prévention au bénéfice des personnes vieillissantes vivant à domicile pour favoriser le bien vieillir : favoriser une alimentation équilibrée, lutter contre les tendances à l'isolement, améliorer l'hygiène de vie	Atelier nutrition pour les seniors animé par une diététicienne, sensibilisation à l'activité physique animé par un animateur sportif, apport d'information sur l'équilibre alimentaire, séance de piscines, randonnée,...	11 800 €	3 000 €
CCAS	LES ATELIERS DU POSSIBLE	Favoriser le développement et le renforcement des compétences psycho-sociales des personnes en souffrance psychiques Améliorer la prise en charge des publics présentant un frein à l'emploi lié aux problématiques de santé pour les amener vers les dispositifs dans le cadre des schémas d'accueil et d'insertion	Accueil individuel des participants : entretiens hebdomadaires, moment de recherche de solutions aux problèmes rencontrés, réalisation d'un état des lieux des difficultés Intervention collective : groupe de parole une demi-journée par semaine où sont abordées des thématiques telles que : image de soi, prévention liée aux problématiques de vie quotidienne,...	5 233 €	2 900 €
	ALIMENTATION SANTE ATOUT PRIX	Promouvoir des actions autour de l'alimentation saine et équilibrée, et de la santé auprès de personnes en situation de précarité Accompagner les personnes par l'information et l'éducation nutritionnelle au cours d'ateliers de cuisine Favoriser l'activité physique par une prise de conscience de ses bienfaits sur la santé	Ateliers et modules nutrition, séances d'activités physique, séances d'information sur des thématiques de santé	17 950 €	14 610 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
	ESPACE FAMILLE	Informier la population sur les services et leurs droits Accompagner les publics en précarité vers les dispositifs d'accès Lutter contre l'isolement et la souffrance psychique des familles	Permanences d'écoute et entretiens psychologiques Le coin des familles : il s'agit d'un lieu de parole et d'écoute ou des professionnels échangent avec les parents sur la fonction parentale et éducative. Une fois par mois le groupe accueille un professionnel spécifique autour d'un débat en relation avec l'enfant et la famille.	20 823 €	17 823 €
	PARADS	Maintenir une veille en matière de santé et de droits administratifs Favoriser le lien social et le bien être des personnes âgées Stabiliser et renforcer l'autonomie des personnes âgées Mettre en place les outils opérationnels permettant d'éviter dans toute la mesure du possible les retards dans l'accès aux droits et les ruptures de droits	Café social des personnes âgées (atelier diététique, bien être et atelier mémoire), ateliers de tri et de gestion administrative animé par un travailleur social du CCAS Point écoute santé animé par un médecin libéral de la commune	15 500 €	15 500 €
CS MANDELA	LA SANTE POUR TOUS	Permettre à tous les habitants d'avoir un égal accès à la santé et développer leur connaissance en matière d'accès aux soins	Séance de prévention et d'information (aide à l'utilisation du site internet AMELI), information sur la complémentaire santé Actions de prévention et d'éducation à la santé : piscine, atelier culinaire	14 061 €	6 000 €
CS TICHADOU	VIVONS EN FORME -SANTE POUR TOUS	Développer la prévention et l'accès au soin pour les populations des QP, par la mise en œuvre du CLSP Agir sur les comportements individuels et collectifs en développant des programmes d'éducation et de prévention santé en direction des publics fragilisés	Ateliers d'éducation à la santé/hygiène de vie, atelier autour de l'éducation physique en direction d'hommes âgés, distribution de plaquettes d'information : semaine du goût, semaine du bien-être, semaine de l'Ecobruit	7 770 €	4 700 €
CAPM					
APPORT SANTE	MIEUX VIVRE AVEC MA MALADIE CHRONIQUE	Organiser des dépistages dans les centres sociaux et foyers, repérer des patients en difficultés avec leurs parcours de santé et leur proposer un accompagnement Mettre en place des ateliers d'éducation infirmier et pédagogique sur le diabète	Mettre en place un programme d'éducation thérapeutique à destination des patients diabétiques : séances collectives ou individuelles animées par une infirmière pour une meilleure prise en charge de la pathologie, mise en place d'ateliers diététiques, parcours-santé, ...	2 279 €	1 319 €
CENTRE HOSPITALIER MARTIGUES	ACCUEIL ECOUTE DEPISTAGE ESJ	Développer des actions pour mieux coordonner la prise en charge et l'orientation des adolescents afin d'éviter les ruptures	Réception au sein du dispositif ESJ, une équipe pluridisciplinaire assure l'accueil, l'écoute et le dépistage ; interventions collectives à but préventif/informatif	50 000 €	50 000 €
	PROMOTEUR EN SANTE NUTRITION	Promouvoir des comportements favorables à la santé notamment une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique régulière	Campagne de communication, animation ateliers cuisine, diffusion de diaporama, jeux, tables rondes ; sensibilisation à l'hygiène alimentaire en privilégiant une stratégie de communication adaptée au bon passage des messages du Programme National Nutrition Santé (séances dédiées)	29 100 €	29 100 €
RESEAU SANTE OUEST ETANG DE BERRE	PREVENTION SANTE SEXUELLE	Actions de prévention, d'information et sensibilisation en direction des quartiers prioritaires sur la thématique VIH,IST, contraception et grossesse non désirée	Séance d'animation et d'information, actions de prévention dans le cadre de la journée mondiale du SIDA dans des lycées et collèges de la CAPM, actions d'information dans les maisons de quartiers	9 800 €	9 000 €
	SOUFFRANCES PSYCHIQUES	Sensibiliser les publics cible aux questions de souffrances psychiques (suicide, dépression). Faire connaître les structures locales de soins et d'écoute au public. Mobiliser les professionnels de proximité et intervenants relais autour de nouvelles formes d'actions de prévention	Séance de sensibilisation échanges et débat au sein de lycée afin d'aborder la question du mal-être à l'adolescence, des difficultés relationnelles entre parents-ados Café-débat autour de la santé mentale animés par différents professionnels de santé, ...	10 600 €	10 000 €
	PREVENTION DES ADDICTIONS ET CONDUITES ADDICTIVES	Sensibiliser aux questions d'addictions et pratiques addictives, adapter les actions de prévention et d'information à la population des quartiers prioritaires	Au sein de collège, sensibilisation à travers les matières SVT, Français et Arts Plastiques Dans le cadre du printemps des jeunes, journées de prévention autour des conduites à risques	9 000 €	9 000 €
APORS	LA SANTE MENTALE, PARLONS-EN	Informier et sensibiliser les habitants à la bienveillance. Informier pour désamorcer, prévenir les situations conflictuelles. Informier les habitants sur les ressources en termes d'aides et soutiens aux personnes en souffrance accessibles localement.	Rencontre avec le CLSPD, rencontre de groupes d'habitants, ateliers d'échange sur le vivre-ensemble : aborder des questions de santé mentale et de voisinage. Intervention en partenariat avec des professionnels de santé et psycho-sociaux lors des rencontres prévues.	3 520 €	3 520 €
VIE LIBRE	MOUVEMENT D'ECOUTE DEDIE AUX VICTIMES DES ADDICTIONS	Accueillir les malades dans un lieu d'écoute et de discussion. Orientation vers des structures spécialisées. Prévention et information sur les dangers de l'alcool, de sa dépendance et plus généralement de toute dérive addictive	Groupe de parole hebdomadaire, suivant les situations des visites à domicile sont nécessaires, activités valorisantes (semaine sécurité routière, rencontre associatives)	4 660 €	4 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
PARENTALITE ET DROITS SOCIAUX					
AACS Jeanne Pistoun	PARENTS AU COEUR DE L'EDUCATIF	Soutenir les parents dans leur fonction parentale avec l'enfant, l'école, renforcer le lien parents et école	Accueil autour de café convivial, « bla bla thé », rencontre-débat sur le thème de l'éducatif , sorties familiales, ...	6 200 €	6 200 €
AACS MELI	PARENTS D'UN ELEVE	Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction éducative, impliquer les parents dans la scolarité.	Ateliers mensuels, groupes de travail (6 séances pour le primaire et 6 séances pour le collège), 3 rencontres/débats, témoignages de « parents experts » sur leurs expériences (communication, gestion des devoirs....).	11 000 €	5 000 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE					
Martigues					
AACS	THEATRE EN APPARTEMENT	Favoriser la participation des publics aux formes théâtrales contemporaines, favoriser la prise de parole en public et renforcer l'estime de soi.	Partir de récits de participants (anecdotes, récits de vie, témoignages) pour écrire deux spectacles qui seront joués par des comédiens amateurs des ateliers, dans des appartements de différents quartiers de la ville.	17 850 €	8 850 €
AACS NDM	NDM, UN QUARTIER A L'ARCHITECTURE ORDINAIRE PEU	Permettre l'accès à la culture sur le volet architectural et historique local en favorisant la mixité intergénérationnelle, l'implication et l'autonomie des habitants	Participer à des sorties culturelles et organisation, par l'autofinancement, d'un mini séjour à Lyon avec réalisation d'un film de ce séjour.	16 670 €	6 000 €
AACS MELI	HIP HOP POUR TOUS OÙ LES CULTURES ET LES GENERATIONS SE RENCONTRENT	Ouvrer pour la mixité culturelle, fédérer et rassembler l'ensemble des publics. Faire connaître la culture urbaine et casser les stéréotypes stigmatisant le Hip Hop.	Créer un battle de danse Hip Hop lors de la soirée de la fête de quartier, suivi le lendemain d'un stage de danse à l'échelle du département, animé par un professionnel.	7 300 €	4 000 €
ASSOCIATION NICKEL CHROME	INITIATIVES ARTISTIQUES MAS DE POUANE	Impulser des projets artistiques et des actions culturelles avec les habitants, militer pour la mixité sociale et urbaine, faciliter l'accès à tous aux pratiques culturelles	Dans le cadre des NAP avec l'école Tranchier, ateliers d'initiation aux techniques de cirque : le Circ'hulon (compagnie de cirque) sera installé avec son lieu de vie au cœur du quartier La compagnie des « oufs » : fabrication d'un totem, ...	22 230 €	8 500 €
TOUS AZILUTTES	ACTIONS CULTURELLES POUR LA COHESION SOCIALE	Permettre aux habitants des quartiers prioritaire et de veille de devenir acteurs, auteurs de la société et de leur territoire en mettant en place des dispositifs éducatifs et culturels	Ateliers d'écriture et de théâtre forum, soirée de restitution des ateliers avec l'ensemble des partenaires et implication des parents Manifestations à caractère culturel : café associatif éphémère dans les centres sociaux, co-construction de la programmation et de l'organisation avec les habitants et les acteurs socio-éducatifs	92 514 €	40 000 €
COMPAGNIE D'AVRIL	LES MEMOIRES IMAGINEES	Répondre au besoin d'accès à une offre culturelle pour les habitants des quartiers prioritaires, en valorisant l'histoire locale en proposant un travail sur la mémoire collective martégale	Création collective d'une exposition sur le thème de la mémoire et de la reconstitution : reconstituer un événement réel ou inventé, historique ou imaginaire de la Ville de Martigues : collecte et création d'images, ...	6 640 €	3 000 €
MEDIATHEQUE LOUIS ARAGON	LIVRE ET VIVRE ENSEMBLE	Familiariser les pré-adolescents à l'univers du livre, mettre l'accent sur la diversité culturelle et sensibiliser à différentes esthétiques.	Divers artistes animeront des ateliers accompagnés par un bibliothécaire et un animateur de la maison de quartier. 3 ateliers répartis en 5 séances : les enfants écriront et illustreront ensemble une histoire en s'essayant à diverses techniques narratives et graphiques. Un livre final sera produit et donnera lieu à une restitution en présence des familles à la maison Jacques Méli	5 040 €	3 990 €
LES PONTS LEVANTS	FAIRE PARTIE DE CE QUI ARRIVE	Réinvestir la force du théâtre pour valoriser le vivre ensemble, l'estime de soi et le partage du bien commun que sont les langues articulées, partager dans les quartiers une démarche de création Sensibiliser des publics nouveaux aux écritures théâtrales dans l'espace public Lutter contre l'exclusion des jeunes	Collecte de paroles et d'écrits dans trois quartiers lors de rencontres à domicile, de porte à porte puis d'ateliers dans les rues : conversations urbaines, formes brèves de spectacle, écriture dans l'espace public, mise en valeur des gestes communs d'écrire	18 700 €	9 000 €
VILLE DE MARTIGUES	LE LAB NUMERIQUE CONNECTE	Jeunesse engagée autour de valeurs partagées : aller à la rencontre des jeunes des quartiers prioritaires, rendre possible la participation des jeunes à la vie démocratique locale, créer une instance consultative et participative des jeunes Proposer des outils et une méthode participative en adéquation avec la Jeunesse et ses modes de communication	5 séances par maisons de quartiers seront proposées : diagnostic, tournage sur le terrain (portrait de jeunes, interview de résidents, prises de vue, tournage d'une émission sous forme de Média Lab, ...	18 540 €	10 000 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
Port-de-Bouc					
ART ET CREATIONS	CONCOURS PHOTO, PORT-DE-BOUC 150 ANS APRES	Participer à l'accessibilité de tous les publics à la culture : favoriser la pratique et la connaissance de l'art dans des objectifs de cohésion sociale et d'éducation populaire. Renforcer les relations et la mixité sociale sur le territoire, entre les habitants, le décloisonnement de leurs quartiers, et les acteurs du monde de l'art, par le biais de la photographie	Montage d'une exposition sur les 150 ans de Port-de-Bouc : un concours photo sera proposé aux habitants des QPV et des ateliers d'aide à la prise photographique seront organisés. Conception d'un petit livret récapitulatif à l'issu de cette exposition	9 501 €	7 400 €
Cinéma Le MELIES	TV BOUCAL	Favoriser la construction d'une identité collective, rapprocher la culture, donner la parole à tous les habitants	Réalisation d'un programme audiovisuel diversifié : 20 sujets par an	16 800 €	7 500 €
	ATELIERS VIDEOS	Initiation d'enfants et d'adolescents à la découverte du cinéma et de son histoire, développement d'une expérience de création artistique	Ateliers divers : bruitage, sons, réalisations, animations, web radio, doublage, ...	8 820 €	6 000 €
	SEANCES HORS DU COMMUN	Contribuer par la culture à la lutte contre les exclusions et discriminations, travailler la notion de citoyenneté	Projections prévues (projections plein air, ciné soupe,...), avec des associations locales d'insertion, de femmes,...	18 520 €	13 000 €
	RESIDENCE CINEMATOGRAPHIQUE	Proposer aux habitants des QP un projet de réalisation cinématographique englobant diverses disciplines dans le cadre d'une résidence cinématographique dont le thème est la relation des habitants avec leur ville	Résidence cinématographique :séances de rencontres, discussion, visionnages . Ultime objectif : projection au Méliès	20 200 €	13 000 €
ENSEMBLE INSTRUMENTAL RENAISSANCE	ATELIERS DE PRATIQUES MUSICALES ET CHOREGRAPHIQUES	Promouvoir la musique à tout public.Répondre à un besoin culturel et de reconnaissance d'une population de quartiers éloignés constituée d'ethnies différentes (se rapprocher de ces publics et se déplacer au sein même de ces quartiers)	Ateliers structurés autour de : Accompagnement de groupes musicaux Orchestre à vents au collège Mistral Danse Eveil musical et chant du monde	58 900 €	18 500 €
LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE	LIRE LA VILLE	Mettre en lumière les rapports que les habitants entretiennent avec le livre, la lecture, l'image fixe et animée. Développer les missions de la médiathèque hors les murs et favoriser sa visibilité. Désacraliser la lecture et inciter à développer les pratiques culturelles et les comportements de lecteur.	Présentation en septembre 2016 autour d'une exposition photographique à la médiathèque + micro-performance de jeunes, montages de textes, ...	15 700 €	13 000 €
	YOU TUBE	Favoriser une identité collective à l'échelle de la ville. Fédérer les quartiers Atteindre des publics qui restent à l'écart de toute offre culturelle.	Ateliers slam, concours d'éloquence, matchs d'improvisation, mais aussi d'expression artistique ou corporelle. L'objectif est de faire parler, d'écrire, d'apprendre à se mettre en scène, de donner une parole pour les autres ...	27 680 €	15 000 €
THEATRE LE SEMAPHORE	ACTIONS NOMADES	Sensibiliser un public en marge du secteur culturel et le conduire à s'approprier leur théâtre	Résidence avec le théâtre de cuisine, théâtre dans les appartements de la ville (thème englobant les ruptures affective, professionnelles,...)	57 510 €	7 000 €
	ATELIERS DE THEATRE	Sensibiliser la population issue des quartiers prioritaires, à la culture et permettre à ce nouveau public de s'approprier leur théâtre	Développer la pratique culturelle sous forme d'ateliers de théâtre : développer l'expression orale et écrite : ateliers hebdomadaires 3 fois par semaine	23 932 €	10 000 €
	ECOLE DU SPECTATEUR JEUNE	Sensibiliser à la création artistique un public jeune qui sans ces propositions ne fréquenterait pas les lieux de diffusion culturelle. Développer les rapports entre enfants et éducateurs (parents, grands parents, ...)	Propositions artistiques pour le jeune public pendant les vacances scolaires en partenariat avec les centres sociaux et aérés (spectacles, mises en scène, ...)	72 052 €	9 000 €
VILLE DE PORT-DE-BOUC	DANSES D'ICI VENUES D'AILLEURS	Montrer à partir de danses et de textes divers comment la fraternité a su traverser Port-de-Bouc	A travers l'écriture et les danses populaires d'hier et d'aujourd'hui, véhiculer les valeurs de fraternité et de solidarité : ateliers d'écriture, spectacle	3 700 €	2 700 €
CAPM					
ECLOSION13	ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX PRÉJUGÉS SEXISTES	Alerter, sensibiliser, éduquer, lutter contre l'exclusion, dénoncer les préjugés sexistes et les discriminations, pour tout public, surtout les jeunes, afin qu'ils deviennent des adultes responsables et respectueux	Travail théâtral aboutissant à la réalisation d'un film documentaire élaboré par une équipe professionnelle au Théâtre. Un DVD sera produit	56 084 €	5 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
LIEN SOCIAL, CITOYENNETE ET PARTICIPATION DES HABITANTS					
Martigues					
AACS NDM	EDUCATION A LA CITOYENNETE	Accompagner la dynamique d'un groupe mixte dans une démarche de participation citoyenne.	Sensibilisation à la citoyenneté : positionner le jeune en tant qu'acteur de son quartier, définir le conseil jeunes avec élaboration d'une charte, rencontre avec des partenaires, organisation de six soirées à thème.	6 250 €	2 500 €
AACS MELI	S'ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT	Apprendre à se connaître soi, sans juger l'autre. Acquérir des techniques et outils limitant l'agressivité et la violence	Sessions de formations (Mind Mapping, image de soi), café convivial, séances de cuisine. Réalisation d'une plaquette sur des témoignages avant/après pour valoriser les bienfaits de cette pratique	16 200 €	5 000 €
AACS PISTOUN	COMPRENDRE HIER POUR MIEUX AGIR AUJOURD'HUI	Promouvoir des valeurs de tolérance et de cohésion pour mieux vivre en harmonie malgré nos différences. Présenter les mécanismes individuels, collectifs ou institutionnels qui ont conduit des gens ordinaires à commettre le pire, ou au contraire à résister. Favoriser une mémoire collective	5 séances de sensibilisation, 5 rencontres avec un intervenant professionnel autour d'échanges et de paroles autour du vivre ensemble. Visites : camp des milles, MUCEM, parlement de Strasbourg, rencontre d'élus	9 500 €	9 500 €
	ECHANGE INTERCULTUREL FRANCO ALLEMAND	Travailler la mobilité du jeune et apprécier les diversités culturelles en véhiculant des valeurs de savoir vivre ensemble, de solidarité, de fraternité et de l'autonomie du jeune	24 jeunes issus de QPV : accueil des jeunes en échange sur Bordeaux, valorisation du projet avec les familles et préparation d'un départ en Allemagne	14 880 €	6 000 €
	HORS LES MURS	Associer les habitants à des actions visant à améliorer le cadre de vie/Favoriser la rencontre des habitants en contribuant à la mise en œuvre de moments de partage en « pied d'immeuble », stimuler le vivre ensemble sur le quartier et renforcer le lien social	Animation d'espaces conviviaux et renforcement des animations de proximité : animations en sortie d'écoles, accueils aux pieds d'immeubles, bibliothèques vagabondes, soirées autour du jeu en plein air, ...	10 200 €	10 200 €
ASTI	ACTION EDUCATIVE ET SOLIDARITE	Accueil des personnes étrangères qui sont arrivées à Martigues récemment. Aider à l'intégration des populations étrangères par la formation linguistique et l'apprentissage des modes de vie en France. Aider les enfants et adolescents à réussir dans leur parcours scolaire. Inciter les enfants à fréquenter la bibliothèque et les activités culturelles de la ville.	Séances d'apprentissage de la langue française deux fois par semaine, assurées par des bénévoles. Ateliers d'écriture proposés, participations aux événements culturels (galerie historique, médiathèque, ...)	30 150 €	4 000 €
	ACCUEIL ET SOLIDARITE	Accueillir les personnes étrangères, les accompagner et les guider dans leur démarche administrative, et au-delà leur permettre d'exprimer leurs problèmes et leurs difficultés.	Permanence d'accueil et d'orientation ouvertes 5 matinées par semaine (remplissage des feuilles d'impôts, papiers CAF, aide à la santé) assurées par des bénévoles	27 850 €	4 000 €
UNE PAUSE POUR SOI	LUTTE CONTRE LES MECANISMES D'EXCLUSION (REVALORISATION DE L'ESTIME DE SOI)	Développer des ateliers favorisant un apprentissage de savoir-faire pour la revalorisation de l'estime de soi, promouvoir des actions individuelles et accompagner ces personnes pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle.	Intégrer la personne au sein d'un groupe afin de rompre l'isolement, assurer un suivi personnalisé avec un temps d'écoute et d'orientation, participer à des ateliers d'hygiène corporelle, de conseil en image, de gestion de garde-robe (dons de produits, vêtement, accessoires).	8 900 €	8 000 €
VILLE DE MARTIGUES	STRUCTURES ALTERNATIVES DE PROXIMITE	Développer une activité sportive de découverte en direction des jeunes issus de quartiers prioritaires et en risque d'isolement, favoriser l'intégration des jeunes les plus en difficultés et leur apporter un complément éducatif	Activités sportives régulières : futsal, basket, accrogym encadrées par des éducateurs sportifs compétents et diplômés	19 034 €	8 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
Port-de-Bouc					
AJES	TERRAIN DE PROXIMITE VERS LA PRATIQUE REGULIERE	Offrir aux populations des quartiers un accès égal aux équipements, aux manifestations et à la pratique en matière sportive ainsi que de prendre en compte de façon adaptée, une population (enfance/Jeunesse) ne s'adressant pas ou peu aux structures d'accueil (sportives et de loisirs)	Mise en place sur les périodes de petites vacances scolaires d'animation dans les quartiers, accueil régulier : cycle découverte et d'initiation d'activités sportives , accompagnement des familles dans le parcours de leur enfant	52 504 €	35 000 €
	LA CARAVANE ITINERANTE	Favoriser l'accès au plus grand nombre aux activités de loisirs, sportives et socio-éducatives	Caravane itinérante : animation sport/loisir sur les lieux choisis, s'appuyer sur les événements locaux de fin d'année pour apporter une dynamique supplémentaire à caractère convivial et festive par des loisirs mobilisateurs en complémentarité avec leur programme, mise en place d'actions variées et renforcées les week ends en bas d'immeubles dans les quartiers QPV	27 759 €	20 500 €
APORS	INITIATION A LA BOXE	Sensibiliser les jeunes sportifs aux questions de santé mentale. Vaincre les a priori et dé stigmatiser les questions de santé mentale. Permettre aux usagers la pratique de cette discipline , canaliser l'attention, l'agressivité : la boxe vecteur d'intégration	Rencontre avec les pratiquants du club de Boxe avec petits groupes de patients, usagers santé mentale, évaluation qualitative des séances de chacun, ...	2 750 €	2 750 €
CS Fabien Menot	LE JEUNE ET LA SOCIETE	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Amener une présence sociale sur le territoire de vie sociale Prévenir la marginalisation des jeunes	Aide à l'utilisation des outils et techniques de recherche d'emploi, accompagnement sur les divers salons et forums Animations sportives, mise en place d'animations autour du jour, ... Mise en place également d'un projet collectif scientifique et technique	17 119 €	6 600 €
	LA COURTE ECHELLE	Implanter un espace ouvert à tous, à proximité du centre social, permettant aux habitants de se déplacer dans le quartier et de se rencontrer. Proposer des temps de loisirs éducatifs où chacun transmettra aux autres ses compétences et son savoir-faire	Ateliers de remise en état : peinture, aménagement, recyclage de vêtements provenant de la récupération de particulier , bourse d'échanges de savoirs (ateliers culinaires, peinture sur soie, cartonnage,...)	26 640 €	16 000 €
	LES RENDEZ-VOUS DE MENOT	Participer à la dynamique de quartier, engagement, citoyenneté Développer les temps de partage parents/enfants/adolescents Faciliter l'accès aux activités socio-éducatives	Soirées jeux parents/enfants, bourse aux jouets Hors les murs : Menot fait son cabaret, le printemps de Menot, la presqu'île en action, atelier de peinture de rue, stages artistiques	44 108 €	26 500 €
	LE JEUNE, ADULTE DE DEMAIN	Promouvoir la citoyenneté par le biais de l'apprentissage de la vie en collectivité et en favorisant la participation à la vie du Centre Social, aux différents temps forts des quartiers et de la ville	Salon des Jeunes de Martigues (tenue du forum jeunes) , implication des jeunes sur des événements associatifs éco-citoyens et participations à des festivals locaux, animations culturelles (visites sur Marseille)	28 540 €	11 000 €
CS TICHADOU	LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE – MIX'AGES	Lutter contre les mécanismes d'exclusion, encourager les pratiques de solidarité vers des personnes en risque d'isolement, en développant des actions intergénérationnelles visant à renforcer le lien social et le mieux vivre ensemble, renforcer les liens parents/enfants	Soutien aux projets de jeunes, animation du quartier et vie sociale de proximité , accueil, information, accès aux droits, actions conviviales, loto, repas commun, sortie, atelier art créatif, action de soutien à la parentalité, action en faveur du mieux vivre ensemble intergénérationnel	38 974 €	21 500 €
	BOUGE AVEC TON QUARTIER	Réduire les inégalités en matière éducative, favoriser l'accès au plus grand nombre aux activités de loisirs, socio-éducatives, ...	Programme d'animations locales, activités régulières avec une démarche pédagogique forte	65 063 €	38 000 €
CS MANDELA	PREPARER LA CITOYENNETE ACTIVE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	Valoriser leur identité et leur sentiment d'appartenance à la République, travailler sur les notions de liberté, égalité, fraternité.	Stages pendant les vacances : sensibilisation aux valeurs citoyennes au travers de visites culturelles . Projet semaine citoyenne : création d'une galerie d'arts au sein du hall de collèges. Des formations de prévention routière sont également prévues.	39 503 €	8 500 €
	POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE	Permettre aux habitants un accès aux activités sportives et socio-éducatives.	Futsal féminin et masculin, natation, boxe éducative, ...	18 320 €	5 000 €
	LUTTER CONTRE LES MECANISMES D'EXCLUSION	Lutter contre l'isolement de la population et favoriser les rencontre intergénérationnelles	Atelier création basé sur l'échanges de savoir pour la valorisation des compétences de chacun, actions solidaires : repas, collecte de jouets, colis de Noël, ...	25 000 €	18 000 €
CS MANDELA	BIEN DANS SON CORPS, BIEN DANS SA TETE	deuxième programmation		4 880 €	2 500 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
VILLE DE PORT-DE-BOUC	150 ANS, 150 PORTRAITS DE JEUNES	Investissement des jeunes dans la dynamique citoyenne. Donner la parole aux jeunes.	Photographier 150 jeunes et projeter ces photographies sur les murs de la ville accompagnées de commentaires sur la situation, la vie, les idées, les rêves de ces jeunes.	5 700 €	5 000 €
	150 ANS, 150 RECETTES	Faire participer les habitants aux festivités de l'été, dans le mélange des cultures, valoriser leurs savoirs-faire.	Faire participer un groupe d'habitants à la manifestation « Les Sardinades », lieu de rencontre et de mixité, autour du thème « la sardine » : création et vente d'un recueil des recettes, repas de la solidarité...	5 000 €	4 500 €
UNIVERSITE DU CITOYEN	ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE DES 3 CONSEILS CITOYENS DE PORT-DE-BOUC	deuxième programmation		9 091 €	9 091 €
AJES	ART DE LA RECUPERATION	deuxième programmation		28 100 €	20 000 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
CAPM					
ADDAP13	ANIMATIONS DE PROXIMITE	Sur la base d'un travail de rue, outiller une présence hors temps d'animation globale . Réinvestir les espaces publics et impulser une dynamique d'occupation positive.Favoriser la participation de différentes tranches d'âges et donc le caractère intergénérationnel. Proposer des animations et des jeux à caractère sportif	Animations de proximité : jeux sportifs mais aussi des jeux de sensibilisation (aux droits, à la mixité, aux conduites à risques) en favorisant la participation des associations locales et des habitants à la réalisations des animations. Développer une démarche citoyenne	11 337 €	2 000 €
RUGBY CLUB MARTIGUES PORT DE BOUC	DROP DE BETON	Au sein des QPV, rencontrer les jeunes et tenter de faire pratiquer le plus grand nombre d'enfants à l'activité Rugby (proposée sur un morceau de pelouse en bas des immeubles, l'activité est ouverte à un public mixte). A ceci s'ajoute l'acquisition de compétences sportives et citoyennes à travers le rugby.	Organisation de rencontre sportives en bas d'immeubles (déplacements possibles en mini-bus)	11 300 €	4 000 €
	ETHIQUE ET CITOYENNETE	Sensibiliser les jeunes aux valeurs et éthique du rugby	Stages, formations, réunions, conférences-débats sur le thème de la citoyenneté et des valeurs du rugby . Parallèlement une école d'arbitrage sera créée avec des formations étalées sur la saison	8 500 €	4 000 €
	ACCES AUX FILLES	Action drop de béton développée pour les filles		11 300 €	4 000 €
LA RECAMPADO	PERMANENCES DE MEDIATION FAMILIALE	Proposer sur le territoire de la CAPM une offre de services pouvant répondre aux différents temps de la crise familiale. Les médiations familiales se déroulent pendant la rupture quand la décision de séparation est prise	Bilan conjugal et familial, définition des partages de responsabilités concernant les enfants , tout cela dans un climat de respect mutuel. Un écrit retracera les points d'accord que les personnes ont établi ensemble. La médiation est assurée par une médiatrice familiale diplômée d'Etat.	29 081 €	5 000 €
LA RECAMPADO	ESPACE DE RENCONTRE POUR LE MAINTIEN DES RELATIONS ENFANT-PARENT	Pouvoir proposer sur le territoire de la CAPM une offre de service pouvant répondre aux différents temps de la crise familiale.	Espace de rencontre : après la médiation lorsque le conflit perdure. C'est un lieu d'accès au droit : des enfants et leur père, leur mère, leurs grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite viennent s'y rencontrer et un lieu tiers et autonome qui s'adresse à toute situation dont l'exercice d'un droit de visite où les relations enfant-parent sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles.	50 895 €	10 000 €
ADEJ	DROIT AU QUOTIDIEN CAPM	Favoriser l'accès au droit et à la citoyenneté des enfants et des jeunes	Les interventions sont destinées aux centres sociaux, écoles primaires, collèges et lycées et s'appuieront sur les supports pédagogiques.	14 500 €	12 000 €
CAPM	ANIMATIONS CITOYENNES	Faire participer des élèves de primaire du territoire à des animations relatives à l'Éducation au Droit et à la Citoyenneté.	Développement d'actions d'éducation aux droits destinées aux lycéens collégiens et primaires : "jeux de lois", réalisation d'une BD	8 300 €	2 300 €
	CONCOURS CITOYENNETE 2016	Faire participer les élèves (collèges et lycées du territoire CISP), sous forme de concours, à la conception d'un travail relatif au sujet concerné sur des supports libres (Vidéos, Chansons, BD, ...),	Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Pays de Martigues : organisation du concours 2016 et remises des prix et mise en place d'une exposition qui recensera toutes les œuvres	9 000 €	4 000 €
ADDAP 13	PROMOUVOIR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES PAR L'ANIMATION TERRITORIALE	deuxième programmation		13 488 €	8 000 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS					
Port-de-Bouc					
VIE AU FEMININ	LA SAGA DES FEMMES	Permettre aux participantes, par le biais d'une démarche artistique alliant expression orale du vécu de chacune et expression corporelle, à Trouver un espace rassurant d'échanges et d'écoute où chaque femme est invitée à s'exprimer sur son vécu.	Démarche propre de « diagnostic » de leur situation, de prise de conscience de leur valeur, de leur capacité à faire partie intégrante de la société qui les entoure, d'identification de leurs souhaits, envies et désirs et des possibilités qui s'offrent à elles tout autant que des freins éventuels.	6 800 €	3 000 €
ASSOCIATION ECLOSION 13	ATELIERS D'EMPOWERMENT DES FEMMES PAR LA PRATIQUE ARTISTIQUE	Développer le partenariat entre structures culturelles, sociales et éducatives afin de rendre la culture plus accessible Elaborer un projet culturel de quartier favorisant la participation et l'expression des habitants Favoriser l'inclusion sociale en soutenant et développant la confiance et l'estime de soi	Récit d'expérience avec vocabulaire quotidien et mode d'expression usuel. A partir de leurs récits, elles seront amenées à produire une performance vocale collective.Des artistes encadreront ces ateliers	9 505 €	6 500 €
Métropole					
ADEVIMAP	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES VICTIMES DE MALADIES PROFESSIONNELLES	Accompagner les victimes et leurs familles dans les quartiers de Martigues et de Port-de-Bouc compris dans le contrat de ville communautaire.	Consultations/interventions/assistance : réception des victimes lors de permanences à la MJD de Martigues, visites aux domiciles des victimes, échanges avec médecins ou travailleurs sociaux, ateliers d'écriture pour aider les victimes en difficultés et élaboration de plaquette d'information	57 200 €	2 000 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
2- PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI					
EMPLOI					
Martigues					
AMELI OUEST PROVENCE	CHANTIER D'INSERTION 13 HABITAT MARTIGUES	Faire acquérir des aptitudes professionnelles (assiduité, travail en équipe) et un savoir-faire technique en second-oeuvre	Chantier d'insertion : aménager, embellir et rénover les espaces communes du bailleur social ; les travaux définis avec le maître d'ouvrage constitueront un support qui devra permettre aux salariés de s'inscrire dans une dynamique positive d'accès à l'emploi	246 052 €	15 000 €
AACS Jeanne Pistoun	LES JEUNES ET L'EMPLOI	Insertion professionnelle et ou remobilisation scolaire des 16/25 ans issus du quartier de Canto Perdrix:	Création d'un espace jeunes dans le centre social : espace ressources : Point Information Jeunesse, permanences régulières d'un relai de la Mission Locale, accès multimédia (rédaction de cv, démarches administratives), ...	5 500 €	5 500 €
Port-de-Bouc					
CS TICHADOU	LA PETITE BOUTIQUE	Redonner un statut social par le travail à des personnes en précarité et leur permettre de s'épanouir socialement et professionnellement Créer une dynamique économique (implantation d'une boutique en rez-de-chaussée d'immeuble en QPV)	Projet d'économie sociale et solidaire : - économique et responsable : reception objets et vêtements (atelier de tri) -insertion professionnelle : appui individualisé sur le poste de travail - social : pour les clients de la boutique, politique tarifaire de ventes de produits de la vie quotidienne à petits prix	59 345 €	30 000 €
CS MANDELA	EN ROUTE VERS L'EMPLOI	Donner les outils et les moyens nécessaires à la recherche d'emploi afin que chaque habitant soit autonome dans ses recherches en complémentarité avec les professionnels de l'emploi	Accueil stagiaire, atelier informatique, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, partenariat avec le Pôle Emploi et la Mission Locale,...	17 255 €	6 000 €
AMELI OUEST PROVENCE	CHANTIER D'INSERTION 13 HABITAT PORT-DE-BOUC	Faire acquérir des aptitudes professionnelles (assiduité, travail en équipe) et un savoir-faire technique en second-oeuvre	Chantier d'insertion : aménager, embellir et rénover les espaces communs du bailleur social ; les travaux définis avec le maître d'ouvrage constitueront un support qui devra permettre aux salariés de s'inscrire dans une dynamique positive d'accès à l'emploi	243 052 €	15 000 €
AECD	ACTION D'EXPERIMENTATION DESTINEE A UN PUBLIC FEMININ ISSU DES QPV DE PORT-DE-BOUC	deuxième programmation		12 452 €	12 000 €
AJES	ATELIER MOBILITE POUR L'EMPLOI	Développer la mobilité des demandeurs d'emploi, renforcer l'autonomie des publics accompagnés	Parcours mobilité en direction de personnes inscrites dans un parcours d'insertion sur orientation d'un référent (PLIE, APDL), ateliers par petits groupes ou collectifs (inscription au code de la route, atelier d'apprentissage des différentes familles de panneaux signalétiques, ...)	36 994 €	30 000 €
CAPM					
ACPM LES CHANTIERES DU PAYS MARTEGAL	ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI DES SALARIES DU CHANTIER D'INSERTION	Accueil et intégration en milieu du travail, accompagnement social et professionnel, formation des salariés en insertion Contribution à l'activité économique et au développement territorial	Découverte et initiation de l'outil informatique, apprentissage des techniques de recherche d'emploi, mise en œuvre guidée et active de la recherche d'emploi, intégration dans une équipe de travail (apprentissage des gestes techniques, ...)	60 000 €	60 000 €
APIE	AMELIORATION DU REPERAGE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT	deuxième programmation		22 438 €	20 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
GRAINES DE SOLEIL	FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS DANS LES QPV EN RUPTURE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Permettre à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité salariée à travers les différents supports d'activités ancrés dans le développement durable mis en œuvre sur la structure tout en travaillant sur un projet social et professionnel aboutissant sur un emploi durable	Accompagnement social : logement, justice, mobilité, surendettement, santé, culture, problématiques familiales, cours d'alphabétisation et de remise à niveau "savoirs de base", accompagnement administratif. Accompagnement professionnel : Élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable, préparation à la recherche d'emploi (élaboration du C.V / lettre de motivation), préparation à la sortie (simulation d'entretien d'embauche, positionnement sur des offres d'emploi)	476 686 €	6 000 €
POINT FORMATION	PREPARATION CONCOURS AIDE SOIGNANTE ET AUXILIAIRE PUERICULTURE	Préparer les personnes aux épreuves d'admissibilité et d'admission des concours d'entrée dans les IFSI	Remise à niveau en expression écrite, en mathématiques, en biologie, culture générale, travail sur la connaissance de soi et le contenu des professions envisagées, entraînement aux concours écrit et oral	21 700 €	21 700 €
	INSERTION PAR LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE	Permettre aux personnes en difficulté d'insertion du fait de leur non maîtrise de la langue, d'acquérir un niveau de connaissance de la langue française et de l'environnement local et national leur permettant de s'intégrer dans la société française et d'accéder à un emploi ou de s'y maintenir	21 à 24h hebdo d'ateliers de formation linguistique : formation, suivi pédagogique	48 000 €	48 000 €
DEV. ECONOMIQUE					
CAPM					
INITIATIVE EN PAYS DE MARTIGUES	ACCOMPAGNEMENT RENFORCE	Proposer du temps d'accompagnement en plus du temps classique pour aider les porteurs de projets habitants dans les QPV à bien préparer leur projet d'entreprise et accompagner les chefs d'entreprise qui démarrent ou qui sont installés dans le mise en place et/ou le développement de leur entreprise	10 porteurs de projets bénéficieront de cet accompagnement renforcé, auxquels vont s'ajouter 4 chefs d'entreprises déjà installées souhaitant bénéficier d'un appui au développement et d'une mise en réseau	14 476 €	7 376 €
	EVENEMENT BUS DE LA CREATION D'ENTREPRISE	Créer un évènement pour sensibiliser et mobiliser les habitants des QPV sur l'entrepreneuriat. Aller à la rencontre des porteurs de projets potentiels au cœur des quartiers pour valoriser la création d'entreprise, informer et guider dans la mise au point des projets	L'objectif est d'accueillir au moins 20 personnes par jour(accueil individuel par des chargés de mission d'IPM, un conseiller Pôle Emploi et un banquier, divers ateliers pour écouter les expériences d'autres chefs d'entreprises, etc.)	41 392 €	30 892 €
	INFORMATION EN AMONT SUR LA CREATION D'ENTREPRISE	Porter l'information sur la création d'entreprise au plus près des porteurs de projets et habitants dans les QPV pour lever les freins éventuels, faire connaître les dispositifs d'aide et ainsi faciliter l'émergence de projets de création/reprise d'entreprise	Plusieurs sessions de formations proposées :ateliers approfondis, (création d'entreprise, régime de la micro entreprise,...) . L'action prévoit de toucher environ 65 porteurs issus des QPV	14 162 €	10 062 €
CAPM	INFORMATION SUR LES NOUVELLES MESURES FISCALES ET SUR LE PRET « ENTREPRISE ET QUARTIER » EN FAVEUR DES COMMERCE ET ENTREPRISES DES QPV	Information sur les nouvelles mesures fiscales et sur le prêt "Entreprises et Quartiers" mis en place en faveur des commerces et entreprises des quartiers prioritaires.	Une fois l'ensemble des entreprises des quartiers prioritaires répertorié, la Direction du Développement Economique leur adressera un courrier pour leur présenter les différentes mesures fiscales ainsi que les conditions du prêt "Entreprises et Quartiers" dont elles peuvent bénéficier. Ensuite, une visite dans chaque commerce et entreprise permettra d'une part de vérifier que l'information a bien été comprise et d'autre part de la compléter si besoin.	4 389 €	3 056 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
3- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN					
Martigues					
AACS NDM	DU BALCON AU JARDIN PARTAGE	Favoriser la mixité sociale, la convivialité par la création d'une association « amicale des jardiniers », valoriser les savoir-faire.	Autour du jardinage, échanges avec d'autres jardiniers, séances thématiques, travail avec les enfants des écoles primaires et pendant les temps périscolaires, ateliers de décoration, visite de jardins méditerranéens.	15 680 €	5 000 €
AACS Jeanne PISTOUN	JARDIN PARTAGE	Participer à la remobilisation du groupe de jardiniers et d'autres habitants pour participer à la gestion du jardin. Encourager les usagers à participer à nos instances de participation, maintenir le jardin sous forme collective	Organisation et gestion du groupe (rôle, temps de travail, règles), organisation d'un plan de culture, mise en place d'un fond documentaire, conseils culturels, ...	4 400 €	3 500 €
AACS Jeanne PISTOUN	LES MURS PRENNENT LA PAROLE	Favoriser l'implication et la collaboration des habitants du quartier sur un espace de vie, imaginer le devenir d'un nouvel espace public en sensibilisant tous les publics aux différentes techniques d'expression. Créer des liens sociaux et développer les capacités à agir collectivement	Organisation d'une assemblée publique où l'ensemble des habitants seront invités pour partager le projet, se concerter et co-produire cette œuvre collective. Ateliers de réflexion : accueil parents enfants, espaces libres ; pour aboutir à la réalisation d'une maquette	18 600 €	15 000 €
AACS MELI	DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE	Sensibiliser les habitants au respect de l'environnement. Favoriser les comportements écocitoyens.	Journée écocitoyenne en partenariat avec l'école H. Tranchier, rencontres hebdomadaires dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, ateliers de sensibilisation en direction des adultes, entretien et développement du « jardin partagé », organisation d'un vide-grenier en partenariat avec le collège H. Daumier,	27 000 €	6 000 €
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	MISSION DE MEDIATION SOCIALE ET EDUCATIVE INTER-BAILLEURS SUR LE QUARTIER DE CANTO-PERDRIX	Améliorer le climat général sur le quartier, réinstaurer le dialogue entre bailleurs et locataires, prévenir les situations d'agressivité entre les habitants et le personnel de proximité des bailleurs . Assister les personnels de proximité des bailleurs en mettant en place de la médiation, ...	L'action de médiation visera à l'évaluation du climat général sur le quartier . Parallèlement, des actions spécifiques mises en œuvre par les bailleurs sociaux dans le champ de la gestion technique et locative de proximité. (Env. 2000 habitants de Canto-Perdrix)	34 951 €	10 000 €
Port-de-Bouc					
CS Fabien Menot	VIVRE ENSEMBLE C'EST POSSIBLE	Impliquer les habitants dans la vie du quartier et développer une citoyenneté active	Rencontres-débats une fois tous les deux mois en présence des habitants et des partenaires Peinture d'une fresque murale	25 973 €	13 000 €
CS MANDELA	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Sensibiliser et rendre acteur les habitants de la vie de leur quartier. Faire en sorte que le centre social devienne un lieu vers lequel les habitants se tourne et recréer une dynamique autour du quartier. Etre un relais auprès des habitants dans la prévention des problématiques liées à la future réhabilitation sur le territoire	Rénovation de murs et de bancs du quartier , animation de proximité, développement des comportements éco-citoyens (animation autour du tri sélectif, ...)	14 767 €	10 000 €
CCAS	SEMAINE INFO-ENERGIE	Sensibiliser les locataires à la lecture de leurs charges locatives et au contrôle annuel de toutes les factures chez leur bailleur Acquérir les bons comportements permettant de maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie à la maison et ainsi préserver la planète. Savoir lire et comprendre ses factures d'énergie et d'eau	Semaine info énergie : ateliers collectifs auprès du public en précarité et des professionnels et mise à disposition d'une exposition animée sur la prévention et la lutte contre la précarité énergétique : atelier éco-citoyen à la maison, atelier factures d'énergie et d'eau, atelier charges locatives	5 000 €	5 000 €
	POLE LOGEMENT PROGRAMME D'ERADICATION DE L'HABITAT INDIGNE	Lutter contre l'habitat indigne, organiser l'identification des situations d'indignité des logements les plus graves par la mise en place d'une dispositif de veille original : guichet unique pour centraliser les signalements, création d'une équipe locale habitat indigne, traiter les situations d'insalubrité connues et engager des enquêtes sur les signalements	Mise en place d'un « guichet unique » : recevoir le public et les professionnels , entretien avec les travailleurs sociaux, visite pré-enquête, diagnostic social et économique, (partenariat ADIL,...)	26 500 €	26 500 €
CS TICHADOU	CONSTRUIS TON QUARTIER -ATELIERS URBAINS	Mobiliser les habitants et les acteurs autour d'un projet partagé ; pour améliorer le cadre de vie et plus globalement le mieux vivre ensemble	Atelier « art du recyclage », sensibilisation des habitants au tri sélectif, collecte de déchets, atelier « espace partagé », réunion publique, espaces festifs, atelier « revitalisation de la zone commerciale » , animations de stands ludiques	28 660 €	19 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
VILLE DE PORT-DE-BOUC	CARTES PROPRES	Participer collectivement à l'amélioration du bien-être urbain.	Réalisation d'une carte postale par un collectif d'habitants sur le thème du civisme afin de sensibiliser la population à la propreté urbaine. La distribution de cette carte sera accompagnée d'initiatives (mimes, arbres « vivants », nettoyage « visuel » des quartiers...).	4 600 €	4 000 €
	SUR LES CHEMINS DE L'ECOLE	Améliorer la sécurité des enfants lors des trajets Domicile-Ecole Réduire l'utilisation de la voiture en favorisant les déplacements piétons sur les itinéraires des chemins de l'école	Atelier durant le premier trimestre 2016 pour définir les itinéraires sécurisés (marquage au sol, signalétique ludique, personnalisation), rassemblant les habitants et enfants du quartier des Aigues Douces la Lègue (1 atelier adultes/1 atelier enfant/1 atelier adultes/enfants)	2 000 €	2 000 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
CAPM					
APDL	MIEUX VIVRE SON LOGEMENT	Permettre aux personnes de se réapproprier leurs lieux de vie, de développer des réseaux de solidarité Clarifier les relations avec les bailleurs et prendre conscience de ses droits et devoirs	Démarche d'auto-réhabilitation accompagnée et collective pour les personnes en mal-logement, en partenariat avec les acteurs locaux. Mise en place de divers ateliers « gestion des énergies et développement durable, droits et devoirs des locataires, ... »	16 000 €	16 000 €
APPART	AIDE BUDGETAIRE EDUCATIVE	Développement des actions de prévention de l'endettement public : mise en place d'actions spécifiques sur l'aide éducative budgétaire Contribution à l'étude de faisabilité du projet logement du ménage sur le plan budgétaire, apporter informations et documents nécessaires à l'élaboration d'une répartition budgétaire	Travail spécifique avec chaque jeune pour vérifier le projet sur le plan budgétaire, travailler avec lui son projet logement : mise en place de permanence, accueil, information et orientation	5 582 €	5 000 €
APPART	DISPOSITIF BAIL GLISSANT	Gestion d'un dispositif bail glissant facilitant l'accès au logement pour les ménages en difficultés Contribuer à une insertion durable du ménage par l'intermédiaire du logement et faciliter l'accès et l'insertion des personnes par et dans le logement	Accueil de public, mise en place de permanence logement développement du dispositif (résidence sociale, logement temporaire, gestion du dispositif sous-location)	27 669 €	15 000 €

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
4- PILOTAGE, INGENIERIE, RESSOURCES ET EVALUATIONS					
Aucun dossier déposé					

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
5- PREVENTION DE LA DELINQUANCE					
Martigues					
AACS MELI	Corse, un rêve préventif	dossier rejeté		8 650 €	5 000 €
Port-de-Bouc					
AJES	CONTINUUM D'UNE CONDUITE CITOYENNE	Prévenir et sensibiliser sur la délinquance routière et les incivilités	Intervention auprès des collèves, pratiques et théories sur la conduite en vélo avec des séances de pratiques des deux roues, atelier de sensibilisation. Rencontres-débats auprès des lycéens sur la cohabitation automobile-deux roues. Ateliers d'apprentissage et de perfectionnement VTT pendant les vacances.	28 065 €	21 500 €
CAPM					
ADDAP 13	CHANTIERS EDUCATIFS REMUNERES	Prévenir la marginalisation et l'exclusion, mobiliser les jeunes sortis du cursus scolaire sans emploi ni formation ; favoriser le partenariat et rapprocher les questions d'insertion, de citoyenneté, de vivre ensemble et de développement social local Valoriser les potentialités de la jeunesse et permettre l'amélioration des comportements	8 à 10 chantiers rémunérés pour 30 jeunes/1000H de travail. Chantiers se déroulant sur les quartiers d'intervention en privilégiant la participation à la rénovation, l'embellissement des espaces ou l'utilité sociale et citoyenne	36 516 €	4 275 €
AMPTA	CSAPA OUEST ETANG DE BERRE	Répondre aux problématiques d'usages de drogues et de conduites addictives sur les communes concernées. Promouvoir une approche pluridisciplinaire, médico-sociale, permettant la prise en charge de personnes présentant des conduites addictives, et en réduire les risques	Accueil spécifique, consultation avancée : prise en charge médicale par infirmiers et médecins (traitement de substitution aux opiacés), soutien psychologique, soutien éducatif, séminaire de travail avec professionnels	575 749 €	43 747 €
APERS	AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	Développer et asseoir le principe de l'égalité des chances et aux services rendus aux habitants par le maintien d'un service judiciaire de proximité, Favoriser l'accès aux droits, lutter contre la discrimination,	Permanences d'accueil, accompagnement juridique et psychologique de victimes d'infractions pénales en fonction de l'intéressé. Ecoute, évaluation de la demande. Partenariats divers (Police, Gendarmerie, TGI, ...)	29 400 €	11 000 €
CAPM	EDITION D'UNE PLAQUETTE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES	Promouvoir l'information, la prévention et la lutte contre les violences conjugales, Développer la concertation et le travail de réseau des partenaires institutionnels et associatifs autour de cette problématique	Faire connaître les disposition juridiques existantes, les acteurs présents sur le territoire, les orientations et accompagnements nécessaires pour les victimes de violences conjugales.	4 000 €	2 000 €
SOS FEMMES	VIOLENCES CONJUGALES	Aide aux victimes des violences conjugales, prévention de la délinquance, permettre aux femmes de se repositionner en tant que chef de famille face à leurs enfants	Point d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences conjugales, accompagnement spécifique, permanences hebdomadaires	33 000 €	11 500 €

DOSSIERS QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE

PORTEURS	ACTION	OBJECTIFS	CONTENUS	MONTANT TOTAL	MONTANT POLITIQUE DE LA VILLE
1- PILIER COHESION SOCIALE					
EDUCATION – SCOLARITE – DECROCHAGE SCOLAIRE					
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL	COEDUCATION ET REUSSITE EDUCATIVE	Prévenir l'échec et le décrochage scolaire des enfants les plus en difficultés sur les temps péri et extra scolaires Favoriser la relation entre l'école et les familles Favoriser l'acquisition des savoirs et la réussite scolaire	Accompagnement des élèves décrocheurs : « Pause Cartable », Accompagnement des parents pour les rendre autonome dans leur relation avec l'école Renforcement du réseau des partenaires, ...	45 050 €	4 000 €
CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE					
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL	ESPACE INTERCULTUREL AUTOUR DU LIVRE ET DU LANGAGE	Favoriser la participation et l'expression des habitants dans leurs diversités à travers des ateliers de pratiques artistiques et culturelles Favoriser par l'expression culturelle la construction d'une identité collective autour de territoires solidaires pour un mieux vivre ensemble	Développement des actions de proximité : animations de livres hors les murs, semaine quartiers et livres	24 590 €	6 000 €
LIEN SOCIAL, CITOYENNETE ET PARTICIPATION DES HABITANTS					
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL	VIE ASSOCIATIVE : MOBILISATION ET PRATIQUE	Promouvoir les actions associatives intergénérationnelles visant à améliorer le mieux vivre ensemble à partir des valeurs de l'éducation populaire Développer la citoyenneté et l'insertion sociale des jeunes	Partenariat avec l'Association des Jeunes des Amarantes et Milan-Sud AJAMS Pratiques sportives amateurs, sorties et découvertes	29 480 €	2 000 €
AACS PARADIS ST ROCH	JEUNESSE, CULTURE ET IDENTITE CITOYENNE	Développer l'esprit citoyen et politique : la réflexion, le goût du débat, en abordant les différents sujets d'actualité qui questionnent/ Développer la démocratie contributive et participative / Eduquer à l'image et aiguiller l'œil critique afin de maîtriser l'information via les divers outils numériques, ...	Atelier d'expression écrite et orale, recueil de la parole individuelle et collective des jeunes Conférence/débats avec la participation d'intervenants qui viendront éclairer et alimenter la réflexion sur le sujet choisi par le groupe Visites d'institution démocratiques et culturelles (mairie, AN, musée) Exposition itinérante constituée à partir des travaux des ateliers	10 396 €	4 000 €
3- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN					
AACS BOUDEME	AGIR DANS SON QUARTIER	Développer l'implication et la participation active des habitants dans la réalisation du projet de quartier Favoriser des actions de solidarité citoyenne entre habitants du quartier	Atelier bricolage, ateliers d'échanges culturels Création d'un jardin provençal (réhabilitation de jardins à l'abandon, ...)	26400	3600
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL	HABITANTS : ACTEURS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DE QUARTIERS	Impliquer les habitants dans des actions de proximité pour l'amélioration des relations de voisinage, l'amélioration du cadre de vie, le renforcement du lien social et l'amélioration du mieux vivre ensemble	Gestion des difficultés relationnelles entre usagers dans et autour de l'activité, actions liées au logements et appropriation du Cadre de vie, pratiques de proximité, ...	41 710 €	6 000 €
5- PREVENTION DE LA DELINQUANCE					
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL	EDUCATION ET PREVENTION	Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté de la prévention de la violence, de la prévention routière, de la prévention des addictions (alcool, drogues, jeux, tabac) Développer des actions de médiation de prévention et d'accompagnement des adolescents	Actions de médiation et de prévention, sensibilisation à la mixité garçon/fille, accompagnement social et accueil spécifique, ...	31 150 €	4 000 €

ANNEXE 3

Contrat de Ville Conseil de Territoire du Pays de Martigues – PROGRAMMATION 2016

	Porteurs de projets	N/R	Intitulé de l'action	2016																
				Coût du projet	Somme Hors PV + PV	TOTAL Hors Pol de la ville	Ville	Etat	Région	Départem	Autre financement	Usagers	Autres dont CT-PM	Charges supplétives	Montant Pol/Ville demandé	Montant Politique de la Ville proposé				
																Total	Etat	CR	CG	CT-PM
1- PILIER COHESION SOCIALE																				
	1.1 Education													demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM	
Martigues	AACS	R	Accompagnement éducatif lycée	35 500 €	35 500 €	23 500 €	18 100 €				900 €			4 500 €	12 000 €	7 000 €	2 500 €	2 000 €	0 €	2 500 €
Martigues	AACS	R	Coup de pouce clé	18 150 €	18 150 €	3 150 €	3 150 €								15 000 €	11 400 €	6 400 €	0 €	0 €	5 000 €
Martigues	AACS	R	Accompagnement éducatif primaire et secondaire	146 300 €	146 300 €	116 300 €	97 170 €				5 000 €		14 130 €		30 000 €	22 000 €	1 000 €	0 €	7 000 €	14 000 €
Martigues	AACS	N	Projet CLEM	9 000 €	9 000 €	0 €									9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Martigues	AACS NDM	N	Des vacances joyeuses et studieuses	8 084 €	8 084 €	5 084 €	3 429 €				225 €		1 430 €		3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	2 000 €	1 000 €
Martigues		5	Sous-total – Education	217 034 €	217 034 €	148 034 €	121 849 €	0 €	0 €	0 €	6 125 €	0 €	15 560 €	4 500 €	69 000 €	43 400 €	9 900 €	2 000 €	9 000 €	22 500 €
PDB	A mots ouverts	R	Atelier d'écoute et de communication au Lycée Professionnel J. Moulin	7 500 €	7 500 €	1 500 €							1 500 €		6 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Caisse des écoles	R	Prévention précoce de l'illettrisme dans le temps péri scolaire avec des clubs coup de pouce au CP	29 400 €	29 400 €	0 €									29 400 €	26 000 €	8 000 €	0 €	0 €	18 000 €
PDB	Centre Social MENOT / ASE Aigues Douces	R	Réussite scolaire	50 080 €	50 080 €	29 580 €			8 070 €	4 830 €	2 800 €		13 880 €		20 500 €	18 000 €	6 000 €	0 €	4 000 €	8 000 €
PDB	Centre social MANDELA	N	Réussite éducative	33 690 €	33 690 €	25 690 €		500 €	500 €	500 €	16 690 €		7 500 €		8 000 €	8 000 €	3 500 €	0 €	2 000 €	2 500 €
PDB	Centre social TICHADOU	R	Les bâtisseurs de la réussite Espace famille / école / quartier	57 424 €	57 424 €	30 424 €	2 086 €	1 959 €		4 000 €	1 480 €		20 899 €		27 000 €	19 000 €	8 000 €	0 €	2 000 €	9 000 €
PDB	Centre Social Jacques BREL	N	Coéducation et réussite éducative	45 050 €	45 050 €	42 050 €	2 000 €	1 000 €		1 000 €	31 350 €	3 500 €		3 200 €	3 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €
PDB	Centre Social Jacques BREL	N	Espace interculturel autour du livre et du langage	24 590 €	24 590 €	18 590 €		7 850 €	2 000 €	2 440 €	2 200 €	3 100 €		1 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PdB		7	Sous-total – Education	247 734 €	247 734 €	147 834 €	4 086 €	11 309 €	10 570 €	12 770 €	54 520 €	6 600 €	42 279 €	5 700 €	99 900 €	76 000 €	28 500 €	0 €	8 000 €	39 500 €
CT-PM	RUGBY CLUB	N	Décrochage scolaire	5 200 €	5 200 €	2 200 €		1 200 €						1 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	ADDAP	R	Remobilisation scolaire et réussite éducative	24 760 €	24 760 €	20 360 €				20 360 €					4 400 €	4 400 €	2 200 €	0 €	0 €	2 200 €
CT-PM		2	Sous-total – Education	29 960 €	29 960 €	22 560 €	0 €	1 200 €	0 €	20 360 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	7 400 €	4 400 €	2 200 €	0 €	0 €	2 200 €
	Nombre d'actions 2016	14	Sous-total thématique Education	494 728 €	494 728 €	318 428 €	125 935 €	12 509 €	10 570 €	33 130 €	60 645 €	6 600 €	57 839 €	11 200 €	176 300 €	123 800 €	40 600 €	2 000 €	17 000 €	64 200 €

1.2 Santé														demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Martigues	AACS	R	Réponse à la souffrance psychique : Permanence accueil, écoute, orientation	11 515 €	11 515 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 515 €	6 000 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €
Martigues	ADOMA	R	Animation Espace Ressources	36 248 €	36 248 €	33 948 €		1 834 €				32 114 €		2 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Martigues	ALOTRA	N	Forum Santé Alotra	3 262 €	3 262 €	1 262 €						1 262 €		2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Martigues	UFSBD13	R	Prévention des affections bucco-dentaires	20 350 €	20 350 €	14 350 €			4 500 €	8 550 €			1 300 €	6 000 €	4 000 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
Martigues		4	Sous-total – Santé	71 375 €	71 375 €	49 560 €	0 €	0 €	1 834 €	4 500 €	8 550 €	0 €	33 376 €	1 300 €	21 815 €	10 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
PDB	ADOMA	R	Accompagner les résidents dans leur parcours santé	8 360 €	8 360 €	6 760 €		2 899 €				3 861 €		1 600 €	1 600 €	0 €	1 000 €	0 €	600 €
PDB	Centre Hospitalier Martigues	N	Education à la vie affective et sexuelle	5 000 €	5 000 €	0 €								5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Centre Social MENOT / ASE Aigues Douces	R	Manger, bouger : bien vivre Ateliers seniors	11 800 €	11 800 €	8 800 €				800 €		8 000 €		3 000 €	3 000 €	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €
PDB	CCAS de Port de Bouc	R	Les ateliers du possible	5 233 €	5 233 €	2 333 €	1 333 €		1 000 €					2 900 €	2 900 €	1 000 €	0 €	0 €	1 900 €
PDB	CCAS de Port de Bouc	R	Alimentation et santé atout prix	16 950 €	16 950 €	3 340 €		3 340 €						13 610 €	13 600 €	4 500 €	3 000 €	0 €	6 100 €
PDB	CCAS de Port de Bouc	R	Espace famille	20 823 €	20 823 €	3 000 €		3 000 €						17 823 €	14 000 €	4 000 €	0 €	0 €	10 000 €
PDB	Centre social MANDELA	N	Santé pour tous	14 061 €	14 061 €	8 061 €		3 500 €		2 061 €		2 500 €		6 000 €	4 000 €	1 500 €	0 €	0 €	2 500 €
PDB	Centre social TICHADOU / Les Comtes	R	Vivons en forme (Santé pour tous)	7 770 €	7 770 €	3 070 €	1 899 €			20 €		1 151 €		4 700 €	4 700 €	1 000 €	3 700 €	0 €	0 €
PDB	CCAS de Port de Bouc	R	PARADS - Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux	15 500 €	15 500 €	0 €								15 500 €	12 500 €	3 000 €	2 500 €	0 €	7 000 €
PdB		9	Sous-total – Santé	105 497 €	105 497 €	35 364 €	1 899 €	4 833 €	9 239 €	1 000 €	2 881 €	0 €	15 512 €	0 €	70 133 €	45 309 €	15 500 €	10 209 €	29 600 €

CT-PM	APPORT SANTE	R	Mieux vivre avec ma maladie chronique	2 279 €	2 279 €	960 €		960 €						1 319 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CT-PM	Centre Hospitalier Martigues	R	Espace Santé Jeunes	17 000 €	17 000 €									17 000 €	17 000 €	7 000 €	3 000 €	0 €	7 000 €	
CT-PM	Centre Hospitalier Martigues	R	Hôpital promoteur en santé nutrition	29 100 €	29 100 €	0 €								29 100 €	8 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €	3 000 €	
CT-PM	RSOEB	N	Prévention santé sexuelle	9 800 €	9 800 €	800 €	300 €				500 €			9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CT-PM	RSOEB	N	Souffrances psychiques	10 600 €	10 600 €	600 €	200 €				400 €			10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CT-PM	RSOEB	N	Prévention des addictions et conduites addictives	9 000 €	9 000 €	0 €								9 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	
CT-PM	APORS	N	La santé mentale, parlons-en	3 520 €	3 520 €	0 €								3 520 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CT-PM	VIE LIBRE	R	Mouvement d'écoute dédié aux victimes des addictions	4 330 €	4 330 €	330 €							330 €	4 000 €	2 500 €	1 500 €	0 €	0 €	1 000 €	
CT-PM		9	Sous-total – Santé	85 629 €	85 629 €	2 690 €	500 €	960 €	0 €	0 €	900 €	0 €	0 €	330 €	82 939 €	30 500 €	11 500 €	5 000 €	0 €	14 000 €
	Nombre d'actions 2016	22	Sous-total thématique Santé	262 501 €	262 501 €	87 614 €	2 399 €	5 793 €	11 073 €	5 500 €	12 331 €	0 €	48 888 €	1 630 €	174 887 €	96 800 €	33 000 €	15 200 €	0 €	48 600 €

1.3 Parentalité et droits sociaux														demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Martigues	AACS (Pistoun)	R	Parents au cœur de l'éducatif	6 200 €	6 200 €									6 200 €	6 000 €	0 €	0 €	3 000 €	3 000 €
Martigues	AACS (Méli)	R	Parents d'un élève	11 000 €	11 000 €	6 000 €	6 000 €							5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €
Martigues		2	Sous-total – Parentalité et droit sociaux	17 200 €	17 200 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 200 €	11 000 €	0 €	0 €	5 500 €	5 500 €
	Nombre d'actions 2016	2	Sous-total thématique Parentalité et droit sociaux	17 200 €	17 200 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 200 €	11 000 €	0 €	0 €	5 500 €	5 500 €

	1.4 Culture et Expression artistique													demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM	
Maritimes	AACS	N	Théâtre en appartement	17 850 €	17 850 €	9 000 €	3 000 €				4 000 €		2 000 €		8 850 €	8 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	2 000 €
Maritimes	AACS (NDM)	N	NDM , un quartier à l'architecture peu ordinaire	16 670 €	16 670 €	10 670 €	2 711 €				3 900 €		4 059 €		6 000 €	5 500 €	2 000 €	0 €	2 000 €	1 500 €
Maritimes	AACS (Méili)	N	Hip-Hop pour tous, où les cultures et générations se rencontrent	7 300 €	7 300 €	3 300 €	3 100 €				200 €				4 000 €	3 000 €	0 €	0 €	2 000 €	1 000 €
Maritimes	Association Nickel Chrome	N	Initiatives artistiques Mas de Pouane	22 220 €	22 220 €	13 720 €	3 500 €				10 220 €				8 500 €	8 500 €	3 000 €	0 €	2 000 €	3 500 €
Maritimes	Tous aziluttes	N	Actions culturelles pour la cohésion sociale	92 514 €	92 514 €	52 514 €					17 500 €		8 014 €	27 000 €	40 000 €	12 000 €	0 €	10 000 €	0 €	2 000 €
Maritimes	Compagnie d'avril	N	Les mémoires imaginées	6 640 €	6 640 €	3 640 €					1 900 €			1 740 €	3 000 €	2 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €
Maritimes	Médiathèque Louis ARAGON	N	Livre et vivre ensemble	5 040 €	5 040 €	1 050 €	1 050 €								3 990 €	3 200 €	2 200 €	0 €	0 €	1 000 €
Maritimes	Ville de Martigues	N	Le lab numérique connecté	18 540 €	18 540 €	8 540 €	3 500 €							5 040 €	10 000 €	8 000 €	5 000 €	0 €	0 €	3 000 €
Maritimes	Les Ponts Levants	R	Faire partie de ce qui arrive	18 700 €	18 700 €	9 700 €	3 500 €		1 500 €		2 700 €	2 000 €			9 000 €	3 500 €	0 €	1 500 €	0 €	2 000 €
Maritimes		9	Sous-total – Culture	205 474 €	205 474 €	112 134 €	20 361 €	0 €	1 500 €	0 €	40 420 €	2 000 €	14 073 €	33 780 €	93 340 €	53 700 €	15 200 €	12 500 €	9 000 €	17 000 €
PDB	Art et créations	N	Concours photo, Port-de-Bouc 150 ans après	9 501 €	9 501 €	2 101 €								2 101 €	7 400 €	5 700 €	3 700 €	0 €	0 €	2 000 €
PDB	CCDI le Méliès	R	TV BOUCAL	16 800 €	16 800 €	9 300 €	1 200 €				2 600 €			5 500 €	7 500 €	5 500 €	1 500 €	0 €	2 000 €	2 000 €
PDB	CCDI le Méliès	R	Ateliers vidéo	8 820 €	8 820 €	2 820 €	500 €				2 320 €				6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	CCDI le Méliès	R	Séances hors du commun	18 520 €	18 520 €	5 520 €	1 000 €				2 620 €	1 900 €			13 000 €	7 500 €	1 500 €	0 €	1 000 €	5 000 €
PDB	CCDI le Méliès	R	Résidence cinématographique	20 200 €	20 200 €	6 200 €	1 500 €				1 700 €			3 000 €	14 000 €	10 000 €	4 000 €	0 €	0 €	6 000 €
PDB	Ensemble Instrumental Renaissance	R	Ateliers de pratiques Musicales et chorégraphiques	58 900 €	58 900 €	40 400 €	4 000 €		15 000 €		1 200 €		13 200 €	7 000 €	18 500 €	16 000 €	5 000 €	0 €	2 000 €	9 000 €
PDB	Les Amis de la Médiathèque	N	Lire la Ville	15 700 €	15 700 €	2 700 €	1 500 €						500 €	700 €	13 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Les Amis de la Médiathèque	N	You Tube	27 680 €	27 680 €	12 680 €	1 000 €						1 380 €	10 300 €	15 000 €	13 000 €	5 000 €	0 €	2 000 €	6 000 €
PDB	Théâtre le Sémaphore	R	Actions nomades dans les quartiers	57 510 €	57 510 €	50 510 €		10 000 €	13 500 €	5 000 €	-670 €			22 680 €	7 000 €	6 000 €	3 500 €	0 €	0 €	2 500 €
PDB	Théâtre le Sémaphore	R	Ateliers de pratiques artistiques	23 932 €	23 932 €	13 932 €			2 500 €	2 000 €			-288 €	9 720 €	10 000 €	9 900 €	0 €	2 500 €	0 €	7 400 €
PDB	Théâtre le Sémaphore	N	Ecole du jeune spectateur	72 052 €	72 052 €	63 052 €	12 000 €		19 000 €	6 000 €	-908 €	800 €		26 160 €	9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Ville de Port de Bouc	N	Danses d'ici venues d'ailleurs	3 700 €	3 700 €	1 000 €	1 000 €								2 700 €	2 700 €	0 €	1 700 €	0 €	1 000 €
PDB		12	Sous-total – Culture	333 315 €	333 315 €	210 215 €	23 700 €	10 000 €	35 000 €	28 000 €	8 862 €	2 700 €	14 792 €	87 161 €	123 100 €	76 300 €	24 200 €	4 200 €	7 000 €	40 900 €
	Nombre d'actions 2015	21	Sous-total thématique Culture	538 789 €	538 789 €	322 349 €	44 061 €	10 000 €	36 500 €	28 000 €	49 282 €	4 700 €	28 865 €	120 941 €	216 440 €	130 000 €	39 400 €	16 700 €	16 000 €	57 900 €

1.5 Lien social, citoyenneté et participation des habitants														demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Maritimes	AACS NDM	R	Education à la citoyenneté	6 250 €	6 250 €	3 750 €	3 405 €				345 €			2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	1 500 €	1 000 €
Maritimes	AACS Méli	R	S'accompagner au changement	16 200 €	16 200 €	11 200 €	11 200 €							5 000 €	5 000 €	2 000 €	0 €	3 000 €	0 €
Maritimes	AACS Pistoun	N	Comprendre hier pour mieux agir aujourd'hui	9 500 €	9 500 €	0 €								9 500 €	8 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €	1 000 €
Maritimes	AACS Pistoun	N	Echange inter-culturel franco-allemand	14 880 €	14 880 €	8 880 €				3 000 €		5 880 €		6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maritimes	AACS Pistoun	N	Hors les murs	10 200 €	10 200 €	0 €								10 200 €	8 500 €	3 000 €	0 €	3 000 €	2 500 €
Maritimes	ASTI	R	Action éducative et solidarité	30 150 €	30 150 €	26 150 €	2 000 €	5 000 €		1 000 €	250 €		6 300 €	11 600 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €
Maritimes	ASTI	R	Accueil et solidarité	27 850 €	27 850 €	23 850 €	3 000 €	6 200 €		2 000 €	150 €		7 800 €	4 700 €	4 000 €	4 000 €	0 €	2 000 €	0 €
Maritimes	Une Pause pour Soi	N	Revalorisation de l'estime de soi/Ateliers estime de soi	6 380 €	6 380 €	1 380 €						800 €		580 €	5 000 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €
Maritimes	Ville de Maritimes	R	Structures alternatives de proximité	19 034 €	19 034 €	11 034 €	11 034 €							8 000 €	4 000 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
Maritimes	AACS Boudème	N	Agir dans son quartier	26 400 €	26 400 €	26 400 €	21 600 €						3 600 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maritimes	AACS PSR	N	Jeunesse, culture, identité citoyenne	10 396 €	10 396 €	10 396 €	4 076 €			1 500 €		820 €	4 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maritimes		11	Sous-total – Lien social	177 240 €	177 240 €	123 040 €	56 315 €	11 200 €	0 €	4 500 €	3 745 €	1 620 €	27 580 €	18 080 €	54 200 €	39 000 €	11 000 €	4 000 €	10 500 €
PDB	AJES	R	Du terrain de proximité au club	52 504 €	52 504 €	17 504 €	5 000 €				2 822 €		4 682 €	5 000 €	35 000 €	35 000 €	9 000 €	10 000 €	13 000 €
PDB	AJES	R	La caravane itinérante	27 759 €	27 759 €	7 259 €	5 000 €						259 €	2 000 €	20 500 €	20 500 €	9 000 €	4 000 €	4 500 €
PDB	APORS	N	Initiation à la boxe	2 750 €	2 750 €	0 €									2 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Centre Social MENOT / ASE Aigues Douces	N	Le jeune et la société	17 119 €	17 119 €	10 519 €			7 240 €	960 €			2 319 €		6 600 €	6 600 €	2 000 €	0 €	4 600 €
PDB	Centre Social MENOT / ASE Aigues Douces	N	La courte échelle	24 640 €	24 640 €	8 640 €		4 300 €		1 680 €	2 660 €				16 000 €	16 000 €	6 000 €	4 000 €	6 000 €
PDB	Centre Social MENOT / ASE Aigues Douces	R	Les rendez-vous de Menot	42 008 €	42 008 €	15 508 €		3 500 €		4 000 €			8 008 €		26 500 €	25 000 €	5 000 €	7 000 €	10 000 €
PDB	Centre Social MENOT / ASE Aigues Douces	N	Le jeune, adulte de demain	28 540 €	28 540 €	17 540 €			12 075 €	1 600 €			3 865 €		11 000 €	11 000 €	3 500 €	3 000 €	1 500 €
PDB	Centre social TICHADOU / Les Comtes	R	Mix'Âges	38 974 €	38 974 €	17 474 €		704 €		5 543 €			11 227 €		21 500 €	21 500 €	8 000 €	7 000 €	1 500 €
PDB	Centre social TICHADOU	R	Bouge avec ton quartier	65 063 €	65 063 €	27 063 €	4 000 €	7 164 €		6 000 €	4 019 €	3 380 €	2 500 €		38 000 €	37 000 €	10 000 €	11 000 €	10 000 €
PDB	Centre Social MANDELA	N	Préparer le citoyen actif de l'enfant et l'adolescent	39 503 €	39 503 €	31 003 €		16 153 €			1 850 €		13 000 €		8 500 €	8 500 €	0 €	2 000 €	3 500 €
PDB	CS MANDELA	N	Développement de la pratique sportive	18 320 €	18 320 €	13 320 €		500 €	500 €		3 670 €		8 650 €		5 000 €	5 000 €	500 €	2 000 €	0 €
PDB	CS MANDELA	N	Lutte contre les mécanismes d'exclusion	25 000 €	25 000 €	7 000 €	500 €				5 050 €		1 450 €		18 000 €	13 500 €	0 €	4 500 €	9 000 €
PDB	CS MANDELA	N	Bien dans son corps, bien dans sa tête	4 880 €	4 880 €	2 380 €					2 350 €	30 €			2 500 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €
PDB	Ville de PDB	N	150 ans, 150 portraits de jeunes	5 700 €	5 700 €	700 €	700 €								5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Ville de Port de Bouc	N	150 ans, 150 recettes	5 000 €	5 000 €	500 €	500 €								4 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Centre Social Jacques BREL	N	Educative et Prévention	31 150 €	31 150 €	27 150 €		5 050 €	2 250 €	4 100 €	9 000 €	3 600 €		3 150 €	4 000 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €
PDB	Centre Social Jacques BREL	N	Habitants, acteurs du développement social et urbain	41 710 €	41 710 €	35 710 €	4 750 €		8 000 €	3 100 €	11 400 €	5 910 €	2 550 €		6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Centre Social Jacques BREL	N	Vie associative : mobilisation et pratique sportives des jeunes	29 480 €	29 480 €	27 480 €		4 650 €		2 000 €	11 930 €	5 600 €		3 300 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	Université du Citoyen	N	Accompagnement méthodo des 3 Conseils Citoyens de PdB	9 091 €	9 091 €	0 €									9 091 €	9 000 €	8 000 €	0 €	1 000 €
PDB	AJES	N	Art de la Récup (Insertion par l'Economie)	28 100 €	28 100 €	8 100 €	5 000 €				1 000 €			2 100 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €		10 000 €
PdB		21	Sous-total – Lien social	537 291 €	537 291 €	274 850 €	25 450 €	37 721 €	15 050 €	34 515 €	66 874 €	21 180 €	58 510 €	15 550 €	262 441 €	232 100 €	73 500 €	54 500 €	75 600 €

CT-PM	ADDAP	N	Animations de proximité	11 337 €	11 337 €	8 337 €			2 000 €	6 337 €					3 000 €	3 000 €	1 000 €	0 €	0 €	2 000 €
CT-PM	ADEJ	R	Droit au quotidien	15 000 €	15 000 €	3 000 €		1 000 €	2 000 €						12 000 €	12 000 €	4 000 €	0 €	3 000 €	5 000 €
CT-PM	RUGBY CLUB	R	Drop de Béton	11 300 €	11 300 €	7 300 €		2 300 €	1 000 €	2 000 €			1 000 €	1 000 €	4 000 €	4 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €
CT-PM	RUGBY CLUB	N	Ethique et citoyenneté	8 500 €	8 500 €	4 500 €					3 500 €			1 000 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	RUGBY CLUB	N	Accès aux filles (ex bien être et santé)	11 300 €	11 300 €	7 300 €		2 300 €	1 000 €	3 000 €				1 000 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	La Récampado	R	Permanences de médiation familiale	29 081 €	29 081 €	24 081 €		3 330 €	3 800 €		2 570 €	8 681 €		5 700 €	5 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €
CT-PM	La Récampado	N	Espace de Rencontre enfant-parent	50 895 €	50 895 €	40 895 €		8 300 €	8 150 €	5 100 €	5 105 €	14 240 €			10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	CAPM	R	Animations « Droit et Citoyenneté » Journées citoyennes 2016	8 300 €	8 300 €	6 000 €							1 000 €	5 000 €	2 300 €	2 300 €	1 300 €	0 €	0 €	1 000 €
CT-PM	CAPM	R	Concours citoyenneté 2016	9 000 €	9 000 €	5 000 €							1 500 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
CT-PM	ADDAP	N	Promouvoir l'employabilité des jeunes par l'animation territoriale	13 488 €	13 488 €	5 488 €				5 488 €					8 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
CT-PM		10	Sous-total – Lien social	168 201 €	168 201 €	111 901 €	0 €	17 230 €	17 950 €	21 925 €	11 175 €	22 921 €	3 500 €	17 200 €	56 300 €	36 300 €	12 300 €	2 000 €	5 000 €	17 000 €
	Nombre d'actions 2016	42		882 732 €	882 732 €	509 791 €	81 765 €	66 151 €	33 000 €	60 940 €	81 794 €	45 721 €	89 590 €	50 830 €	372 941 €	307 400 €	96 800 €	60 500 €	44 000 €	106 100 €

1.6 Prévention et Lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse															demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
PDB	Eclosion 13	N	Ateliers d'empowerment des femmes par la pratique artistique	9 505 €	9 505 €	3 005 €					1 405 €			1 600 €	6 500 €	6 500 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
PDB	VIE AU FEMININ	N	La saga des femmes	6 800 €	6 800 €	3 800 €	1 000 €			1 000 €	1 800 €				3 000 €	3 000 €	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €
PDB		2	Sous-total – Culture	16 305 €	16 305 €	6 805 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	3 205 €	0 €	0 €	1 600 €	9 500 €	9 500 €	4 000 €	1 000 €	1 000 €	3 500 €
CT-PM	ADEVIMAP: Ass de défense des victimes de maladies prof de l'ouest étang de Berre	R	Accompagnement social des victimes de maladies professionnelles	57 200 €	57 200 €	55 200 €	12 000 €		1 500 €	4 000 €			10 200 €	27 500 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €
CT-PM	Eclosion 13	R	Atelier de sensibilisation aux préjugés sexistes	56 084 €	56 084 €	51 084 €	7 000 €	4 384 €	10 000 €		16 300 €	2 000 €	5 500 €	5 900 €	5 000 €	5 000 €	0 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €
CT-PM		2	Sous-total – Prévention et lutte contre les discriminations	113 284 €	113 284 €	106 284 €	19 000 €	4 384 €	11 500 €	4 000 €	16 300 €	2 000 €	15 700 €	33 400 €	7 000 €	7 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	3 000 €
	Nombre d'actions 2016	4		129 589 €	129 589 €	113 089 €	20 000 €	4 384 €	11 500 €	5 000 €	19 505 €	2 000 €	15 700 €	35 000 €	16 500 €	16 500 €	5 000 €	2 000 €	3 000 €	6 500 €
Total PILIER COHESION SOCIALE				2 325 539 €	2 325 539 €	1 357 271 €	280 160 €	98 837 €	102 643 €	132 570 €	223 557 €	59 021 €	240 882 €	219 601 €	968 268 €	685 500 €	214 800 €	96 400 €	85 500 €	288 800 €

2- PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

2.1 EMPLOI														demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
Maritimes	AMELI OUEST PROVENCE	N	Chantiers d'insertion 13 Habitat Martigues	246 052 €	246 052 €	231 052 €	5 000 €	122 076 €	16 895 €	22 000 €			65 081 €		15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maritimes	AACS Pistoun	N	Les jeunes et l'emploi	6 000 €	6 000 €	3 000 €				3 000 €					3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €
Maritimes		2	Sous-total – Emploi	252 052 €	252 052 €	234 052 €	5 000 €	122 076 €	16 895 €	22 000 €	3 000 €	0 €	65 081 €	0 €	18 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €
PDB	CS MANDELA	N	En route vers l'emploi	16 255 €	16 255 €	10 255 €	350 €			500 €	7 755 €		1 650 €		6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	AMELI OUEST PROVENCE	N	Chantiers d'insertion 13 Habitat PdB	243 052 €	243 052 €	228 052 €	5 000 €	122 076 €	16 895 €	14 000 €			70 081 €		15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	AJES	R	Atelier mobilité pour l'emploi	36 994 €	36 994 €	6 994 €	2 500 €						1 494 €	3 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €	0 €	0 €
PDB	AECD	N	Action expérimentale destinée à un public féminin issus des QPV de PdB	12 452 €	12 452 €	452 €					452 €				12 000 €	12 000 €	9 000 €	0 €	0 €
PDB		4	Sous-total – Emploi	308 753 €	308 753 €	245 753 €	7 850 €	122 076 €	16 895 €	14 500 €	8 207 €	0 €	73 225 €	3 000 €	63 000 €	42 000 €	24 000 €	0 €	0 €
CT-PM	ACPM : Assoc les Chantiers du Pays Martégal	R	Accompagnement renforcé vers l'emploi des salariés du chantier d'insertion	60 000 €	60 000 €										60 000 €	60 000 €	30 000 €	0 €	0 €
CT-PM	APIE	R	Amélioration du repérage et de l'accompagnement des jeunes en difficulté issus des QPV	22 438 €	22 438 €	2 438 €					2 438 €				20 000 €	20 000 €	10 000 €	0 €	0 €
CT-PM	GRAINES DE SOLEIL	R	Favoriser l'insertion des publics des QPV en rupture sociale et professionnelle	479 686 €	479 686 €	473 686 €		31 000 €	30 000 €	47 460 €	365 226 €				6 000 €	6 000 €	3 000 €	0 €	0 €
CT-PM	POINT FORMATION	R	Préparation au concours d'entrée en école d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire de puériculture	21 700 €	21 700 €										21 700 €	20 000 €	9 000 €	0 €	0 €
CT-PM	POINT FORMATION	R	Insertion socio-professionnelle par la maîtrise de la langue française	48 000 €	48 000 €										48 000 €	36 000 €	18 000 €	0 €	0 €
CT-PM		5	Sous-total – Emploi	631 824 €	631 824 €	476 124 €	0 €	31 000 €	30 000 €	47 460 €	367 664 €	0 €	0 €	0 €	155 700 €	142 000 €	70 000 €	0 €	0 €
	Nombre d'actions 2016	11	Sous-total thématique Emploi	1 192 629 €	1 192 629 €	955 929 €	12 850 €	275 152 €	63 790 €	83 960 €	378 871 €	0 €	138 306 €	3 000 €	236 700 €	187 000 €	97 000 €	0 €	0 €
2.2 DEV. ECONOMIQUE														demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM
CT-PM	IPM	N	Accompagnement renforcé	14 476 €	14 476 €	7 100 €							7 100 €	7 376 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	IPM	N	Evènement bus de la création d'entreprise	41 392 €	41 392 €	10 500 €							3 000 €	7 500 €	30 892 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	IPM	N	Information en amont sur la création d'entreprise	14 162 €	14 162 €	4 100 €							4 100 €	10 062 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	CAPM	N	Information sur les mesures fiscales et sur le prêt « Entreprises et Quartiers » mis en place	4 389 €	4 389 €	1 333 €							1 333 €	3 056 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM		4	Sous-total – Dev. Eco	74 419 €	74 419 €	23 033 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	20 033 €	51 386 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Nombre d'actions 2016	4	Sous-total thématique Dév éco	74 419 €	74 419 €	23 033 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	20 033 €	51 386 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total PILIER EMPLOI-DEV ECO				1 267 048 €	1 267 048 €	978 962 €	12 850 €	275 152 €	63 790 €	83 960 €	378 871 €	0 €	141 306 €	23 033 €	288 086 €	187 000 €	97 000 €	0 €	0 €

3- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

3.1 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN														demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM	
Maritimes	AACS NDM	N	Du balcon au jardin partagé	15 680 €	15 680 €	10 680 €	7 546 €				160 €		2 974 €		5 000 €	3 000 €	1 000 €	0 €	0 €	2 000 €
Maritimes	AACS Pistoun	N	Jardin Partagé	4 400 €	4 400 €	0 €									4 400 €	3 500 €	1 000 €	0 €	0 €	2 500 €
Maritimes	AACS Jacques Méli	R	Développement durable et citoyen	27 000 €	27 000 €	21 000 €	17 000 €						4 000 €		6 000 €	6 000 €	1 000 €	0 €	3 000 €	2 000 €
Maritimes	Nouveau Logis Provençal	N	Préfiguration d'une action de médiation sociale et éducative	6 300 €	6 300 €	3 150 €					3 150 €				3 150 €	3 150 €	2 150 €	0 €	0 €	1 000 €
Maritimes	AACS Pistoun	N	Les murs prennent la parole	18 600 €	18 600 €	3 600 €					3 600 €				15 000 €	11 000 €	3 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €
Maritimes		5	Sous-total – Cadre de vie	71 980 €	71 980 €	38 430 €	24 546 €	0 €	0 €	0 €	6 910 €	0 €	6 974 €	0 €	33 550 €	26 650 €	8 150 €	0 €	7 000 €	11 500 €
PDB	Centre Social MENOT / ASE Aigues Douces	R	Vivre ensemble, c'est possible	25 973 €	25 973 €	12 973 €			4 200 €				8 773 €		13 000 €	11 000 €	4 000 €	4 000 €	0 €	3 000 €
PDB	Centre Social MANDELA	N	Cadre de vie et renouvellement urbain	14 767 €	14 767 €	4 767 €	1 000 €				2 493 €		1 274 €		10 000 €	9 000 €	2 100 €	0 €	0 €	6 900 €
PDB	CCAS de Port de Bouc	N	Semaine info énergie	5 000 €	5 000 €	0 €									5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB	CCAS de Port de Bouc	R	Pôle logement – Programme d'éradication de l'habitat indigne.	26 500 €	26 500 €	0 €									26 500 €	24 500 €	8 000 €	10 000 €	0 €	6 500 €
PDB	Centre social TICHADOU / Les Comtes	R	Construis ton quartier -Ateliers Urbains – Quartier des Comtes	28 660 €	28 660 €	9 660 €	500 €				1 400 €		7 760 €		19 000 €	13 000 €	4 300 €	2 000 €	0 €	6 700 €
PDB	Ville de Port de Bouc	N	Cartes propres	4 600 €	4 600 €	600 €	600 €								4 000 €	3 800 €	1 800 €	0 €	0 €	2 000 €
PDB	Ville de Port de Bouc	N	Sur les chemins de l'école	2 000 €	2 000 €	0 €									2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB		7	Sous-total – Cadre de vie	107 500 €	107 500 €	28 000 €	2 100 €	0 €	4 200 €	0 €	3 893 €	0 €	17 807 €	0 €	79 500 €	61 300 €	20 200 €	16 000 €	0 €	25 100 €
CT-PM	APDL	N	Mieux vivre son logement	16 689 €	16 689 €	0 €									16 689 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CT-PM	L'APPART	R	Aide éducative budgétaire	5 582 €	5 582 €	582 €					582 €				5 000 €	5 000 €	2 000 €	0 €	0 €	3 000 €
CT-PM	L'APPART – Un bail pour tous	R	Dispositif baux glissants	27 669 €	27 669 €	12 669 €					12 669 €				15 000 €	15 000 €	7 500 €	0 €	0 €	7 500 €
CT-PM		3	Sous-total – Cadre de vie	49 940 €	49 940 €	13 251 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 251 €	0 €	0 €	0 €	36 689 €	20 000 €	9 500 €	0 €	0 €	10 500 €
	Nombre d'actions 2015	15	Sous-total thématique Cadre de vie	229 420 €	229 420 €	79 681 €	26 646 €	0 €	4 200 €	0 €	24 054 €	0 €	24 781 €	0 €	149 739 €	107 950 €	37 850 €	16 000 €	7 000 €	47 100 €
Total PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN				229 420 €	229 420 €	79 681 €	26 646 €	0 €	4 200 €	0 €	24 054 €	0 €	24 781 €	0 €	149 739 €	107 950 €	37 850 €	16 000 €	7 000 €	47 100 €

5 – Prévention de la délinquance (FIPD)

5- Prévention de la délinquance (FIPD)														demandé	Total	Etat	CR	CG	CT-PM	
Maritimes	AACS (Méli)	N	Corse – un rêve préventif	8 650 €	8 650 €	3 650 €	2 370 €				1 280 €			5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Maritimes		1	Sous-total 1 – Prév délinq	8 650 €	8 650 €	3 650 €	2 370 €	0 €	0 €	0 €	1 280 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
PdB	AJES	R	Le Continuum éducatif d'une conduite citoyenne	28 065 €	28 065 €	6 565 €	1 000 €					565 €	5 000 €	21 500 €	20 500 €	0 €	9 000 €	6 000 €	5 500 €	
PdB		1	Sous-total 2 – Prév délinq	28 065 €	28 065 €	6 565 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	565 €	5 000 €	21 500 €	20 500 €	0 €	9 000 €	6 000 €	5 500 €
CT-PM	ADDAP	R	Chantiers éducatifs rémunérés	47 647 €	47 647 €	43 372 €		8 000 €	10 500 €	14 872 €	10 000 €			4 275 €	2 000 €	FIPD	0 €	0 €	2 000 €	
CT-PM	AMPTA	R	CSAPA Ouest Etang de Berre	575 749 €	575 749 €	532 002 €	17 458 €	436 844 €	50 200 €	15 000 €	2 500 €		10 000 €	43 747 €	43 747 €	0 €	0 €	0 €	43 747 €	
CT-PM	APERS	R	Aide et accompagnement des victimes : SAAV (à la MJD)	29 400 €	29 400 €	18 400 €		15 000 €	1 800 €	1 600 €				11 000 €	11 000 €	FIPD	0 €	0 €	11 000 €	
CT-PM	CAPM	N	Edition d'une plaquette relative à la lutte contre les violences conjugales	4 000 €	4 000 €	3 000 €							3 000 €	1 000 €	0 €	FIPD	0 €	0 €	0 €	
CT-PM	SOS FEMMES	R	Femmes et violences conjugales	33 000 €	33 000 €	21 500 €		10 000 €	9 500 €	2 000 €				11 500 €	7 100 €	FIPD	0 €	0 €	7 100 €	
CT-PM		5	Sous-total – Prév. Délinquance (FIPD)	689 796 €	689 796 €	618 274 €	17 458 €	469 844 €	72 000 €	33 472 €	12 500 €	0 €	0 €	13 000 €	71 522 €	63 847 €	0 €	0 €	63 847 €	
	Nombre d'actions 2016	7	Sous-total thématique Prév. Délinquance	726 511 €	726 511 €	628 489 €	20 828 €	469 844 €	72 000 €	33 472 €	13 780 €	0 €	565 €	18 000 €	98 022 €	84 347 €	0 €	9 000 €	6 000 €	69 347 €

TOTAL GENERAL	4 548 518 €	4 548 518 €	3 044 403 €	340 484 €	843 833 €	242 633 €	250 002 €	640 262 €	59 021 €	407 534 €	260 634 €	1 504 115 €							
---------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	-------------	--	--	--	--	--	--	--

COPIL 03 04 2015

Accusé de réception en préfecture
013-200954807-20170706-2017_CT2-294-
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



Rapport DSU-CS 2015

Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

Ville de PORT-de-BOUC

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

SOMMAIRE

Introduction	page 1
Dépenses de la Ville	page 2
1. Solidarité, action sociale et insertion	page 3
2. Personnes âgées	page 4
3. Prévention de la délinquance et accès aux droits	page 5
4. Sport	page 7
5. Santé publique	page 8
6. Education	page 9
7. Petite enfance	page 10
8. Familles	page 11
9. Enfance et jeunesse	page 12
10. Citoyenneté et développement associatif	page 13
11. Développement culturel	page 14
12. Développement urbain – Cadre de vie	page 15
Conclusion	page 16

Introduction

La Ville de Port-de-Bouc, bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale mobilise ses politiques publiques en direction des quartiers les plus en difficultés et du public prioritaire. En apportant des moyens supplémentaires dans différents domaines tel que l'éducation, le sport, la santé, la culture, le cadre de vie... la Ville souhaite réduire les inégalités au sein même de son territoire et les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. L'objectif premier étant d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les services municipaux interviennent dans la proximité avec l'ensemble des partenaires tout en laissant une place active aux habitants (concertation, rencontres citoyennes, ...). L'intervention des associations œuvrant en proximité est essentielle, c'est pourquoi la municipalité s'appuie sur de nombreuses structures de proximité.

Ce qui permet de mener une politique transversale qui touche l'ensemble des thématiques de vie quotidienne.

Le rapport qui vous est soumis rend compte des principales actions menées pour renforcer la cohésion sociale au plus près des populations fragilisées et ce, dans le cadre des politiques publiques de la Ville.

DÉPENSES DE LA VILLE 2015

POLITIQUE PUBLIQUE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL VILLE
Solidarité, action sociale et insertion	70 000	183 406	253 406
Personnes âgées		66 100	66 100
Prévention de la délinquance et accès aux droits		48 100	48 100
Sport		397 360	397 360
Santé publique		40 135	40 135
Éducation	299 000	457 000	756 000
Petite enfance		274 000	274 000
Enfance et jeunesse		72 651	72 651
Citoyenneté et développement associatif		727 584 €	727 584 €
Développement culturel		376 655 €	376 655 €
Développement urbain – Cadre de vie	1 388 722		1 388 722
TOTAL GÉNÉRAL	1 757 722	2 642 991	4 400 713

1. SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE ET INSERTION

Face à la précarisation économique croissante d'une partie de la population et de la fragilisation sociale des ménages et des familles, la Ville souhaite répondre aux enjeux suivants :

- Lutter contre les mécanismes d'exclusion
- Viser une égalité des droits
- Permettre l'accès aux droits

Les actions qui s'inscrivent dans ce champ concernent, tout particulièrement, les personnes isolées et fragilisées par la précarité économique, qui relèvent de l'accompagnement social.

Il s'agit aussi d'actions de soutien aux projets menés par les associations, au travers d'actions de dynamisation sociale et d'insertion sociale et professionnelle.

La MSP (Maison des Services au public) est un lieu stratégique de mise en œuvre des programmes de solidarité, d'actions sociales et d'insertions menées sur notre territoire. L'objectif est de faciliter l'accès aux droits en proposant un véritable parcours d'accompagnement de l'utilisateur.

Les espaces sont dédiés à l'accueil des publics en grande précarité du territoire. Sont présents en permanence sur 2330m2: le CCAS, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi, l'APDL (lieu d'accueil des bénéficiaires du RSA), le CDS (Centre de Documentation Sociale), l'espace ERIC, Pôle Emploi, le Service Logement, le guichet EHI (Eradication de l'Habitat Indigne), l'APCME (Association pour la prise en charge des maladies éliminables), l'ESJ (Espace Santé Jeune), le PAJ (Point Accueil Jeune).

La ville contribue à hauteur de **91 636 €** pour les frais de fonctionnement de cet équipement (Electricité, eau, entretien, nettoyage, maintenance, téléphone, assurance...).

Cette structure est gérée par une Directrice et deux agents accueillent la population.

La masse salariale est de **86 000 €** : agents municipaux

La Ville finance aussi de nombreuses associations qui œuvrent dans ce champ sous forme de subventions:

■ Des activités à caractère social et/ou de lutte contre l'isolement

Ces actions sont portées par les centres sociaux dans les quartiers prioritaires :

- « Familles et participation », Centre Social Jacques BREL,
- « Recréer du lien social à partir des expériences des autres », Centre Social Nelson MANDELA,
- « Animation Collective Familles », Centre Social Fabien MENOT,
- « Espace Lien Social et citoyenneté », Centre Social Lucia TICHADOU.

Elles s'articulent avec le projet porté par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dans le cadre du Contrat de Ville, intitulé PARADS (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès au Droits Sociaux) en direction des publics isolés qui ne connaissent pas leurs droits.

Voir paragraphe : Subventions versées aux Centres sociaux et AJES

■ Des activités d'insertion sociale et professionnelle

Les actions à visée d'insertion professionnelle présentée dans le cadre du Contrat de Ville relèvent de la compétence Métropolitaine, pour autant la ville contribue au bon

Accusé de réception en préfecture
01/08/2017 10:07:00
2017-0003807-2017-CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

déroulement de ces programmes par la mise à disposition gratuite de locaux dans la Maison des Services au Public et dans les Centres Sociaux (locaux municipaux à gestion associative).

Déploiement de Pôle Emploi dans les quartiers grâce à une mise à disposition gratuite de locaux et de matériel.

■ Des activités de solidarité – Associations caritatives

Des bénévoles sont regroupés dans les associations caritatives, qui apportent une aide alimentaire, un vestiaire, un lieu d'accueil chaleureux et convivial.

Sur le territoire, la ville met à disposition des locaux (gratuité) et verse une aide sous la forme de subventions :

- La Croix Rouge : Aides alimentaires, écoute et accès aux droits, lutte contre l'exclusion...
- Le secours Populaire / Aides alimentaires aux plus démunis, vestiaire, jouets et colis de Noël.
- le Secours Catholiques : Actions sociales, accompagnement social, aides alimentaires, Vacances – Familles...
- les Equipes St Vincent de Paul : Aides alimentaires, vestiaires, domiciliations ou élections à domicile, centre d'insertion social...
- Actions solidaires : Distribution de colis alimentaires, Collecte alimentaire, participation à la fête de la musique et de la solidarité...

La part ville est de **3 770 €**.

■ Des actions en direction des femmes

La ville verse une aide sous la forme de subventions, à l'association « Vie au féminin » qui accueille et conseille de nombreuses femmes de la commune mais qui propose aussi une semaine de rencontres, d'échanges autour de la journée de la femme. Cette association est aussi très active dans une initiative appelée « Octobre rose », campagne d'information et de communication sur le dépistage du cancer du sein.

La ville contribue à hauteur de **2 000 €**.

Dans le cadre d'une structure d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales, la ville a entamé la réhabilitation d'un bâtiment municipal afin de pouvoir accueillir SOS Femmes sur le territoire. En 2015, **70 000 euros** de travaux ont été effectués.

Coût Total Fonctionnement
« Solidarité, action sociale et insertion » : 183 406 €
Coût Total Investissement
« Solidarité, action sociale et insertion » : 70 000 €

2. PERSONNES ÂGÉES

La politique de solidarités en direction des personnes âgées menée par la Ville a pour objectif d'aider les retraités à mieux vivre leur âge et leur vieillissement (Prévention de l'isolement social et du repli sur soi en direction des populations fragilisées).

L'intégration des seniors dans la vie sociale s'appuie notamment sur les projets développés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et les associations.

■ Le foyer restaurant VéraGuigue

Géré par le CCAS, cet établissement accueille les personnes âgées de 60 ans et plus,

Accusé de réception en préfecture à 013-200054007-20170306-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

du lundi au vendredi, autour d'un repas préparé en cuisine par un personnel qualifié et attentif aux besoins de nos aînés (personnel détaché par la mairie, sans contrepartie financière).

Afin de permettre à tous d'accéder à ce service, le CCAS propose une tarification différenciée selon les revenus.

Pour celles et ceux qui ne peuvent se rendre au restaurant, problème de mobilité, un portage à domicile sous forme de liaison froide est proposé en tenant compte des mêmes critères économiques.

Trois personnes préparent ces repas, la ville contribue à hauteur de **60 000 euros** pour le personnel.

■ L'Association des amis du foyer VéranGuigue

Cette association propose des activités ludiques tous les après-midi, elle rassemble près de 500 adhérents.

Afin d'aider au développement de ces actions et surtout pour permettre aux plus démunis d'accéder aux sorties et aux activités organisées, la ville apporte un soutien financier à cette association.

La subvention versée est de **6 100 euros**

Coût Total Fonctionnement « Personnes âgées » : 66 100 €
--

3. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ACCÈS AUX DROITS

La Ville a signé avec la ville de Martigues un CISPD (contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), la plupart des financements pour les actions du territoire sont apportés par le conseil de territoire.

Pour autant, à travers l'action concertée entre les Centres Sociaux, l'AJES, le PAJ et l'ADDAP, de nombreuses actions de proximité restent spécifiques au territoire de la commune.

■ Le programme de prévention routière

Cette action est portée par l'AJES.

Elle concerne l'ensemble des publics enfants et adolescents du territoire, et se déroule pendant et hors temps scolaire. Elle regroupe de nombreux partenaires : Centres Sociaux, Mutuelles, ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie), établissements scolaires, police municipale, police nationale, pompiers, écoles de conduite, services de la préfecture.

Voir paragraphe : Subventions versées aux Centres sociaux et AJES

■ Les permanences d'Accès au Droit

La Ville contribue au développement des permanences d'accès aux droits à la Maison des Services au Public et au Commissariat :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

- L'APERS (Association de Prévention et de Réinsertion Sociale), permanences d'accueil des victimes,
- SOS Femmes, permanences d'accueil, d'écoute en direction d'hommes et de femmes victimes de violences conjugales,
- Le CDAD (Centre Départemental de l'Accès au Droit), permanences gratuites d'avocats.

Pour compléter ces permanences, le CCAS propose lui aussi des permanences « médiation sociale » en direction des populations étrangères ou d'origine étrangère, accès aux droits, accompagnement dans les démarches.

■ Les actions de prévention des addictions

Depuis plusieurs années, la ville soutient l'AMPTA (Association méditerranéenne de prévention et de traitement des addictions). Cette association développe sur le territoire de nombreuses actions auprès du public (accueil individuel et actions collectives de sensibilisation) et auprès des professionnels concernés par ces problématiques.

En 2015, l'Association vie libre a été financée pour un projet dans le cadre du forum des jeunes pour mener des actions en direction des collégiens et lycéens.

■ Les actions de prévention « Chantiers de Jeunes »

L'ADDAP 13 (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention), propose en partenariat avec les Centres sociaux des chantiers éducatifs, aménagement de locaux, réhabilitation et/ou aménagements extérieurs. La ville apporte un soutien technique aux chantiers et finance de petits travaux.

■ Le PAJ (Point Accueil Jeunes)

Le mal-être des jeunes est une vraie préoccupation pour les responsables des politiques sociales. L'enjeu du PAJ est de mettre en œuvre localement une politique de prévention en partenariat avec les institutions scolaires, éducatives, sanitaires et sociales.

Afin d'améliorer la prise en charge des publics en difficulté, et amener ces jeunes vers les institutions ou associations partenaires (l'ADDAP, la Mission Locale, l'Espace Santé Jeune, les centres sociaux, l'AJES, ...), la ville a recruté 1 médiateur qui va à la rencontre des jeunes dans les quartiers prioritaires.

Un éducateur sportif spécialisé en boxe, anime une salle de sports au quartier des Aigues Douces (Quartier Politique de la Ville).

La part ville s'élève à **48 100 €**.

■ Le programme Jeunesse des Centres sociaux

Les différentes actions sont présentées dans une autre partie du document « Politique Enfance Jeunesse ».

Coût Total Fonctionnement

« Prévention de la délinquance - Accès aux droits » : **48 100 €**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

4. SPORT

Le sport est un vecteur important d'inclusion sociale. Il participe à une plus grande mixité sociale et urbaine. Offrir aux populations des quartiers un accès égal aux équipements, à la pratique sportive, c'est participer à l'intégration dans la cité. L'objectif étant de faciliter l'accès aux sports des habitants et de réduire les inégalités tant en matière d'accès que de diversités des sports.

La pratique des activités physiques et sportives est un enjeu important dans les quartiers prioritaires. La qualité des équipements, le soutien aux clubs et associations sportives de proximité sont donc une priorité de la ville.

■ Fonctionnement de la Maison des sportifs

La maison des sportifs, équipement destiné à promouvoir les valeurs du sport sur le territoire, permet depuis sa création de répondre aux attentes des clubs sportifs (espaces de réunion, de préparation physique, ...). Le service des sports se trouve dans ce lieu (4 personnes) et a pour mission de favoriser l'accès au sport pour tous. Afin de créer les conditions d'un accueil optimal des adhérents des clubs sportifs, la ville participe à hauteur de **115 000 €**.

Depuis plusieurs années la ville s'investit aussi dans des équipements comme la Base Nautique en proposant des activités nautiques en direction des enfants des écoles, des adolescents des quartiers prioritaires.

■ Subventions pour les activités sportives de proximité

26 clubs et associations de la commune ont été subventionnés en 2015 pour un montant de **282 360 €**.

Ces associations et clubs proposent une grande diversité de sport : Football, Futsal, handball, Rugby, Equitation, Judo, Karaté, Gymnastique, course à pied, tennis, vélo....

Au-delà des subventions versées aux clubs sportifs, la ville a souhaité renforcer la pratique sportive de proximité menée par les associations dans les quartiers d'habitat social, on peut citer entre autre, les actions proposées par des associations de jeunes et celles proposées par l'AJES (Association Jeunesse Education Sport) :

- « Du terrain de proximité au club », accès aux sports des enfants et des jeunes hors structures et dispositifs pour les amener à une pratique sportive en club,
- « La caravane itinérante », Animations sportives en Week-end sur les quatre quartiers de la ville, avec utilisation des terrains de proximité,
- Et plus globalement, une subvention attribuée par la ville pour les projets qui contribuent à l'offre d'activités de loisirs et de sport pour les publics en précarité des quartiers prioritaires à l'association AJES.

Voir paragraphe : Subventions versées aux Centres sociaux et AJES

Coût Total Fonctionnement « Politique Sportive » : 397 360 euros
--

5. SANTÉ PUBLIQUE

Les objectifs de cette politique sont :

- La prévention et l'éducation pour la santé à l'échelle de l'école, des quartiers et plus globalement de la Ville,
- L'accès à la prévention et aux soins en direction des populations les plus vulnérables,
- La prise en compte de la santé comme facteur de lien social dans les quartiers.

■ Actions dans les quartiers

Le développement d'actions de proximité s'appuie essentiellement sur le CCAS et les centres sociaux Jacques BREL, Nelson MANDELA, Fabien MENOT et Lucia TICHADOU. Cette organisation vise à favoriser l'ancrage de la politique de santé publique au plus près des habitants à partir de leurs besoins et en s'appuyant sur toutes les ressources du territoire.

Parmi les actions développées, on peut citer :

- Les ateliers « Alimentation et santé Atout Prix », projet porté par le CCAS,
- Les ateliers prévention pour les personnes âgées et les publics en insertion : alimentation, mémoire, bien-être, ...projet porté par le CCAS,
- Les ateliers « Manger, bouger : bien vivre » projet porté par le centre social Fabien Menot
- Le programme spécifique en direction du foyer ADOMA : point écoute santé, ateliers nutrition, projets portés par le CCAS et le Centre Social Lucia TICHADOU,
- Les ateliers « Santé pour tous », projet porté par le Centre Social Lucia TICHADOU.
- La Caisse des écoles : « Prévention Santé en milieu scolaire »

Voir paragraphe : Subventions versées aux Centres sociaux

■ Actions de santé à l'échelle de la ville

Il s'agit tout d'abord de contributions qui ont permis à l'Espace Santé jeune de maintenir son activité sur le territoire par la mise à disposition gratuite de locaux (non comptabilisé dans ce paragraphe) et la prise en charge d'un personnel d'accueil des jeunes en souffrance psychique (0,5 ETP) pour un montant ville de **14 700 €**.

De la même manière, et afin de permettre le développement d'actions facilitant l'accès aux soins des populations en grande précarité, la commune a aidé financièrement l'association des Amis de la Médecine Sociale qui gère le Centre de Santé Michel BORIO à hauteur de **7 700 €**.

De nombreuses associations œuvrent auprès des malades, des familles : l'ADEVIMAP (Maladies professionnelles), les Blouses roses, association française des diabétiques, comité amiante, ligue nationale contre le cancer... La population de notre commune subit les retombées des pollutions industrielles de la zone et de par sa grande précarité, est souvent victime d'inégalités sociales en matière d'accès aux soins. C'est pour soutenir ce travail de proximité, que la ville aide ces associations à hauteur de

5 735 €.

Enfin, la ville mène un projet original d'Eradication de l'Habitat Indigne par la mise en

Andigné, républicain mise en
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

place d'un guichet unique de traitement des situations d'insalubrité, d'indécence. Ce programme a donné lieu à la signature d'une convention entre l'état, la commune et l'ensemble des partenaires sociaux du territoire. La ville contribue à hauteur de **12 000 €**. Cette action est inscrite dans le projet de l'ASV (Atelier Santé Ville).

Coût Total Fonctionnement
« Santé publique » : **40 135 €**

6. ÉDUCATION

La Ville, à travers sa politique éducative, vise à réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent, propre à favoriser tant sa réussite scolaire que l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale.

Investissement

Chaque année, la ville s'investit pour maintenir son patrimoine « établissements scolaires » (maternelles et primaires) par des travaux d'entretien, de sécurité et d'aménagements.

En 2015, des travaux essentiellement de performances énergétiques ont été réalisés dans 4 établissements scolaires accueillant majoritairement des enfants des quartiers en Politique de la Ville (Ecole Louise Michel, Josette Reibaut, Anatole France et Lucia Tichadou).

Coût Total Investissement
« Politique Educative » : **299 000 €**

Fonctionnement

■ Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le Projet de réussite éducative place l'enfant, l'adolescent mais plus largement la famille, au centre de sa préoccupation. L'objectif de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du PRE est de favoriser la réussite éducative des enfants et adolescents en associant les familles.

Ce dispositif concerne les enfants et adolescents de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Dans le cadre de ce programme, des interventions dans les quartiers permettent aux enfants de pratiquer des activités culturelles de maîtrise de la langue, la ville contribue à la mise en place de ces actions à hauteur de **12 000 €**.

■ Les actions éducatives dans les quartiers

Les actions soutenues par la ville sont destinées à accompagner les enfants des quartiers prioritaires dans la réussite éducative par des interventions pendant le temps scolaire mais aussi sur les temps périscolaires :

- « Espace interculturel autour du livre et du langage », actions autour du livre et de la lecture, projet porté par le Centre social Jacques BREL,
- « Accompagnement à la scolarité et coéducation », actions d'accompagnement à la scolarité porté par le Centre social Jacques BREL,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

- « Réussite scolaire », actions d'accompagnement à la scolarité porté par le Centre social Fabien MENOT,
- « L'éducation en partage », aide à la parentalité par des actions pour des groupes de parents, pour des parents avec des enfants, en articulation avec les actions CLAS, projet porté par le Centre social Nelson MANDELA,
- « Espace Familles/Ecoles/Quartier », actions d'accompagnement à la scolarité et d'éveil culturel et ludique, porté par le Centre social Lucia TICHADOU,

Voir paragraphe : Subventions versées aux Centres sociaux

■ Les CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité)

L'accompagnement à la scolarité a pour mission de favoriser la réussite scolaire des jeunes et de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leurs enfants.

Ces projets, portés par les centres sociaux de la ville, contribuent à renforcer l'égalité des chances en priorité dans les quartiers en Politique de la Ville et proposent un appui et les ressources complémentaires dont les enfants et adolescents ont besoin pour réussir.

Soutenus en priorité par la CAF, ces projets bénéficient aussi d'un soutien technique de la commune.

■ Les TAP (Temps d'activités Périscolaire)

Suite à la réforme des rythmes scolaires de l'Education Nationale, la Ville a mis en place les TAP. Afin de mener à bien cette réforme et favoriser la réussite de tous, la ville a créé le service péri et extrascolaire. **20 000 euros** ont permis l'achat de matériel pour les activités. La part Ville des frais en personnel s'élèvent à **425 000 euros**.

Parmi les activités mises en place nous pouvons citer l'éveil musical, la maîtrise de la langue, les ateliers scientifiques, ateliers théâtre, ateliers environnement, jeux éducatifs...

Coût Total Fonctionnement « Politique éducative » : 457 000 €

7. PETITE ENFANCE

A travers son offre de services en matière d'accueil de la petite enfance (0 à 6 ans), la Ville accompagne les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins et ressources. Dans les quartiers en Politique de la Ville, elle développe des actions particulières visant à l'apprentissage de la socialisation en vue de la scolarisation des jeunes enfants.

■ Les structures Multi accueil collectif (MAC)

La ville gère deux structures :

- La MAC Lucia Tichadou avec un accueil en journée et la possibilité pour les enfants de prendre leur déjeuner,
- La MAC Odette Menot avec un accueil sans repas.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017
--

La ville poursuit depuis plusieurs années un effort tout particulier pour améliorer l'accueil dans ces équipements, par l'achat de matériel éducatif, de petit équipement et un encadrement plus important.

Elle est soutenue par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et le SMAP (Service des Modes d'accueil du Conseil Général). La part communale s'élève à **210 000 €**.

■ Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

La garde des enfants par des assistantes maternelles constitue un autre mode de réponse aux besoins des familles. Les Relais Assistantes Maternelles sont des lieux pour que ces professionnels puissent se rencontrer, échanger, se former sur des questions ponctuelles. Ils servent aussi d'espace de rencontre entre professionnels et parents.

La ville est signataire d'un RAM intercommunal et participe à hauteur de **8 000 €**, pour la mise en place de deux demi-journées par mois d'intervention sur son territoire.

■ Le Contrat Enfance Jeunesse 0 à 6 ans (CEJ)

La ville a signé avec la CAF 13, un contrat Enfance Jeunesse qui permet d'augmenter le nombre de places en structures multi accueils, de développer des modes de garde en périscolaire, pour un montant ville de **56 000 €**.

Coût Total Fonctionnement
« Politique de la Petite Enfance » : **274 000 €**

8. FAMILLES

C'est un axe transversal qui s'intéresse plus particulièrement aux actions autour de la parentalité.

■ L'Espace famille

A la maison des Services au Public, de nombreuses associations du champ familial font des permanences hebdomadaires. A partir des besoins du territoire (professionnels et familles), le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a développé un projet partenarial soutenu par la ville, « Espace Familles », qui répond à :

- Un besoin d'information des familles, confrontées aux difficultés de vie quotidienne, qui sont parfois démunies et ignorent à quel service s'adresser,
- Un besoin de rencontres entre professionnels pour échanger sur les pratiques professionnelles, les difficultés rencontrées et construire ensemble des réponses adaptées,
- Un besoin d'espaces d'accueil et d'échanges individuels et collectifs. Les demandes des familles sont complexes du fait de leurs difficultés liées à la grande précarité, il faut pouvoir répondre au mieux aux demandes des familles, à travers l'information, l'orientation, l'accompagnement, le soutien.

La commune apporte aussi une aide financière annuelle et un soutien aux associations du champ familial.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

■ Les associations d'aide à la parentalité et aux familles

Les Centres sociaux proposent des actions d'aide à la parentalité dans le cadre des REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), ces actions sont financées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Les actions des centres sociaux sur la parentalité sont intégrées dans la thématique « éducation ».

9. ENFANCE ET JEUNESSE

La politique jeunesse de la Ville vise à respecter la place de l'enfant dans la ville, à garantir l'égalité d'accès aux loisirs, tout en assurant une cohérence avec l'ensemble des dispositifs de droit commun.

La ville apporte son soutien aux structures éducatives, socioculturelles qui développent des projets en proximité et qui s'inscrivent dans le PEDT en cours de finalisation (Projet Educatif de Territoire) :

- « Education et citoyenneté », Actions socioéducatives pour des préadolescents et adolescents en général hors structure, animations de loisirs, éducation à la citoyenneté, prévention primaire, projet porté par le Centre social Jacques BREL,
- « Vie associative et mobilisation des jeunes », favoriser l'insertion sociale de jeunes et de jeunes adultes par des actions d'animations sportives, culturelles, de prévention, d'implication citoyenne, d'accompagnement individualisé, projet porté par le Centre social Jacques BREL,
- « Jeunesse citoyenneté », accès aux loisirs et prévention primaire pour des enfants et adolescents en général hors structure et dispositifs, par des animations de proximité, projet porté par le Centre Social Nelson MANDELA,
- « Presqu'île en action », favoriser l'adhésion d'un nouveau public en marge des dispositifs, fédérer les jeunes sur des projets communs, projet porté par le Centre social Fabien MENOT,
- « Jeunesse plurielle », favoriser l'insertion sociale de jeunes non-inscrits dans les structures ou dispositifs, pour des animations collectives de loisirs, d'éducation et d'implication citoyenne, de prévention et par un accompagnement individualisé, projet porté par le Centre social Fabien MENOT,
- « Espace enfance jeunesse », accès au plus grand nombre d'enfants, adolescents, jeunes, en général hors structures et dispositifs, aux activités de loisirs, sportives, culturelles, projet porté par le Centre social TICHADOU.

Voir paragraphe : Subventions versées aux Centres sociaux

■ Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (6 à 18 ans)

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le contrat Enfance Jeunesse comprend un axe pour les enfants de plus de 6 ans essentiellement pour permettre un accueil plus important dans les structures existantes. Il a également pour objectif de contribuer à l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands. La part Ville est de **72 651 €**.

Coût total Fonctionnement « Enfance Jeunesse » : 72 651 €

10. CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

■ Subventions versées aux centres sociaux et à L'AJES

Le soutien à la vie associative est au cœur des enjeux d'amélioration de la cohésion sociale dans les quartiers. Les associations jouent une fonction majeure dans le maintien ou la reconstitution du lien social et dans la promotion de la citoyenneté.

C'est pourquoi, la ville finance, depuis près de 30 ans, les projets des quatre centres sociaux.

La contribution de la commune est conséquente : mise à disposition de locaux par convention, entretien des locaux, cofinancements d'actions hors Politique de la Ville.

Une subvention de fonctionnement est versée chaque année à chaque structure :

- Centre Social Lucia Tichadou (Zone d'intervention quartier des Comtes en Politique de la Ville) : Subvention versée **58 771 euros**
- Centre Social Nelson Mandela (Zone d'intervention quartiers Tassy / Bellevue en Politique de la Ville) : Subvention versée **58 771 euros**
- Centre Social Fabien Menot (Zone d'intervention quartier Aigues Douces / La Lègue en Politique de la Ville) : Subvention versée **58 771 euros**
- Centre Social Jacques Brel (Zone d'intervention quartier des Amarantes en veille active) : Subvention versée **58 771 euros**
- AJES (Zone d'intervention tous les quartiers de Port de Bouc en Politique de la Ville) : **92 500 euros**

■ Création du service citoyenneté / Festivités

La ville a créé un service citoyenneté qui puisse accompagner les habitants à participer à la vie de la cité et aux projets développés pour et avec les habitants.

Ce service est composé de 5 personnes qui organise toutes les manifestations sur la Ville et mettent en place et suivent les rencontres de démocratie participative avec l'ensemble de la population : Réunions de quartier, visites de quartiers, rencontre pour la ville... Ce service citoyenneté est un espace au chaque habitant peut venir se renseigner sur la Ville, sur ses projets, faire remonter des dysfonctionnements ou réclamations. C'est un espace qui permet d'être au plus proche de la population et à son écoute.

Les frais de personnel s'élèvent à **400 000 euros**

Coût total Fonctionnement

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_294- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Dans le cadre de la politique de proximité culturelle, la Ville intervient dans les champs de la création, de la diffusion, de la formation et de la sensibilisation des publics avec des objectifs de cohésion sociale et d'accès pour tous à la pratique et à l'offre.

Elle s'appuie sur les associations, les équipements culturels municipaux.

■ Politique du livre et de la lecture

La lecture constitue un enjeu social et politique important. La Ville soutient les actions de promotion de la lecture à l'école, à la médiathèque, dans les espaces lecture, les bibliothèques/Centres de documentation et les associations.

La ville finance 2 Postes d'animateurs BCD dans les établissements scolaires du 1^{er} degré, animations, ateliers autour de la lecture.

La ville contribue à hauteur de **40 000 €**.

■ Politique du Spectacle Vivant (musique, théâtre, danse)

Le soutien à la création, à la diffusion dans les quartiers permet de favoriser la rencontre entre l'art et la population.

Les projets soutenus par la ville sont portés par les services culturels et les associations :

- « Ateliers de pratiques musicales », accès à la pratique musicale pour des enfants et des jeunes des quartiers, actions de proximité dans les centres sociaux et les collèges, projet porté par l'association EIR (Ensemble Instrumental Renaissance),
- L'ensemble vocal Crescendo, chorale,
- « Actions culturelles de quartier », ateliers d'expression et de pratique théâtrale, représentations dans les centres sociaux, projet porté par l'association « Le Sémaphore »,
- L'association « Le Sémaphore », propose aussi des spectacles en direction du public et des rencontres avec des artistes,

La ville contribue à hauteur de **167 655 €**.

■ Politique des arts visuels

Dans le domaine des arts visuels, la Ville a apporté son aide aux projets suivants :

- « Ateliers vidéo », en direction des enfants des quartiers, projet porté par le CCDI (Centre de Conception et de Diffusion de l'Image),
- « Projections Hors les murs », projections en plein air dans les quartiers, projet porté par le CCDI (Centre de Conception et de Diffusion de l'Image),
- « Séances hors du commun », en direction des publics des quartiers, projet porté par le CCDI (Centre de Conception et de Diffusion de l'Image),
- « TV BOUCAL », court-métrages réalisés par des groupes de jeunes sur la vie dans les quartiers, projet porté par le CCDI (Centre de Conception et de Diffusion de l'Image),

- Programmation spécifique en direction des enfants, des jeunes toute l'année. Animations de soirées à thème, en partenariat avec les associations de la ville. Rencontres de cinéastes, d'acteurs et échanges avec les publics. Formation du public et information sur l'impact des images et des messages sur les publics.

La ville contribue à hauteur de **130 000 €**.

■ Politique des arts plastiques

Le Centre d'arts « Fernand LEGER », ouvert en 2013, propose de nombreuses expositions, ateliers, résidences d'artistes en étroite collaboration avec l'association « Arts et créations ».

La ville soutient cette association à hauteur de **39 000 €**.

■ Autres actions culturelles

Les centres sociaux proposent des activités culturelles intégrées dans leurs projets en direction des enfants, des jeunes et des adultes :

- Ateliers autour du conte,
- Ateliers vidéo,
- Ateliers écriture,
- Ateliers théâtre,
- Ateliers arts plastiques,
- ...

Les centres sociaux Jacques BREL et Lucia TICHADOU gèrent des Espaces lecture et développent de nombreuses animations en direction des publics de leur quartier.

Voir paragraphe : Subventions versées aux Centres sociaux

Coût total Fonctionnement
« Développement Culturel » : **376 655 €**

12. DÉVELOPPEMENT URBAIN – CADRE DE VIE

Investissement

Dans le cadre de la politique d'amélioration du cadre de vie, la Ville souhaite aménager des parcs publics en proximité des quartiers d'habitat social. En 2015, 1 388 722 euros ont permis d'effectuer l'aménagement du parc paysager de la Presqu'île au quartier des Aigues Douces. Véritable parc familial, de détente et de loisirs, le parc est animé tout l'été par des activités ludiques et sportives dédiées à tous les publics. Jeux d'eau, aires de jeux pour enfants, agrès et parcours sportifs... Pour assurer le fonctionnement des animations, la ville s'est entourée de partenaires éducatifs et sociaux compétents en la matière : AJES, et de services municipaux : Centre de loisirs, PAJ, Service des sports...

Coût Total Investissement
« Développement Urbain – Cadre de vie » : **1 388 722 €**

Conclusion

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_294-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

L'année 2015 s'est traduite par une mobilisation de moyens financiers importants au bénéfice de l'ensemble des secteurs touchant à la vie des habitants des quartiers prioritaires.

Les dépenses de la ville se répartissent, en investissement à hauteur de 1 757 722€ et en fonctionnement à hauteur de 2 642 991 € pour des actions en proximité à destination des publics en précarité de notre territoire.

Ainsi, la dotation perçue en 2015 d'un montant de 1 365 954 €, représente environ 31 % de la dépense globale de la Ville.

Cette dépense globale de la commune sur les sites prioritaires de 4 400 713 € porte sur l'essentiel des activités mises en place sur ces quartiers grâce aux politiques publiques municipales.